





ANNUAIRE

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

de Louvain.

1861.

VINGT CINQUIÈME ANNÉE.



LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde. 5867
de la période julienne 6574
depuis le déluge universel. 4209
de la fondation de Rome, selon Varron. 2614
de l'ère de Nabonassar. 2608
de l'ère chrétienne. 1861

L'année 2637 des Olympiades, ou la 1e année de la 660e Olympiade, commence en juillet 1861.

L'année 1277 des Turcs, commencée le 19 juillet 1860, finit le 7 juillet 1861, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1861 du calendrier julien commence le 13 janvier 1861.

ÉCLIPSES EN 1861.

Le 11 *janvier*, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

Les 7 et 8 *juillet*, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

Le 12 *novembre*, passage de Mercure sur le soleil, en partie visible à Louvain.

Passage relatif au centre de la terre :

Entrée le 12, à 5 h. 34 m. du matin (temps moyen).
Milieu » à 7 h. 35 m.
Sortie » à 9 h. 36 m.

Le 17 *décembre*, éclipse partielle de lune, en partie visible à Louvain.

Entrée de la lune dans la pénombre, à 6 h. 1 m. du m.
Commencement de l'éclipse, à 7 h. 45 m.
Milieu de l'éclipse, à 8 h. 36 m.

in de l'éclipse, . à 9 h. 27 m.
Sortie de la pénombre, à 11 h. 12 m.
Grandeur de l'éclipse 0,18, le diamètre étant 1.

Le 31 *décembre*, éclipse totale de soleil, en partie visible à Louvain :

Commencement de l'éclipse, à 2 h. 12 m. du soir.
Plus grande phase, à 3 h. 17 m.
Fin de l'éclipse, à 4 h. 18 m.
Grandeur de l'éclipse 0,5, le diamètre étant 1.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or	19.
Epacte	XVIII.
Cycle solaire.	22.
Indiction romaine.	1.
Lettre dominicale	F.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 27 janvier.
Les Cendres, 13 février.
Pâques, 31 mars.
Les Rogations, 6, 7 et 8 mai.
L'Ascension, 9 mai.
La Pentecôte, 19 mai.
La Ste.-Trinité, 26 mai.
La Fête-Dieu, 30 mai.
Le premier dimanche de l'Avent, 1 décembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

Les 20, 22 et 23 février. — Les 22, 24 et 25 mai. — Les 18, 20 et 21 septembre et les 18, 20 et 21 décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves, et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la Sainte Vierge invoquée à l'église de St.-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la Sainte Vierge, à l'église de St.-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du St.-Esprit le 7 mars (fête de St. Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 11 minutes.

☾ D. Q. le 4, à 2 heures 12 minutes du matin.
● N. L. le 11, à 3 heures 46 minutes du matin.
☽ P. Q. le 19, à 4 heures 19 minutes du matin.
○ P. L. le 26, à 5 heures 25 minutes du soir.

---

1 **Mard.** CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR *.
2 **Merc.** s. Adalard, abbé de Corbie.
3 Jeud. ste. Geneviève, vierge.
4 Vend. ste. Pharaïlde, vierge.
5 Sam. s. Télesphore, pape.
6 DIM. ÉPIPHANIE.
7 Lund. ste. Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 **Mard.** ste. Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 **Merc.** s. Marcellin, év. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. s. Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Hygin, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. s. Arcade, martyr.
13 **DIM.** ste. Véronique.

14 Lund. s. Hilaire, év. de Poitiers. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Paul, ermite.
16 Merc. s. Marcel, pape.
17 Jeud. s. Antoine, abbé.
18 Vend. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Sam. s. Canut, roi de Danemark.
20 Dim. *Saint Nom de Jésus.* ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Lund. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 Mard. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Merc. Épousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Jeud. s. Timothée, év. d'Éphèse.
25 Vend. Conversion de s. Paul.
26 Sam. s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Dim. *Septuagésime.* s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Lund. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Mard. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Merc. ste. Martine, vierge et martyre.
31 Jeud. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

☾ D. Q. le 2, à 10 heures 17 minutes du matin.
● N. L. le 9, à 8 heures 23 minutes du soir.
☽ P. Q. le 18, à 0 heures 38 minutes du matin.
🌕 P. L. le 25, à 5 heures 1 minute du matin.

---

1 Vend. s. Ignace, év. et martyr.
2 Sam. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 DIM. *Sexagésime.* s. Blaise, évêque et martyr.
4 Lund. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine. — — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. ste. Agathe, vierge et mart. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. ste. Dorothée, vierge et mart. s. Amand, év. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ste. Apollonie, vierge et martyre.
10 DIM. *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épisco-*

pal, le premier et le deuxième dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de Belgique la collecte pour l'Université. — ste. Scholastique, vierge.

11 Lund. s. Séverin, abbé. — *Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. ste. Eulalie, vierge et martyre.

13 Merc. *Les Cendres.* ste. Euphrosine, vierge.

14 Jeud. s. Valentin, prêtre et martyr.

15 Vend. ss. Faustin et Jovite, martyrs.

16 Sam. ste. Julienne, vierge.

17 DIM. *Quadragésime.* ss. Théodule et Julien, mart.

18 Lund. s. Siméon, év. et martyr.

19 Mard. s. Boniface de Lausanne.

20 Merc. *Quatre-temps.* s. Eleuthère, év. de Tournai.

21 Jeud. le B. Pépin de Landen.

22 Vend. *Quatre-temps.* Chaire de St.-Pierre à Antioche.

23 Sam. *Quatre-temps.* s. Pierre Damien, év. et doct.

24 DIM. *Reminiscere.* s. Mathias, apôtre. s. Modeste, évêque.

25 Lund. ste. Walburge, vierge.

26 Mard. ste. Adeltrude, abbesse de Maubeuge.

27 Merc. s. Alexandre, év. d'Alexandrie.

28 Jeud. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier le 20, à 3 heures 6 minutes du soir; commencement du Printemps. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

☾ D. Q. le 3, à 7 heures 34 minutes du soir.
● N. L. le 11, à 1 heure 56 minutes du soir.
☽ P. Q. le 19, à 5 heures 50 minutes du soir.
○ P. L. le 26, à 2 heures 33 minutes du soir.

---

1 Vend. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Sam. s. Simplice, pape.
3 Dim. *Oculi.* ste. Cunégonde, impératrice.
4 Lund. s. Casimir, roi. — *Commencement du Semestre d'été de l'année académique* 1860-1861. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. ste. Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ste. Françoise, veuve.
10 Dim. *Lætare.* Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Lund. s. Vindicien, év. d'Arras. — *Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Merc. ste. Euphrasie, vierge.
14 Jeud. ste. Mathilde, reine.
15 Vend. s. Longin, soldat.
16 Sam. ste. Eusébie, vierge.
17 Dim. *Judica. La Passion.* ste. Gertrude, abb. de Nivelles.
18 Lund. s. Gabriël, archange.
19 Mard. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Merc. s. Wulfran, év. de Sens.
21 Jeud. s. Benoît, abbé.
22 Vend. s. Basile, martyr.
23 Sam. s. Victorien, martyr.
24 Dim. *Les Rameaux.* s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Lund. s. Humbert, évêque.
26 Mard. s. Ludger, év. de Munster. — *Commencement des Vacances académiques.*
27 Merc. s. Rupert, év. de Worms.
28 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Sixte III, pape.
29 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Eustase, abbé.
30 Sam. N.-D. des Sept-Douleurs. s. Véron, abbé.
31 Dim. PAQUES. s. Benjamin, mart.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 50 minutes.

☾ D. Q. le 2, à 6 heures 43 minutes du matin.
● N. L. le 10, à 7 heures 14 minutes du matin.
☽ P. Q. le 18, à 7 heures 4 minutes du matin.
☺ P. L. le 24, à 10 heures 41 minutes du soir.

---

1 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES *. s. Hugues, abbé.
2 Mard. s. François de Paule. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
3 Merc. s. Richard, év. de Chicester.
4 Jeud. s. Isidore de Séville.
5 Vend. s. Vincent Ferrier.
6 Sam. s. Célestin, pape.
7 DIM. *Quasimodo*. s. Albert, ermite.
8 Lund. s. Perpétue, év. de Tours.
9 Mard. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. ste. Vaudru, abbesse.
10 Merc. s. Macaire, évêque.
11 Jeud. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Vend. s. Jules I, pape.
13 Sam. s. Herménégilde, mart.
14 DIM. *Misericordia*. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Lund. ss. Anastasie et Basilisse, mart.
16 Mard. s. Drogon, ermite. — *Fin des Vacances académiques.*

17 Merc. s. Anicet, pape et martyr.
18 Jeud. s. Ursmar, év. abbé de Lobes.
19 Vend. s. Léon IX, pape.
20 Sam. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Dim. *Jubilate.* s. Anselme, arch. de Cantorbéry.
22 Lund. ss. Soter et Cajus, papes et mart.
23 Mard. s. Georges, martyr.
24 Merc. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Jeud. *Rogations*. s. Marc, évangéliste.
26 Vend. ss. Clet et Marcellin, papes et mart.
27 Sam. s. Antime, évêque et martyr.
28 Dim. *Cantate*. s. Vital, martyr.
29 Lund. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel, à Louvain, décédé le 29 avril 1835.*
30 Mard. ste. Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 26 minutes.

☾ D. Q. le 1, à 7 heures 50 minutes du soir.
● N. L. le 9, à 11 heures 26 minutes du soir.
☽ P. Q. le 17, à 4 heures 21 minutes du soir.
○ P. L. le 24, à 6 heures 24 minutes du matin.
☾ D. Q. le 31, à 10 heures 44 minutes du matin.

---

1 Merc. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Jeud. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Vend. Invention de la Ste. Croix.
4 Sam. ste. Monique, veuve.
5 DIM. *Vocem*. s. Pie V, pape.
6 Lund. *Rogations*. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. *Rogations*. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. *Rogations*. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ASCENSION DE N.-S. J.-C. s. Grégoire de Naziance, docteur.
10 Vend. s. Antonin, archev. de Florence. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

12 **DIM.** *Exaudi.* ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Lund. s. Servais, évêque de Tongres. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Merc. ste. Dymphne, vierge et mart.
16 Jeud. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Vend. s. Pascal Baylon.
18 Sam. *Jeûne.* s. Venance, martyr.
19 **DIM.** PENTECOTE. *Indulgence plénière.* s. Pierre Célestin, pape.
20 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE *. s. Bernardin de Sienne.
21 Mard. ste. Itisberge, vierge.
22 Merc. *Quatre-temps.* ste. Julie, vierge et mart.
23 Jeud. s. Guibert.
24 Vend. *Quatre-temps.* Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Sam. *Quatre-temps.* s. Grégoire VII, pape.
26 **DIM.** LA SAINTE TRINITÉ. s. Philippe de Néri.
27 Lund. s. Jean I, pape.
28 Mard. s. Germain, év. de Paris.
29 Merc. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Jeud. FÊTE-DIEU *. s. Ferdinand III, roi.
31 Vend. ste. Pétronille.

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse le 21, *à* 11 *heures* 53 *minutes du matin; commencement de l'Été. Pendant ce mois les jours croissent de* 19 *minutes jusqu'au* 23, *et décroissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'au* 30.

● N. L. le 8, à 1 heure 56 minutes du soir.
☽ P. Q. le 15, à 10 heures 34 minutes du soir.
☺ P. L. le 22, à 2 heures 41 minutes du soir.
☾ D. Q. le 30, à 2 heures 59 minutes du matin.

---

1 Sam. s. Pamphile, mart.
2 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.
3 Lund. ste. Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Optat, év. de Milève. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Boniface, év. et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Médard, év. de Noyon.
9 DIM. Fête du Sacré Cœur de Jésus. — Fête du saint

Sacrement de Miracle à Louvain. ss. Prime et Félicien, mart.
10 Lund. ste. Marguerite, reine. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Barnabé, apôtre.
12 Merc. s. Jean de Sahagun.
13 Jeud. s. Antoine de Padoue.
14 Vend. s. Basile-le-Grand, arch. de Césarée.
15 Sam. ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Dim. ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Lund. ste. Alène, vierge et martyre.
18 Mard. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Merc. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Jeud. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Vend. s. Louis de Gonzague.
22 Sam. s. Paulin, év. de Nole.
23 Dim. B. Marie d'Oignies.
24 Lund. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Mard. s. Guillaume, abbé.
26 Merc. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Jeud. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Vend. *Jeûne.* s. Léon II, pape.
29 Sam. ss. Pierre et Paul *, apôtres.
30 Dim. Solennité des ss. Pierre et Paul. *Indulgence plénière.* ste. Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 6 minutes.

● N. L. le 8, à 2 heures 30 minutes du matin.
☽ P. Q. le 15, à 3 heures 6 minutes du matin.
○ P. L. le 22, à 0 heures 24 minutes du matin.
☾ D. Q. le 29, à 8 heures 10 minutes du soir.

---

1 Lund. s. Rombaut, év., patron de Malines. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. Visitation de la Sainte-Vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. s. Euloge, martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. s. Théodore, év. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. ste. Godelive, martyre.
7 DIM. s. Willebaud, év. d'Aichstadt.
8 Lund. ste. Élisabeth, reine de Portugal. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. ss. Martyrs de Gorcum. — *Ouverture de la seconde Session des Jurys d'examen.*
10 Merc. Les sept Frères Martyrs.
11 Jeud. s. Pie I, pape.
12 Vend. s. Jean Gualbert, abbé.

13 Sam. s. Anaclet, pape et martyr.
14 **Dim.** Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles. s. Bonaventure, év. et docteur.
15 Lund. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Mard. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde.
17 Merc. s. Alexis, conf.
18 Jeud. s. Camille de Lellis.
19 Vend. s. Vincent de Paul.
20 Sam. s. Jérôme Émilien.
21 **Dim.** ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. LÉOPOLD I, *Roi des Belges.*
22 Lund. ste. Marie-Madeleine.
23 Mard. s. Apollinaire, év. de Ravenne.
24 Merc. ste. Christine, vierge et martyre.
25 Jeud. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Vend. ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Sam. s. Pantaléon, martyr.
28 **Dim.** s. Victor, martyr.
29 Lund. ste. Marthe, vierge.
30 Mard. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Merc. s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 46 minutes.

● N. L. le 6, à 1 heure 12 minutes du soir.
☽ P. Q. le 13, à 7 heures 34 minutes du matin.
☺ P. L. le 20, à 0 heures 9 minutes du soir.
☾ D. Q. le 28, à 1 heure 41 minutes du soir.

—

1 Jeud. s. Pierre-ès-Liens.
2 Vend. *Portioncule.* s. Étienne, pape. s. Alphonse de Liguori. — *Commencement des Vacances académiques.*
3 Sam. Invention de s. Étienne.
4 DIM. s. Dominique, confesseur.
5 Lund. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Mard. Transfiguration de N. S. J.-C.
7 Merc. s. Donat, év. et martyr.
8 Jeud. s. Cyriac, martyr.
9 Vend. s. Romain, martyr.
10 Sam. s. Laurent, martyr.
11 DIM. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Lund. ste. Claire, vierge.
13 Mard. s. Hippolyte, martyr.
14 Merc. *Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.
15 Jeud. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, év. de Soissons.

16 Vend. s. Roch, confesseur.
17 Sam. s. Libérat, abbé.
18 Dim. ste. Hélène, impératrice.
19 Lund. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge.
s. Jules, martyr.
20 Mard. s. Bernard, abbé de Clairvaux, doct.
21 Merc. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Jeud. s. Timothée, martyr.
23 Vend. s. Philippe Béniti.
24 Sam. s. Barthélemi, apôtre.
25 Dim. s. Louis, roi de France.
26 Lund. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Mard. s. Joseph Calasance.
28 Merc. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Jeud. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Vend. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Sam. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance le 23, à 2 heures 6 minutes du matin; commencement de l'Automne. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 53 minutes.

● N. L. le 4, à 10 heures 30 minutes du soir.
☽ P. Q. le 11, à 1 heure 34 minutes du soir.
☺ P. L. le 19, à 2 heures 19 minutes du matin.
☾ D. Q. le 27, à 6 heures 42 minutes du matin.

---

1 DIM. ss. Anges-Gardiens. s. Gilles, abbé.
2 Lund. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Mard. s. Rémacle, év. de Maestricht.
4 Merc. ste. Rosalie, vierge.
5 Jeud. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Vend. s. Donatien, martyr.
7 Sam. ste. Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 DIM. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Adrien, martyr.
9 Lund. s. Gorgone, martyr.
10 Mard. s. Nicolas de Tolentino.
11 Merc. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Jeud. s. Guy d'Anderlecht.
13 Vend. s. Amé, év. de Sion en Valais.

14 Sam. Exaltation de la sainte Croix.
15 DIM. *s. Nom de Marie*. s. Nicomède, martyr.
16 Lund. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Mard. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Merc. *Quatre-temps*. s. Joseph de Cupertino.
19 Jeud. s. Janvier, martyr.
20 Vend. *Quatre-temps*. s. Eustache, martyr.
21 Sam. *Quatre-temps*. s. Matthieu, apôtre.
22 DIM. s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Lund. ste. Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Mard. Notre-Dame de Merci.
25 Merc. s. Firmin.
26 Jeud. ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 Vend. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Sam. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 DIM. s. Michel, archange.
30 Lund. s. Jérôme, docteur. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 13 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf à une heure.*

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

● N. L. le 4, à 7 heures 15 minutes du matin.
☽ P. Q. le 10, à 10 heures 27 minutes du soir.
🌕 P. L. le 18, à 6 heures 56 minutes du soir.
☾ D. Q. le 26, à 10 heures 12 minutes du soir.

---

1 **Mard.** s. Rémi. s. Bavon, patron de Gand. — *Fin des Vacances académiques.*

2 **Merc.** s. Léodegaire, év. d'Autun. — *Messe solennelle du Saint-Esprit, pour l'ouverture des Cours, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du Semestre d'hiver de l'année acad.* 1861-62.

3 Jeud. s. Gérard, abbé.

4 Vend. s. François d'Assise.

5 Sam. s. Placide, martyr.

6 **Dim.** Solennité du saint Rosaire. s. Brunon, confesseur. — *Les demandes qui se rapportent aux art. 41, 42 et 45 du règl. gén. doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*

7 Lund. s. Marc, pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

8 **Mard.** ste. Brigitte, veuve. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

9 **Merc.** s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

10 Jeud. s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

11 Vend. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Clôture des inscriptions et recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Règ. gén. art. 6.

13 Dim. s. Édouard, roi d'Angleterre.

14 Lund. s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*

15 Mard. ste. Thérèse, vierge.

16 Merc. s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai.

17 Jeud. ste. Hedwige, veuve.

18 Vend. s. Luc, évangéliste.

19 Sam. s. Pierre d'Alcantara.

20 Dim. s. Jean de Kenti.

21 Lund. ste. Ursule et ses comp., martyres.

22 Mard. s. Mellon, évêque.

23 Merc. s. Jean de Capistran.

24 Jeud. s. Raphaël, archange.

25 Vend. ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante, ste. Darie, mart.

26 Sam. s. Evariste, pape et martyr.

27 Dim. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.

28 Lund. ss. Simon et Jude, apôtres.

29 Mard. ste. Ermelinde, vierge.

30 Merc. s. Foillan, martyr.

31 Jeud. *Jeûne.* s. Quentin, martyr.

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

● N. L. le 2, à 4 heures 21 minutes du soir.
☽ P. Q. le 9, à 11 heures 2 minutes du matin.
☺ P. L. le 17, à 1 heure 25 minutes du soir.
☾ D. Q. le 25, à 11 heures 25 minutes du matin.

---

1 Vend. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Sam. Les Fidèles Trépassés.
3 Dim. Patronage de la Sainte-Vierge. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures.*
4 Lund. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.* — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Zacharie et ste. Élisabeth, parents de saint Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Willebrord, év. d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

8 Vend. s. Godefroi, év. d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome.
10 DIM. s. André Avellin. — DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES.
11 Lund. s. Martin, év. de Tours. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Liévin, év. et martyr.
13 Merc. s. Stanislas Kostka.
14 Jeud. s. Albéric, év. d'Utrecht.
15 Vend. s. Léopold, confesseur.
16 Sam. s. Edmond, arch. de Cantorbéry.
17 DIM. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Lund. Dédicace des basiliques de St.-Pierre et de St.-Paul à Rome.
19 Mard. ste. Élisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Merc. s. Félix de Valois.
21 Jeud. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 Vend. ste. Cécile, vierge et martyre.
23 Sam. s. Clément I, pape et martyr.
24 DIM. s. Jean de la Croix.
25 Lund. ste. Catherine, vierge et martyre.
26 Mard. s. Albert de Louvain, év. de Liége et mart.
27 Merc. s. Acaire, év. de Noyon.
28 Jeud. s. Rufe, martyr.
29 Vend. s. Saturnin, martyr.
30 Sam. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne le 21, à 7 heures 53 minutes du soir; commencement de l'Hiver. Pendant ce mois les jours décroissent de 22 minutes jusqu'au 22, et croissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 31.

● N. L. le 2, à 2 heures 55 minutes du matin.
☽ P. Q. le 9, à 3 heures 28 minutes du matin.
🌕 P. L. le 17, à 8 heures 26 minutes du matin.
☾ D. Q. le 24, à 10 heures 9 minutes du soir.
● N. L. le 31, à 2 heures 12 minutes du soir.

---

1 DIM. *Avent.* s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Lund. ste. Bibienne, vierge et martyre.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. s. François Xavier. —*Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Sabbas, abbé. —*Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. s. Nicolas, év. de Myre. —*Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Ambroise, év. et docteur.
8 DIM. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — *Indulgence plénière.*

9 Lund. ste. Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. Melchiade, pape et martyr.
11 Merc. s. Damase, pape.
12 Jeud. s. Valery, abbé en Picardie.
13 Vend. ste. Lucie, vierge et martyre.
14 Sam. s. Spiridion, évêque.
15 DIM. s. Adon, arch. de Vienne.
16 Lund. s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* Sa Majesté LÉOPOLD I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *décembre* 1790.
17 Mard. ste. Begge, veuve.
18 Merc. *Quatre-temps.* MESSE D'OR. Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Jeud. s. Némésion, martyr.
20 Vend. *Quatre-temps.* s. Philogone, év.
21 Sam. *Quatre-temps.* s. Thômas, apôtre.
22 DIM. s. Hungère, év. d'Utrecht.
23 Lund. ste. Victoire, vierge et martyre.
24 Mard. *Jeûne.* s. Lucien.
25 Merc. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Jeud. SECOND JOUR DE NOËL *. s. ÉTIENNE, premier martyr.
27 Vend. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Sam. ss. Innocents.
29 DIM. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Lund. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Mard. s. Silvestre, pape.

ADDITIONS AU GLOSSAIRE DES DATES (1).

Dominica mensis Paschæ. On a répété par erreur dans le Glossaire imprimé dans l'*Annuaire* de 1848 (p. XLIX) que le mois de Pâques désignait tantôt la semaine, tantôt la quinzaine de Pâques, et que le *dimanche du mois de Pâques* ne différait peut-être point du dimanche de *Quasimodo*. Un compte de l'hôtel de Saint-Louis, rendu à l'Ascension de l'an 1234, prouve que le mois de Pâques se terminait au trente-cinquième jour après le dimanche des Rameaux : *Pro vadiis de XXXV diebus a Pascha florido usque ad mensem Paschæ*. En comptant trente-cinq jours après le dimanche des Rameaux, on arrive au quatrième dimanche après Pâques, qui s'appelait *dominica mensis Paschæ*, ou plus simplement encore *mensis Paschæ*. On peut en conclure que les mots *quindena Paschæ* signifiaient la quinzaine finissant au second dimanche après Pâques, de même que *dominica trium septimanarum Paschæ*, désignait le troisième dimanche après Pâques. Par *quinzaine de Pâques*, on entend aujourd'hui quinze jours commençant au dimanche des Rameaux et finissant à la Quasimodo; tel est aussi le sens que le Glossaire (p. LXX) attribuait aux mots *quindena Paschæ*, sur la foi des

(1) Extr. de l'*Annuaire hist. de la société de l'hist. de France*, 16me an. p. 28. — Voyez l'*Annuaire* de 1848, p. XXXII.

savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates* : mais dans les tablettes de cire de Jean Sarrasin la quinzaine de Pâques (*quinana Paschæ*) commence certainement à la fête de Pâques. Il est même probable qu'autrefois cette expression n'avait pas d'autre sens; en sorte que les formules *octava, quindena, tres septimanæ, mensis Paschæ*, étaient parfaitement coordonnées entre elles et désignaient une, deux, trois, quatre semaines, toutes postérieures à la fête de Pâques.

Ferialia Paschæ. Il faut entendre par là les jours compris entre Pâques et la Quasimodo. Dans le compte de l'an 1202, publié par Brussel à la suite de son *Examen de l'usage des fiefs*, on lit (tome II, p. CCVI) : *Pro VII balistariis equitibus a quintana usque ad diem Mercurii ferialium Paschæ de XLV diebus*, etc. Le quarante-cinquième jour après le premier dimanche de Carême (*Quintana*) est bien le mercredi de Pâques ; il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'expression *dies Mercurii ferialium Paschæ*. On trouve dans le même compte le samedi de Pâques appelé *dies Sabbati ferialium Paschæ*. Ces dénominations, à vrai dire, ne présentent pas de difficulté; mais il n'est pas inutile d'en rapprocher une locution analogue, qui est peut-être beaucoup moins connue quoiqu'elle ait persisté beaucoup plus tard. Nous voulons parler du mot *effairie* ou *effarie* employé deux fois dans un livre d'heures qui nous avait été communiqué il y a quelques années. Ce livre manuscrit avait appartenu à une famille originaire du Mans, domiciliée ensuite à

Laval, et les chefs de la maison en avaient fait un véritable registre d'état civil, où chacun d'eux, successivement, inscrivit les mariages, les naissances et les décès de ses proches. Voici la date d'un de ces actes : *Le mardi des effairies de Pasques, 22e jour d'apvril, l'an mil cinq cens unze;* en 1511 Pâques répond au 30 avril, et par conséquent *le mardi des effairies de Pâques* désigne le mardi de Pâques, de même que dans le compte de 1202 le mercredi de Pâques est désigné par les mots *dies Mercurii ferialium Paschæ.* Que les *effairies* se rattachent naturellement aux *féries*, on n'en peut pas douter; mais il ne faudrait pas les confondre; car la *première férie* désignait invariablement le dimanche, tandis que, dans une autre date tirée de ce même livre d'heures, les mots *premier effarie* s'appliquent nécessairement au lundi de Pâques : *Le 20 d'apvril 1609, entre Pasques et le 1er effarie;...* en 1609, Pâques tomba le 19 avril, et c'est la nuit du dimanche au lundi de Pâques qu'on a voulu évidemment désigner par cette formule de date.

Media Quadragesima. La mi-Carême répond aujourd'hui au jeudi qui suit le troisième dimanche de Carême, tandis qu'au moyen âge les mots *media Quadragesima* désignaient le quatrième dimanche de Carême. Le compte de l'an 1202, que nous citions tout à l'heure, en fournit une preuve : *A die Veneris post mediam Quadragesimam usque ad octavas Pentecostes, de LXXII diebus;* le soixante et douzième jour après le vendredi qui suit le dimanche de *Lætare* (quatrième dimanche de Carême) tombe en effet sur

le dimanche de la Trinité. Voici un exemple encore plus précis, tiré de la Chronique de saint Nicaise de Reims (Bibl. nat. suppl. lat. ms. 165, 4) : *M.CCC.IX. dominica post Annunciationem Dominicam, quæ quidem dominica fuit media Quadragesimæ*. Il s'agit de l'an 1309, vieux style, qui dura jusqu'au 18 avril; le dimanche de *Lœtare*, appelé ici *dimanche de mi-Carême*, tomba effectivement le 29 mars, quatre jours après la fête de l'Annonciation. Ces deux exemples sont assez concluants pour qu'il soit inutile d'en citer d'autres.

Pascha militum désigne la Pentecôte dans une chronique de Pise écrite au XIIIe siècle (Muratori, t. XXIV, col. 680, D). La féte de la Pentecôte était plus habituellement choisie pour conférer l'ordre de la chevalerie; de là peut-être l'expression de *Pascha militum*.

Corporis Christi festum, la fête du Saint Sacrement, la Fête-Dieu. Le Livre noir de Périgueux (fol. 27, verso) fournit un exemple de cette formule : *Die Mercurii in vigilia Corporis Christi, anno Domini* 1382.

Mois de l'oir. On ne doute plus guère aujourd'hui qu'il ne faille écrire *de l'oir, de l'air* et non *deloir, delair*. Le mois *de l'oir*, c'est le mois de l'héritier du Seigneur, le mois de décembre consacré par la naissance de Jésus-Christ. Cette interprétation, que tout le monde n'avait peut-être pas acceptée, se trouve confirmée par une charte de 1256, déposée aux Archives nationales à Paris (série S, nº 4953, pièce 10) et dont la date se termine ainsi : *au mois de l'oir dns*. Les mots

de et *loir* y sont séparés par un point; il est donc impossible de les réunir comme on l'a fait pendant longtemps; en outre l'abréviation *dns,* qui signifie nécessairement *dominus,* achève de montrer que le mois de décembre s'appelait *le mois de l'héritier du Seigneur.*

Rouvoisons signifiait *rogations :* un acte de 1235 déposé au trésor des Chartes (J. 214, pièce 4) est daté du *diemenche après les Rouvoisons.*

Feste des reliques. C'est la fête de la réception des reliques de la Passion à la Sainte-Chapelle de Paris : on la célébrait le 30 septembre (voy. ms. supplément fr. n° 218 à l'an 1322).

Translation du chef de saint Louis à la Sainte-Chapelle. Il était bien juste que le souvenir de cette solennité fût conservé à la Sainte-Chapelle ; il était consacré par une fête mobile qui répondait au mardi de la Pentecôte. On peut consulter sur ce point les Vies des papes d'Avignon, par Baluze (t. II, p. 79), deux des registres de la chambre des comptes que l'on conserve aux Archives nationales (série P. n° 2288, p. 266, et n° 2294, p. 771). Il en est aussi fait mention dans le registre XLI du Trésor des chartes (pièce 54).

Solstice d'été. Les archives départementales du Bas-Rhin renferment probablement en assez grand nombre des exemples de cette date astronomique. Nous pouvons citer du moins un acte de 1311 daté de *la veille du solstice d'été,* et deux actes, l'un de 1348, l'autre de 1362, donnés l'un et l'autre le *dimanche avant le solstice d'été.* Il serait curieux de rechercher s'il n'existe pas quelques formules plus précises qui

désigneraient expressément le quantième du mois de juin auquel on rapportait alors cette époque de l'année solaire.

La saint Pierre yver souz pierre. Ce dicton populaire et peu connu mérite d'être ajouté aux formules plus savantes qui désignent ordinairement la fête de la Chaire de Saint-Pierre. Cette solennité, que Paul IV transféra au 18 janvier, se célébrait auparavant le 22 février. Comme la réforme du calendrier ne fut exécutée qu'en 1582, le printemps, pour ceux qui vivaient trois ou quatre siècles auparavant, était plus rapproché du 22 février qu'il ne l'est aujourd'hui. Il ne faut donc pas s'étonner si, en fêtant la Chaire de Saint-Pierre, on s'applaudissait alors d'en avoir fini avec l'hiver, de l'avoir enterré, *mis sous pierre*. Telle est du moins l'interprétation que nous croyons devoir proposer pour cette expression, tirée d'un acte de 1315 dont voici la date textuelle : *Le mercredi devant la saint Pierre, yver soux pierre* (Trésor des chartes, J. 163 B, pièce 72).

CHRONIQUE

depuis le 1 *octobre* 1859 *jusqu'au* 30 *septembre* 1860.

Octobre.

1. Le chargé d'affaires de Sardaigne à Rome reçoit ses passe-ports à cause de l'attitude de son gouvernement relativement aux Romagnes. — Lecture faite à Jassy par le commissaire de la Porte, colonel Sami-bey, du firman d'investiture du prince Alexandre Couza, comme hospodar de la Moldavie. La même formalité se fait à Buckarest le 3. — Réunion des cortès espagnoles. Lecture du projet élevant le chiffre de l'armée en 1860 à 100,000 hommes et autorisant le gouvernement à élever ce chiffre à 160,000 hommes, si les circonstances l'exigent. — Ouverture de la diète danoise par le ministre de l'intérieur Kruger.

5. Assassinat à Parme du comte Luigi Anviti, ancien colonel et chambellan de feu le duc de Parme.

6. Ouverture du 16e storthing à Christiania. Dans son discours le roi renouvelle le serment de gouverner conformément à la constitution et aux lois et déclare qu'il mettra tous ses soins à resserrer les liens politiques et matériels qui unissent la Suède à la Norwège. — Conférence des ministres des affaires étrangères de Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstad à Heidelberg. — La skuptschina de Servie vote une adresse de confiance au prince Miloch.

7. Les flibustiers de Walker qui s'étaient rendus de Mobile au Nicaragua sont faits prisonniers à l'embouchure du Missisipi par le maréchal des États-Unis.

9. Le comte della Minerva, chargé d'affaires de Sardaigne, à qui le gouvernement du Saint-Siége a fait remettre ses passe-ports, quitte Rome.

10. Décret royal accordant au duc de Montpensier les honneurs et les prérogatives d'infant d'Espagne. — Tentative d'insurrection à Palerme, et le jour suivant à Villabate, mais sans résultat.

15. La convention douanière avec l'Angleterre est approuvée par l'empereur des Français et publiée officiellement.

16. Ultimatum adressé par le gouvernement espagnol au Maroc.

18. Mehemed-Kiprisil-pacha est nommé grand-vizir à la place d'Ali-pacha.

19. L'ultimatum adressé par le gouvernement espagnol au Maroc n'ayant pas été accepté, le chargé d'affaires et consul espagnol, B. Dell Valle, quitte Tanger.

20. Une proposition est présentée à la diète de Francfort par les états moyens de l'Allemagne, relativement à la révision de la constitution militaire de la confédération. — Le comte Grunne est démis de ses fonctions d'adjudant-général de l'empereur d'Autriche, et nommé grand-écuyer. — Lettre de l'empereur Napoléon au roi Victor Emmanuel pour lui exposer le programme de la régénération de l'Italie sur les bases du traité de Zurich : Confédération de tous les états italiens sous la présidence du pape; constitution représentative pour chacun des états; Parme et Plaisance sont réunis au Piémont; la duchesse de Parme obtient Modène; la Toscane est restituée au grand-duc; Mantoue et Peschiéra deviennent forteresses fédérales. L'Autriche donne à la Vénétie une représentation particulière et une armée italienne. — Dans sa réponse, Victor Emmanuel réfute le projet d'une confédération comme

étant impraticable et regarde comme contraires aux vœux du peuple italien les obligations que ce projet impose.

21. Le ministre de la police d'Autriche, baron de Hubner, donne sa démission. — Publication d'un décret royal de Sardaigne qui autorise le ministre des finances à contracter un emprunt de 100 millions de francs, au moyen de la vente des rentes sur l'état.

22. Le maréchal O'Donnel annonce aux cortès que, tout espoir d'arrangement étant perdu, le gouvernement espagnol a déclaré la guerre au Maroc.

23. Entrevue de l'empereur de Russie avec le prince-régent de Prusse.

24. Ouverture des chambres suédoises par le roi Charles XV.

25. Protestation adressée par l'empereur de Maroc aux gouvernements étrangers contre la conduite de l'Espagne. — Ouverture de la session des états du grand-duché de Luxembourg.

26. Mort du comte de Colloredo-Wallsée, plénipotentiaire d'Autriche aux conférences de Zurich.

28. Par ordre du gouvernement espagnol les ports de Tétouan, Tanger et Larasch sont mis en état de blocus.

30. Le gouvernement autrichien se joint à la convention conclue le 21 octobre 1850 entre la Prusse et les autres états, touchant l'introduction de cartes-passeports, à partir du 1 janvier 1860.

Novembre.

2. Le duc de Padoue se retire du ministère français, pour cause de santé; M. Billault est nommé à sa place.

3. Le gouvernement badois saisit la diète d'une proposition tendante à établir un tribunal fédéral qui aurait pour

mission de juger les différends qui s'élèveraient entre les gouvernements allemands.

4. Publication d'un décret de la reine d'Espagne qui nomme le maréchal O'Donnel commandant en chef de l'armée d'expédition en Afrique. — L'armée d'expédition forte de 50,000 hommes se compose du 3e corps d'armée et d'une division de réserve. — Ouverture des cortès portugaises par le roi.

5. Circulaire du comte Walewski aux agents diplomatiques de la France à l'étranger pour leur expliquer la signification du traité de paix conclu à Zurich, sa portée et son étendue.

8. Ouverture de la session législative des chambres belges pour 1859-60.

9. Proclamation, au nom de la Ste-Trinité et du peuple roumain, de la constitution discutée à Fokschau pour la Moldavie et la Valachie. Le premier paragraphe décrète la réunion des deux états en un seul, la Roumanie, qui doit être gouverné par un régent.

10. Signature des actes que la conférence de Zurich avait pour mission de conclure.

14. Conclusion d'un traité de commerce et de navigation entre la Belgique et le Chili.

17. Garibaldi quitte Turin pour rentrer dans la vie privée.

18. Le contre-amiral français Page attaque et prend les fortifications qui se trouvent au nord de la baie de Tourane et qui sont couronnées par un fort. — Débarquement de l'avant-garde des troupes espagnoles sur la côte d'Afrique.

20. Buoncompagni quitte Turin pour prendre la régence de l'Italie centrale. Le prince de Metternich proteste contre les suites d'un pareil acte. Ricasoli à Florence proteste contre la régence Buoncompagni.

22. Ouverture de la diète par le grand-duc de Bade. — Les Maures attaquent Serallo, le boulevard de Ceuta; ils sont repoussés avec perte par les Espagnols.

23. Dissolution des cortès portugaises. Les nouvelles chambres sont convoquées pour le 27 janvier.

24. L'empereur d'Autriche accorde une amnistie pleine et entière à tous les individus soit militaires, soit citoyens, compromis dans les événements dont l'Italie est le théâtre. La grâce impériale n'exclut que les crimes et les délits communs. — Le nouveau traité, conclu le 18 juin 1858 à Tien-tsin et ratifié le 16 août 1859 à Peitang entre l'Amérique du Nord et la Chine, entre en vigueur.

25. Échange des ratifications de la convention conclue entre le pape Pie IX et la reine d'Espagne le 25 août 1859. — Les Maures attaquent les positions espagnoles; ils sont repoussés et fuient dans un grand désordre.

27. Tentative d'assassinat à Palerme, sur M. Salvatoro Maniscaleo, directeur du ministère de la police.

29. Retraite du ministre de la guerre en Prusse, de Bonin, pour cause de différence d'opinion au sujet de la réforme dans l'organisation de l'armée.

30. Les communications ayant pour objet de provoquer la réunion d'un congrès européen sont expédiées de Paris aux diverses puissances qui doivent y participer.

Décembre.

1. Publication du concordat passé le 28 juin 1859 entre le grand-duché de Bade et le St-Siége.

2. Lettre adressée par le pape Pie IX à l'empereur des Français, dans laquelle il déclare qu'il ne prend part au congrès qu'à la condition que celui-ci reconnaisse l'intégrité des états pontificaux, selon les traités de 1815.

5. Ouverture du congrès à Washington, mais sans lecture du message présidentiel parce qu'on n'a pu s'entendre sur le choix d'un orateur. — Le lieutenant-général de Roon prend le portefeuille du ministère de la guerre en Prusse.

7. Proclamation de la constitution sarde. La nouvelle législation est introduite à partir du 1er mai 1860, tant dans les anciennes provinces que dans les nouvelles, et par suite d'une décision postérieure du sénat, seulement à partir du 1er janvier 1861. — Le St-Siége adresse aux membres du corps diplomatique une protestation contre tout ce qui a été fait par le gouvernement piémontais dans les Romagnes. Il engage chaque gouvernement à faire tous ses efforts pour que les désordres récents ne dégénèrent pas en faits accomplis.

9. Les Maures au nombre de 10,000 attaquent les redoutes espagnoles, dans le campement del Otero; ils sont repoussés par le 2d corps d'armée, qui les met en fuite.

10. Ouverture du parlement à Corfou par le lord commissaire supérieur. Les représentants du peuple au nombre de 30 refusent de se mêler en rien de ce qui est contraire aux droits du lord commissaire.

13. Le storthing de Norwège vote une proposition pour supprimer la place de gouverneur et créer une seconde charge de ministre d'état à Christiania.

14. La Prusse invite les états maritimes de l'Allemagne à une conférence pour la question de fortification des côtes.

15. Les Maures au nombre de 15,000 hommes attaquent le camp espagnol et sont repoussés avec de grandes pertes par les généraux Zabala et Ros de Olano.

17. La diète de Francfort est saisie des propositions de la conférence de Wurzbourg. Ces propositions demandent 1° la publicité des débats de la diète; 2° la solution prochaine de la question d'égalité des droits de patrie et de

domicile; 3° la promulgation d'une législation civile et criminelle commune. — Un incendie, qui commence à deux heures du matin, détruit complétement le château de Frédéricsbourg, résidence du roi de Danemarck, situé à quatre milles de Copenhague.

18. Clôture de l'assemblée nationale moldo-valaque à Jassy. Lecture, le même jour, du message du prince Couza à Buckarest. — Le but de la clôture de l'assemblée est de nommer une nouvelle chambre.

20. Patente de l'empereur d'Autriche, qui décrète une législation industrielle pour toute l'étendue de l'empire, à l'exception de Venise et de la frontière militaire, à partir du 1er mai 1860.

27. Lecture du message du président des États-Unis, quoique, après des votes renouvelés, le choix d'un orateur n'ait pas encore été fait. — Continuation des révolutions dans l'Inde inférieure.

28. Par une lettre autographe de l'empereur d'Autriche, adressée à M. Goluchowsky, ministre de l'intérieur, la prochaine levée de recrues est supprimée, l'effectif de l'armée ayant été complété par un grand nombre de volontaires. — Mort de l'historien Thomas Babington Macaulay à Kensington, né en 1800 à Rothly Temple à Leicestershire.

29. L'escadre espagnole bombarde les forts qui défendent l'entrée du fleuve Tétouan et les fait sauter.

30. Note du secrétaire d'état, cardinal Antonelli, adressée à M. de Grammont, au sujet de la brochure *le Pape et le Congrès.*

31. L'empereur des Français adresse au pape une lettre en réponse à celle du 2 décembre, par laquelle il insiste sur la cession des Romagnes par le pape, pour amener la solution de la question italienne. — Publication d'un décret du prince Couza, par lequel il refuse le projet de consti-

tution que lui présente la commission centrale, pour la réunion des deux principautés.

Janvier.

1. Les Espagnols, sous la conduite du général Prim, attaquent les Marocains commandés par Muley-Abbas à Castillegos; ces derniers sont repoussés après une vigoureuse résistance. — A la suite d'un décret impérial qui étend les limites de la ville de Paris jusqu'aux glacis des fortifications, les nouvelles lignes d'octroi sont ouvertes à partir du 1 janvier.

4. Nomination de M. de Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople, au poste de ministre des affaires étrangères.

5. Proclamation de l'empereur des Français dans laquelle il dit que, plein de confiance dans la solution pacifique des questions encore pendantes de la politique extérieure, il expose au ministère d'état un programme pour le développement de la richesse nationale.

6. Un décret de l'empereur d'Autriche supprime les articles du code civil, d'après lesquels les non-chrétiens pouvaient attester comme non-valables les dernières volontés d'un chrétien et qui déclaraient suspect le serment d'un juif en faveur d'un juif contre un chrétien.

8. Réponse du pape à la lettre de l'empereur Napoléon du 31 décembre. Le pape déclare qu'il ne peut céder les légations, sans violer les serments solennels qu'il a prêtés.

9. Ouverture de la diète fédérale à Berne. — Milan cesse d'être le centre de l'administration politique et financière de la Lombardie. — Le lieutenant-général anglais sir J. Hope Grant est nommé commandant en chef des troupes de l'expédition destinée pour la Chine.

10. Circulaire adressée par le gouvernement prussien aux gouvernements fédéraux au sujet de la révision de la constitution militaire. La Prusse désire des améliorations essentielles, qui embrasseraient les décisions fondamentales comprises dans le cadre général de la constitution, en outre, relativement au commandement supérieur, elle désire qu'il soit partagé entre la Prusse et l'Autriche.

12. Ouverture de la diète prussienne par le prince-régent.

14. Les Espagnols, après un combat acharné, s'emparent des hauteurs du cap Negro et de toutes les positions qui dominent la vallée de Tétouan.

15. Le ministère piémontais tout entier donne sa démission. Le comte Cavour est chargé le 16 de la formation d'un nouveau ministère.

16. Le conseil des états suisses, d'accord avec le conseil national, repousse, à la majorité de 23 voix contre 11, la pétition des évêques contre la séparation du Tessin d'avec les évêchés lombards. — Débarquement de la division Rios à l'embouchure de la rivière de Tétouan. Prise et occupation du fort.

19. Encyclique du pape adressée à tous les patriarches, archevêques, évêques et prêtres de l'Église catholique. Sa Sainteté développe les motifs pour lesquels elle refuse de donner son approbation au conseil de l'empereur, qui est de renoncer aux provinces révoltées.

22. L'ambassadeur anglais adresse au cabinet de Vienne, relativement aux affaires de l'Italie, un memorandum renfermant les quatre propositions suivantes : 1° la France et l'Angleterre renonceront à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Italie sans le consentement des puissances; 2° le gouvernement français s'entendra avec le pape au sujet de l'évacuation des troupes françaises; 3° la question de l'organisation intérieure de la Vénétie reste en dehors

des négociations; 4° le roi de Sardaigne sera invité par les gouvernements de France et de la Grande-Bretagne à ne pas envoyer des troupes dans l'Italie centrale avant que les différents états et provinces aient exprimé solennellement leurs vœux par un vote de l'assemblée nationale; si le vote est en faveur de l'annexion, la France et la Grande-Bretagne ne s'opposeront plus à l'entrée des troupes sardes.

23. Signature d'un traité de commerce entre la France et l'Angleterre, par Cobden et lord Cowley d'une part, et par les ministres Baroche et Rouher de l'autre.

24. La reine Victoria fait l'ouverture de la seconde session du sixième parlement. — M. de Thouvenel entre au ministère et prête serment entre les mains de l'empereur.

26. Ouverture solennelle des cortès portugaises faite par le roi.

27. Le concordat conclu par le grand-duc Léopold II de Toscane avec le Saint-Siége en date du 25 avril 1851 est annulé par le gouvernement piémontais.

29. Mort du poëte Ernest Maurice Arndt. — Un décret de l'empereur Napoléon supprime le journal l'*Univers*. — Manifestation à Chambéry pour protester contre le projet d'annexion de la Savoie à la France.

30. Dépêche de M. de Thouvenel adressée à l'ambassadeur français à Londres relativement aux quatre propositions de l'Angleterre; le ministre déclare que, quant au quatrième point, il n'est pas à même de donner une réponse définitive. — L'assemblée législative de la Californie fait passer une loi en vertu de laquelle ce pays est partagé en deux états distincts, la Californie du nord et celle du sud, en se réservant la sanction du sénat à Washington.

31. Dépêche adressée par M. de Thouvenel à l'ambassadeur de France à Vienne, pour lui donner un aperçu historique des tentatives faites par la France pour la solution de la question de l'Italie centrale.

Février.

1. Après plusieurs votes inutiles, Pennington est nommé président de la chambre des représentants à Washington, à la majorité d'une voix.

2. Le contre-amiral François Page fait une proclamation, par laquelle Saigoun sur la côte méridionale de l'Indo-Chine est déclaré possession française.

4. Échange des ratifications du traité anglo-français, conclu à Paris le 23 janvier. — Note adressée par le ministre des affaires étrangères au gouvernement suisse dans laquelle il promet la cession des provinces neutralisées de la Savoie au territoire de la confédération.

6. Entrée de l'armée espagnole à Tétouan.

10. Le contre-amiral français Page déclare que la navigation du fleuve Saigoun, depuis Cap Jacob jusqu'à la ville de Saigoun, est ouverte à tous les pavillons sous la protection du gouvernement français. Le blocus est maintenu pour tous les autres ports de la Cochinchine. — Le vice-amiral Charner est nommé commandant en chef de la flotte française, et le général Montauban commandant des troupes de terre de l'expédition contre la Chine.

13. Réponse de la Russie aux propositions de la France et de l'Angleterre. — Sans les refuser tout-à-fait, elle rejette le principe de la souveraineté du peuple et renvoie la question à des délibérations ultérieures entre tous les états de l'Europe, de préférence à un congrès. La réponse de la Prusse, à peu près de la même date, est semblable.

14. Deuxième memorandum adressé par la Prusse aux gouvernements de la confédération touchant la constitution militaire. Elle démontre une seconde fois la nécessité de la révision militaire et déclare non fondés les soupçons de la Saxe.

15. Entrée du roi Victor Emmanuel à Milan.

16. Une députation du Maroc arrive dans le camp espagnol, apportant des propositions de paix; O'Donnel consent aux conditions suivantes : cession de Tétouan ainsi que de tout le territoire conquis; dommages-intérêts pour la somme de 200 millions de réaux; obligation pour le Maroc de respecter la religion catholique ainsi que de favoriser les intérêts du commerce espagnol.

17. Réponse définitive de l'Autriche aux propositions d'intervention de la France et de l'Angleterre. Elle n'accepte pas ces propositions comme base des négociations. Les motifs du comte de Rechberg sont les suivants : 1° Les propositions changent la base essentielle de l'équilibre européen; 2° elles sont contraires aux principes fondamentaux, sur lesquels est fondée la légitimité des gouvernements en général et de l'Autriche en particulier; 3° elles détruisent les droits des princes italiens, garantis par l'Europe et que l'Autriche s'est fait un devoir sacré de protéger.

19. Orage phénoménal et désastreux qui traverse la Belgique du sud-ouest au nord-est, de 7 à 9 heures du soir; la foudre n'atteint pas moins de vingt églises et brûle entièrement celle de Nazareth, paroisse près de Deynze dans la Flandre orientale.

23. Entrevue du maréchal O'Donnel et de l'empereur Muley Abbas, dans le voisinage de Tétouan. — L'entretien reste sans résultat. Rupture de l'armistice.

24. Le ministère Palmerston l'emporte, à la majorité de 116 voix, sur l'opposition des torys dans le vote de la chambre des communes contre le budget proposé au sujet du nouveau traité de commerce conclu avec la France.

25. Dépêche adressée par M. de Thouvenel à l'ambassadeur français à Turin; elle développe les raisons du gouver-

nement français pour les combinaisons suivantes : 1° annexion complète à la Sardaigne des duchés de Parme et de Modène; 2° administration temporelle des Romagnes sous la forme d'un protectorat exercé par le roi de Sardaigne au nom du Saint-Siége; 3° rétablissement du duché de Toscane dans son autonomie territoriale et politique. Enfin l'annexion de la Savoie et de Nice à la France est démontrée comme étant une nécessité géographique.

26. Appel fait en Piémont aux classes de 1830 à 1833. L'armée est augmentée de 50,000 hommes.

29. Réponse du comte de Cavour à la dépêche de M. de Thouvenel du 25. Le roi de Sardaigne confie la décision de la question toscane au vote du peuple et déclare qu'il ne peut s'opposer au résultat du vote. Relativement à Parme, Modène et le vicariat des Romagnes, la Sardaigne accepte les propositions de la France; le comte de Cavour se réserve la réponse en ce qui concerne la Savoie et Nice. — Dépêche du secrétaire d'état Antonelli au nonce du pape à Paris, en réponse à la dépêche de M. de Thouvenel du 15 février. Il considère comme non-avenu le reproche qui lui est fait au sujet du régime politique suivi dans les légations, comme étant la cause de la décadence de ces provinces, et il expose les motifs pour lesquels le Saint-Père ne peut absolument pas céder la plus petite partie du patrimoine de St-Pierre.

Mars.

1. Ouverture du sénat et de l'assemblée législative par l'empereur Napoléon III. Dans le discours du trône l'empereur déclare ouvertement que, dans le cas d'un agrandissement de la Sardaigne dans l'Italie centrale, il est de son devoir de revendiquer le versant français des Alpes, pour la sécurité de la France.

2. Lord Russel propose à la chambre des communes un bill pour l'amélioration des lois sur la représentation populaire en Angleterre et le pays de Galles (bill de réforme). — Note adressée par le comte de Cavour au gouvernement français, relativement à l'annexion de la Savoie et de Nice. La note exprime la sympathie du gouvernement sarde pour ces provinces, cependant celui-ci, fidèle aux principes suivis en Italie, consultera les vœux des populations selon les formalités prescrites par le parlement sarde.

3. Buoncompagni dépose ses fonctions de gouverneur-général des provinces centrales de l'Italie.

5. Une patente de l'empereur d'Autriche décide de renforcer le conseil de l'empire par des conseillers extraordinaires à convoquer périodiquement. — Une autre patente fixe la convocation du conseil d'empire au mois de mai 1860.

9. Réponse de la Prusse à la seconde circulaire de la Saxe touchant la révision de la constitution militaire. Elle fait ressortir, comme étant en opposition avec les craintes politiques de la Saxe, le danger sérieux, qui résulte pour l'existence de la confédération de ce que plusieurs décisions de la constitution militaire sont incompatibles avec les besoins du service militaire. — L'Angleterre et la France adressent un ultimatum au gouvernement impérial de Chine : demande de satisfaction et de dédommagement pour les Anglais à cause des événements sur le Peiho et des pertes de l'année 1859; la ratification de toutes les stipulations des traités de Tien-tsin; garanties matérielles pour l'exécution de ces traités; maintien du droit de résidence permanente d'un ambassadeur à Pékin. — La France envoie les sénateurs Laity et Pietri en qualité de commissaires en Savoie et à Nice pour surveiller les votes qui se préparent pour l'annexion à la France.

10. La chambre des communes, en Angleterre, vote, à la

majorité de 282 voix contre 226, une adresse de remerciment à la reine pour le traité de commerce conclu avec la France. —Publication du traité de commerce avec l'Angleterre conclu le 23 janvier et ratifié le 4 février.—Ouverture de la chambre valaque à Buckarest, par un discours du prince Couza. Peu de temps après, ouverture de la chambre moldave à Jassy.

11. Commencement des votes dans les provinces de l'Émilie et de la Toscane, sur l'annexion ou la non-annexion à la Sardaigne, en vertu d'un décret du 1er mars. — Démonstration monstre faite à Nice contre l'annexion à la France. — Le conseil d'état suisse charge son représentant à Turin de diriger l'attention du comte de Cavour sur les droits qui résultent pour la Suisse des traités de 1815.

13. M. de Thouvenel, dans une dépêche adressée aux signataires des traités de Vienne, déclare que la France, par suite de l'agrandissement de la Sardaigne, s'est trouvée dans l'obligation de réclamer des garanties pour la frontière française. — L'Espagne proteste en faveur de la duchesse de Parme, comme infante d'Espagne, contre les événements qui se sont passés en Italie.

14. Les gouverneurs de Chambéry et d'Annecy ayant annoncé officiellement les 8 et 10 mars que les populations allaient être convoquées pour voter sur l'annexion à la France ou la fidélité au Piémont, le représentant de la Suisse présente à Turin une note qui somme le gouvernement sarde de ne pas avancer plus loin dans la voie annoncée officiellement par ces proclamations, sans entamer des négociations avec le gouvernement fédéral pour amener une solution de la question avec garantie des droits de la Suisse. Sous la même date, la Suisse adresse une protestation à la France contre l'annexion des districts neutres, le Chablais et le Faucigny.

15. Tentative d'émeute à Pesth, dans la Haute-Hongrie,

faite par des étudiants de l'université; la population n'y prend point part. Il y a quelques blessés et quelques arrestations. — Le général Cialdini quitte Brescia pour occuper militairement les Romagnes.

17. Réponse de M. de Thouvenel à la protestation de la Suisse du 14. Le ministre des affaires étrangères de France y exprime son étonnement de la démarche faite par la Suisse, et fait observer que la neutralisation du Chablais et du Faucigny a été stipulée en faveur de la Savoie plutôt qu'en faveur de la Suisse, et que le conseil fédéral intervient sans raisons légitimes dans l'arrangement que la France et le Piémont vont conclure. — Destruction du théâtre de Namur par un incendie.

19. Le conseil d'état suisse adresse aux signataires des traités de Vienne une circulaire, dans laquelle il expose les droits et les intérêts de la Suisse relativement à l'annexion de la Savoie, et engage les puissances à sauvegarder ces droits. — Démission du président du conseil des ministres, Filangieri, et du secrétaire d'état pour la Sicile, chevalier P. Cumbo. Le premier est remplacé par le prince Cassaro. — Désordres à Rome, à l'occasion de l'anniversaire du jour de naissance de Garibaldi; ils sont énergiquement réprimés par l'intervention des troupes papales. — Une dépêche circulaire adressée à l'ambassadeur de France à Londres s'attache à disculper le gouvernement français de toute idée d'agrandissement, soit en Belgique soit en Allemagne. Depuis la séparation de la Belgique d'avec le royaume des Pays-Bas, la France n'a pas d'autre garantie à désirer pour la sécurité de ses frontières de ce côté-là.

20. Par décision du conseil d'état de Piémont, le concordat conclu par l'Autriche avec le St-Siége pour la Lombardie est supprimé.

21. Protestation de l'ambassadeur suisse à Turin contre

la réponse de la Sardaigne à la note de la Suisse du 14 mars. La protestation exprime que, d'après les traités existants, la Sardaigne n'a pas le droit de céder les provinces du Chablais, du Faucigny et du Génevois à une puissance autre que la Suisse.

22. Le duc François V de Modène adresse de Vienne une protestation contre l'annexion de ses états à la Sardaigne.— Le conseil fédéral adresse une circulaire à tous les cantons de la Suisse, relativement à la question de la Savoie.

23. Victoire remportée par les Espagnols sur les Marocains à Gualdras. Un autre avantage avait été remporté le 11, près du fleuve Samsa.

24. Le grand-duc Ferdinand IV de Toscane proteste de Dresde contre l'annexion de ses états à la Sardaigne. — Le traité de cession de la Savoie et de Nice est signé à Turin, sous réserve de la sanction des chambres Sardes.

25. Conclusion des préliminaires de paix entre l'ambassadeur de Muley Abbas et le commandant en chef de l'armée espagnole, feldmaréchal Léop. O'Donnel. — Protestation du gouvernement impérial de l'Autriche contre la réunion des états de Parme, de Modène, de Toscane et des Romagnes à la royauté de Sardaigne. L'Autriche se base sur les droits garantis par les traités antérieurs et ceux de 1815 aux archiduchés d'Autriche et à la maison de Lorraine sur les duchés italiens, ainsi que sur les préliminaires de Villafranca.

26. Bref d'excommunication contre les envahisseurs d'une partie des états de l'Église. — Discussions dans la chambre des communes contre la politique de l'empereur Napoléon III, à l'occasion de la délibération sur le budget des finances. Le ministre des affaires étrangères lord J. Russel expose que l'entente cordiale avec la France est rompue et que l'Angleterre aura à chercher ses amis ailleurs.

27. La Prusse adresse une note à son représentant à Paris, en réponse à la dépêche de M. de Thouvenel du 13 mars; elle désapprouve l'annexion de la Savoie; le Piémont a cédé la Savoie en réservant expressement les droits de la Suisse; celle-ci a fait appel aux puissances: il faut que ces droits soient examinés et garantis.

28. Arrivée à San Francisco d'une députation japonaise se rendant à Washington, la première que le Japon ait envoyée à un état chrétien. — Un détachement de troupes françaises fait son entrée à Chambéry. — Louise Marie de Bourbon, duchesse veuve, régente de Parme, envoie de Zurich une protestation contre l'annexion des états de son fils mineur à la Sardaigne. — L'ambassadeur de la Suisse à Paris proteste contre l'exécution du traité du 24 mars en tout et autant qu'il touche à la partie neutralisée de la Savoie.

29. Entrée solennelle du prince de Carignan à Florence en qualité de gouverneur du roi de Sardaigne en Toscane. — La reine d'Espagne sanctionne les préliminaires de paix conclus le 25. Ils renferment 9 articles. Le Maroc cède à l'Espagne tout le territoire compris depuis la mer, en suivant les hauteurs de Sierra Bullones, jusqu'au chemin d'Anghera et paie une indemnité de 200 millions de piastres. — Réunion de deux chambres (conseil national et conseil d'état) de l'assemblée fédérale pour délibérer sur la question de la Savoie. — Le sénat de France passe à l'ordre du jour sur les pétitions qui réclament son intervention pour la puissance temporelle du pape, à une majorité de 116 voix contre 16. — La bulle d'excommunication, lancée par le pape contre tous ceux qui se sont rendus coupables d'invasion et d'usurpation d'une partie des états de l'Église, est affichée dans les lieux publics avec les formalités habituelles. Elle est datée du 26 mars et commence par les

mots : *Pius PP. IX ad perpetuam rei memoriam cum catholica Ecclesia* etc.

30. Des nouvelles de Hong-kong annoncent les progrès de la rébellion qui dure depuis 10 ans en Chine.

31. L'annexion prochaine de la Savoie et de Nice est publiée officiellement. Victor Emmanuel adresse une proclamation aux populations de la Savoie et de Nice, dans laquelle il les délie de leur serment de soumission.

Avril.

1. Les troupes françaises occupent Nice.

2. Arrivée du général de Lamoricière à Rome. — Ouverture des chambres sardes.—Le roi déclare, dans le discours du trône, qu'il a signé le traité au sujet de l'annexion de Savoie et de Nice à la France, sous réserve du vote de la population, de l'approbation des chambres et de la garantie du droit international relativement à la Suisse. — Mort de l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, Bethmont, en 1848 député, puis ministre du culte (11 mai) et de la justice (28 juin), en 1849 vice-président du conseil d'état.

3. Le capitaine-général des îles Baléares, général-major J. Ortega, débarque avec les troupes qui sont sous son commandement (3000 hommes) non loin de Tortosa et proclame le comte de Montémolin roi d'Espagne sous le nom de Charles VI. Cependant il est forcé par ses propres troupes de prendre la fuite.—Avec lui s'enfuient le comte de Montémolin, son frère Ferdinand, les généraux Elio et Cabrera. Elio et Ortega sont arrêtés peu de jours après.

4. Commencement de la révolution en Sicile. Soulèvement à Palerme, Messine, Catane. Forcés dans les villes par les troupes, après une lutte opiniâtre, les rebelles se

retirent vers l'intérieur de l'île. — Le roi de Suède refuse son approbation à la décision du storthing norwégien, d'après laquelle aucun suédois ne doit plus être gouverneur en Norwège.

5. Dépêche circulaire du conseil fédéral de Suisse aux gouvernements de Russie, d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse, dans laquelle ces puissances sont instamment priées de se réunir en conférence, pour le règlement des affaires de la Savoie. Les puissances dans leur réponse déclarent qu'elles sont disposées à former une conférence. — Les troupes conduites et trompées par le général Ortega l'abandonnent aussitôt qu'elles connaissent son dessein. Le chef veut s'enfuir; mais il est arrêté et conduit à Tortose avec plusieurs de ses complices.

7. Le journal de Rome publie la nomination de M. de Lamoricière comme général en chef des troupes pontificales. —Mort d'Étienne comte de Zechenyl de Savar-y-Felso Vidék, chamb. I. R. et cons. actuel, en 1848 ministre des travaux publics et depuis la même année enfermé, pour cause d'aliénation mentale, dans l'hospice des aliénés à Doebling, près de Vienne; il se suicide dans la nuit du 7 au 8 avril.

8. Tentative de révolte à Messine. Les rebelles poursuivis se répandent dans les environs. — Publication de la convention conclue par l'Espagne avec Rome à la date du 8 avril. — La ratification de la base du traité de paix avec le Maroc est annoncée de Madrid.

11. Le conseil fédéral suisse adresse aux puissances une note circulaire, dans laquelle il proteste contre le système de vote populaire organisé en Savoie, dont il ne reconnaîtra jamais les résultats.

13. Le parlement sarde vote à l'unanimité l'annexion de l'Emilie et de la Toscane à la Sardaigne.

15. Vote de la population de l'arrondissement de Nice, au sujet de l'annexion à la France.

16. Note de M. de Thouvenel aux représentants de la France près les puissances du congrès de Vienne, dans laquelle il cherche à prouver que l'annexion des provinces neutralisées de la Savoie ne change en aucune manière la situation de la Suisse, sous le rapport stratégique.

19. Le général Ortega est fusillé à Tortose par ordre d'un tribunal de guerre. — Le cardinal Antonelli adresse au corps diplomatique à Rome une protestation contre l'annexion des Romagnes à la Sardaigne. — Circulaire de l'empereur d'Autriche par laquelle le grand-duc Albert est déchargé, sur sa demande, de l'emploi de gouverneur-général et de général commandant en Hongrie, et le chevalier de Benedek est chargé provisoirement de l'administration politique et du commandement général du pays en Hongrie ; en même temps les sections de gouvernement sont supprimées et réunies en un gouvernement ayant son siége à Bude.

20. Rapport de la commission fédérale militaire de Francfort au sujet de la proposition de la Prusse, relativement à la constitution fédérale militaire; elle déclare qu'une réforme des décisions générales organiques de cette constitution n'étant pas nécessaire, la proposition de la Prusse est rejetée.—Mort de Charles de Brouckere, âgé de 64 ans, bourgmestre de Bruxelles et député depuis 1848 ; en 1831-32 ministre de la guerre, puis ministre des finances. — Le comte Xavier de Mérode prend à Rome le portefeuille du ministère de la guerre à la place du cardinal Antonelli.

21. Les troupes royales, sorties de Messine, attaquent les insurgés retranchés dans la ville de Carini. Après un combat acharné, la ville est prise; les révoltés se retirent. — Le comte de Montémolin et son frère don Ferdinand sont arrêtés à Anycosta, près de Tortose.

22. Commencement du vote sur l'annexion de la Savoie à la France.

23. Mort du ministre des finances, baron de Bruck. Le conseiller d'empire, dr Ignace de Plener, prend la direction du ministère vacant. — Le Storthing accepte à l'unanimité une adresse au roi qui maintient le droit fondamental de la Norwège, et proteste contre l'immixtion des états Suédois et contre la révision des actes du royaume, dans les circonstances actuelles. — Le comte de Montémolin, dans une déclaration datée de Tortose 23 avril, renonce à ses droits comme prétendant à la couronne d'Espagne en faveur de la reine Isabelle et de ses descendants.

24. Mgr de Mérode, nommé par Sa Sainteté pro-ministre de la guerre, publie un ordre du jour.

25. Des nouvelles de Hong-kong annoncent l'envoi d'un second ultimatum des alliés au gouvernement impérial de Pékin.

26. Signature de la paix entre l'Espagne et le Maroc à Tétouan. Tétouan reste à l'Espagne comme gage jusqu'au paiement complet du montant des frais de la guerre. — Mort du duc de Terceira, président du conseil, ministre de la guerre et des affaires extérieures de Portugal, né le 10 mars 1792.

27. L'archevêque de Fribourg adresse un écrit à son clergé, dans lequel il l'exhorte à agir suivant les décisions du concordat.

29. Ouverture solennelle du concile provincial convoqué par l'archevêque de Cologne en cette ville.—Sont présents au concile les évêques de Trèves, Munster, Paderborn, le prince évêque de Breslau, les évêques de Hildesheim et Osnabruck.

Mai.

1. Mort du dr Oersted, dans sa 82me année, membre du

conseil danois et ministre d'état. — Appel fait par le pape aux catholiques de toutes les nations, pour les engager à prendre part à un emprunt de 50 millions.

3. Couronnement du roi et de la reine de Suède à Stockholm, avec la pompe et le cérémonial traditionnels.

5. Garibaldi se rend, dans la nuit du 5 au 6 mai, avec 2000 hommes environ et 3 navires, de Gênes en Sicile, après avoir donné sa démission de député et de général de l'armée piémontaise.

8. La seconde chambre de Hanovre, d'accord avec la première, rejette la proposition du gouvernement pour la fortification des côtes de la mer du nord; cette question est déclarée affaire commune de la fédération.

9. Le conseil fédéral suisse charge ses représentants à l'étranger de réfuter l'opinion que la Prusse, la Russie et l'Autriche auraient conseillé à la Suisse des négociations séparées avec la France au sujet de la question de la Savoie.

10. Débarquement à Marsala de Garibaldi et de ses volontaires.

11. Entrée triomphale de l'armée d'Afrique à Madrid. — L'expédition de Garibaldi débarque à Marsala, ville maritime de la Sicile, située à 156 kilomètres de Palerme, près du cap Boco, province de Trapani. Pour empêcher le débarquement, deux pyroscaphes napolitains, le Capri, et le Stromboli qui croisaient devant Marsala, dirigent leurs feux contre les steamers. Mais les navires de guerre anglais qui se trouvent sur les lieux demandent aux commandants napolitains de suspendre le feu, afin qu'ils puissent faire revenir un officier de leur bord qui était à terre. Le feu est suspendu pendant deux heures et le débarquement des révolutionnaires s'effectue par ce moyen.

12. Protestation du gouvernement napolitain, adressée

à la diplomatie, contre le débarquement de Garibaldi en Sicile. — L'empereur du Brésil fait l'ouverture de la session des chambres.

13. L'archevêque de Florence défend au clergé de participer à la célébration de la fête de la constitution sarde. La même chose arrive à Bologne, à Pise et en d'autres endroits. Le gouvernement sarde emploie la voie des arrestations contre les ecclésiastiques qui agissent dans le sens de cette défense.

14. Garibaldi s'empare de la dictature en Sicile. — Le grand-duc Nicolas de Russie arrive à Paris. — Réception solennelle, par le président de la république des États-Unis, de l'ambassade extraordinaire japonaise.

16. Une proclamation du gouvernement anglais, publiée dans les journaux de Dublin, défend sous des peines sévères, les enrôlements pour l'armée du pape.

18. La gazette officielle de Turin déclare que le gouvernement sarde désapprouve l'expédition de Garibaldi et qu'il a cherché à l'empêcher. — Publication d'un décret du roi de Naples par lequel le lieutenant-général F. Lanza est nommé commissaire extraordinaire et *alter ego* du roi pour l'île de Sicile.

19. Combat près de Montefiascone entre les gendarmes pontificaux commandés par le colonel Pimodan et une horde d'environ 350 volontaires piémontais qui avaient franchi les frontières. Les aventuriers sont dispersés en laissant plusieurs morts sur les lieux, entre autres le chef Orsini, frère de l'assassin de l'empereur des Français. — Le lieutenant-général Lanza fait à Palerme une proclamation dans laquelle il promet, après la pacification de l'île, l'érection d'un gouvernement sous la direction d'un prince royal et d'autres améliorations dans l'administration. — Irruption d'une troupe de bandits, sous la conduite

de Ziambianchi, dans les états pontificaux; elle est dispersée par les troupes pontificales; Ziambianchi est arrêté à son tour sur le territoire sarde.

21. La lecture du bill adopté par la chambre des communes en Angleterre concernant l'impôt sur le papier est ajournée à 6 mois. Le ministère reste avec 89 voix dans la minorité. — Une proposition du roi de Suède, par laquelle les punitions fixées pour ceux qui se séparent de l'église nationale sont supprimées, obtient l'assentiment des trois ordres du conseil d'empire et aura force de loi.

22. Clôture de la session du 16me storthing ordinaire à Christiania.

23. Clôture de la diète ouverte le 12 janvier par le prince-régent de Prusse; celui-ci, dans son discours, fait ressortir principalement l'intégrité de l'Allemagne et le maintien des droits confédérés allemands. — Le parlement est saisi des papiers officiels concernant la conduite des navires britanniques, pendant le débarquement de Garibaldi à Marsala. — Note du conseil fédéral aux ambassadeurs suisses, à l'étranger, dans laquelle sont rejetées les offres que fait la France de céder à la Suisse une ligne du territoire, depuis Meillerie sur le lac Léman jusqu'au col de Ferret, de ne pas maintenir de flotte sur le lac et de ne pas élever des fortifications sur la ligne qui passe par les monts Vuache, Sion et Salève.

25. Ouverture des cortès espagnoles par la reine. — Le prince-régent de Prusse assiste à l'ouverture du chemin de fer Rhin-Nahe. Démonstrations patriotiques des villes frontières de la Prusse contre une séparation d'avec l'Allemagne.

26. Échange des ratifications de la paix de Tétouan.

27. Garibaldi réussit à entrer dans Palerme et à s'emparer d'une partie de la ville, à la faveur d'une insurrection géné-

rale qui éclate dans l'intérieur, d'après un plan convenu. Bombardement de la ville par les forts qu'occupent les troupes royales.

29. Vote de la chambre des députés sardes sur le traité relatif à la cession de la Savoie et de Nice à la France; il est approuvé par 229 voix contre 33 et 23 abstentions. — Terrible ouragan en Belgique et ailleurs, occasionnant de grands désastres.

30. Armistice entre Garibaldi et le général napolitain commandant à Palerme. — Circulaire de M. de Thouvenel, dans laquelle est mentionnée la question de reconnaître l'Espagne comme grande puissance.

31. Clôture de la session de la chambre grecque à Athènes. — Ouverture de la 1re session du conseil de l'empire d'Autriche renforcé par le président du conseil des états, l'archiduc Rénier. Comme question principale est posée la délibération sur le budget. — Les troupes françaises de l'Italie supérieure commencent leur retraite en France dans la dernière moitié du mois de mai.

Juin.

1. Entrevue de l'impératrice mère de Russie avec l'empereur et l'impératrice des Français à Lyon.

2. L'empereur et l'impératrice des Français rendent visite à l'impératrice douairière de Russie, veuve du czar Nicolas, à l'hôtel de l'Univers à Lyon.

3. Mort du feldmaréchal de l'armée britannique, comte de Strafford, âgé de 88 ans.

5. L'infant Don Juan d'Espagne, frère du comte Montémolin, publie dans le *Times* de Londres une déclaration datée du 2 juin, adressée aux cortès espagnoles, dans laquelle il réclame les droits de sa famille, eu égard à la lettre d'abdication de son frère.

6. Dépêche-circulaire adressée par la Prusse à tous les gouvernements de la confédération, dans laquelle le gouvernement prussien s'exprime relativement à sa position vis-à-vis de la confédération et relativement à cette dernière. Il déclare qu'il tient fortement à la confédération.

7. De Martino chargé d'affaires napolitain à Rome se rend en mission extraordinaire à Paris, pour engager l'empereur Napoléon à prendre le rôle de médiateur dans le mouvement de la Sicile; l'empereur refuse cette médiation.

8. Le dernier régiment français du corps d'occupation de l'Italie supérieure quitte la Lombardie; le maréchal Vaillant quitte Milan le 12 juin.

10. Entrevue des rois de Danemark et de Suède dans le château de Kronberg. — Mort de l'amiral Parceval Deschênes.

11. Le gouvernement anglais annonce à la chambre des communes qu'il retire le bill de réforme présenté par lui. — Le roi de Piémont signe le traité relatif à la cession de la Savoie et de Nice.

12. Publication, dans le *Moniteur universel,* du décret de promulgation ainsi que du traité de cession de la Savoie et de Nice à la France. Un rapport de M. de Thouvenel fait ressortir le caractère tout-à-fait exceptionnel de l'annexion. Des troupes françaises commencent à occuper les parties neutres de la Savoie. — Deux bateaux à vapeur portant des troupes et des munitions à Garibaldi sont capturés par des bâtiments de la marine royale napolitaine.

13. Publication d'une ordonnance de l'empereur d'Autriche datée du 13 mai, par laquelle les pouvoirs de la congrégation centrale lombardo-vénitienne sont agrandis, en tant que dans toutes les affaires de l'administration publique elles obtiendront, au lieu d'un simple droit délibératif, le droit de décision.

14. L'annexion de la Savoie et de Nice à la France est solennellement fêtée à Paris par un *Te Deum* et une grande revue de la garde nationale et de l'armée au champ de Mars.

16. Entrevue des princes allemands avec l'empereur Napoléon III. Étaient présents, le prince-régent de Prusse, les rois de Bavière, de Wurtemberg et de Hanovre, les grands-ducs de Bade, de Weimar et de Hesse, les ducs de Nassau et de Cobourg-Gotha.

20. Circulaire de M. de Thouvenel dans laquelle il annonce aux puissances étrangères l'annexion de la Savoie et de Nice.

21. Nouveaux excès des Druses contre les populations chrétiennes du Liban. Après avoir incendié et pillé un grand nombre de villages, ils attaquent la ville de Zahli, dernier refuge des chrétiens, la brûlent et en massacrent les habitants. — Arrivée des ministres plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et de la France, lord Elgin et le baron Gros, à Hong-Kong.

22. La chambre des représentants belges adopte, par 66 voix contre 41 et 3 abstentions, le projet de loi qui abolit les octrois.

24. Mort du prince Jérôme Napoléon Bonaparte.

26. Proclamation du roi François II datée de Portici, 25 juin, dans laquelle il promet : 1° amnistie générale; 2° formation d'un ministère libéral; 3° accord avec le Piémont; 4° acceptation du drapeau national, qui est hissé le même jour sur le fort de St-Elme; 5° création d'une vice-royauté de Sicile avec des institutions libérales.

28. Le comte de Montémolin et son frère Don Fernando publient une déclaration datée de Cologne, 15 juin, par laquelle ils annulent leur renonciation au trône d'Espagne. — Destruction des commissariats de police dans 12 districts

à Naples. La ville est déclarée en état de siége. La reine mère et ses filles se rendent à Gaëte.

29. La chambre des députés sardes vote un emprunt de 150 millions de lires.

30. Décret d'amnistie pleine et entière du roi de Naples.

Juillet.

2. Deux mille volontaires, anciens soldats piémontais, s'embarquent à Gênes, sous la conduite du brigadier Cosenz, pour aller renforcer la troupe de Garibaldi en Sicile.

7. Coup d'état de Garibaldi. Il fait enlever les piémontais Lafarina, ancien dictateur en Toscane, Griselli et Totti, et les renvoie sur le continent.

9. Massacre général des chrétiens de Damas par la population musulmane. Il en périt, dit-on, environ 8000. Pillage et incendie de leurs habitations; tout est détruit.

11. Le sénat belge adopte, par 37 voix contre 15 et 2 abstentions, le projet de loi portant abolition des octrois.

12. Décret de Garibaldi ordonnant de lever une contribution de deux pour cent sur les immeubles des communautés religieuses, archevêchés, évêchés, prélatures, abbayes, prieurés, commandes, bénéfices, prébendes et chapellenies.

14. Le général napolitain Bosco sort de Messine, à la tête d'une petite troupe, pour aller au devant des Garibaldiens commandés par Cosenz.

17. Combat sanglant entre le général Bosco et les Garibaldiens, devant Melazzo, petite place qui forme l'extrémité de la ligne de défense napolitaine.

18. La chambre des représentants belges adopte, par 65 voix contre 25 et 1 abstention, la loi sur les octrois amendée par le sénat.

21. Vingt-neuvième anniversaire de l'avénement au trône de Léopold Ier, roi des Belges, fêtée avec enthousiasme dans toutes les parties du pays. — Mise en vigueur de la loi qui abolit les octrois en Belgique.

23. Les généraux napolitains Nuntiante, Dagostino, Delré et Scaletta, qui appartiennent au parti de la résistance, sont éloignés par le roi.— Melazzo capitule, et la petite garnison napolitaine sort libre avec armes et bagages.

26. Entrevue de l'empereur d'Autriche et du prince-régent de Prusse à Toeplitz, en Bohême.

Août.

7. En arrivant à Marseille, pour prendre le commandement du corps expéditionnaire de Syrie, le général de Beaufort d'Hautpoul adresse aux troupes un ordre général.

10. Visite du roi des Belges au roi des Pays-Bas, à la villa occupée par ce dernier près de Wiesbaden.

13. Le comte d'Aquila, oncle du roi de Naples, est obligé de s'éloigner. — Le prince Danilo de Montenégro meurt assassiné par un montenégrin, nommé Kadie.

15. La grande-duchesse de Russie, Anne Paulowna, sœur du roi des Belges, née en janvier 1795, meurt dans sa villa d'Eefenan près de Berne.

16. Garibaldi, à la tête d'une division de 5000 hommes, aborde pendant la nuit sur la côte de la Calabre ultérieure. — Arrivée à Beyrouth des premières troupes de l'expédition française de Syrie, sous le commandement du général de Beaufort d'Hautpoul.

20. Fuad-pacha, envoyé par le Sultan pour rétablir l'ordre à Damas et punir les assassins, fait commencer les exécutions. Cinquante-sept coupables sont pendus, cent dix fusillés, beaucoup d'autres condamnés aux travaux forcés.

23. L'empereur et l'impératrice des Français partent de Saint-Cloud pour aller visiter les nouveaux départements de la Savoie et de Nice.

24. Le comte de Syracuse, oncle du jeune roi de Naples, publie une lettre hypocrite et révolutionnaire, pour engager son neveu à se retirer et à céder la place aux révoltés. — Garibaldi s'empare de Reggio. — Le général comte de Goyon, commandant les troupes françaises à Rome, rappelé en France par l'empereur, leur adresse de Paris un ordre du jour, dans lequel il leur annonce qu'il reprend son service d'aide-de-camp près du prince, et leur fait ses adieux.

28. Clôture du parlement anglais.

29. Le comte de Noue, général de brigade, successeur de M. le comte de Goyon dans le commandement des troupes françaises à Rome, leur adresse un ordre du jour.

Septembre.

3. La députation toscane, chargée de présenter au roi Victor Emmanuel la résolution de l'assemblée nationale pour l'annexion de la Toscane au Piémont, est reçue par le roi du Piémont à Turin.

6. Mort de l'empereur de Maroc.—La soi-disante assemblée constituante des Romagnes prononce la déchéance de la souveraineté temporelle du pape.

7. La même assemblée vote l'annexion des Romagnes au Piémont.— Prise par les Russes du célèbre chef des Tcherkesses, Chamyl.

8. Des bandes garibaldiennes de 2000 hommes commandées par Masi passent les frontières romaines à Urbino et Fossombrone; elles sont vivement attaquées par une co-

lonne de l'armée pontificale et complétement mises en déroute.

10. Le nouvel empereur de Maroc, Sidi-Muley-Mahommed, est proclamé à Fez. — L'armée piémontaise, forte de 60,000 hommes, envahit les Etats pontificaux sans déclaration de guerre et le même jour où un envoyé piémontais présente à Rome un ultimatum de son gouvernement au St-Siége.—Dépêche du duc de Grammont au gouvernement pontifical, par laquelle il fait connaître que l'empereur des Français avait écrit au roi de Piémont, que s'il faisait une invasion dans les états du pape, il serait forcé de s'y opposer.

11. Défense héroïque de la petite ville de Pesaro. La garnison pontificale forte de 1200 hommes repousse l'attaque de l'armée piémontaise pendant douze heures. Cédant au nombre, elle se fait jour à travers l'ennemi et entre à Ancône. — Le général de Lamoricière, qui avait concentré une partie de son armée sur les frontières de Naples contre une invasion des bandes garibaldiennes, donne ordre au général de Pimodan de lever le camp de Terni et de marcher avec sa brigade vers les frontières du nord.

12. Le cardinal Antonelli repousse l'ultimatum du gouvernement piémontais et fait un appel aux puissances contre la violation flagrante du droit des gens par ce gouvernement.

14. La ville de Pérouse, défendue par un corps de l'armée pontificale de 1500 hommes, que commandait le général Schmidt, capitule et se rend au général Fanti qui l'attaquait avec 25,000 hommes.

16. Arrivée du général de Lamoricière à Lorette où il fait sa jonction le lendemain avec le général de Pimodan, qui avait fait une marche forcée de cinq jours.

17. Vaillante défense de la citadelle de Spolète par le

major O'Reilly à la tête d'une poignée d'Irlandais (300 hommes et 60 gendarmes pontificaux). Il soutient l'attaque d'une colonne de 12,000 hommes pendant douze heures et ne se rend qu'après avoir épuisé ses munitions.

18. Bataille de Castelfidardo. L'armée pontificale, écrasée par la nombreuse armée piémontaise, succombe après un combat héroïque dans lequel périt le général de Pimodan. Le général de Lamoricière parvient à pénétrer à Ancône. Le corps des Franco-Belges est presqu'entièrement détruit après avoir fait essuyer de grandes pertes à l'ennemi. La retraite est couverte par le bataillon allemand commandé par le major Fuchmann. Les débris de l'armée se retirent sur Lorette.

19. Les débris de l'armée pontificale, formant un corps de 2500 hommes, concluent une capitulation honorable avec le général piémontais Cialdini : elle porte qu'ils quitteront Lorette avec les honneurs de la guerre et que tous les officiers et soldats sont libres de retourner dans leur patrie.

20. Arrivée du général piémontais Fanti avec son corps d'armée à Récanati; il déclare nulle la capitulation conclue par Cialdini et traite les soldats de l'armée pontificale comme prisonniers de guerre.

22. Mort du bey de Tunis.

24. La députation des Romagnes est reçue par le roi Victor Emmanuel à Monza.

26. Consistoire secret, dans lequel le Souverain-Pontife prononce une allocution, adressée à tous les évêques de la chrétienté et dans laquelle il flétrit en termes énergiques la conduite du roi de Piémont envers le St-Siége.

29. Capitulation d'Ancône après une vaillante défense de dix jours : la ville avait repoussé victorieusement les attaques de l'armée piémontaise. Elle est obligée de se rendre par suite du bombardement de la flotte, qui détruit

toutes les batteries. Cialdini et Fanti bombardent la ville durant 18 heures, malgré le drapeau blanc hissé sur les murs pendant les négociations entre le général de Lamoricière et l'amiral piémontais Persano.

30. Une proclamation du gouvernement provisoire toscan, affichée à Florence, annonce que le gouvernement exercera, dès à présent, son pouvoir au nom de S. M. Victor Emmanuel, roi élu.

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Révérendissime Mgr ENGELBERT STERCKX, né à Ophem le 2 novembre 1792, sacré à Malines le 8 avril 1832, cardinal-prêtre de la Ste-Église Romaine le 13 septembre 1838, grand-cordon de l'ordre de Léopold de Belgique et de l'ordre de Léopold d'Autriche.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr GASPAR LABIS, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournai le 10 mai 1835, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr NICOLAS JOSEPH DEHESSELLE, né à Charneux le 4 juillet 1789, sacré à Namur le 13 mars 1836, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr LOUIS JOSEPH DELEBECQUE, né à Warneton-Sud en 1798, sacré à Gand le 4 novembre 1838, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr JEAN BAPTISTE MALOU, né à Ypres le 30 juin 1809, docteur en théologie, sacré à Bruges le 1 mai 1849, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Liége, S. G. Mgr THÉODORE ALEXIS JOSEPH DE MONTPELLIER, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie! ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — Ave, Maria.

(1) Nosseigneurs les Cardinal-Archevêque et Évêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.



PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P. F. X. de Ram, prélat-protonotaire apostolique *ad instar Participantium*, consulteur de la sacrée Congrégation de l'Index, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Branche Ernestine de Saxe, de l'Aigle Rouge de la 3e classe de Prusse et de Guillaume de Hesse, chevalier de première classe de l'ordre de S. Michel de Bavière, commandeur de l'ordre du Christ et d'Isabelle-la-Catholique, membre de l'académie théologique et de l'académie de la religion catholique de Rome, des académies royales des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de Munich, de la commission royale d'histoire, de la société historique de l'Allemagne, de l'académie pontificale d'Archéologie de Rome, etc. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

A. J. Namèche, docteur en théologie, chevalier de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place de l'Université, n° 4.

SECRÉTAIRE.

F. N. J. G. Baguet, docteur en philosophie et let-

tres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand et de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place du Peuple, nº 14.

ASSESSEUR DU VICE-RECTEUR.

N. J. Laforet, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége du pape Adrien VI, prof. ord. à la fac. de philosophie et lettres.

CONSEIL RECTORAL.

A. J. Namèche, vice-recteur.
P. Vanden Broeck, doyen de la faculté de théologie.
C. H. X. Périn, doyen de la faculté de droit.
F. Hairion, doyen de la faculté de médecine.
J. B. David, doyen de la faculté de philosophie et lettres.
M. Martens, doyen de la faculté des sciences.
F. N. J. G. Baguet, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, P. Vanden Broeck.
Secrétaire, T. J. Lamy.

P. F. X. de Ram, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.
H. G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie,

chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Sainte-Anne, nº 3.

J. T. Beelen, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, président du collége du St-Esprit; la théologie morale.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St-Esprit.

J. B. Lefebve, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St-Esprit.

P. Vanden Broeck, prof. ord., docteur en théologie; la théologie dogmatique générale. Collége du St-Esprit.

T. J. Lamy, prof. extraord., docteur en théologie, président du collége de Marie-Thérèse; les cours élémentaires des langues orientales et l'introduction à l'étude de l'Écriture Sainte.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, C. H. X. Périn.
Secrétaire, A. Thimus.

L. B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, nº 186A.

J. J. A. Quirini, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Rue de l'Aigle, n° 2.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place St-Jacques, n° 1.

T. J. C. Smolders, prof. ord., membre du conseil provincial de Brabant; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

C. Delcour, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et des SS. Maurice et Lazare; le droit civil moderne approfondi. Rue de Tirlemont, n° 109.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les institutes du droit romain et le droit notarial. Place du Manége.

J. J. Thonissen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, de la Légion d'honneur et de la branche Ernestine de Saxe, correspondant de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société d'économie politique de Paris; le droit criminel, la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, n° 30.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne du Collége, n° 4.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le droit civil élémentaire. Place du Peuple, n° 12.

C. H. X. Périn, prof. ord., membre de la société

d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris; le droit public interne et externe et le droit administratif. Rue des Récollets, n° 21.

A. Thimus, prof. ord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Rue des Chats, n° 11.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, F. Hairion.
Secrétaire, F. J. M. Lefebvre.

P. J. E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, n° 1.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, n° 94.

V. J. François, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux, etc.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 64.

M. R. Michaux, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, correspondant de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, n° 15.

L. J. Hubert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, de l'académie royale de médecine de Belgique, etc.; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, nº 20.

F. Hairion, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, médecin de bataillon, attaché à l'hôpital militaire, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie. Rue Léopold, nº 16.

J. B. Vrancken, prof. ord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place du Manége, nº 2.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, nº 121.

E. M. Van Kempen, prof. ord., correspondant de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, nº 170.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la médecine opératoire et les maladies mentales. Rue des Chats, nº 34.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, J. B. David.
Secrétaire, L. J. Hallard.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'introduction à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie philosophique. Rue Vleminckx, nº 15.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université; les littératures grecque et latine.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, nº 4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Munich; l'histoire générale. Montagne-Saint-Antoine, nº 4.

G. A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Branche Ernestine de Saxe, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; les antiquités grecques et romaines et l'histoire politique moderne. Rue des Récollets, nº 31.

J. B. David, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et du Lion néerlandais, docteur en philosophie et lettres, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la société litt. de Leyde, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande. Rue Marie-Thérèse.

L. J. Hallard, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Rue de Tirlemont, nº 71A.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale de Belgique, membre de la société asiatique de Paris et de Londres, correspondant de la société impériale des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc.; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, nº 40.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, nº 21.

N. J. Laforet, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la philosophie morale, l'histoire de la philosophie et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

E. Nève, prof. ord. hon., ancien bibliothécaire de l'Université. Rue dite Smey-straet, nº 3.

A. J. Namèche, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la littérature ancienne, la pédagogie et la méthodologie.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, M. Martens.
Secrétaire, P. L. Gilbert.

H. J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences ; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, nº 193.

M. Martens, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue de Namur, nº 74.

P. J. Van Beneden, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie royale des sciences de Berlin et de Munich, de la société Linnéenne, de la société des sciences naturelles de Batavia, de l'institut des Pays-Bas, etc.; la zoologie et l'anatomie comparée. Collége du Roi, rue de Namur.

A. Docq, prof. ord., docteur en sciences ; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, nº 89.

P. L. Gilbert, prof. extraord., docteur en sciences; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique analytique et céleste, etc. Rue de Tirlemont, nº 64.

L. Henry, prof. extraord., docteur en sciences ; la minéralogie et la géologie. Rue de l'Écluse, nº 12.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. J. Staes. Rue de Tirlemont, nº 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Cie. Rue de Diest, nº 12.

APPARITEURS.

J. Vincx. Kraeke-straet, nº 2.
J. H. Augustinus. Place de l'Université, nº 2.
C. De Weerdt. Rue de Namur, nº 89.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vincx. Kraeke-straet, nº 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, J. F. D'Hollander, prof. à la faculté de théologie.

Sous-régent, J. M. Vanden Steen.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, N. J. Laforet, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, L. Henry, bachelier en droit canon, et E. Beauvois.

(1) Le collége du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St-Michel.*)

Président, T. J. Lamy, prof. à la fac. de théologie.
Sous-régent, H. Peyrot, bachelier en théologie.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, C. F. Reusens, licencié en théologie. Collége du St-Esprit.

Sous-bibliothécaire, J. Stienlet. Collége du St-Esprit.

Aide-bibliothécaire, H. Pironet. Rue de Diest, n° 73.

Concierge, J. Vincx. Kraeke-straet, n° 2.

---

est de 550 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1856, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

Commission directrice. A. J. Namèche, président; F. J. B. J. Nève, secrétaire; F. N. J. G. Baguet, J. Moeller, professeurs à la faculté de philosophie et lettres.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE (2).

(*Rue St-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, C. De Brou. Rue de Paris, nº 44.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE (3).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, A. Docq, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J. B. Wets. Rue de Paris, nº 96.
Concierge, C. De Weerdt.

JARDIN BOTANIQUE (4).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la fac. des sciences.
Jardinier en chef, C. Sterckmans.

---

(1) Voir le règlement organique dans l'*Annuaire* de 1855, p. 147.
(2) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.
(3) Voyez ibid., p. 241.
(4) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, A. Docq, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, J. B. Wets. Rue de Paris, n° 96.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (2).

(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.
Concierge, A. Fenendael.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (3).

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, E. M. Van Kempen, prof. à la faculté de médecine.

---

mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 29 juin 1838, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

(2) Voyez ibid., p. 267.

(3) Voyez ibid., p. 255.

Préparateurs, J. Heinen et B. Antheunis, candidats en médecine.

Concierge, J. De Leuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (1).

(*Aux Halles, Kraeke-straet, n° 2.*)

Directeur, A. L. Van Biervliet, prof. à la faculté de médecine.

Concierge, J. Vincx.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Voer des Capucins, n° 6bis.

Élèves internes, T. Schobbens, J. De Boine et J. A. Loncin, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

(*A l'Hôpital militaire, rue de Tirlemont.*)

Professeur, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (2).

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élèves internes, L. Robert et J. Lauwers, docteurs en médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p 250.

(2) Voyez ibid., p. 266.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1860—1861.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : *M. Vanden Broeck*. Secrétaire : *M. Lamy*.

Cours élémentaires.

P. Vanden Broeck, prof. ord.; les traités *de Actibus humanis*, *de Legibus* et *de Peccatis*, aux jours et heures à déterminer.

J. B. Lefebve, prof. ord.; les traités *de Sacramentis in genere et in specie*, aux jours et heures à déterminer.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du collége du St-Esprit, dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Écriture Sainte.

T. J. Lamy, prof. extraord. et président du collége de Marie-Thérèse; introduction aux livres du Nouveau Testament, mercredi à 11 heures, jeudi à midi.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires peuvent être autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours approfondis.

Cours approfondis.

J. T. Beelen, prof. ord.; cours d'exégèse : interprétation de l'Évangile de S. Jean, mardi à 8 heures, jeudi à 11 heures.

Cours de philologie grecque du N. T. : Questions choisies de Syntaxe dans le Grec du N. T., d'après sa *Grammatica Græcitatis N. T.*, lundi à 8 heures.

Cours supérieur d'Hébreu, *Koheleth*, lundi et vendredi à 11 heures.

H. G. Wouters, prof. ord.; l'histoire ecclésiastique depuis Luther jusqu'à nos jours, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du collége du St-Esprit; la théologie morale, continuation de la 2a 2æ *de la Somme de St Thomas*, lundi, mardi et mercredi à 9 heures.

H. J. Feye, prof. ord.; le Livre IV des Décrétales, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

J. B. Lefebve, prof. ord.; le traité *De Sacramentis*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

P. Vanden Broeck, prof. ord.; la seconde partie de la Démonstration chrétienne, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures.

T. J. Lamy, prof. extraord. et président du collége de Marie-Thérèse; cours élémentaire d'Hébreu, mardi et samedi à 11 heures.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : *M. Périn*. Secrétaire : *M. Thimus*.

Examen de candidat.

T. J. C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain, lundi, mardi et mercredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les institutes du droit romain, lundi, mardi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil, mercredi à 11 heures, jeudi et samedi à 10 heures.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, jeudi et samedi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

G. A. Arendt, prof. ord. de la Faculté de Philosophie; l'histoire politique moderne, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Premier examen de docteur.

L. B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes, mercredi, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

J. J. A. Quirini, prof. ord.; le code civil, lundi, mardi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — L'économie politique, mardi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

Deuxième examen de docteur.

C. Delcour, prof. ord.; le code civil, lundi, mercredi et jeudi, de 11 heures à midi et demi.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; le code civil, aux jours et heures à déterminer.

J. J. Thonissen, prof. ord.; le droit criminel, lundi et jeudi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre, lundi et jeudi, de 9 heures et demie à 11 heures, mardi, de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — La procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires, vendredi et samedi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit commercial, mardi, de 11 heures à midi et demi, mercredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre, mercredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

Examen de docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public et l'économie politique, comme ci-dessus; le droit administratif, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

Examens diplomatiques.

Les cours préparatoires aux Examens diplomatiques font l'objet d'un programme particulier.

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les lois organiques du Notariat et les lois financières qui s'y rattachent, mercredi, de 8 à 9 heures et demie, jeudi, de 8 heures et demie à 10 heures.

A. Thimus, prof. ord.; cours spécial de droit civil, mercredi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, samedi, de 11 heures à midi et demi.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au Notariat doivent en outre suivre les cours de droit civil du doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : *M. Hairion*. Secrétaire : *M. Lefebvre*.

Examen de candidat.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie (humaine, comparée et expérimentale), mercredi et jeudi à midi, vendredi à 11 heures, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre, mercredi et vendredi à midi, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; pendant le premier semestre : l'anatomie humaine (générale, descriptive et topographique), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, mercredi à 3 heures. — Il dirigera les élèves dans les dissections, tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures. Pendant le second semestre : l'anatomie humaine (générale, spéciale, topographique) et l'embryologie, lundi, mardi et jeudi à 8 heures, mercredi à 8 heures et à 4 heures.

J. B. Vrancken, prof. ord.; la pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie, mardi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre, mardi

à 10 heures, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; le cours d'anatomie comparée, indiqué ci-dessous.

Premier examen de docteur.

V. J. François, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes, tous les jours, le samedi excepté, à midi, pendant le premier semestre; lundi, mardi, et mercredi à midi, pendant le second semestre.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la pathologie générale, mardi à 11 heures, jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre, jeudi à 11 heures, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamie, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; l'anatomie pathologique, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de docteur.

V. J. François, prof. ord.; la médecine légale, mardi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, prof. ord.; la théorie des accouchements et les maladies des femmes et des enfants, lundi et vendredi à 11 heures, samedi à midi et à 4 heures,

pendant le premier semestre, lundi à 11 heures, vendredi à midi, samedi à midi et à 4 heures, pendant le second semestre.

F. Hairion, prof. ord.; l'hygiène publique et privée, mardi et vendredi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

P. J. Haan, prof. ord.; la pathologie chirurgicale, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre, mercredi et vendredi à 7 heures, jeudi à midi, samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; leçons théoriques et cliniques sur les maladies mentales, samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

Troisième examen de docteur.

P. J. E. Craninx, prof. ord.; la clinique interne et consultations gratuites, lundi, mercredi et vendredi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre, de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, prof. ord.; la clinique chirurgicale et consultations gratuites, mardi, jeudi et samedi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre, de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la médecine opératoire, lundi, mercredi et samedi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre, lundi, mercredi et vendredi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Il dirigera les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

L. J. Hubert, prof. ord.; la clinique des accouchements, aux jours et heures à déterminer.

F. Hairion, prof. ord.; la clinique de l'ophthalmologie, des maladies syphilitiques et des maladies cutanées, à l'hôpital militaire, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre, à 7 heures, pendant le second semestre; la théorie des mêmes maladies, mardi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.— Exercices ophthalmoscopiques, aux jours et heures à déterminer.

—

Un cours de manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques est fait pendant le second semestre.

FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET LETTRES ET DES SCIENCES.

Doyen de la Faculté de Philosophie : *M. David.*
Secrétaire : *M. Hallard.*

Doyen de la Faculté des Sciences : *M. Martens.*
Secrétaire : *M. Gilbert.*

Examen de candidat en Philosophie et Lettres.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; l'introduction à la philosophie et la logique, lundi et samedi à 10 heures, mardi à 9 heures, pendant le premier semestre; la psychologie, lundi et mardi à 9 heures, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du collége du Pape ; la philosophie morale, jeudi à 9 heures, vendredi à 10 heures, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.—L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, mercredi à 9 heures, pendant le premier semestre ; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrétaire de l'Université ; exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. Namèche, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; exercices de traduction sur les auteurs latins, lundi à 11 heures.

L. J. Hallard, prof. ord.; l'histoire de la littérature française, lundi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

J. Moeller, prof. ord.; l'histoire politique de l'antiquité, tous les jours, le lundi excepté, à 8 heures, pendant le premier semestre ; l'histoire politique du moyen âge, lundi et jeudi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. B. David, prof. ord.; l'histoire politique de la Belgique, lundi et samedi à 8 heures, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

G. A. Arendt, prof. ord.; les antiquités romaines, lundi à 8 heures, mardi, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre.

Examen de candidat en Sciences naturelles.

M. Martens, prof. ord.; la chimie générale, inorganique et organique, et ses principales applications aux arts et à la médecine, de 11 heures et demie à 1 heure, lundi, mardi, mercredi et jeudi, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi, pendant le second semestre. — L'anatomie et la physiologie des plantes, vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; la botanique, jeudi et vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — Des herborisations seront faites aux jours et heures à déterminer.

A. Docq, prof. ord.; la physique expérimentale, lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 10 à 11 heures et demie.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; la zoologie, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premie semestre.

L. Henry, prof. extraord.; la minéralogie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; le cours de psychologie, indiqué ci-dessus.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du collége du Pape; le cours de religion, indiqué ci-dessus.

Examen de candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

H. J. Kumps, prof. ord.; la haute algèbre, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre. — La géométrie analytique, à 2 dimensions, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; à 3 dimensions, mardi, mercredi et jeudi à la même heure, pendant le second semestre.

A. Docq, prof. ord.; le cours de physique, indiqué ci-dessus, et les éléments de statique.

M. Martens, prof. ord.; le cours de chimie inorganique, indiqué ci-dessus.

L. Henry, prof. extraord.; le cours de minéralogie, indiqué ci-dessus.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; le cours de psychologie, indiqué ci-dessus.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du collége du Pape; le cours de religion, indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

H. J. Kumps, prof. ord.; la géométrie descriptive, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

P. L. Gilbert, prof. extraord.; le calcul différentiel et le calcul intégral, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

Cours spéciaux pour les élèves qui se préparent à l'examen de docteur en Philosophie ou en Sciences.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; la métaphysique, mercredi et jeudi à 10 heures.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du collége du Pape; l'histoire de la philosophie ancienne, mercredi, jeudi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; l'histoire de la littérature latine, lundi mardi et vendredi à 10 heures, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrét. de l'Univ.; la littérature grecque, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre.— La littérature latine, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre.

G. A. Arendt, prof. ord.; les antiquités grecques, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

A. J. Namèche, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, vendredi à 9 heures.

L. J. Hallard, prof. ord.; exercices de composition et d'analyse littéraire, vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; l'anatomie comparée, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

A. Docq, prof. ord.; l'astronomie physique, vendredi, de 10 à 11 heures et demie, pendant le premier semestre.

P. L. Gilbert, prof. extraord.; l'analyse supérieure, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre. — La mécanique analytique, les mêmes jours à midi, pendant le second semestre. — La physique mathématique, aux jours et heures à déterminer.

L. Henry, prof. extraord.; la géologie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre. — Des exercices pratiques sur l'essai des minéraux auront lieu aux jours et heures à déterminer.

Cours facultatifs.

J. T. Beelen, prof. ord.; le cours supérieur d'Hébreu, indiqué ci-dessus.

T. J. Lamy, prof. extraord. et président du collége de Marie-Thérèse; le cours élémentaire d'Hébreu, indiqué ci-dessus et un cours de Syriaque, aux jours et heures à déterminer.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; cours de langue et de littérature sanscrite, mardi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

J. B. David, prof. ord.; la littérature flamande, mardi et jeudi à 3 heures, pendant le premier semestre.

Institut philologique, pour les élèves qui se préparent à l'Enseignement moyen.

Outre les cours et les exercices indiqués ci-dessus

pour les élèves qui se préparent à l'examen de Docteur en philosophie, des exercices littéraires, historiques et philosophiques ont lieu aux heures déterminées dans un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

Le Secrétaire, BAGUET.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Protecteur, S. G. Mgr Malou, évêque de Bruges, ancien membre de la Société à Louvain.
Président d'honneur, Mgr P. F. X. de Ram, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
Vice-président, H. de Kerchove, ancien représentant.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Ch. Ernst, rentier.
Membres. Les présidents et vice-présidents de Conférence.

Conseil de la Conférence Notre-Dame.

Président, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
Vice-président, E. Hubert, étud. en médecine.
Secrétaire, A. Smets, étud. en droit.
Trésorier, J. Heinen, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, J. Baeyens, étud. en sciences.

Conseil de la Conférence Saint-Jacques.

Président, F. Lefebvre, prof. à la faculté de médecine.
Vice-président, Edm. Malou, étud. en droit.

Secrétaire, L. Van Biervliet, étud. en médecine.
Trésorier, C. Wauters, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, A. de Prins, docteur en droit.

Conseil de la Conférence Saint-Pierre.

Président, H. de Kerchove, ancien représentant.
Vice-président, Ch. Delcour, prof. à la faculté de droit.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Ch. Ernst, rentier.
Gardien du vestiaire, Ch. de La Haye, avocat.

Conférence Saint-Lambert (Héverlé-lez-Louvain).

Dame protectrice d'honneur, S. A. S. Madame la Duchesse d'Arenberg.

Conseil de la Conférence.

Président, Marrshall, industriel, à Héverlé.
Vice-président, P. Vanmeerbeek, propriétaire, à Héverlé.
Secrétaire-trésorier, X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Héverlé.
Gardien du vestiaire, J. Feron, propriétaire, à Héverlé.

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES, LE 9 DÉCEMBRE 1860.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

En portant mes regards sur l'assemblée qui m'entoure, j'aperçois sur tous les visages une expression de joie et de bonheur. Et pourquoi nous en étonnerions-nous? Le bonheur n'est-il pas l'apanage du cœur qui peut se rendre le témoignage consolant, qu'il a accompli son devoir, qu'il a fait le bien dont il est capable? Nous, nous avons en ce jour la douce confiance que, disciples de saint Vincent de Paul, ce parfait modèle de la charité, nous avons fait quelque bien, nous avons séché quelques larmes, calmé quelques douleurs, et c'est ce qui nous rend heureux.

Mais, avant d'aborder l'examen de l'état florissant et prospère de notre Société, remercions la Providence qui n'a point permis que la mort vînt éclaircir nos rangs et enlever à notre affection et aux infortunés dont ils se sont faits les bienfaiteurs, ceux qui nous aident de leur coopération et nous encouragent par leur exemple. Plusieurs d'entre nous cependant nous ont quittés. Mais c'est avec joie et avec orgueil que nous les avons vu s'élancer au-devant de la mort pour

se grouper autour du drapeau de l'honneur, de la justice et du dévouement si courageusement déployé par une des plus grandes gloires militaires de notre époque et pour défendre à l'ombre de ses plis glorieux les droits du Chef vénéré de la chrétienté. Nous étions fiers de compter des représentants dans une armée que rassemblaient, non la soif de la gloire du monde et l'espérance d'un triomphe éphémère, mais les inspirations d'une foi ardente et généreuse. Légitime orgueil que leur intrépidité a rendu plus légitime encore ! Oh ! que vous étiez grands, braves de Castelfidardo, lorsque vous cherchiez sur le champ de bataille la palme du martyre ! Que vous serez grands lorsque, de retour au milieu de nous, le front couvert d'une gloire que peu de vainqueurs ont recueillie, vous entrerez dans l'humble réduit de l'indigent, que vos cœurs généreux compatiront aux misères du pauvre et que vos glorieuses mains glisseront dans la main du vieillard et de l'infirme l'aumône qui soutient sa malheureuse existence!

Disons aussi un mot, MM., de la marque de paternelle bienveillance qui du haut du trône pontifical est descendue vers nous. Profondément émus à la vue des malheurs qui déjà accablaient le cœur du Souverain-Pontife, et des dangers qui entouraient la chaire de St-Pierre, des membres de notre Société envoyèrent au Saint-Père une adresse, expression de leurs sentiments d'affection, de dévouement, de douleur et d'indignation. Sa Sainteté a daigné répondre avec sa bonté accoutumée à ces témoignages si

vifs et si sincères: Voici ses paroles (1) :

« A Nos Chers Fils, le curé P. J. Van Bever et les autres membres de la Société de saint Vincent de Paul à Heverlé en Belgique.

» Mes Chers Fils, salut et bénédiction apostolique. Votre très-respectueuse lettre datée du 2 janvier der-

---

(1) Dilectis Filiis, Presbytero P. J. Van Bever Parocho, aliisque sociis sodalitatis S. Vincentii a Paulo.

Heverle, in Belgio.

PIUS P.P. IX.

Dilecti Filii, salutem et apostolicam benedictionem. Pervenerunt ad Nos vestræ obsequentissimæ litteræ die secundâ proximi mensis januarii datæ, ex quibus non leve solatium percepimus inter maximas Nostras angustias et amaritudines. Ex eisdem enim litteris periibenter novimus eximiam vestram erga Nos, et hanc Petri cathedram, pietatem, amorem et venerationem. Atque intelleximus etiam quam acerbus sit vester mœror, luctus et indignatio propter nequissimos ac sacrilegos prorsus ausus contra civilem Nostrum et hujus Apostolicæ Sedis principatum ab iis hominibus admissos, qui catholicæ Ecclesiæ eidemque Sedi omnino infensi et adversi, omnisque justitiæ inimici jura quæque divina et humana conculcare non dubitant. Grati Nobis admodum fuerunt hujusmodi egregii vestri sensus omni certe laude et prædicatione digni. Optamus autem vehementer, ut a vobis ferventissimæ Deo Optimo Maximo sine intermissione adhibeantur preces, ut Ecclesiam suam sanctam a tot tantisque eripiat calamitatibus, eamque novis ac splendidioribus ubique terrarum exornet et augeat triumphis, Nosque adjuvet et consoletur in omni tribulatione Nostrâ. Denique cœlestium omnium munerum auspicem ac paternæ Nostræ caritatis testem Apostolicam benedictionem toto cordis affectu, vobis ipsis, Dilecti Filii, peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 17 februarii anno 1860 Pontificatûs nostri anno decimo quarto.

PIUS P.P. IX.

nier Nous est parvenue. Nous en avons éprouvé une bien grande consolation au milieu de Nos angoisses et de Nos amertumes cruelles. Cette même lettre Nous a fait connaître, à Notre grande joie, votre dévouement admirable, votre amour et votre vénération envers Nous et la Chaire de Pierre que Nous occupons. Nous avons aussi compris combien sont amers votre douleur, votre deuil et votre indignation à la vue des efforts pervers et sacriléges tentés contre Notre pouvoir temporel et l'autorité du Siége Apostolique par des hommes qui, adversaires acharnés de l'Église catholique et du Saint-Siége, en même temps qu'ennemis de toute justice, n'hésitent pas à fouler aux pieds tous les droits divins et humains. Vos beaux sentiments si dignes de louanges et d'éloge Nous ont causé la plus vive satisfaction. Nous désirons ardemment que vous adressiez sans cesse au Dieu de bonté et de puissance les plus ferventes prières pour qu'il délivre sa Sainte Église des terribles et innombrables calamités qui l'accablent, que sur toute la terre il la rehausse et l'orne de nouveaux et de plus éclatants triomphes, et qu'il Nous aide et Nous console dans toutes Nos tribulations. Enfin, Chers Fils, Nous vous envoyons de tout cœur et avec amour Notre bénédiction apostolique, comme présage de tous les dons du Ciel et comme gage de Notre affection toute paternelle.

» Donné à Rome à St-Pierre, le 17 février 1860, 14e année de notre Pontificat.

» PIUS P.P. IX. »

Je vous disais tout à l'heure que notre Société est florissante et prospère. Déjà l'an passé, lorsque vous jetiez un coup d'œil sur votre situation, vous aimiez à constater cette prospérité. Aujourd'hui nous sommes encore bien plus en droit de le faire. Nous avons dépassé les heureux résultats de l'année précédente : il y a progrès et progrès en tout genre : progrès dans les recettes, c'est-à-dire, dans les moyens de faire du bien, et progrès dans les dépenses, c'est-à-dire, dans le bien que nous avons fait (1).

Entrons dans les détails.

Il nous restait en caisse, pour subvenir aux premiers besoins des pauvres, la somme de frs 553-70 ou au-delà de 120 frs de plus que l'année précédente. Les membres les plus zélés se sont aussitôt mis en devoir de créer à la Société de nouvelles ressources et grâces à leur activité, grâces aussi aux sympathies qu'ils ont rencontrées de toutes parts, la somme des souscriptions est montée à 1290 frs, chiffre qui n'a jamais été atteint et qui dépasse de 96 frs le total le plus élevé que nous ayons recueilli de la sorte.

Nous avons encore été favorisés d'une manière toute spéciale par les dons particuliers s'élevant ensemble à frs 576-58, qui ont été versés dans notre caisse, et nous devons ici un témoignage de gratitude au Recteur Magnifique de notre Université, dont la

---

(1) Les ressources dont nous avons pu disposer ont dépassé de frs 467-70 celles de l'année précédente. Les dépenses se sont accrues de frs 916-68.

persévérante générosité ne s'est pas démentie cette année, et à Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Namur qui nous a continué ses aumônes. Ce n'est pas seulement un secours que ce digne prélat nous confie pour le verser dans les mains du pauvre ; c'est en même temps un exemple que nous devons suivre, un encouragement dans l'accomplissement de notre tâche et une marque non équivoque de l'intérêt qu'il nous porte et avec lequel il suit nos premiers pas dans la voie de la charité chrétienne.

Votre Conseil eut encore recours dans l'intérêt de ses clients à un moyen qui lui a toujours réussi. Depuis nombre d'années il a la coutume de s'adresser à des orateurs zélés et de leur demander de prêter le concours de leur voix à la défense des intérêts du pauvre. Toujours ces appels ont été entendus, et de saints prêtres, heureux d'exercer à la fois deux des plus sublimes attributions de leur sacré ministère, la charité et la prédication, ont pris la parole à la prière des directeurs de nos conférences. Cette année, un auditoire nombreux, attiré par ses sentiments chrétiens aussi bien que par l'éclat d'un nom justement célèbre, se pressait autour de la chaire catholique élevée dans la principale église de notre cité, pour y recueillir la divine semence de l'Évangile, jetée avec tant de zèle et de prudence par un de ces hommes qui nous rappellent les vertus des apôtres et en continuent la mission sublime. Le Père Lavigne, dont la parole éloquente et animée se fait si bien l'organe des sentiments qui l'embrasent, nous a mis

sous les yeux notre qualité la plus noble, celle d'enfants de Dieu. Il nous a démontré ensuite, dans un tableau saisissant, les devoirs qui découlent pour nous de cette qualité glorieuse. Puis enfin, abaissant ses regards sur ces autres enfants du Seigneur, qui pour être moins bien partagés des richesses d'ici-bas, n'en sont pas moins nos frères, il nous a suppliés de ne pas oublier cette partie de l'humanité, la plus intéressante parce qu'elle est la plus malheureuse. D'abondantes aumônes ont répondu à cet appel chaleureux, et près de 800 frs ont grossi le trésor de nos clients.

Les quêtes extraordinaires aussi se sont considérablement accrues : elles ont produit frs 363-55, soit 125 frs de plus que l'année précédente. Les quêtes qui ont été faites aux banquets de la Société littéraire et de la Société d'Émulation, à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de notre Université, en nous procurant 188 frs, ont puissamment contribué à réaliser ce progrès. Oh! qu'elle est belle, MM., qu'elle est conforme à l'esprit de notre sainte religion, la pensée de songer à ceux qui souffrent, précisément alors que l'on est dans la joie, de prélever au milieu des jouissances que l'aisance permet, la part indispensable à l'indigent pour se procurer le strict nécessaire!

En présence d'aussi consolants résultats, nous serait-il permis de parler d'un pas fait en arrière, d'exprimer un regret, de hasarder une réclame? C'est le bien de nos clients, MM., c'est l'intérêt que

nous leur portons, qui nous le permettent et qui jusqu'à un certain point nous y obligent. Tandis que depuis quelque temps le nombre des membres visiteurs a considérablement augmenté, le produit des quêtes faites régulièrement parmi eux dans les réunions des conférences n'a pas atteint un taux aussi élevé : une différence de près de 200 frs en moins s'est fait remarquer, et cependant, dans le règlement de notre Société, cette recette est regardée, sinon comme la première, du moins comme une des principales et des plus importantes. Nous le savons, MM., vous nous apportez l'immense ressource de votre zèle et de votre dévouement. Mais serait-ce trop vous demander que de vous prier d'y joindre avec autant de générosité quelques secours en argent ? Le Conseil, du reste, a la confiance pleine et entière qu'appeler votre attention sur ce point, c'est faire découler d'abondantes aumônes de cette source qui lui est si nécessaire et presque indispensable (1).

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	frs 553 70	Pain :	frs 2558 75
Quêtes ordinaires :	756 59	Coke :	159 75
Quêtes extraordinaires :	363 55	Vêtements :	1165 15
Sermon :	780 00	Paille :	168 50
Souscriptions :	1290 00	Poêles :	0 00
Dons Particuliers :	576 58	Soupes :	27 80
	———	Secours en argent :	35 00
Total des recettes :	4320 22	Dépenses diverses :	300 75
Total des dépenses :	4215 50		———
	———	Total des dépenses :	4215 50
En caisse :	104 72		

Les familles auxquelles nous nous flattons d'avoir rendu moins pénible leur douloureuse existence ont été au nombre de 232 pour 193 visiteurs. Cependant, en terminant l'année, nous comptons 24 ménages de moins : 5 dont les membres sont morts ou qui ont quitté la ville ; 19 autres qui ont été exclus pour des motifs que nous expliquerons bientôt.

C'est habituellement aux distributions de pain que la Société consacre le plus de fonds. Cette année, cette dépense a été des plus considérables : frs 2358-75 ont été employés à ce genre de secours. Nos protégés ont donc reçu pour 600 frs de plus de pain que l'année dernière. Nous pouvions donner beaucoup ; nous nous sommes fait un devoir de proportionner nos aumônes à nos richesses. Quant à nos distributions de soupes, elles se sont maintenues à peu près au même niveau que l'année dernière. Celles de houille n'ont pas dépassé la somme de frs 159-75. Enfin 35 frs de secours en argent ont été accordés. Cette somme, peu considérable en elle-même, l'est peut-être davantage relativement au règlement de la Société qui recommande d'en donner le moins possible. Cependant les circonstances ont été telles que le Conseil n'a pas cru déroger à l'esprit de la loi, s'il a paru s'en tenir moins fidèlement à la lettre.

Les objets du vestiaire forment cette année une des grandes dépenses à signaler dans notre budget. Les vêtements de tout genre, les paillasses, les couvertures, etc. nous ont coûté frs 1165-15, soit 330 frs

au moins de plus que pendant l'exercice 1858-59. La cause de cette augmentation notable se trouve dans la visite générale faite par ordre du Conseil central de Louvain. Cette idée, qui avait surgi au sein de la conférence St-Pierre et qui, déjà l'an passé, avait été appliquée aux familles qu'elle protége, avait porté les plus heureux fruits. Aussi le Conseil s'est-il empressé de l'étendre aux deux autres conférences. Une commission, choisie parmi les membres les plus recommandables tant par leur zèle que par leur prudence, fut nommée à cet effet. Elle a visité successivement tous ceux qui participent à nos aumônes, et tel a été le résultat de cette mesure pour le bien de l'œuvre qu'il a dépassé toutes les espérances, déjà si grandes, qu'on s'en était formées, et que nous ne craignons pas de dire que c'est ce que nous avons fait de mieux, non-seulement dans le courant de cette année académique, mais peut-être même depuis l'établissement de nos conférences à Louvain.

Arrêtons-nous un instant pour examiner ensemble les principales conséquences de cette inspection générale de nos protégés :

La commission a rencontré certaines familles composées d'un grand nombre de membres, qui n'avaient pour eux tous qu'un seul grabat ; cependant, en leur accordant de nouveaux lits, elle a cru faire plus que soulager un besoin matériel palpable, elle a cru sauvegarder en même temps des intérêts plus élevés.

Elle s'est encore aperçue que plusieurs parents négligeaient d'envoyer leurs enfants aux écoles gra-

tuites dirigées par les Frères de la doctrine chrétienne et les Filles de Marie. Elle a employé tous les moyens qui étaient en son pouvoir afin d'obtenir que ces petits infortunés participassent au bienfait de l'éducation religieuse et morale, dont vous connaissez assez l'importance pour que je puisse me dispenser de vous la développer. Vous savez tous que c'est dans la religion et dans la moralité seule que le pauvre doit trouver le bonheur que, moins qu'aucun autre, il trouvera dans les biens de la terre, dont il est privé et qui d'ailleurs sont bien impuissants à satisfaire le cœur de l'homme. Et vous savez encore que c'est dans l'âge le plus tendre qu'il est le plus facile d'inculquer à l'homme ces principes qui font sa félicité.

Dix-neuf familles dont l'incônduite notoire et persévérante ne laissait aucun espoir d'amendement, ont été rayées de la liste de vos protégés. Elles s'étaient rendues indignes de vos bienfaits ; d'autres pourront désormais en profiter.

Les membres de la commission ont encore rencontré certains réduits dont la malpropreté repoussante constituait, pour la santé de ceux qui s'y trouvaient renfermés, un véritable danger. Conseils, petits secours, menace même d'abandonner les incorrigibles, tout a été mis en œuvre pour remédier à ce mal.

C'est maintenant aux membres visiteurs à veiller à ce que les heureux fruits de ces charitables et sages efforts ne se perdent pas. Remarquons dans nos visites si l'ordre et la propreté de nos clients ne sont

pas trop en souffrance. Répétons, s'il est nécessaire, les avis de la commission, et si nos exhortations restent sans effet, ne craignons pas d'avertir le Conseil de la conférence qui, peut-être mieux que nous, pourra porter remède au mal. Veillons aussi à la conduite de nos pauvres. Tâchons de savoir s'ils remplissent bien leurs devoirs ; et qu'est-ce qui nous empêcherait, par exemple, de faire de temps en temps notre visite, le dimanche, pour nous assurer si le repos de ce jour, commandé par l'Église, est bien observé. Employons avec charité la voix de la persuasion ; montrons à ces infortunés que ce travail défendu ne peut pas leur profiter, et que s'ils veulent être heureux ils doivent être vertueux. Informons-nous quelquefois si les enfants fréquentent les écoles chrétiennes ; sachons même nous enquérir de la satisfaction qu'ils donnent à leurs maîtres, des petits succès qu'ils remportent. Disons-leur un mot d'encouragement, car c'est là, MM., la véritable charité, celle qui ne se contente pas de donner en passant, ou plutôt de jeter un morceau de pain, comme le fait celui qui ne cherche qu'à se soustraire aux importunités d'un mendiant; mais celle qui montre à un frère souffrant qu'on s'intéresse à son malheur, qu'on veut le soulager. C'est la douce charité qui s'applique à fermer toutes les plaies, à soulager toutes les douleurs, celles du cœur aussi bien que celles du corps.

La conférence St-Lambert, fille de nos conférences de Louvain, marche, digne émule de sa mère, dans

la même voie de prospérité et de progrès. Je ne vous en citerai qu'une preuve : les ressources qu'elle avait à sa disposition ont été tellement abondantes qu'elle n'a pas cru nécessaire d'avoir recours à un sermon de charité. Elles se sont élevées cette année à 600 frs de plus que l'an passé, quoique son reliquat de 232 frs fût inférieur de 100 frs au dernier.

Le montant des souscriptions et des quêtes ordinaires est resté à peu près au même niveau, et cela s'explique parfaitement : la population d'Heverlé est beaucoup moins variable que celle de notre cité ; le nombre des membres subit donc moins de fluctuations. Pour nous, au contraire, chaque année un nombre plus considérable de jeunes gens se pressent autour de l'*Alma Mater* et, le plus souvent, la Société n'a qu'à se faire connaître à eux pour acquérir leurs sympathies.

Mais ce qui a élevé cette année la conférence Saint-Lambert au point de prospérité remarquable que nous aimons à constater, c'est l'abondance vraiment extraordinaire des dons particuliers, qui ont atteint le chiffre de frs 1164-22. La charité si connue et si persévérante de la sérénissime maison d'Aremberg y est, comme toujours, pour la plus large part, et nous serions ingrats, si nous ne déposions ici, au nom de nos collègues d'Heverlé, comme au nom des pauvres que soutiennent ses aumônes, un témoignage solennel de reconnaissance à cette noble famille catholique qui comprend si bien les devoirs que sa haute position lui impose, et à laquelle nous répèterions vo-

lontiers que si le Seigneur a dit : « Heureux ceux qui pleurent, » il ne réserve pas une moins large part de bonheur à ceux qui sèchent les larmes de l'infortune.

Un autre don vraiment extraordinaire de plus de 400 frs est également parvenu à cette partie de nos collègues. Nous serions heureux de nommer ce généreux bienfaiteur; mais respectons sa modestie, aussi belle que sa générosité, et contentons-nous de lui porter la reconnaissance que nous lui devons, et dans le secret de nos cœurs et aux pieds de Celui qui seul pourra le récompenser.

L'ensemble de ces ressources, formant la somme considérable de frs 1797-62, a mis la conférence à même de subvenir aux nombreux besoins que des circonstances particulières ont rendus plus grands que de coutume, tout en conservant, pour couvrir les premières dépenses de l'année qui va s'ouvrir, un encaisse de frs 351-83 (1).

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conférence St-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	frs 232 52	Pain :	frs 329 20
Quêtes :	66 00	Coke :	521 00
Souscriptions :	334 88	Vêtements :	40 99
Sermon :	0 00	Pommes de terre données ou prêtées pour semence :	32 00
Dons particuliers :	1164 22	Œuvres diverses — bêtes — poêles :	208 00
Total des recettes :	1797 62	Prêté pour achat de bêtes :	100 00
Total des dépenses :	1445 79	Dons en argent :	194 60
En caisse :	351 83	Frais divers :	20 00
		Total des dépenses :	1445 79



Les distributions de pain ont coûté à nos collègues d'Heverlé frs 329-20; celles de houille 521 frs. Ces chiffres se rapprochent beaucoup de ceux que l'on vous soumettait il y a un an. Le vestiaire a fourni pour frs 40-99 de vêtements. Restent certaines catégories d'aumônes dont les annales de la Société de St-Vincent de Paul nous offrent moins d'exemples; mais que les besoins locaux légitiment ou plutôt commandent impérieusement. Et je veux parler d'abord des dons en argent, qui doivent être absolument nécessaires pour être sans inconvénient. Ici ils se sont élevés à frs 194-60. En voici la raison : le rayon des localités qui comptent des familles secourues par la conférence St-Lambert est excessivement étendu. Il s'ensuit que quelques protégés de cette conférence seraient obligés, pour venir chercher le pain ou la houille chez les fournisseurs de la Société, de faire de longs trajets dont les vieillards et les infirmes seraient absolument incapables, et qui même aux autres prendraient un temps considérable, dérobé à un travail utile. On a donc cru ne pas déroger à l'esprit de la règle en fournissant à ces familles les moyens de se procurer les objets de première nécessité dans le village ou le hameau qu'ils habitent.

Un fléau, origine de bien de misères, qui plane presque continuellement sur la commune d'Heverlé et tout le cercle de la conférence St-Lambert, pour s'appesantir de temps en temps davantage sur les métairies des malheureux habitants, c'est l'épidémie des bestiaux. Il est de ces animaux, dont la nourri-

ture ne coûte rien ou presque rien, et qui sont une grande ressource pour ceux qui se trouvent constamment à la veille de manquer du nécessaire. Leur perte réduit presque toujours à l'état le plus misérable les petits cultivateurs qui en sont privés. Le mal que nous signalons ici a particulièrement sévi cette année, et la conférence a été forcée, pour repeupler ces modestes étables, d'accorder aux plus nécessiteux des subsides assez élevés, de donner aux autres, à titre de prêt, des sommes assez considérables. C'est, MM., ce que vous trouverez indiqué dans le tableau des dépenses de la conférence, sous la rubrique : œuvres diverses et prêts pour l'achat de bestiaux.

Il arrive encore quelquefois que de petits cultivateurs récoltent à peine ce qu'il leur faut de pommes de terre pour leur consommation. La Société leur en procure alors assez pour préparer la récolte de l'année suivante, à la condition d'en restituer la même quantité quand ils le pourront.

Je vous ai exposé, MM., le résultat de nos efforts. Je crois que nous n'avons qu'à nous en féliciter. Cependant nous ne devons pas nous le dissimuler, il nous reste fort peu pour reprendre nos œuvres charitables. C'est donc une nécessité pour nous de frapper à la porte d'un plus grand nombre de cœurs, et d'y frapper avec plus d'instances. D'ailleurs, instruits par l'expérience et les progrès constants de notre œuvre, nous considérons l'avenir sans inquiétude : nous avons la confiance pleine et entière que nous

rencontrerons cette bienveillante protection, ce charitable concours des habitants de Louvain et des élèves de l'Université catholique, qui ne nous a jamais fait défaut, et n'eussions-nous pas cette assurance que toutes les prévisions humaines rendent si légitime, nous serions encore remplis de confiance et d'espoir, car notre œuvre est essentiellement chrétienne et catholique, et la Providence ne l'abandonnera pas.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, A. J. Namèche, vice-recteur de l'Université.
Vice-président, E. Poullet, étudiant en droit.
Secrétaire, P. de Gerlache, étudiant en droit.
Membres, C. H. Delcour, professeur; F. Nève, professeur; H. d'Hont, étudiant en droit; P. Willems, étudiant en philologie.

Membres actifs.

G. A. Arendt, prof. ord. à la faculté de phil. et lettres.
F.N.J.G. Baguet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. E. A. Dejaer, prof. ord. à la fac. de droit.
C. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.
A. J. Docq, prof. ord. à la fac. des sciences.
H. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. Gilbert, prof. extraord. à la fac. des sciences.
L. J. Hallard, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. Laforet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. Lefebve, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 21 octobre 1860.

A. J. Namèche, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres et vice-recteur de l'Université.
F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
L. Henry, prof. extraord. à la fac. des sciences.
T. Lamy, prof. extraord. à la fac. de théologie.
Ed. Poullet, étud. en droit.
G. Busschots, étud. en droit.
O. d'Hendecourt, doct. en philosophie.
U. Aelbrecht, étud. en droit.
H. d'Hont, étud. en droit.
A. De Prins, étud. en droit.
A. Iweins, étud. en droit.
P. de Gerlache, étud. en droit.
A. Bamps, étud. en droit.
A. De Leyn, étud. en droit.
P. Willems, étud. en philologie.
J. Sottiau, étud. en philologie.
C. Delinotte, étud. en théologie.

Membres assistants.

E. Van Brabandt, étud. en droit.
A. Van Gameren, étud. en théologie.
J. Roger, étud. en droit.
L. Henry, étud. en théologie.
Ch. Moeller, doct. en philosophie et lettres.
N. Lucq, étud. en droit.

M. de Dieudonné, étud. en droit.
B. Delaey, étud. en droit.
J. Carver, étud. en théologie.
C. Lefort, étud. en théologie.
C. Van Eleghem, étud. en médecine.
F. X. Stienlet, étud. en théologie.
H. Theunissen, étud. en théologie.
Ch. Wauters, étud. en droit.
A. Legrand, étud. en sciences.
Em. Lucq, étud. en théologie.
D. Lejeune, étud. en droit.
H. Peyrot, étud. en théologie.
A. Gruszecki, étud. en droit.
J. Bareel, étud. en droit.
F. Jackowski, étud. en droit.
O. Guilmot, étud. en philologie.
F. Moulard, étud. en théologie.
C. Descamps, étud. en théologie.
Ch. de Gordon, étud. en droit.
E. Sallantini, étud. en droit.
R. P. Van Reeth, étud. en théologie.
J. Louwers, étud. en médecine.
V. Gilmont, étud. en droit.
J. Incoul, étud. en droit.
L. Szadurski, étud. en droit.
V. Walewski, étud. en droit.
L. Limelette, étud. en droit.
J. Vandensteen, étud. en théologie.
E. Luniewski, étud. en droit.
E. Bogaerts, étud. en philologie.

Ed. Beauvois, étud. en philologie.
F. de Crane, étud. en théologie.
J. Noël, étud. en sciences.
L. Ducornet, étud. en sciences.
A. de Romiszowski, étud. en sciences.
F. Dupont, étud. en sciences.
A. Poullet, étud. en droit.
J. Van Biervliet, étud. en droit.
B. Dobiecki, étud. en droit.
J. Dobiecki, étud. en droit.
A. Matthieu, étud. en droit.
A. Bosschaerts, étud. en théologie.
F. Jacobs, étud. en droit canon.
J. Muller, étud. en droit.
A. Smets, étud. en droit.
L. Verret, étud. en droit.
J. Demaret, étud. en philosophie.
A. Bidet, étud. en sciences.
M. Nackers, étud. en médecine.
A. Blomme, étud. en droit.
J. Fridland, étud. en théologie.
V. Spoelbergh, étud. en philosophie.
A. de Steenhault, étud. en droit.
G. Wiseman, étud. en théologie.
E. Dupont, étud. en sciences.
L. Sohet, étud. en médecine.
J. Vermoelen, étud. en droit.
F. Vernier, étud. en théologie.
E. Fitz-patrick, étud. en théologie.
L. Haas, étud. en théologie.

L. Bucholdzer, étud. en théologie.
T. Feldmann, étud. en théologie.
J. Simienski, étud. en théologie.
E. Banneux, étud. en théologie.
J. Van Rossum, étud. en théologie.
E. de Zulueta, étud. en philosophie.
N. Post, étud. en théologie.
A. Steyns, étud. en sciences.
J. Baerts, étud. en philologie.
L. Styns, étud. en philosophie.
F. Demaret, étud. en théologie.
J. Abbeloos, étud. en théologie.
P. Verhulst, étud. en théologie.
D. Barry, étud. en théologie.
P. Dooly, étud. en théologie.
E. Sheridan, étud. en théologie.

Membres honoraires.

Mgr P. F. X. DE RAM, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.
S. G. Mgr J. B. MALOU, évêque de Bruges, ancien membre actif.
S. G. Mgr CH. FILLION, ancien directeur au séminaire du Mans, évêque de St-Claude.
Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire-général hon. de Montauban.
A. Troisfontaines, doct. en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Liége.
A. Dechamps, ministre d'état, à Bruxelles.

P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

F. Chon, prof. d'histoire au collége de Lille.

Le comte L. de Mérode, à Bruxelles, ancien membre actif.

A. J. Henrotay, ancien prof. au séminaire de Liége, ancien membre actif.

L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.

A. Schmit, anc. membre actif, à Paris.

Le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

L'abbé Ch. Breton, docteur en phil. et lettres de l'Université de Louvain, ancien membre actif, secrétaire de l'évêché à Rhodez.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, anc. membre actif.

E. Gérard, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, anc. membre actif.

C. L. Decleves, bachelier en théologie, directeur des missions diocésaines à Binche, anc. membre actif.

Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége, anc. membre actif.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St-Trond.

G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, ancien prof. de philosophie au petit séminaire de St-Trond.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St-Lazare.

Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion

catholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

E. Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

Le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

M. Deprez, doct. en phil. et lettres, avocat à Mons, anc. membre actif.

A. D'Hanis, avocat à Anvers, ancien membre actif.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

J. C. Deloose, prof. de philos. au séminaire de St-Nicolas, anc. membre actif.

G. Mottet, docteur en droit, prof. au petit séminaire de Basse-Wavre, ancien membre actif.

H. Maret, docteur en théologie, chanoine hon. de Paris, prof. à la Sorbonne.

L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

C. De Coux, docteur en philosophie, anc. prof. de la faculté de phil. et lettres, à Paris.

F. Labis, docteur en théologie, professeur au séminaire de Tournai, anc. membre actif.

N. Keph, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt, anc. membre actif.

Th. Smekens, avocat à Anvers, ancien membre actif.

D. Demoor, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Gand, anc. membre actif.

Le chan. C. Carton, directeur de l'Institut des sourds et muets à Bruges, docteur en phil. et lettres, membre de l'académie royale de Belgique.

F. De Vos, prof. de rhétorique au collége de Grammont, anc. membre actif.

A. De Becker, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

E. Solvyns, avocat à Gand, ancien membre actif.

J. J. G. Duculot, docteur en philos. et lettres, principal du collége de Dinant, anc. membre actif.

B. Quinet, à Mons, anc. membre actif.

N. Cornet, à Cologne, anc. membre actif.

F. Tychon, docteur en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Bruges, anc. membre actif.

G. J. H. Verzyl, professeur au séminaire de Rolduc, anc. membre actif.

J. Poumay, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Huy, anc. membre actif.

J. J. Toussaint, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

J. Berleur, cand. en phil. et lettres, anc. membre actif.

Fr. Degive, doct. en philos. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons, anc. membre actif.

V. de Laprade, membre de l'académie française, prof. à la faculté des lettres de Lyon.

L'abbé de Valroger, chan. hon. de Bayeux, à Paris.

L'abbé Ed. Chassay, professeur à la Sorbonne.

X. van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Heverlé, ancien membre actif.

D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique), ancien membre de la Société.

P. A. Foccroulle, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, ancien membre actif.

Em. Halleux, à Stavelot, anc. membre actif.

F. D. Doyen, bachel. en théologie, anc. membre actif.

L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Nivelles, anc. membre actif.

J. B. Laforet, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.

N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne, anc. membre actif.

F. Mangin, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, anc. membre actif.

F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai, anc. membre actif.

Em. De Becker, avocat à Louvain, membre du conseil provincial, anc. membre actif.

J. Nagels, avocat à Hasselt, anc. membre actif.

H. Jadot, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

F. de Neubourg, bachelier en théologie, vicaire à Tournai, anc. membre actif.

C. Mullendorf, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg, anc. membre actif.

A. Delvigne, prof. au petit séminaire de Malines, anc. membre actif.

L. Quoidbach, doct. en phil. et lettres, anc. membre actif.

L. Van den Bossche, doct. en phil. et lettres, à Anvers, anc. membre actif.

J. C. A. J. Jacobs, avocat à Anvers, anc. membre actif.

J. Lesuisse, avocat à Dinant, anc. membre actif.

M. Jacobs, avocat à Louvain, anc. membre actif.

P. Staes, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

M. l'abbé Verbeke, ancien membre du congrès national, docteur en phil. et lettres, curé à Meulebeke.

F. Capelle, cand. en phil. et lettres, anc. membre actif.

F. Maton, licencié en théologie, vicaire à Tournai, anc. membre actif.

E. Lambrechts, professeur au petit séminaire de Malines, anc. membre actif.

A. Malengreau, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

L. Lambin, licencié en théologie, professeur au séminaire de Namur.

G. J. Van Heeswyck, docteur en phil. et lettres, professeur au petit séminaire de St-Trond, anc. membre actif.

P. Van Biervliet, avocat à Gand, anc. membre actif.

C. Biart, avocat à Anvers, anc. membre actif.

F. Jadot, docteur en théologie, professeur au séminaire de Namur, anc. membre actif.

E. Delentrée, docteur en phil. et lettres, ancien membre actif.

F. Parizel, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Dinant, anc. membre actif.

L. C. de Monge, avocat à Dinant, anc. membre actif.

Ad. Camus, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Madrid.

Osw. Van den Berghe, doct. en philosophie et lettres, membre effectif de l'académie d'archéologie de Belgique, anc. membre actif.

H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, anc. membre actif.

P. Van der Haeghen, homme de lettres, à Bruxelles.

L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Bastogne, anc. membre actif.

E. Molle, doct. en phil. et en droit, avocat à Marche, anc. membre actif.

L. Crahay, avocat à Bruxelles, anc. membre actif.

A. Solbreux, directeur des études au collége de La Tombe, anc. membre actif.

Em. Nève, prof. hon. de l'Université, à Louvain, anc. membre actif.

G. Mermillod, miss. apost., recteur de Notre-Dame à Genève (Suisse).

F. Vande Putte, chan. hon. de Bordeaux, doyen de Poperinghe.

V. C. Martin, doct. en droit et en sciences politiques et administratives à Genève (Suisse), anc. membre actif.

J. A. Van Steenkiste, licencié en théologie, anc. membre actif.

L. Vandesande, à Everbecq, anc. membre actif.

V. Englebin, prof. de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance, anc. membre actif.

P. Wauters, docteur en sciences, professeur au séminaire de Saint-Roch, anc. membre actif.

B. Du Mortier, membre de la chambre des représentants, à Tournai.

Le R. P. Dechamps, de la congrégation du T. S. Rédempteur, à Bruxelles.

Kervyn de Lettenhove, membre de l'académie de Belgique, à Bruxelles.

E. Reusens, licencié en théologie, bibliothécaire de l'Université.

A. Liagre, docteur en théologie, professeur au séminaire de Tournai, anc. membre actif.

Ed. Miot, prof. au séminaire de Bonne-Espérance, anc. membre actif.

A. Stillemans, docteur en philosophie et lettres, prof. au séminaire de Saint-Nicolas, anc. membre actif.

J. Josson, licencié en théologie, anc. membre actif.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1859—1860, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE, PAR M. EDM. MIOT, SECRÉTAIRE.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

C'est une tâche bien douce que celle qui incombe, chaque année, à votre secrétaire, de faire, au nom de la Commission directrice, le rapport de nos travaux pendant la dernière période académique. En effet, toujours il lui est donné de constater que notre Société fleurit à l'égal de la grande institution dont elle est un des ornements. Mais aujourd'hui l'accomplissement de la mission qui m'est confiée devient aussi facile qu'agréable. L'année que nous venons de traverser a été marquée d'événements divers et nombreux. Il me suffira de les faire repasser devant vous pour vous convaincre que nous n'avons pas laissé dépérir dans nos mains le patrimoine littéraire légué à notre zèle et à notre sollicitude par nos laborieux devanciers.

(1) La Commission était composée de MM. A. J. Namèche, président; Edm. Poullet, vice-président; Edm. Miot, secrétaire; C. Delcour, F. Nève, A. Stillemans et H. d'Hont.



Et d'abord, Messieurs, personne d'entre vous n'a perdu le souvenir de cette circonstance qui nous réunissait, le 27 novembre 1859, dans la salle des promotions, pour offrir notre tribut d'hommages à notre président d'honneur. L'éloquence et la poésie avaient uni leurs accents pour organiser une fête digne de notre vénérable Recteur et des anciens membres accourus de tous les points du royaume pour s'associer à notre manifestation. M. l'abbé Verbeke, l'un des fondateurs de notre indépendance, était là; M. Barthélemy Du Mortier, le noble champion de nos grandes causes, y était aussi; l'un à la droite, l'autre à la gauche de Mgr de Ram, rappelaient par leur présence que l'Université naquit et qu'elle prospère sous la double égide de la Religion et de la Liberté. Telle est aussi la pensée qui inspira notre vice-président dans le discours qu'il prononça au commencement de la séance. Vous vous en souvenez, Messieurs : après s'être fait l'organe de notre reconnaissance à l'égard de Mgr le Recteur et des hommes généreux auxquels la Société est redevable de son existence et de sa prospérité; après avoir caractérisé la situation du catholicisme à notre époque, son influence bienfaisante sur l'humanité, et le concours que la vérité réclame de notre courage au milieu des difficultés sociales, s'adressant alors à nos maîtres dévoués, il terminait par ces paroles que nos applaudissements ratifièrent : « Puissiez-vous voir un jour en nous votre plus utile et plus consolant ouvrage lorsque, fils de 1830, ornant de la croix du Christ nos couleurs brabançonnes, nous marche-

rons, à l'ombre de la liberté, de la constitution, sous la garde d'une dynastie vénérée et chérie, au nom de la Foi, à la conquête de l'avenir ! »

Puis M. Félix Nève nous a donné lecture d'une pièce de vers féconde en heureux rapprochements, et qu'il avait composée, il y a un quart de siècle, peu de semaines avant d'être inscrit, à Malines, au nombre des premiers élèves de l'Université.

Un autre parmi vous a trouvé dans son cœur des inspirations pour chanter la première journée de nos réjouissances jubilaires. Vous avez accueilli son poëme avec une bienveillance qu'il croirait devoir attribuer tout entière à l'à-propos de sa composition, s'il ne savait l'indulgence encourageante que l'on a coutume de rencontrer chez les juges éclairés.

C'est ici, pour suivre l'ordre du programme de notre séance, que je dois placer le rapport de notre honorable président, M. Namèche.

En présence de cette assemblée où l'on voyait réunis tant de noms dont les lettres et les sciences peuvent s'enorgueillir à bon droit, M. le Vice-Recteur a mis en relief la part prise par la Société, depuis son institution, dans la lutte de la vérité contre l'erreur, lutte acharnée qui caractérise spécialement notre époque. En même temps, il a montré comment, toujours constante dans ses principes, notre association a su correspondre à la pensée de ses premiers fondateurs. Les paroles par lesquelles il nous a exhortés à garder l'amour de la science, cette passion des grands esprits et des cœurs chastes, sont gravées

profondément dans notre mémoire, et nous nous souvenons avec quel attrait irrésistible il les appuyait de deux exemples également puissants, mais diversement célèbres : Frédéric Ozanam et Augustin Thierry.

M. le président nous apprit alors que M. Barthélemy Du Mortier et le R. P. Dechamps avaient bien voulu accepter le diplôme que leur avait offert la Commission directrice. L'un était venu le recevoir de ses propres mains; un obstacle subit et inattendu avait empêché l'autre de réaliser la promesse qu'il nous avait donnée d'assister à notre fête. Ces deux noms venaient s'unir aux de Gerlache, aux de Laprade, aux Mermillod, et à tant d'autres, pour illustrer la liste de nos membres honoraires, ce glorieux catalogue qui est pour notre Société ce qu'une galerie de portraits est pour nos demeures. Elle y trouve un ornement, tandis que chacun de nous peut y rencontrer un modèle, y puiser une leçon.

En terminant, M. le président a proposé à Mgr le Recteur de décerner la médaille d'honneur à six membres de la Société :

A M. Edmond Poullet, pour son travail sur *Pierre Coutereel et les troubles qui amenèrent la décadence de Louvain au XIVe siècle ;*

A M. Adolphe Liagre, pour son mémoire intitulé : *La théorie rationaliste du progrès continu en matière de religion ;*

A M. Victor Martin, pour son *étude historique, politique et religieuse sur la république de Genève ;*

A M. Edmond Miot, pour ses poésies;

A M. Antoine Stillemans, pour son travail sur *J. Vondel et son poëme : les mystères de l'autel;*

A M. Gustave Busschots, pour divers écrits littéraires.

Mais une circonstance qui contribua singulièrement à donner à notre réunion du 27 novembre un cachet de grandeur inaccoutumé, c'est le discours que Mgr le Recteur prononça, avant de distribuer les récompenses aux lauréats.

Après nous avoir remerciés avec toute l'effusion de son cœur paternel des témoignages d'affection que nous lui donnions en ce jour, Mgr de Ram nous disait : «Partout les amis de la bonne littérature et des bons principes fixent sur vous leurs regards avec complaisance et admiration; ils vous entourent de leur estime et de leur sympathie. Non-seulement en Belgique, mais même à l'étranger, votre Société a pris rang parmi les institutions littéraires les plus sérieuses et les plus considérées. Que chacun de vous, Messieurs, continue donc, selon la mesure de ses forces, à maintenir à sa hauteur une œuvre consacrée si généreusement à la glorification de la vérité dans les sciences philosophiques, historiques et littéraires. » Puis il nous a parlé de deux institutions, semblables à la nôtre, qui ont autrefois fleuri à l'ombre de l'ancienne université. L'une est la *Palæstra bonæ mentis,* dont le successeur de Juste-Lipse, Erycius Puteanus, fut le fondateur, et qui avait pour devise : *Felicitas literarum.* L'autre, dont le premier

directeur fut un ecclésiastique irlandais, le professeur O'Hearn, était composée, de même que la nôtre, de professeurs et d'étudiants. Mgr le Recteur a évoqué le souvenir de deux noms choisis dans chacune de ces catégories, celui de Jean Joseph Havelange de Dieupart dans le duché de Luxembourg, et celui d'Adrien Philippe Raoux d'Ath.

Ces deux hommes appartiennent si bien à l'histoire de la Belgique que je ne puis résister au désir de vous rappeler les notions biographiques qui nous ont été données à cette occasion par notre président d'honneur :

« Havelange, le dernier Recteur annuel de l'ancienne Université, après avoir refusé de prêter le serment de *haine à la royauté*, après avoir défendu avec une inébranlable énergie les droits de l'Université, fut condamné à la déportation et termina sa carrière par le martyre, dans l'exil, à l'île de Cayenne.

» Raoux, après avoir pris ses grades en droit civil et canonique, marqua sa carrière d'avocat et de magistrat par un acte de patriotisme qui faillit faire tomber sa tête sur l'échafaud. Lorsque la République eut déclaré l'incorporation de nos provinces à la France, lui seul osa présenter au terrible *Comité de salut public* la plus courageuse et la plus énergique des protestations en faveur de l'indépendance de nos provinces.

» L'un et l'autre, et l'ancien professeur et l'ancien étudiant, suivaient ainsi les inspirations de la devise de leur société : *Deo et Patriæ.* »

Mgr de Ram a terminé, en présentant ses félicitations à ceux dont la Commission directrice avait décidé de couronner les mémoires, et c'est alors qu'ils sont venus, aux applaudissements de toute l'assemblée, recevoir de sa main la médaille d'honneur.

Le premier devoir de votre rapporteur, Messieurs, est de rappeler les incidents remarquables qui ont signalé le cours de l'année, ainsi que les divers tributs d'éloquence et de poésie que vous avez apportés dans nos réunions pendant cette période. A ce double titre, il ne peut passer sous silence le banquet qui nous a réunis dans la salle de lecture de la Bibliothèque, à la fin de la séance solennelle. Le but que vous vous étiez proposé de rendre plus intimes les relations qui existent entre les divers membres de la Société, la nature de cette fête de famille où l'on voyait se confondre avec nous, dans une égale et expansive amitié, nos devanciers qui ont déjà jeté l'éclat de leurs noms sur les sciences et les lettres, m'obligent à en consacrer le souvenir dans nos annales. Néanmoins, pour ne pas outrepasser les limites d'un rapport, je me bornerai à mentionner les toasts aussi éloquents qu'affectueux portés à Mgr le Recteur par M. le président de la Commission, à M. Verbeke et à M. Du Mortier par M. le professeur Delcour; ainsi que les réponses qu'y firent ces deux vétérans de nos luttes politiques, ces deux défenseurs de la liberté d'enseignement; la cantate dont nous devons les paroles à M. l'avocat Minnaert, la musique et l'exécution à M. Xavier van

Elewyck; le *Salut fraternel à la Société littéraire*, pièce de vers récitée par M. le professeur Félix Nève; l'appel fait à notre charité par M. V. Gilmont, et les remercîments embaumés de la plus suave poésie que nous adressa M. le professeur Ferdinand Lefebvre, parce que nous avions songé à faire une part aux pauvres de Louvain dans nos fêtes jubilaires.

Vous m'avez pardonné, Messieurs, de vous avoir entretenus si longtemps de notre réunion du 27 Novembre. Vous avez compris que, dans cette seule circonstance, éclatent, comme dans tout son jour, l'excellence de notre association, son incessante activité, sa vitalité toujours croissante, l'importance et la variété de ses travaux; et voilà pourquoi l'honneur de notre Société me commandait de m'y arrêter quelques instants.

Inaugurée sous d'aussi heureux auspices, l'année que nous venons de finir ne pouvait manquer d'être féconde. La liste de nos membres assistants s'est élevée à un chiffre qu'elle n'avait jamais atteint, et le nombre de nos membres actifs s'est accru dans une égale proportion.

Déjà, au mois de décembre 1859, nous avions pu publier, comme appendice du tome VII de nos mémoires, une brochure contenant intégralement avec le procès-verbal de la séance solennelle les diverses œuvres qui y furent communiquées. L'accueil que le public voulut bien y faire nous engagea à poursuivre la publication du tome VIII. Il vient de sortir de presse, vous le savez, et contient, outre les rapports

sur les travaux de la Société pendant ces trois dernières années, un essai de philosophie religieuse intitulé : *La théorie rationaliste du progrès continu en matière de religion*, par M. A. J. Liagre ;

J. Vondel et son poëme : les mystères de l'autel, par M. A. Stillemans ;

Une *étude historique*, *politique et religieuse sur la république dè Genève*, par M. V. C. Martin ;

Un mémoire sur *Pierre Coutereel et les troubles du XIVe siècle à Louvain*, par M. Edm. Poullet ;

Un travail d'économie *sur les tendances socialistes en matière d'impôts*, par M. H. d'Hont ;

Une étude de littérature ancienne sur *les idées d'Homère touchant l'immortalité de l'âme et la vie future*, par M. P. Willems ;

Diverses poésies : *A Marie, la prière du soir, les pleurs, les cloîtres, reviens, je l'exalterai*, par M. Edm. Miot.

Ce nouveau recueil fit son entrée dans le monde, se confiant dans la solidité des travaux qui y sont renfermés, le choix varié des mémoires et l'intérêt des questions qu'on y traite. Il n'avait pas trop présumé. A peine avait-il paru que plusieurs organes de la publicité l'ont recommandé aux amis de la littérature sérieuse et morale. Deux revues dignes à divers égards de notre estime et de nos sympathies, la *Revue catholique* et *la Belgique*, nous ont accordé à ce sujet des éloges que nous accueillons comme des encouragements ; nous nous efforcerons de les mériter pour l'avenir.

Mais la meilleure preuve de la fécondité de cette année, Messieurs, se trouve tout entière dans l'analyse des mémoires qui vous ont été soumis.

Chose digne de remarque, la philosophie à laquelle nous avions cru devoir reprocher, l'an passé, sa trop grande ardeur pour des controverses qui avaient absorbé un nombre considérable de nos séances, n'a pas, cette année, réclamé une seule fois son tour de parole. Nous reconnaissons dans ce silence le ferme propos d'un repentir sincère sans doute, mais peut-être exagéré; et nous aimerions à croire qu'après avoir passé successivement de l'excès au défaut, la philosophie rentrera dans les limites où se contient un zèle prudent, qu'elle revendiquera cette part qui est son dû et que jamais nul n'a songé à lui dénier.

Une considération nous console de ce silence. C'est qu'il en est résulté pour nos travaux une diversité qui leur donne plus d'attrait. La littérature a pris la plus grande partie de nos loisirs, et c'était bien son droit. Dans ce genre, comme si nous avions eu à cœur de toucher à toutes les époques, nous avons des études sur l'antiquité classique, sur la latinité chrétienne et sur les lettres modernes. Les sciences politiques et sociales nous ont fourni des mémoires étendus. Nous nous sommes occupés d'archéologie. Et la biographie nationale, qui doit être l'incessant objet de nos patriotiques investigations, a trouvé parmi nous deux représentants, MM. Iweins et de Leyn.

C'est dans les séances du 30 octobre et du 11 décembre 1859 que M. Adolphe Iweins nous a donné lecture

d'un travail sur *Rythovius, premier évêque d'Ypres*. Pour suivre l'ordre chronologique de nos réunions, je dois commencer par l'analyse de ce mémoire (1).

M. Iweins nous y offre tout à la fois une étude d'histoire et une biographie. Il nous peint la Flandre au commencement du XVIe siècle ; aucun des traits qui puissent nous la représenter n'est omis. Dans le fond du tableau et autour du premier évêque d'Ypres, il a réuni les personnages qui ont illustré cette époque si fameuse et si agitée : le Taciturne, sa victime, le comte d'Egmont, la fameuse Élisabeth, et le redoutable duc d'Albe. Il s'est attaché surtout à donner son véritable caractère à Philippe II, en discernant ses traits avec impartialité à travers la divergence des opinions.

Du milieu de ce groupe, au premier plan, se détache la figure de Rythovius. Il naquit à Rythove vers 1511. Les heureuses dispositions de son enfance, et bientôt ses brillants succès dans les études, où son application constante était soutenue par les leçons de maîtres habiles, le préparaient de loin au grand rôle qu'il allait être appelé à jouer. Élevé plus tard à une chaire de théologie à Dillingen, et ensuite à Louvain, où il devint recteur de l'Université, il acheva d'orner son intelligence des connaissances les plus profondes et les plus étendues. Bientôt nous le

(1) Il a été imprimé dans le recueil de *la Société d'Émulation de la Flandre occidentale*. Bruges, Vandecasteele, 1859, pp. 118, gr. in-8°, avec portrait.

voyons à Trente briller comme une lumière pour tous les vénérables prélats réunis en concile. Sa vaste doctrine qu'une voix pénétrante et une diction aussi élégante que correcte lui permettent d'exprimer avec éloquence et lucidité, mais par dessus tout la bonne odeur des vertus chrétiennes qu'il répand autour de lui, en font un des plus beaux ornements de l'auguste assemblée.

Revenu en Flandre, comme s'il préludait au rôle de saint François de Sales et de saint Charles Borromée, l'évêque d'Ypres combat l'erreur, réprime les abus, convertit les âmes, fonde des établissements pour l'instruction de la jeunesse, en un mot, exécute pour la prospérité morale et intellectuelle de son diocèse les sages moyens que le Concile venait de sanctionner.

Les avis prudents donnés par Rythovius à Marguerite de Parme qui, sur les ordres de Philippe II, le prit plus d'une fois pour conseiller, les soins vraiment apostoliques qu'il prodigua avec une sollicitude paternelle au comte d'Egmont dans ses derniers moments, ont mêlé le nom du premier évêque d'Ypres aux événements politiques de cette grave époque. M. Iweins nous fait aussi connaître sa carrière sous ce nouvel aspect.

Rythovius, vers la fin de sa vie, est arraché à la liberté et à ses ouailles. Le récit de sa captivité et de ses souffrances nous apprend en même temps la grandeur de son âme et la force de son caractère. Il venait de voir enfin s'ouvrir les portes de la prison lorsqu'il succomba sous le fléau de la peste, à St-Omer, dans l'abandon le plus déplorable.

L'année dernière (1) M. Antoine Stillemans nous avait offert les prémices d'un mémoire intitulé : *Vondel et son poëme : les Mystères de l'Autel.* Alors, il nous parlait du poëte; dans la séance du 13 novembre 1859, c'est de son œuvre qu'il nous a entretenus.

Les Mystères de l'Autel, comme *les Travaux et les Jours* d'Hésiode, comme les *Géorgiques* de Virgile, comme la *Religion* de Louis Racine, en un mot, comme la plupart des grands poëmes didactiques qui se transmettent à la postérité, sont une œuvre de circonstance. Le protestantisme venait de nier le dogme eucharistique en tronquant la Bible, en falsifiant la tradition, en jetant la raison dans de fausses alarmes. C'est par la Bible prise dans son intégrité, par la tradition véritable, et par les notions droites de la raison que Vondel défend la croyance catholique.

Son poëme se divise en trois chants. Dans le premier intitulé *Offerspyze*, il célèbre la communion; dans le deuxième qui a pour titre *Offereere*, il chante le T. S. Sacrement; un troisième, *Offerande*, est consacré au sacrifice.

M. Stillemans prouve contre M. Van Lennep que ce plan est fondé sur l'esthétique, sur la raison, et sur les besoins de la controverse à cette époque. Puis, abandonnant ces considérations préliminaires, il nous donne une analyse détaillée de l'œuvre. A mesure qu'elle se déroule majestueusement devant nos yeux, une admiration toujours croissante nous saisit.

---

(1) Voir le *Rapport* de 1859-60, t. VIII *des Mémoires*, p. LXIV.



On contemple les images grandioses que Vondel puise à pleines mains dans sa vaste connaissance des livres saints non moins que dans les ressources de son génie étonnant. On croit entendre le langage des prophètes. La théologie et la philosophie viennent s'assouplir au rythme le plus riche pour donner à ce corps parfaitement harmonisé je ne sais quel heureux mélange de grâce et de force qui nous rappelle la Divine Comédie. Il n'est pas d'idée si abstraite que le poëte ne sache revêtir des couleurs les plus brillantes. Les objets qui semblaient devoir toujours échapper à nos sens prennent sous le pinceau de ce peintre habile les nuances les plus riches et les plus variées. Après avoir lu *les Mystères de l'Autel*, on comprend mieux, on sent davantage toute la sublimité et la profondeur des vérités qu'ils célèbrent. Le feu sacré qui s'en échappe projette sur les grandeurs et les anéantissements du divin Sauveur une ineffable lumière, qui réchauffe le cœur en même temps qu'elle éclaire l'intelligence. C'est le triomphe du poëte didactique; c'est le signe auquel on peut reconnaître qu'il a réalisé le mot d'Horace : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.*

Puisse le vœu de M. Stillemans se réaliser, et la mémoire de Vondel prendre corps dans le marbre ou l'airain, sur les places publiques de notre libre et catholique patrie!

M. Bamps a rempli les séances du 8 et du 15 janvier 1860 par la lecture d'une *Étude sur le rôle de la religion dans l'état actuel de la civilisation, et sur la*

loi de l'indépendance du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel dans la société, étude appliquée à la situation politique de la Belgique.

Exposer la phase nouvelle où l'idée religieuse est entrée depuis la réforme et la révolution française, les rapports qui relient le mouvement de la pensée chrétienne à l'histoire du monde, et la situation réciproque des deux grandes forces qui dominent la société, c'est-à-dire l'Église et l'État, voilà le but que M. Bamps s'est proposé.

Il divise son travail en trois parties : la première traite du rôle général de la religion catholique dans l'état actuel de la civilisation. La seconde étudie la nature du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel ; l'auteur met ces deux pouvoirs en présence l'un de l'autre pour mieux en définir le caractère et la loi d'indépendance. La troisième applique les considérations précédentes à la situation de la Belgique et aux partis qui la divisent.

La première partie se subdivise en deux chapitres : dans l'un, M. Bamps examine les influences, la mission sociale du catholicisme; dans l'autre, il jette un coup d'œil rapide sur la religion considérée en elle-même et dans son histoire.

En traçant rapidement la physionomie générale de notre époque, M. Bamps signale les plaies qui tourmentent la société actuelle. C'est, d'après lui, le paupérisme trouvant une de ses causes dans les rêves délirants de certains économistes modernes qui s'étaient vantés de l'effacer du monde; c'est l'égoïsme

où chacun semble vouloir oublier les maux de l'humanité pour se retrancher dans un individualisme orgueilleux et sensuel; c'est la concurrence tentée sur des ambitions insatiables; c'est surtout la déconsidération du pouvoir, le dégénérescence du principe d'autorité, que les apôtres d'une indépendance absolue ont ébranlé jusque dans ses fondements.

Où trouver le remède à ces maux? Dans la religion catholique. Depuis son origine jusqu'à nos jours, elle passe, comme son divin fondateur, en faisant le bien. En tête de son code sacré qui renferme le secret de toutes les guérisons sociales, elle a inscrit comme en épigraphe : *Aimez-vous les uns les autres*. C'est à son école que l'on peut apprendre la charité, la tempérance, la justice, la soumission, ces vertus sans lesquelles il n'y a point de société possible ni de vraie civilisation. Sans rien relâcher de sa morale, sans rien effacer de son symbole, elle marche à la tête de tout progrès véritable, et sait, selon les temps et les lieux, se faire toute à tous pour enseigner à chacun le chemin du bonheur.

M. Bamps croit entrevoir l'aurore de cette ère nouvelle où tous les peuples, comprenant que la religion catholique porte dans son cœur le secret de l'harmonie entre l'autorité et la liberté, la raison et la foi, viendront s'abriter à l'ombre de la croix, et constituer une seule et grande famille humaine dans un même bercail et sous un même pasteur.

Ici se termine la première partie du mémoire de M. Bamps, la seule que le temps lui ait permis de nous communiquer jusqu'aujourd'hui.

L'année dernière, M. de Prins nous avait entretenus de *la littérature américaine* en général; dans la séance du 29 janvier 1860, il nous a parlé des conditions dans lesquelles se développa le talent de Fenimoore Cooper.

Né au sein d'une nature grandiose, loin des villes, presque loin de la civilisation, sur les bords sauvages de la Delaware, auprès des déserts et des forêts vierges qu'il devait décrire plus tard, le romancier américain subit l'influence des impressions au milieu desquelles s'écoula sa tendre enfance.

A l'âge de seize ans, Cooper se fit marin. Au milieu des matelots, il apprit leur langage, étudia leurs mœurs et connut leurs aventures; au milieu des dangers, il goûta la sublime poésie de l'Océan, et y puisa cette vie et cette vérité qu'il répand avec tant de charme dans ses romans maritimes.

Mais sa santé faible ne lui permit pas de persévérer dans la carrière où il s'était lancé. Alors il visita l'Europe, et crut y découvrir la source de nouvelles inspirations. Mais quand il décrit les mœurs de l'Italie et de l'Angleterre, il est tout au plus heureux imitateur. On sent, en le lisant, que ses sympathies sont toujours à l'Amérique et à ses forêts, à la mer et à ses tempêtes.

En dehors de ces influences que nous rencontrons dans la vie même de Cooper, il en est une autre non moins puissante, c'est celle de Walter Scott dont Cooper fit une étude particulière, et dont il sut acquérir les qualités sans se mettre toujours suffisamment en garde contre ses défauts. C'est à l'école du littéra-

teur écossais qu'il puisa sa manière de traiter le roman historique, partant de l'histoire pour arriver au roman, tandis que Manzoni part du roman pour aboutir à l'histoire. Un dernier point de rapprochement que M. de Prins signale entre ces deux écrivains, c'est le manque d'unité dans le plan ; leur puissance à tous deux gît surtout dans la peinture des caractères et les tableaux de la nature.

Où est donc l'originalité de Fenimoore Cooper? Dans la description des mœurs sauvages et des scènes maritimes ; c'est là aussi que nous devons trouver le caractère distinctif de la littérature américaine.

Le 12 février, M. Marzorati nous a lu une étude archéologique intitulée : *Critique d'un écrit de M. Didron : quelques jours en Allemagne.*

Si les reliques précieuses conservées dans les cathédrales de Munster et d'Aix-la-Chapelle sont l'objet de la vénération des chrétiens, les châsses et les vases qui les renferment captivent l'admiration des artistes. M. Marzorati, qui a vécu au milieu de ces trésors et qui a pu les contempler à loisir, nous en a parlé avec une entière connaissance de cause, comme nous parlerions des beautés de l'église où notre enfance a prié et a grandi. Il nous a raconté l'histoire des grandes reliques dont l'exposition attire tous les sept ans, dans l'antique cité de Charlemagne, la foule innombrable des pieux pèlerins, c'est-à-dire, la robe blanche de la Mère de Dieu, les langes de l'enfant Jésus, le drap sur lequel fut déposé le corps de saint Jean-Baptiste après la décollation, enfin le voile qui entourait le Sauveur sur la Croix.

A ce sujet, M. Marzorati a fait la critique d'un article que M. Didron venait d'insérer dans sa revue archéologique ; et il en a relevé quelques inexactitudes bien excusables d'ailleurs de la part d'un savant qui n'avait pu visiter ces vénérables dépôts que dans la rapidité d'un voyage.

Le 26 février, M. Paul de Gerlache vous a communiqué un mémoire sur *le pouvoir social.*

Le pouvoir, dit M. de Gerlache, est une fonction ; son existence est un besoin impérieux de toute société ; sa mission principale est d'y maintenir l'équilibre entre les activités individuelles pour empêcher les unes d'abuser de leur force contre les autres, et pour garantir par ce moyen à chacun le libre et paisible exercice de ses droits et de ses facultés.

Le but de l'humanité est de réaliser le bien par l'usage régulier de la volonté ; la première condition requise pour qu'elle atteigne sa fin, c'est donc qu'elle soit libre, mais d'une liberté tempérée par les droits d'autrui.

C'est de cette définition du pouvoir que M. de Gerlache déduit la notion de ses devoirs et de ses droits ; les uns et les autres sont en rapport direct avec sa mission sociale. Son devoir fondamental est le maintien de l'ordre ; son droit corrélatif est d'employer tous les moyens nécessaires pour y parvenir, quelque contraires qu'ils puissent être à certaines prétentions. En revanche, et en vertu du même principe, les seules restrictions à la liberté de chacun qui soient légitimes sont celles que réclame un danger public,

un besoin général. Le pouvoir qui dépasse cette limite devient abusif et tyrannique; s'il ne l'atteint pas, il est impuissant, et, par là même, indigne.

Une conclusion facile à tirer de ces prémisses c'est que, dans l'ordre politique, il n'y a point pour les individus de droits absolus : le peuple ne peut jamais jouir d'une prérogative qui pourrait présenter des dangers. Ainsi, le droit d'élection, le droit de représentation nationale, le droit même d'être régi par une charte écrite sont tout à fait relatifs ; telles sont aussi les libertés politiques comme celles de la presse, d'enseignement, d'association.

A propos du système héréditaire, M. de Gerlache se pose cette question : Y a-t-il un véritable droit au pouvoir dans la personne du souverain? Et il la résout négativement. Le trône ne peut être la propriété d'une famille ou même d'un individu, dit-il ; le pouvoir n'est pas autre chose qu'une charge dont la raison d'être se trouve dans l'intérêt de la nation. Le gouvernement est un mandataire, et la forme d'hérédité n'est qu'un système que l'on peut changer sans commettre d'injustice à l'égard du prince que l'on dépossède.

M. de Gerlache expose ensuite la théorie des droits du peuple. En principe et dans l'état régulier des sociétés, c'est au peuple qu'appartient la collation du pouvoir; mais cette prérogative politique n'a point un caractère absolu, et certaines circonstances peuvent rendre nécessaires et légitimes des gouvernements que ne sanctionne pas la volonté populaire.

Le nier, c'est proclamer, au mépris de l'expérience, l'infaillibilité des peuples ; et si l'on admet qu'ils peuvent se tromper et faire le mal, c'est proclamer légitimes les gouvernements les plus exécrables, par cela seul qu'ils auront eu, à leur début, l'assentiment de la nation.

Une autre conséquence plus funeste encore de cette sorte d'absolutisme accordé au peuple, c'est le droit illimité de révolte. En effet, si le pouvoir ne relève que de la nation, elle peut à son gré le modifier, l'abattre et le remplacer.

Au-dessus des gouvernants et des gouvernés, il y a donc une grande règle à laquelle les uns et les autres sont soumis : c'est la loi morale. Tout pouvoir doit obéir à ce principe supérieur ; en dehors de cette conformité, il ne saurait être légitime. Dieu ne sanctionne et sa justice ne peut sanctionner qu'un gouvernement qui respecte et exécute la loi morale. Un pouvoir qui la viole est nécessairement injuste, tyrannique ; il manque directement à sa mission. Dans ce cas, la révolution est permise. L'obéissance à l'autorité constituée est la règle ; c'est une obligation sacrée ; on ne peut lui résister, que quand la conscience l'ordonne.

La raison et l'histoire s'accordent pour confirmer ces considérations sur le droit de révolte. A moins qu'une nation ne soit frappée dans les conditions essentielles de sa vie morale, la révolution sera toujours dangereuse, et presque toujours préjudiciable à ses intérêts. Sur les ruines du pouvoir renversé, elle

verra trop souvent surgir l'anarchie ou le despotisme.

Le 11 mars, M. de Gerlache a présenté la défense des principes de son mémoire. Des objections lui ont été successivement présentées par MM. Delaey et Edm. Poullet.

Dans l'*Esquisse biographique de Pierre de Corte* (*Curtius*) *premier évêque de Bruges*, que M. de Leyn nous a lue, le 25 mars, il jette d'abord un coup d'œil sur l'état des lettres et des arts à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, en général, et spécialement à Bruges. Il groupe dans cet aperçu les principaux grands hommes qui ont illustré leur ville natale à cette époque, et les institutions remarquables qui y favorisèrent la culture intellectuelle. Dans ce tableau, nous reconnaissons toute la splendeur de la patrie d'Hemling, l'ancienne rivale de Venise la belle, nous allions presque dire l'Athènes de la Belgique.

C'est au milieu de cette prospérité que naquit Pierre de Corte en 1491; sa famille, originaire de la commune de Lapscheure, apparaît déjà dans les annales du Franc, l'an 1269. A cette occasion M. de Leyn nous a communiqué les recherches qu'il a faites sur le véritable blason de la famille de cet illustre évêque.

Le jeune Pierre vint à Louvain faire ses humanités au collége du Lis. A ce propos aussi, M. de Leyn a retracé l'histoire de cet enseignement à Louvain, depuis l'année 1253 jusqu'à nos jours.

Après avoir obtenu la place de second au concours de philosophie de l'an 1513, de Corte devient profes-

seur d'éloquence au collége du Lis. C'est alors que désirant entrer dans le clergé, il se fait humble auditeur des cours de théologie, en même temps qu'il continue à enseigner la rhétorique. En 1518, il entre dans le *Concilium Universitatis*, et en 1529, il devient pléban de St-Pierre; bientôt on l'élève à la dignité rectorale, et cinq mois après, il est promu solennellement au grade de docteur en théologie. L'année suivante, on lui confie une des chaires principales de la science sacrée. En 1538, nous le voyons une seconde fois recteur; on sait que ces fonctions étaient alors trimestrielles. C'est vers ce temps que de Corte reçut une haute preuve de la confiance qu'inspirait son orthodoxie en se voyant chargé de surveiller l'édition de la fameuse bible latine, française et flamande de Louvain, que Charles-Quint faisait imprimer chez Gravius. Une troisième fois, le corps académique l'appelle à sa tête. Un visa approbatif donné par lui à un sermon d'Érasme fournit à M. de Leyn l'occasion de nous montrer la prodigieuse activité de Curtius comme censeur de livres, au moment où l'imprimerie prenait chaque jour plus d'accroissements.

Ici se termine la première partie de ce mémoire; l'auteur se propose de vous exposer, cette année, la vie si remarquable de Pierre de Corte, comme premier évêque de Bruges.

Des idées d'Homère sur l'immortalité de l'âme et sur la vie future, tel est le titre d'une étude dont M. P. Willems nous a fait part dans la séance du 6 mai.

Comme il s'attache à le prouver, Homère admet dans l'homme un élément autre que le corps périssable, un principe qui ne meurt point par la dissolution des organes. Le poëte croit donc à l'existence de l'âme et d'une âme immortelle. Mais l'âme humaine, après la mort, se rend à l'Élysée ou à l'Érèbe.

Si nul être humain ne peut aspirer à l'Olympe, où règnent éternellement les dieux, aucun non plus ne sera condamné au Tartare, la demeure des Titans, détrônés par la race de Zeus. Ces deux lieux sont complétement séparés du séjour destiné aux âmes après la mort.

L'Élysée est une plaine située à l'extrémité du monde, offrant tous les agréments d'une nature douce et enchanteresse; elle est réservée à quelques mortels bienheureux, non pour les récompenser de leur vertu ou de leur courage, mais parce qu'ils sont affiliés par le sang aux Immortels.

L'Érèbe s'étend au-dessous de toute la surface de la terre; il communique avec le monde supérieur par une entrée que le poëte place à l'extrémité du profond Océan, dans une contrée habitée par les Cimmériens, et toujours couverte de nuages. Le chantre d'Achille nous peint sous les couleurs les plus sombres ces plages immenses et désolées, soumises à la domination absolue de Proserpine et de son époux le redoutable Hadès, frère de Zeus. Le poëte y place les héros troyens et thébains, dont il aime à célébrer les exploits. C'est le séjour destiné à la plupart des âmes. La vie qu'elles y mènent est triste et oisive. La raison

de cette pénible et inactive existence est facile à saisir : en effet, d'après Homère, comme le démontre M. Willems, l'âme se réduit à ce que nous appelons le principe corporel ou vital, la force par laquelle le corps vit et croît. L'intelligence, loin de lui appartenir, est une propriété essentielle du corps. Quand, par la mort, le corps se sépare de l'âme, que le premier est consumé par les flammes du bûcher et que la seconde se rend à l'Érèbe, la raison ne survit pas à la substance matérielle, mais s'anéantit.

Les âmes de l'Érèbe n'ayant point conscience d'elles-mêmes, il s'en suit qu'on ne peut leur attribuer ni joie, ni peine, ni félicité, ni malheur, enfin ni activité, ni passivité. Elles se constituent d'un élément très-subtil, insaisissable aux sens corporels. Néanmoins on peut les reconnaître et les distinguer : c'est qu'elles sont enveloppées d'une forme qui leur conserve l'apparence des corps, auxquels elles étaient autrefois unies.

On le voit, Homère admet une vie future; mais son Érèbe n'offre aucune sanction de la loi morale. Les bons et les méchants s'y trouvent indistinctement confondus. Sa doctrine ne s'élève pas au-dessus d'un matérialisme parsemé de quelques idées spiritualistes.

M. Willems, en terminant cette étude, s'attache à montrer comment les croyances homériques sur la question qui nous occupe sont liées aux erreurs du même temps sur les dieux et sur le bonheur. Enfin, pour prouver que ces doctrines étaient inhérentes au peuple hellénique, il parcourt les différentes écoles

philosophiques de la Grèce, et y rencontre presque toujours sur l'immortalité de l'âme les mêmes idées que chez le poëte.

Il est donc bien vrai, et cette réflexion se produit naturellement comme le fruit de ces recherches, que si nous apprécions à juste titre les beautés de la forme et du langage dont les anciens nous ont laissé des modèles dans tous les genres, nous devons aussi reconnaître qu'un abîme immense sépare les conceptions des plus nobles génies de l'antiquité des dogmes sublimes enseignés et répandus par le christianisme.

Dans la séance du 28 mai, vous avez entendu la lecture d'un mémoire sur *la Satire chrétienne représentée au Ve siècle par C. Marius Victor, rhéteur et poëte.*

Le but que M. Sottiau s'y propose est de prouver que réellement la satire chrétienne a existé ; et il rencontre dans Marius Victor de Marseille un digne représentant de ce nouveau genre. La littérature est l'expression de la société, a dit Mme de Stael. Le mot est vrai surtout à l'égard de la satire, puisqu'elle est la peinture et la critique des travers d'une époque. Il importait donc à M. Sottiau de nous faire connaître la société au Ve siècle, et particulièrement la société gauloise. Il n'y a pas manqué. La corruption s'insinuant au sein du christianisme comme fruit d'un trop heureux repos après la longue chaîne des persécutions et comme conséquence de son mélange avec la barbarie qu'il avait conquise, mais pas encore

domptée; les Romains répandus dans les provinces d'un empire à demi renversé, souillant des scandales du paganisme les derniers lambeaux d'une grandeur presque effacée, voilà le tableau qui s'offrait aux regards du poëte, et dont les traits étaient bien capables d'échauffer sa verve satirique. Les invasions des barbares qui venaient anéantir les derniers débris de l'antique civilisation et s'offrir à la régénération chrétienne lui donnaient l'occasion de faire vibrer la corde de la menace contre une race exténuée de vices et de misères.

Après cette peinture des mœurs, M. Sottiau esquisse la vie de Marius Victor; il nous le fait connaître et comme maître d'éloquence et comme poëte; c'est surtout comme poëte novateur qu'il s'attache à en faire ressortir le mérite. Marius Victor n'est pas un caustique amer et licencieux qui se plaît à mettre à nu les infamies de son siècle, et dont la muse dévergondée ajoute un nouveau scandale à toutes les turpitudes qu'elle se complait à chanter sous le prétexte de les flétrir. Perse et Juvénal, à leur insu, dépeignent les souillures de leurs cœurs mieux encore que celles de leurs contemporains. La satire chrétienne est une prédication; elle est amère, mais bienfaisante comme un remède; elle tranche, mais comme le scalpel, pour guérir. Des extraits de saint Ambroise nous la montrent confondant ses origines avec celles de la chaire sacrée, et se rattachant à l'homélie évangélique.

M. Sottiau termine son étude par l'analyse et la traduction partielle du poëme de Marius Victor, intitulé:

De perversis suæ ætatis moribus ; et il constate les mérites et les défauts de cette composition. Il conclut que l'on peut à bon droit appliquer au poëte de Marseille ce que Cassiodore dit de saint Ambroise : «cum gravitate acutus, perviolenta persuasione dulcissimus.»

J'ai épuisé le catalogue des travaux qui vous ont été communiqués. Me conformant à nos traditions, je n'ai mêlé à l'analyse de ces mémoires ni éloge ni critique. Nous parlons de nous-mêmes ; c'est assez dire que nous le faisons sans haine, et comme si nous étions sans amour.

Et maintenant, pour vous, Messieurs, vous allez reprendre le cours de vos études au sein de l'*Alma Mater* qui puise dans l'affection et la reconnaissance de ses fils son meilleur encouragement pour continuer son œuvre ; vous allez, sous l'inspiration des maîtres qui font l'ornement de notre Société, vous mettre en garde contre le mauvais goût qui caractérise trop souvent les œuvres qu'on imprime aujourd'hui. Notre époque littéraire est inféconde ; il n'est presque personne qui ne le déplore. Si nous recherchons les causes de cette stérilité ; si, nous défiant de nous-mêmes, nous interrogeons les critiques les plus judicieux, tous s'accordent à en trouver une des raisons d'être dans l'ignorance, j'allais dire le mépris de l'antiquité classique. Après les écrivains du XVII[e] siècle qui se consacrèrent à l'imitation des anciens, sans se dépouiller de l'originalité qui les distingue, remarquez-le bien, on a vu décroître dans une égale

proportion et la culture de la littérature antique et les succès des lettres françaises. Malgré les efforts de quelques laborieux érudits, malgré les appels chaleureux de plusieurs voix éloquentes, la connaissance des chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes deviendra bientôt le patrimoine exclusif et obligé des rhéteurs. Que dis-je! Au sein même des écoles, on est loin d'accorder aux anciens le respect dont ils jouissaient autrefois. Je crains bien que les échos affaiblis d'une controverse qui agitait hier encore le public n'aient pénétré jusque sur les bancs; on comprend sans peine qu'il en serait résulté un refroidissement fatal entre Démosthène et l'helléniste. Pourquoi vouloir se délivrer ainsi des Grecs et des Romains ? La Providence qui fait briller son soleil et répand sa rosée sur le champ de l'impie comme sur la terre de l'homme vertueux, pour emprunter à Mgr Dupanloup une pensée que je me souviens d'avoir rencontrée dans son discours de réception à l'Académie française, la Providence n'a point refusé aux payens les dons de l'intelligence et du génie. Si nous nous étudions à découvrir les desseins de ce Dieu qui remue ciel et terre pour enfanter ses élus, nous discernons le motif infiniment sage pour lequel il a voulu départir la gloire des lettres aux Grecs et aux Romains. Eschyle, Sophocle et Euripide avaient, par leurs œuvres immortelles, élevé le théâtre d'Athènes à l'apogée de sa gloire; la tribune du Pnyx retentissait des derniers accents de Demosthène; Platon venait de laisser dans Aristote un précepteur digne du conquérant de l'Asie.

Alexandre, armé du glaive et portant avec lui la cassette d'or qui renfermait une édition d'Homère, comme s'il eût voulu symboliser sa double mission, militaire et civilisatrice, marche en triomphateur des sommets du Pinde aux sources de l'Indus, et fait fleurir dans les vastes contrées conquises la civilisation grecque, dont la littérature est le plus puissant moyen et le couronnement le plus beau. Trois siècles après, un autre capitaine, à la tête de ses légions, parcourait l'Europe en vainqueur, et consolait les peuples de la perte de la liberté qu'il venait de leur ravir, en leur apprenant la langue de Tite-Live et de Cicéron. C'était l'heure où Jésus-Christ allait naître. Le grec et le latin, transportés à la suite d'Alexandre et de César, étaient parvenus, grâce au charme de leur perfection, à se partager presqu'à eux seuls, l'étendue du monde connu, et allaient faciliter, avec la propagation de l'Évangile, la diffusion de la vérité chez tous les peuples. Consacrons-nous, Messieurs, à l'étude de l'antiquité classique: chaque cri d'admiration que nous arracheront ses chefs-d'œuvre se tournera en un hymne de reconnaissance vers Celui qui nous les a donnés comme un moyen de rédemption. Élevons la pensée chrétienne sur la phrase payenne comme la Rome des souverains pontifes élève les Pierre et les Paul sur les colonnes des Césars, et fait planer la grande ombre de la croix sur les ruines du Colysée ensanglanté par ses martyrs.

Un siècle s'est rencontré qui a su réunir, dans ses écrits, avec une égale perfection, la beauté et la vé-

rité ; c'est à son école que nous apprenons combien sont précieux les fruits de l'étude des anciens, et comment on peut imiter avec succès, tout en conservant la spontanéité qui est le cachet d'une littérature originale. Dans une époque où l'on se prend à ébranler les bases les mieux établies de la politique pour la reconstituer je ne sais sur quels fondements, que l'ordre et l'honneur désavouent; où l'on voit, par la plus étrange des anomalies, l'anarchie descendre du trône, le brigandage organisé en armées exercer ses spoliations sous le patronage de la trahison et de l'hypocrisie de ceux que Dieu a constitués sur la terre pour protéger les droits et les libertés, il n'est pas étonnant que l'on ait voulu opérer aussi une révolution dans les lettres, et que des hommes qui semblaient avoir reçu du Ciel la mission d'en soutenir la gloire en France, aient tenté de persuader au monde qu'il s'était trompé en estimant si haut le XVII[e] siècle, et par une conséquence inévitable l'antiquité classique. Comme s'il y avait un art contre l'art; comme si des œuvres qui ont traversé les siècles, recueillant partout une admiration unanime, ne portaient pas en elles ces principes universels et immuables qui caractérisent les productions du génie et qui sont supérieurs à la mode et aux opinions!

On entend souvent dire qu'il faut être de son temps. Nul n'en disconvient. Le siècle d'Auguste fut-il moins romain pour s'être adonné à l'étude du siècle de Périclès ? Les écrivains du siècle de Louis XIV furent-ils moins français pour avoir imité l'un et l'autre ? Et

nous, serions-nous moins de notre temps pour puiser à cette triple source d'où jaillit une eau limpide et vivifiante, loin des citernes empoisonnées, d'où ne sort qu'une fange immonde ? Il faut l'avouer, la littérature d'aujourd'hui n'est que trop de son temps. Prétentieuse, vénale, corruptrice, elle est l'image parfaite de la société au milieu de laquelle nous vivons. La plèbe liseuse, bouche béante, mains tendues, demande aux *faiseurs* de livres nouveaux des pages qui lui apportent quelques échos de ses orgies, et leur donne en retour l'or et le renom. Qu'importent l'art, le goût, la méditation lente et consciencieuse qui créent des œuvres impérissables, pourvu qu'une célébrité d'un jour et une richesse aussi vite prodiguée que facilement acquise soient le prix de la pâture malsaine qu'on jette à l'avidité des lecteurs ! Que de jeunes talents ce lucre n'a-t-il pas séduits et gâtés ! Que d'avortons n'a point produits cette fièvre d'une popularité brillante, mais éphémère ! Que d'esprits n'a point égarés, que de cœurs n'a point corrompus « cette littérature facile, ne cherchant le succès que dans le cynisme de ses tableaux, l'immoralité de ses intrigues, les étranges perversités de ses héros ! » Vraiment, il faut que le danger social qu'elle fait naître soit bien grave pour qu'un gouvernement, qu'on ne peut taxer de scrupule, l'ait flétrie par des termes aussi sévères, et ait appelé contre ses productions toute la rigueur des lois.

Vous n'attendez pas, Messieurs, que je vous parle de ces faussaires de la république des lettres pour qui la

vérité n'est qu'un vain mot, de ces mercenaires qui ont mis leur plume au service de Mammon et de Baal, et tracent l'apothéose ou le dénigrement selon le parti qu'ils patronnent ou qu'ils combattent. Sans doute, il y aurait d'intéressantes considérations à faire touchant la fatale influence de nos luttes politiques sur la littérature. Mais je n'ai pas voulu vous donner un traité sur la question. J'ai été amené, comme sans le savoir, à vous parler des causes de la décadence littéraire, et j'ai cru les découvrir dans l'ignorance de l'antiquité et du XVIIe siècle, ignorance qui n'est elle-même, pour une part du moins, qu'un effet de l'immoralité de notre époque.

Il m'a paru que ces considérations qui nous apprennent quelle réciprocité existe nécessairement entre les livres et le public, et ce que peut pour l'honneur ou l'opprobre des lettres une société qui elle-même se respecte ou se dégrade, trouvaient leur place ici, dans ce rapport où nous analysons ce que nous avons pu faire pour devenir un jour des citoyens utiles à la religion et au pays. Aujourd'hui, l'humanité cherche dans les espérances de l'avenir une consolation pour les épreuves du présent. Il nous importe à nous, jeunes gens, de nous rendre capables de lui porter le secours qu'elle réclame de tout ce qui a une plume pour écrire, une voix pour parler. Nous le deviendrons, chacun dans la mesure de ses forces, si nous avons soin de nous mettre en garde contre les trois ennemis de toute littérature comme de toute civilisation, ceux que les livres saints ont appelés :

la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie. Nous le deviendrons si, considérant l'étude des lettres comme un moyen de nous connaître nous-mêmes et partant de devenir meilleurs, nous nous attachons à parer nos âmes de la beauté et de la vérité, qui caractérisent les chefs-d'œuvre de l'intelligence humaine. Il me semble, Messieurs, que rien ne vous défend de vous promettre la gloire littéraire comme une récompense de la vertu, pourvu que vous l'utilisiez pour le bien de vos semblables, et que vous en fassiez remonter l'hommage vers Celui de qui descend tout don précieux. Eh bien, à ce point de vue, si nous cherchons à nous rendre compte des honneurs rendus aux écrivains par la postérité, nous en découvrons la cause dans l'art sans doute, mais aussi et principalement dans la moralité et la vérité de leurs œuvres. L'antiquité classique elle-même, observe M. Nisard, se recommande par une première expression de la morale qui est à l'idéal de la morale évangélique ce que la religion naturelle est à la foi chrétienne. Homère, Platon, Cicéron, Virgile nous font applaudir au suprême effort de la raison humaine pour débrouiller au milieu des ténèbres du paganisme l'idée de l'unité divine et de l'immortalité de l'âme. Mais il appartenait au XVIIe siècle de nous montrer ce que peuvent pour la gloire des lettres les grandes vertus et les vérités sublimes. Quelle éloquence fut jamais égale à celle de la chaire sacrée, où Bossuet transportait l'heureux mélange de l'énergie de Démosthène avec le langage des prophètes, où

Bourdaloue, par sa dialectique serrée, entraînait la raison à accepter les redoutables mystères de la foi, où Massillon avec moins de force, mais plus de grâce, rappelait à son auditoire les charmes de la période cicéronienne ! A côté de Massillon, de Bourdaloue, de Bossuet, Corneille et Racine s'immortalisaient en dotant la tragédie de Polyeucte et d'Athalie, ces deux chefs-d'œuvre du théâtre français, et de tout théâtre, ajoute M. Villemain. Pascal écrivait ses Pensées pour la postérité. Leibnitz, Descartes, Malebranche élevaient la philosophie dans les hautes régions du spiritualisme, et s'évertuaient à résoudre les problèmes de l'esprit humain le plus souvent avec un sens droit et profond, toujours dans un style lucide et châtié. Fénelon puisait dans son cœur qu'on aimait plus encore qu'on n'admirait son génie, des conseils pour l'éducation des princes et des sujets, des règles pour la direction des consciences. Lafontaine, pour faire écouter la vérité morale aux hommes, chargeait les bêtes de la leur dire. La Bruyère peignait les caractères pour les corriger; Boileau en fustigeait les travers avec honnêteté et retenue. De Sévigné illustrait par ses lettres immortelles le courage, la vertu, l'éloquence; et si parfois elle peignait sous des couleurs trop spécieuses les traits d'une dévotion mal entendue, Molière avec sa gaieté sensée se chargeait d'en guérir la société; ce Molière dont j'hésitais à parler, mais qui éleva un théâtre auquel Thompson a donné le nom de chaste. Et nous sommes contraints de ratifier le jugement du poëte anglais,

quand nous comparons ses comédies avec nos scènes contemporaines. Il s'en faut de beaucoup que nous affirmions que les écrivains du siècle de Louis XIV n'aient commis aucune faute; mais vous le voyez, en général, c'est au souffle de l'esprit religieux que ces grands génies se sont développés : les uns y ont puisé d'irréprochables inspirations; les autres le sentiment de purifier les leurs par la pénitence; tous leur titre à l'admiration de la postérité et à l'imitation des âges futurs.

Il est vrai, et je trouve dans cette remarque une nouvelle preuve de la bienfaisante influence de la religion et de la vertu sur les lettres, il est vrai, dis-je, qu'une source pure et féconde était ouverte depuis longtemps aux littérateurs. Les livres saints leur avaient rendu familière la langue de Moïse et des prophètes; Lactance et Tertullien leur avaient appris ce que les apologistes des premiers siècles peuvent communiquer à l'art oratoire de force et de majesté. Saint Augustin avait tracé le plan de l'histoire universelle. Les Pères de l'Église grecque et de l'Église latine, sans pouvoir se défendre entièrement de la décadence qui entraînait fatalement le monde, avaient peuplé les bibliothèques de ces monuments qui attestent toute l'élévation de l'esprit humain. Le dogme et la morale, l'érudition et l'histoire s'y offraient dégagés par les génies les plus profonds des enveloppes de l'ignorance et de l'erreur. Puis, comme pour nous montrer que le Dieu des sciences ne permet point aux investigations des hommes d'épuiser le champ de l'in-

telligence, le Ciel avait suscité saint Thomas, et l'Ange de l'école avait apporté au monde le livre le plus savant et le plus complet qui soit sorti de la main des mortels. Autour de lui se groupaient une foule de personnages distingués par leur génie et leur sainteté, appelés à continuer l'œuvre des Pères, leurs devanciers. Mûrie et développée par ce long travail des siècles, la vérité ne demandait pour devenir vraiment littéraire qu'à se façonner à la forme gracieuse de l'antiquité classique. Il était réservé aux écrivains du grand siècle de réaliser cette incomparable union du vrai chrétien et du beau payen. Le siècle suivant voulut briser cette alliance. On sait si la religion y perdit seule. Quand il fallut réparer les ruines qu'il avait amoncelées, c'est aux sons de la lyre qu'on vit se relever les débris du temple de Sion; et le sentiment de la restauration du culte catholique inspira l'auteur du *Génie du christianisme* et le chantre des *Harmonies*.

Soit que nous fixions nos regards sur l'époque de Louis XIV, soit que nous les ramenions vers notre temps, ou que nous les projetions dans toute l'étendue des âges écoulés, partout nous remarquons manifestement que la vertu de l'écrivain, la religion du sujet qui l'inspire et la moralité de la société au milieu de laquelle il vit, constituent la triple cause du succès véritable et de la gloire pure des lettres. Mais pourquoi chercher nos modèles si loin ? Aujourd'hui, auprès de nous, l'exemple de tant d'hommes illustres, dont la persévérance et le talent nous consolent et

6.

nous encouragent au milieu du scandale des défaillances et des abaissements, nous démontre la même vérité. Et jusque dans cette enceinte, Messieurs, combien mes regards n'en rencontrent-ils pas dont la célébrité s'est élevée à l'égal des épreuves de la cause qu'ils défendent. Ah ! s'il était vrai, comme l'affirmait notre vénérable Recteur dans une circonstance solennelle, s'il était vrai que plusieurs d'entre nous fussent destinés par leurs brillants débuts à rendre des services signalés au pays et à la religion, c'est à la suite de ces écrivains d'élite qu'ils voudraient se ranger. L'*Alma Mater*, le monde catholique le sait, a fourni son contingent dans cette phalange de héros que les collines de Castelfidardo viennent d'immortaliser, et notre Société littéraire, dans la personne de M. Marzorati, y défendait le droit le plus sacré contre la plus sacrilége aggression. Dieu ne demande pas de chacun de nous un pareil dévouement. Mais tous nous tenons dans nos mains une arme non moins puissante que le glaive des combats. Aiguisons-la par le travail et la méditation; trempons-la dans les larmes de la compassion et de l'amour; consacrons-la au Pontife inébranlable, à l'auguste martyr, à notre Père à tous, l'immortel Pie IX. Un jour, le divin pilote, qui guide la barque de Pierre au milieu de la mer orageuse du monde, se réveillera de ce sommeil qu'il prolonge, comme sur le lac de Génézareth, pour éprouver notre foi. Alors, laissant à Dieu le soin de compter nos victoires, il nous sera permis cependant de nous rappeler, non-seulement avec plaisir, comme le disait

naguère le chef vénéré de cette institution, mais aussi, disons-le à nos maîtres, avec reconnaissance, que le bien que nous avons fait par nos écrits a eu pour berceau la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*).

Eere-Voorzitter.

Hoog Eerw. P. F. X. de Ram, Rector Magnificus.

Gewoone-werkende-Leden.

Zeer Eerw. J. David, hoogleeraer, *Bestendige-voorzitter.*
E. Dart, professor, *Onder-voorzitter.*
H. Collaes, student, *Eerste sekretaris.*
A. Deprins, id. *Tweede sekretaris.*
J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool, *Penningmeester.*
A. Bamps, student, *Bibliothekaris.*
Eerw. L. W. Schuermans, onderpastoor op het Groot-Beggynhof, *Raed.*
J. Hoebanx, student, *Raed.*
J. A. J. Quirini, hoogleeraer.
G. Busschots, student.
Em. van Brabant, id.
Ph. Fassaert, id.
E. Collaes, id.
Em. Bampts, id.

E. Wittmann, student.
J. Bausart, id.
E. van Cauwberg, id.
U. Aelbrecht, id.
J. Herreboudt, id.

Werkende-Buitenleden.

De Heeren :
Eerw. Baert, kapellaen, te Maestricht.
* (1) Eerw. K. J. Boogaerts, ss. can. lic., pastoor te Guygoven.
Bols, vader, onderwyzer, te Werchter.
Eerw. J. W. Brouwers, prof., te Roermond.
Brouwers, schoolopziener, te Thienen.
Buedts, onderwyzer, te Wakkerzeel.
Eerw. H. Creten, onderpastoor, te Haelen.
Eerw. Debo, prof. aen het kollegie, te Brugge.
* D[r] L. Delgeur, te Antwerpen.
Eerw. C. B. Deridder, onderpastoor, te Brussel.
J. De Vlam, hoofdonderwyzer, te Eindhoven.
L. Dewulf, onder-comm. van justicie, te Mechelen.
Eerw. Everst, prof., te Rolduc.
Gerridts, onderwyzer, te Tervueren.
J. Grubben, gemeente-sekretaris, te Maesbree.
D[r] P. Heiderscheidt, prof., te Luik.
J. F. Heremans, prof. aen het athenæum, te Gent.
J. Jaegers, med. doct., schoolopziener en lid der provinciale staten, te Heerlen.

---

(1) * beteekent : *Oud-werkend-lid.*

Jacobs, onderwyzer, te Wespelaer.
* W. Knibbeler, te Luik.
* Eerw. Ed. Luytgaerens, bestierder van de kostschool, te Alsembergh.
* Dr J. Nolet de Brauwere van Steeland, te Brussel.
J. L. Peeters, prof., voorzitter van het Genootschap *Utile Dulci*, te St-Truijen.
Raeymakers, onderwyzer, te Keerbergen.
Roekens, hoofdonderwyzer aen de middelbare school, te Maeseyck.
G. Rycken, prof. aen het kollegie, te Venloo.
Eerw. F. X. Savelberg, te Kerckraede.
Eerw. J. P. Smidts, prof., te Rolduc.
Eerw. M. Smiets, prof., te Roermond.
J. F. A. Sneyers, te St-Truijen.
Eerw. J. Stercx, prof. aen het St-Lodewyks-gesticht, te Brussel.
Stevens, voorzitter van het onderwyzers-gezelschap, te Herent.
Stroobants, notaris, te St-Pieters-Leeuw.
Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.
* L. van der Molen, med. doct. en burgemeester, te Stabroeck.
* L. van de Sande, te Luik.
P. J. van Doren, archivist, te Mechelen.
Eerw. C. G. van Gompel, onderpastoor, te Brussel.
Van Leemputte, onderwyzer, te Wezemael.
* Emm. van Straelen, te Cappellen.
Th. A. Weyland, prof. aen het kollegie, te Venloo.

Eere-Leden.

De Heeren :

Zeer Eerw. A. J. Namèche, theol. doct., onderrektor.

Eerw. C. Caers, onderpastoor in St-Jacobs.

Bon de Dieudonné van Corbeek-over-Loo.

De Heer Landeloos, volksvertegenwoordiger.

Zeer Eerw. vanden Broeck, s. theol. doct. en prof.

Briefwisselende-Leden.

De Heeren :

G. Adriaens, opsteller van *De Tyd*, te Brussel.

J. A. Alberdingh-Thijm, te Amsterdam.

* A. Angz. Angillis, letterkundige, te Rumbeke.

P. Baelden, professor, te Kortryk.

H. Bauduin, bestuerder van het militaire hospitael, te Brussel.

Eerw. F. W. Beyers, rector der latynsche school, te Gemert (Noord-Brabant).

F. Blieck, notaris, te Iseghem.

Ph. Blommaert, jur. doct., te Gent.

* L. Bollinckx, med. doct., te Melsele.

* Dr M. Boosten, prof., te Tongeren.

J. H. Bormans, prof. aen de hoogeschool, te Luik.

* F. Borrewater, med. doct., te Merxem.

* P. Boutens, advokaet, te Brugge.

Eerw. C. Broere, prof., te Warmond.

* Eerw. Brys, prof. van wysbegeerte, te St-Nikolaes.

Caers, advokaet, te Turnhout.

Eerw. C. Carton, direct. van het gesticht der Doofstommen, te Brugge.
* J. Clercx, advokaet, te Venloo.
* C. Clercx, vrederegter, te Overpelt.
P. Colins, regter, te Antwerpen.
H. Conscience, distrikt-commissaris, te Kortryk.
* Eerw. H. Cossaert, onderpastoor, te Antwerpen.
Mevrouw Courtmans, letterkundige, te Maldeghem.
Eerw. H. Davidts, pastoor, te Droogenbosch.
J. M. Dautzenberg, letterkundige, te Brussel.
De Coussemaeker, voorzitter van *Het Vlaemsch Komiteit van Frankryk*, te Duinkerke.
P. de Decker, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
Eerw. J. B. Degrove, pastoor, te Haelen.
Eerw. de Haerne, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
* Eerw. F. Deconinck, onderpastoor, te Brussel.
B[on] J. de Saint Genois, letterkundige, te Gent.
Eerw. H. De Ridder, onderpastoor, te Merxem.
Diels, koopman, te Turnhout.
F. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.
Eerw. F. Devoght, prof. in het klein seminarie, te Mechelen.
* A. De Vos, advokaet, te Audenaerde.
Delvaux, notaris, te Thienen.
* L. Demets, prof. te Antwerpen.
J. De Jonghe, te Brussel.
J. De Jonghe, leeraer, te Lier.
J. De Geyter, letterkundige, te Antwerpen.
Eerw. H. Dooms, pastoor, te St-Pieters-Kapelle by Enghien.

F. Durlet, kunstenaer, te Antwerpen.
Eerw. H. Duvillers, pastoor, te Woubrechtegem.
* L. Dupuis, te Mechelen.
Ecrevisse, vrederegter, te Eecloo.
P. Genard, letterkundige, te Antwerpen.
L. Gerrits, letterkundige, ibid.
Eerw. G. Gezelle, professor in het klein seminarie, te Rousselaere.
* Dr E. Grandgaignage, te Antwerpen.
P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te s'Hage.
J. Heylen, med. doct., te Herenthals.
* J. F. G. Hoefnagels, med. doct., te Antwerpen.
* Al. Hoefnagels, advokaet, te Turnhout.
Eerw. A. Hoofs, pastoor, te Braine-l'Alleud.
* Eerw. J. B. Hoofs, te Antwerpen.
Eerw. J. Janné, diocesane schoolopziener, te Luik.
Fr. J. Jansen, letterkundige, te Arnhem.
Kops, hoofdonderwyzer, te Mechelen.
* Eerw. A. Kempeneers, ss. can. doct., weleer prof., te Montenaken.
Dr D. Keph, prof., te Hasselt.
Ph. Kervyn de Volkaersbeke, letterkundige, te Gent.
* Dr P. L. Kleynen, te Maestricht.
* Eerw. J. B. Lauwers, s. theol. doctor, groot-vikaris, te Mechelen.
* Eerw. L. Lauwers, onderpastoor, te Brussel.
* Eerw. N. Lequeux, te Enghien.
* Ig. Loyens, te Turnhout.
* Flor. Lysen, letterkundige, te Antwerpen.
Mathyssens, med. doct., te Antwerpen.

J. Matthyssen, kunstschilder, te Esschen.
* Eerw. De Meersseman, prof., te Brugge.
* Eerw. A. Mertens, onderpastoor, te Assche.
A. Mertens, bibliothekaris der stad, te Antwerpen.
* E. Messiaen, regter, te Yperen.
Eerw. W. Michiels, onderpastoor, te Brussel.
* Eerw. J. P. Nuyts, s. theol. lic., prof., te Brussel.
Dr F. Oettker, letterkundige, te Cassel (Hessen).
* A. Opdebeeck, advokaet, te Lier.
Eerw. H. J. Peeters, pastoor, te Bautersem.
Eerw. L. Peeters, prof. in het klein seminarie, te St-Truijen.
Eerw. Ph. J. Peeters, idem, ibid.
Pelsers, director der Normaelschool, te St-Truijen.
Eerw. H. Pierre, prof., te Brussel.
J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.
* Eerw. P. J. Renders, ss. can. bac., pastoor-deken, te Uccle.
P. Rens, voorzitter der Maetschappy *Dē tael is gansch het volk*, te Gent.
* H. Rolly, notaris-kandidaet, te Alveringhem.
Eerw. H. Rubens, oud-prof. der wysbegeerte, pastoor, te Luik.
* L. Roersch, prof. aen het athenæum, te Brugge.
Sanders, hoofdonderwyzer, te Turnhout.
Eerw. H. P. Schrijen, kan. der kathed. van Luik, director van het klein seminarie van St-Truijen.
C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.
* C. A. Serrure, advokaet, te Gent.

C. Serweytens, voorz. der maetschappy van tooneel- en letterkunde *Kunstliefde*, te Brugge.
Smidsmans, onderwyzer, te Thienen.
F. A. Snellaerts, med. doct., te Gent.
* F. R. Snieders, med. doct., te Turnhout.
A. Snieders, jun. hoofdopsteller van *Hêt Handelsblad*, te Antwerpen.
E. Splichal, letterkundige, te Turnhout.
* K. J. Stallaerts, prof. aen het athenæum, te Brussel.
Sweron, med. doct., te Haecht.
K. Swolfs, letterkundige, te Antwerpen.
Mevrouw Van Ackere, letterkundige, te Dixmude.
* K. van Beeck, jur. doct., te Esschen.
J. van Beers, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.
L. van Caloen de Gourcy, burgemeester, te Lophem.
Eerw. H. van den Nest, aelmoezenier, te Leuven.
Eerw. J. Vandeputte, pastoor, te Boesinghe.
P. van der Burgt, prof. in het seminarie van Warmond.
M. Vandervoort, letterkundige, te Schaerbeek.
Van Doosselaere, letterkundige, te Gent.
* Dr M. van Groeneveldt, prof., te Oldenzaal.
Eerw. H. van Hees, onderpastoor, te Tongeren.
* E. F. van Huele, te Brugge.
* F. van Humbeek, te Wolverthem.
L. Vankerkhoven, letterkundige, te Antwerpen.
* L. van Loock, med. doct., te Eeckeren.
* P. J. van Meerbeeck, med. doct., te Antwerpen.
Bon O. van Reinsberg-Dueringsfeld, letterkundige.
Bones J. van Reinsberg geb. van Dueringsfeld, letterkundige.

L. van Ryswyck, letterkundige, te Antwerpen.
J. van Ryswyck, letterkundige, ibid.
* F. van Spilbeek, advokaet, ibid.
E. van Swygenhoven, med. doct., te Brussel.
W. van West, letterkundige, te St-Truijen.
* P. Verduyn, advokaet, te Berg-op-Zoom.
Eerw. H. Visschers, pastoor van St-Andries, te Antwerpen.
Dr J. J. F. Wap, letterkundige, te Utrecht.

VERSLAG VAN DEN TOESTAND EN DE WERKZAEMHEDEN VAN HET TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAER 1859—1860, GEDAEN IN DE VERGADERING VAN 4 VAN SLAGTMAEND 1860, DOOR Dr H. COLLAES, SEKRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

MYNE HEEREN,

De 24ste jaergang van het Genootschap is nu ook reeds weder afgeloopen. Zoo als de vorige, bragt hy ons aenmoediging en leed; doch hy liet ons het betrouwen.

Blyken van genegenheid voor het Genootschap, voordragten belangryker dan ooit in hetzelve gehouden, en nauwere eensgezindheid in het vlaemsche kamp, baerden ons vreugde, en deden ons steeds de streelende hoop koesteren van de vlaemsche zon immer te zien stygen, en het Genootschap, in de algemeene medewerking, zyne hoofdrol in last en in eer te zien behouden.

Van den anderen kant zagen wy doorluchtige schryvers uit ons midden gerukt door de onverbiddelyke dood, onze tael en ons staetsbestaen met nieuwe woede aengevallen en helaes! de vlaemsche

beweging by ons niet aengroeijen. Deze stilstand van het Genootschap, gepaerd met een gewisse schyn van verzwakking, zou ons treurige vooruitzichten geven, zoo wy in de geschiedenis van den mensch niet gelezen hadden dat zulks de natuerlyke wet schynt te zyn van alle genootschappen, tydwerken en zelfs dagbladen, zoo van de grootste als van de kleinste, eene afwisseling van minderen en meerderen voorspoed in den levensloop te ondergaen.

Dit is daerenboven voor ons Genootschap in het byzonder nog min te bewonderen dan voor andere; want behalve de ontkrachting die natuerlyk volgt op de koortsige bedryvigheid van voorleden jaer, zyn wy door de samenstelling van ons Genootschap zelve aen eene onophoudende uitputting onderworpen. Wy verliezen regelmatiglyk onze leden juist op dat oogenblik wanneer zy zich, door het werkzaem akademiesch leven onder ons, in staet hebben gesteld om zich in de maetschappy aen het hoofd te plaetsen van alle takken van geleerdheid: daer, van den anderen kant, onze werkende leden genoodzaekt zyn hunne krachten te verspreiden, en terwyl zy hier gezamentlyk voor vaderland en tael streven, niet mogen vergeten dat zy te Leuven zyn om de wetenschappen en kunsten aen te leeren, welker beoefening zy aen hunne tydgenooten verschuldigd zyn en die hun persoonlyk bestaen zal waerborgen.

Ook nog mogen wy zeggen dat de yver van het Genootschap immer lofwaerdig en groot was: hoe anders hadde het Genootschap 24 jaren kunnen blyven

staen, daer men op zulke gronden hem geene twee jaren levens voorspelde? Wat dus meer moet verwonderen dan eene tydelyke verlamming, is zeker de groote levendigheid, welke het gedurende zoo menige jaren aen den dag legde.

Dewyl er geene presentie-gelden verleend worden, is het natuerlyk dat het Genootschap niet in alle byeenkomsten volledig zy; nogtans zyn onze zittingen minstens zoo zeer bezocht als destyds die der *académie française*, naer de getuigenis van Furetière; en daer toch worden penningen uitgereikt, en daer zetelen wydberoemde mannen. Wat meer is; wy zien in alle kamers van volksvertegenwoordiging dat de traktementen niets vermogen tegen het *absentéismus*. Nu wanneer onze schoone grondwet het grof ongelyk heeft van penningen met traktementen te verwarren, en daerdoor aen het land die gruwelyke plaeg veroorzaekt, kunnen wy ons wel een zelfde leed getroosten, des te meer dat ons reglement van een noch van ander gewaegt.

Verder, is het altyd even waer dat het Genootschap zich steeds druk ophoudt met het lezen van vlaemsche werken, oude als nieuwe; en deze allernuttigste bezigheid is des te voordeeliger aen de vlaemsche zaek, daer zy voor 't minst zoo veel goeds bybrengt aen de vlaemsche schryvers als aen ons.

Het Genootschap, wel is waer, laet minder drukken dan vroeger en dan andere genootschappen : doch zulks hangt eerder aen onze manier van zien dan aen gebrek van voorraed; en zou dat wel een groot

kwaed zyn? Voor my, ik durf het niet beslissen : alleen zy het my geoorloofd te herinneren dat Horatius en de uitgevers zeggen dat er in het geheel geen erg by is.

Voor het overige zal de volgende opnoeming der voorgelezen stukken bewyzen dat het Genootschap ver is van onwerkzaem te zyn, en voornamelyk dat men zich nu over 't algemeen bepaelt tot meer en meer ernstige en belangryke onderwerpen. Van hetgeen de leden schryven en laten drukken, zonder in het Genootschap voorgedragen geweest te zyn, alhoewel niet onbeduidend en voor hen in het algemeen zeer vereerend, spreken wy niet, daer dit buiten onze taek valt.

Op de vastgestelde openbare zitting, die den 20 van slagtmaend den jaergang plegtig opende, las onze Z. E. Bestendige Voorzitter ons een hoofdstuk voor uit het achtste deel zyner beroemde *Vaderlandsche Historie*, handelende namelyk over hertog Karel des Stouten *krygstogt naer Zwitserland*. De zeer eerweerdige hoofdman der hedendaegsche geschied- en letteroefening, lezende voor het jaerlyksch publiek dezer zitting zyne nieuwgeschrevene verhalen en tafereelen uit een der belangrykste tydvakken onzer annalen, doet onwillekeurig denken aen dien Geschiedschryver der Oudheid, die by de olympische spelen zyne geschiedenissen plegtig kwam opzeggen, en aen het grieksche volk ter bewondering voorstellen. Tevens moeten wy hier de warme toejuichingen melden, die de stem des sprekers beantwoordden, en

niet alleen den Geschiedschryver loofden, maer ook dankbaerheid uitdrukten voor de aenhoudende bescherming sedert lange jaren, en niettegenstaende zeer drukke bezigheden, aen het Genootschap verleend.

Wy zouden dit schitterend stuk slechts verminken door eene ontleding of zyne waerde verminderen door eene gedeeltelyke mededeeling; en daer het nu reeds met het geheele deel verschenen is, heeft ieder liefhebber er nadere kennis mede gemaekt: het zoude dus ook overbodig zyn er langer over te handelen.

Vervolgens las de eerste sekretaris zyn Verslag over den toestand en de werkzaemheden van het Genootschap gedurende diens 23sten jaergang, hetwelk zich verder uitbreidde over de algemeene poogingen der vlaemsche beweging, dat jaer inzonderheid in 't oog loopende, ter gelegenheid van het verschynen van het verslag der koninklyke Vlaemsche Tael-Commissie.

De H. E. Rektor Magnificus der Hoogeschool, Eere-voorzitter des Genootschaps, en die alle gelegenheden waerneemt om zyne belangstelling in diens bloei en in het welslagen der vlaemsche zaek te toonen, vereerde de feesten dien dag gehouden, met zyne tegenwoordigheid, en de Bestendige Voorzitter drukte Z. H. E. in naem van het Genootschap, onze dankbaerheid hierover uit onder algemeene toejuichingen.

In de zitting van den 30 van wynmaend las de H. Dart, ondervoorzitter, eene *verhandeling over den oorsprong der familienamen*. Byzondere opsporingen

hebben den geachten schryver in staet gesteld om over dit onderwerp zeer veel licht te verspreiden. Uitgaende van de meening, voorgestaen door Grammaye, Kiliaen, Becanus en Schrieckius, dat de eigennamen eenen gewissen oorsprong hebben en niet afhangen van willekeurige verkiezing, bespreekt hy eerst de verkeerde poogingen der XVII^{de} eeuw, die daer latynsche en grieksche wortelwoorden meende te moeten voor opzoeken, om aldus namen te verklaren welke niets met Rome noch met Griekenland gemeen hadden. Dan stelt hy de redelyker manier voor van Kiliaen en van de hedendaegsche school, die te regt meenen dat de oude landstalen daer voor veel meer in zyn, en doet verslag over de volgende werken die tot dit vak behooren : het *Onomasticon* van Kiliaen, de *Onomatologie* van Mone, het *Essai sur les noms propres d'hommes* door Salverte, Teute van Benneke, en de inleiding van Serrure en Voisin tot den *livre de Baudoyn*. Vervolgens geeft hy de geschiedenis van het gebruik der eigennamen. De Scandinaven en de Duitschers hadden slechts eenen persoonlyken naem, terwyl de Romeinen 3 namen droegen *nomen gentilitium, prœnomen* en *co-* of *agnomen*. In de middeleeuwen droegen de leenheeren eigennamen, meestendeels aen dien hunner heerlykheid ontleend, daer de boeren en lyfeigenen slechts eenen voornaem hadden welke hun by den doop gegeven was. Doch reeds in de XVI^{de} eeuw werden de eigennamen algemeen in ons land. Het waren meest namen ontleend aen geboorteplaetsen, of voornamen in

eigennamen veranderd door achtervoeging der patronimieke *s*, waerby er zich later voegden welke men, om de verwarring te myden, afleidde van uiterlyke hoedanigheden, kleeding, aert, bedryf, gewoonten, ambten, enz. Zoo verdeelt de schryver de eigennamen, voor hetgeen hunnen oorsprong aengaet, in 5 klassen : 1° die gegeven naer de stad, het land, de plaets, waer iemand heen reisde of daer hy geboren werd, byv. van Gent, d'Hollander, den Duitsch, Yperling; 2° die van voornamen afgeleid, en dit is wel het geval voor de meeste namen, als alle die eindigen op *s*, *sen*, *sens*, *son*, *sons*; 3° die aen persoonlyke hoedanigheden, deugden of gebreken ontleend, aen schimpnamen, aen zekere gelykenis met den aert of het uiterlyk van eenig dier, of zelfs met den vorm van levenlooze voorwerpen; 4° die van eenig bedryf of ambt, bezigheid of handel voortkomende, byzonder van de onderscheidene ambten in de gilden : 5° die van eene der voorgaende soorten afgeleid zyn door verandering van vorm, hoofdzakelyk door byvoeging van uitgangsylben als *ine*, *line*, *eel*, *el*, *aert*, *aerts*, *erts*, *ens*, *ers*, *man*. De meeste namen hebben zich daerna vermenigvuldigd met nog velerhande veranderingen te ondergaen : dit gebeurde door verkorting, verlenging, verminking, verplaetsing van letters of lettergrepen, en zelfs door verbuiging, wanneer een verbogen naem als onverbogen overgeschreven werd. Vervolgens weidt de schryver uit over het belang dat de onomatologie voor de tael-, letter- en geschiedkunde oplevert. De namen, zoo eindigt deze belang-

ryke verhandeling, zyn de oudste en de sprekendste getuigen van de vroegere beschaving eens volks, en zy verdienen allenzins onze opmerkzaemheid op te wekken.

In de zittingen van den 29 van louwmaend en den 17 van zomermaend vervolgde de H. Dart zyne *redevoeringen over de beoefening der vaderlandsche geschiedenis*. De toestand der letterkunde, ingezien en erkend dat het huidig tydperk als een tydperk van overgang moet beschouwd worden, meent de geachte schryver dat onze letterkunde haer heil zal vinden in de beoefening der vaderlandsche geschiedenis; immers de hedendaegsche maetschappy haekt te regt naer zedelyke geestontwikkeling, en verlangt daerom algemeen dat de verbeelding gepaerd zy met wysgeerige bedoeling. Het voorbeeld ons, op dezen weg gegeven, zoo door onze zuidelyke als door onze noordelyke geburen, wordt tot dus verre door onze schryvers nog niet genoeg nagekomen, ofschoon wy meer reden hebben om zulks te doen dan anderen, zynde onze geschiedenis, onder alle opzigten, eene der schoonste. Nog moeten wy ons op de geschiedenis toeleggen, omdat het ons vroeger door de omstandigheden ontzegd werd haer in de bronnen op te sporen, en er onze volksregten en de eer der natie door te bewyzen, terwyl zulks ons nu niet slechts eene mogelykheid en een regt, maer ook eene heilige pligt is, dewyl de geschiedenis dienen moet tot onderrigt der volgende geslachten, een waerborg zyn van onze onafhankelykheid en de veerkracht onzer

litterarische zelfstandigheid. Zoo doende kunnen onze letteroefenaers, die veelal hunnen tyd en hunne krachten verspillen aen ligte poezy, een vak dat aen de behoeften noch van onzen tyd noch van ons land voldoet, veel nut stichten. Dan zouden wy de nederlandsche letterkunde eenen nieuwen luister zien verspreiden; dan zouden wy haer zien worden wat zy zyn moet, en wat de fransche in onze vlaemsche gewesten nimmer wezen kan, belgisch door de gedachte, belgisch door de uitdrukking. Zoo eindigt de H. Dart met veel welsprekendheid deze belangryke redevoering, waer het Genootschap styl en kennis aen toekende, en die naest de vorigen in verdiensten gelyk staet.

In de zitting van den 15 van louwmaend las de H. Vanlinthout ons eene belangryke studie voor over *de lichtteekening* of photographie. De schryver onderzocht wanneer het eerste gedacht van deze wonderbare kunst opgevat werd, en ging deszelfs ontwikkeling na tot aen de uitvinding van de eigentlyk gezegde lichtteekening. Vervolgens legde hy de onderscheidene verbeteringen uit, die weldra aen deze kunst toegebracht werden, en eindigt met eenen oogslag te werpen op de vorderingen die nog te doen blyven voor de toekomst. Wy kunnen niet nalaten het genoegen te melden dat de H. Vanlinthout aen het Genootschap veroorzaekte, met in deze wetenschappelyke onderhouding velerlei beschouwingen aen den dag te leggen.

In de zitting van den 12 van sprokkelmaend las de

H. A. Bamps ons een prozawerk voor, getiteld *Het wereldlyk gebied der pauzen*. Deze staetkundige verhandeling, onder vele punten zeer merkwaerdig, zullen wy met eenige uitgebreidheid ontleden, omdat de tydelyke omstandigheden er een byzonder belang aen geven. De schryver ziende dat, niettegenstaende de uitdrukkelyke belofte van Napoleon, het nog een vraegstuk blyft of de kerkelyke staten, het erfdeel van den H. Petrus, in de staets-omwentelingen van Italië zullen geëerbiedigd en gehandhaefd worden; en in afwachting van de byeenkomst van een congres en van de beslissing der Voorzienigheid, onderzoekt hy het voorledene over den oorsprong en den aert van het wereldlyk gebied der pauzen. Beginnende met de bezitting der Oostgothen, toont de schryver eerst hoe Justianus Italië uit hunne handen onttrok en by het grieksche keizerryk voegde; vervolgens hoe de Langobarden zich van Noord-Italië, Spoletum en Beneventum meester maekten, en zoo eene verdeeldheid in het transalpisch schier-eiland te weeg bragten, die niet meer ophield (572). De Langobarden bleven gedurig in oorlog met de Grieken, en zouden het zuiden, door de grieksche keizers nagenoeg aen zich zelve overgelaten, vermeesterd hebben, zonder de yverige tusschenkomst der pauzen. Doch toen Leo III, in het begin der VIII^de^ eeuw, den troon van Constantinopel beklom, en de onderdanen in zyne beeldstormige dweeperyën wilde doen deelnemen, verzetteden de Italianen zich tegen hem. De Langobarden zouden voordeel gehaeld hebben uit de wanorde

die hierop volgde, hadden de pauzen, die toen te vergeefs de keizers om hulp baden, zich niet eindelyk gewend tot Pepyn den Korte, dien de Franken tot hunnen koning gemaekt hadden en die niet aerzelde hun ter hulp te komen. Pepyn dwong de Langobarden de veroverde provinciën te verlaten, en gaf ze ten geschenke aen den paus (754). Door de uitlegging dezer daedzaken bewyst de schryver, dat er geene monarchie in Europa op betere regten gevest is dan de tydelyke magt der pauzen : immers de keizers verdrukten Italië, terwyl de pauzen deden wat zy konden om het hun te behouden ; en toen de volken van Italië door de weigering der keizers van hen ter hulp te komen tegen de Langobarden, zich mogten beschouwen als aen hen zelve overgelaten, konden zy zich niet beter wenden dan tot de pauzen, die hen beschermd hadden en geholpen met opoffering van goed en bloed. Eindelyk Pepyn was geenszins verpligt de provinciën die hy veroverd had, terug te geven aen de keizers die ze niet wilden verdedigen, en gaf ze te regt, en in overeenstemming met den wensch der Italianen, aen den paus. Karel de Groote, Lodewyk de Vrome, Otto I en de volgende duitsche keizers bevestigden deze gift. Vervolgens antwoordt de schryver op de aentygingen tegen de pauzen gedaen. Voor hetgeen de heerschzucht raekt, toont hy dat zy zelfs nooit de gelegenheid waernamen om zich uit enkele hebzucht te vergrooten ; de wreedheid waer men ze ook van betigt, is slechts de uitoefening geweest van het regt van verdediging, hetwelk men

hun toch niet meer dan aen de andere vorsten betwisten kan, en de vervulling eener heilige pligt; want (en dit is ook nog eene andere reden ten voordeele van de tydelyke magt) zonder deze onafhankelykheid zou het geestelyk bestuer der Kerk aen de grootste gevaren blootgesteld zyn. Dit punt waerover de schryver in 't wyde zich uitbreidt, wordt hoofdzakelyk bewezen door de lotgevallen der grieksche, russische en engelsche kerken, alsmede door die der fransche, oostenrycksche en noord-italische, onder Napoleon, Joseph II en de revolutie; 2° door de argumentatie van Z. H. Pius IX in het consistorium van 20 juny 1859; 3° door de uitdrukkelyke getuigenis door Napoleon I afgelegd, als ook door het schandelyk gedrag dat hy later tegen de Kerk hield; 4° door de woorden van Bossuet en van anderen; eindelyk 5° door eene samenspraek van den H. Veuillot met den prins von Metternich, ter gelegenheid van diens dood bekend gemaekt, en die deze vraeg afdoende behandelt met de verhevenheid welke men aen deze twee groote mannen toekent.

In de zitting van den 27 van bloeimaend las ons de H. A. Bamps nog eene dergelyke studie voor, over *de toestand van België*, onder het motto : ***Eendragt maekt magt***, een werk van unionistische strekking, vol van vaderlandsliefde, met veel economie en naer een goed plan uitgewerkt. Ter gelegenheid van de oprigting der vermaerde zuil aen de nagedachtenis van het Congres, herinnert de schryver, in gebloemden maer toch klaren styl, de omwenteling waerdoor

België verdeeld van zin, maer om een groot doel samenspannende, zich vrymaekte van een bestuer dat zyne sympathie verloren had, en, door eene nationale vergadering die eenen eeuwigen roem verwierf, eene grondwet gaf, door alle Belgen toegejuichd en in den vreemde benyd. Dan brengt hy hulde toe aen den grooten vorst, onder wiens wys beleid het aen België gegeven werd zyne vryheden 25 jaren lang zonder hinderlyke schokken, en tot het algemeen welvaren te bewerkstelligen : ook symboliseert dit gedenkstuk, met onderscheid van zoo vele andere in Europa, de dankbaerheid eens volks voor werkelyk ontvangene weldaden, en zal het voor België een palladium zyn tegen de vreemde heerschzucht, daer het steeds aen alle Belgen de leus herinnert : *Eendragt maekt magt.* Alsdan op den huidigen toestand nederkomende, betreurt de schryver het ontstaen der staetspartyen, en vraegt zich af of zulks wel de geest der grondwet is : neen, zegt hy, de grondwet heeft de eenheid daergesteld in den persoon des konings en in de gelykheid der Belgen voor de ondubbelzinnige wet; en het is ten grootsten lof van Leopold I dat men van hem kan zeggen dat hy zich boven de staetspartyen verheven houdt. Nu, daer de eensgezindheid door wederkeerig vertrouwen ons, onder deze grondwet, een allervoorspoedigst tydvak van het vierde eener eeuw deed beleven, mogen wy niet hardhoorig blyven aen den wensch der congres-zuil : *Eendragt maekt magt.* Heden is die kracht ons noodig tegen de vyanden van buiten. België altyd begeerd door de nabu-

rige vorsten, meer dan eens tegen zynen aert aen hun verpand en altyd onderdrukt, werd ten laetste door hen onafhankelyk verklaerd zonder dat hiermede hunne begerigheid verviel. Nu, als de keizer van Frankryk herhaelde malen heeft beweerd dat het keizerryk een princiep, de democratie en eene nederlaeg daerstelt is het duidelyk dat hy op Waterloo zinspeelt, en dat hy de verenging der fransche grenzen niet voor definitief houdt. Wat meer is, na dat Rusland en Oostenryk stoffelyker, en Engeland zedelyker wyze er voor gebukt hebben, schynt het de beurt van België te wezen naer men afleidt uit het verschynen van zoo veel chauvinistische dagblad-artikels en schotschriften. Al ware het gevaer dan ook overdreven, dan blyft toch de dringende noodzakelykheid uitgemaekt, van door eendragt onze volle krachten gereed te houden : des te meer, daer ons land minder dan andere kleine landen door de natuer zyner ligging beschermd wordt. Maer hoe weder tot die eensgezindheid teruggekeerd? Door de regtzinnige verwezentlyking van het fondamenteel verdrag. Hoofdzakelyk gewapend met vaderlands- en vryheidsliefde, opgewekt door onze welverstane belangen, en versterkt door samenspanning is het ons mogelyk even als in 1848, tegen de vyanden van ons welzyn bestand te zyn. Zoo zullen wy ons andermael gelukkig vinden in de beoefening der belgische leus : *Eendragt maekt magt*.

In de zitting van den 11 van lentemaend las ons de E. H. Schuermans een prozawerk getiteld *Het heilig leven van Maria van Sulper, beggyn en ziekendienster*

uit Leuven 1525-1600. De eerw. onderpastoor van het Beggynhof toont voor deze instelling den loffelyksten yver, en schept genoegen in hare glorie-titels op te delven. Zoo is dit zyn onderwerp er ook weder uit getrokken. Hierin zien wy dit ander voordeel dat het leven der beroemde beggyn het pad der deugd wyst aen degenen, die zonder zich in de eenzaemheid eens kloosters te begeven, volgens de leering en de raden van onzen Zaligmaker willen leven. De eerw. schryver had hier hoofdzakelyk ten doel het godvruchtig leven van eene onzer roemwaerdigste stadgenooten aen de christelyke jeugd ter navolging voor te stellen, en mengt dan in zyn geschiedkundig verhael stichtelyke vermaningen en welgemeende gispingen, een voornemen dat hy met veel geluk heeft weten uit te voeren terwyl het onderwerp er ook zeer gunstig toe was. Wy wenschen en voorspellen hem even zoo veel byval met dit werk, als hem te beurt viel met het leven der H. Lucia. De schryver, na eene korte schets van het leven zyner heldin gegeven te hebben, houdt zich op met de deugden die zy byzonder oefende, en haelt schoone trekken aen van haer godvreezend gedrag, zoo wel by byzondere ongelukken als by algemeene plagen toen vry gemeen, als kettery, hongersnood, pest, oorlog. Ook werd Maria, na hare dood, als eene heilige vereerd en werden er wondere dingen van haer verteld. Dewyl, zoo eindigt de eerw. schryver, wy met reden denken dat Maria van Sulper thans deel heeft aen de glorie van God, dien zy in haer leven zoo getrouw en zoo heldhaftig diende, zoo durven wy

hare voorspraek by den Heer verzoeken zeggende: zalige maegd van Leuven, wier voorbeeldig leven ik heb beschreven en aengeprezen, bid dat alle dochters in deze dagen van ydelheid en bedrog, van leugentael en verregaende boosheid, in uwe liefderyke voetstappen mogen treden, God dienen en den evennaeste beminnen. Amen.

Den 6 van bloeimaend las ons de E. H. Schuermans eene *verhandeling over de jansenistische bybelvertalingen* voor. Zy ving aen met eene voorstelling en eene geschiedenis der jansenistische kettery, die voortspruit uit de calvinistische, en van welke het Josephismus en het Gallicanismus regtstreeks voortgesproten zyn. Veel werd, destyds, hier te lande in Jansenisten-zin uitgegeven door een aental vlaemsche schryvers als A. van Loo, Jan Vernimmen, J. Roucourt, Lamb. Baerts, Rum. Boek, G. van Roost, Eg. Dewitte, enz. Van dezen laetste en van van Roost geldt het hier voornamelyk. De eerste, geboren te Gent in 1641, werd pastoor te Mechelen, doch der kettery genegen, zag hy zich weldra genoodzaekt naer Utrecht te ontvlugten, alwaer hy toen boekjes schreef tegen Paus en Kerk tot 140 in getal. Daer voltooide hy mede eene vertaling van den Bybel, waer reeds vroeger eenige stukken, zelfs in Brabant, van verschenen waren, doch met valsche namen van oorsprong, en welke van Roost, plebaen van St-Rombout, nog had laten herdrukken. Van Roost, na een vlugschrift in den zelfden zin en van eigen vinding geschreven te hebben, nam ook de wyk naer Holland.

De bybel van Dewitte kwam uit in 1717 te Utrecht, by Theod. van den Eynde, 2 deelen groot in-folio, met romeinsche letters. Deze vertaling is zeer ontrouw; de vertaler doet af of by naer willekeur, en legt het geheel dusdanig uit, dat zyn tekst (die overigens zeer net en vloeijend is) de nieuwe leering schynt te staven. Aen dat voortbrengsel schynt medegewerkt te hebben Andreas van der Schuer van Gorcum, licentiaet in de godsgeleerdheid, en die later zelf eene vertaling maekte, onderbroken door de dood, doch voortgezet en afgewerkt door anderen, en in 1731 uitgegeven. — Dit werk van den Eerw. H. Schuermans, dat ik niet ontleed maer eerder by uittreksel mededeel, zal met andere soortgelyken, gevoegd by zyne verhandeling over de goedgekeurde vertalingen, eerlang uitgegeven worden : daer deze onderneming ongetwyfeld veel nut zal stichten en, mag men zeggen, in eene algemeene behoefte voorziet, heeft de nauwkeurige schryver een ware dienst aen de vlaemsche letterkunde bewezen.

In de zitting van den 25 van lentemaend las ons de H. van Aerschot een prozawerk voor, getiteld *Abe-Naki*. Deze kunstproef was zuiver van tael en gezond van styl.

In dezelfde zitting las de H. E. Collaes ons eene studie voor over de betrekkingen tusschen *zedelykheid en wettigheid*, en legde er zich op toe den grond van eene en andere op te luisteren, hare strydigheid te regelen, beider domein te bepalen en beider effekten daer te stellen. De schryver wist deze moeijelyke

punten wel te onderscheiden en klaer te doen voorkomen.

In de zitting van den 15 van louwmaend las uw verslaggever eene *kunstmatige ontleding van de verryzenis der dochter van Jaïr*, *eene schildery van van Bree* welks geschiedenis hy voorleden jaer verhandelde. Dit werk begint met de uiterlyke beschryving der schildery, opgevende hare maet, vorm, dagteekening, oorsprong, eerste bestemming, lotgevallen, staet van bewaring, tegenwoordigen eigenaer, plaetsing, enz. Vervolgens wordt naer haer onderwerp gevraegd en met reden, want eene toetsing aen de bybelsche teksten, bewyst dat zy historiesch onwaer is. Dan wordt haer onderwerp beschreven en de onderlinge verhouding der verschillende deelen om een geheel te maken, uitgelegd. Daerna wordt zy aen de regels der kunst getoetst voor wat de samenstelling, de vinding en de uitvoering, dat is teekening, schaduwing en kleur betreft. Eindelyk om nader van de kleinigheden in het byzonder te spreken, wordt elk deel, elke figuer afzonderlyk bestudeerd en voor hetgeen houding, vorm, kleeding, uitdrukking, enz. aengaen, besproken. In een woord het is eene proef van toepassing van de regels der schilderkunst op een gegeven stuk. Deze schildery, aldus besluit de schryver, toont van Bree met zyne goede en zyne slechte hoedanigheden, den leeraer die de kunst in onze provintiën deed herleven, en den schilder leerling van David. Zy heeft ware schoonheden, maer ook een zeker getal vlekken : strengelyk één van samenstelling,

met kunst verbeeld, geleerdelyk uitgevoerd, van harmonisch geheel, maer zonder effekt, zonder kracht. Hare akademische hoedanigheden kunnen haer voor een meesterstuk doen houden en, ofschoon zy niet kan vergeleken worden met eene kruisiging, eene afdoening, eene mirakuleuze vischvangst, zyn er weinige in onze stad die schooner zyn dan zy.

In die van den 6 van bloeimaend las dezelfde eene verhandeling over het vraegstuk *der Ouden en der nieuweren van een praktisch oogpunt beschouwd.* Het geldt hierin niet hunne volstrekte waerde in vergelyking te stellen, maer hunne afzonderlyke waerde betrekkelyk tot ons te onderzoeken, ten einde het nut dat hunne studie kan geven, te bepalen en het gebruik dat men van hen moet maken. Eene gewigtige vraeg voorwaer en die, ofschoon reeds door meer dan een latynschen schryver voldoende beantwoord, en in een langdurigen twist ten tyde van Perrault en Boileau, breedvoerig behandeld, in deze eeuw op nieuw besproken werd door Gaume, Dupanloup, Taine en anderen, welk alles niettegenstaende zy altyd, en om goede redenen, even nieuw en even belangryk is gebleven, zonder vooruitzicht van tot eene eindelyke beslissing te kunnen gebragt worden, want er zyn er altyd die de studie der oude letterkunde voor onontbeerlyk houden, terwyl velen ze nutteloos achten, en als met voordeel vervangen door die der nieuweren. De schryver houdt een middenpad, en alhoewel de vorm der Ouden onbetwistbaer schoon is, meent hy dat de studie der nieuweren niet

verwaerloosd moet worden, daer zy alleen ons onderhouden in de tael en in de gedachten onzer middeneuropeesche christelyke wereld. Ziet hier hoe hy te werk gaet : hy houdt het voor redelyk met Luciaen, Cicero, Horatius en Martialis, dat men zich onttrekke aen de verrukking der uitsluitelyke bewonderaers van verledene tyden, en meent dat het al te hard is met J. Swift te zeggen dat het de hoogmoed alleen is die dezen twist heeft doen ontstaen, daer Zoil, Horatius, Quintiliaen, Juvenalis, Perrault, Marmontel, La Harpe, Michiels en eene menigte anderen hebben bewezen dat niet alles schoon is by de besten der Ouden, terwyl de Dacier's en de Scaliger's door hunne schoonheden verrukt, zelfs hunne gebreken in schoonheden uitlegden. De béschouwende beweegredenen by Tacitus, Cicero, Temple, St-Sorlin en anderen voorgesteld, alhoewel buitengemeen zwak, worden ten minste ook aengehaeld. De waerde der Ouden van den anderen kant, en zelfs het goed dat zy hebben gesticht, zyn onverkenbaer, en juist daerin ziet de schryver de reden der uitsluitende bewondering die hun by velen te beurt viel. Dan wordt een overzigt gegeven van de vergelykingen die gemaekt werden tusschen oude en nieuwere schryvers. Vervolgens haelt de schryver al de redenen aen die ten voordeele van de studie der nieuweren werden uitgebragt, en eindelyk wordt de volstrekte waerde der nieuweren ook besproken.

De dichtkunst werd dit jaer voornamelyk beoe-

fend door den H. Deprins, 2[den] sekretaris van het Genootschap, en wiens verdiensten en yver reeds bekend zyn. Hy las ons op het jaerfeest een gedicht *Aen myn vaderland;* den 4 van wintermaend, eene *Navolging op rym van de eerste helft van het eerste hekeldicht uit boek I van den latynschen dichter Horatius,* en twee stukken van eigen vinding *Des dichters onsterfelykheid* en *Het eerste woordje;* den 29 van louwmaend, twee andere, *Vlamingen vooruit* en *Te wapen;* en den 27 van bloeimaend nog dry getiteld *Het lyden, De arbeid* en *Naemfeestlied.* In plaets van eene ontleding, die zeer weinig zegt van dichtstukken, geven wy hier de 14[de] en de 15[de] stroof van het eerstgemelde.

Gy, Schilderkunst, met Dichtkunst één,
Dit, dit deedt gy in 't voorheén,
Wen Rubens en van Dyck op hunne kunstpaneelen
Den dood op 't schandlyk kruis van Godes Zoon herteelen,
Wen Ruisdales penseel Natuer
Op 't doek nabootst, met kracht en vuer;
Dit doen ook nu, o kunst, uwe ingewyden;
Dit doen ze, ja, voor België t' allen tyde,
Want (God zy lof) de zucht zit hun in 't bloed
Voor al wat schoon is, waer en goed.

God, Vaderland en Moedertael,
Zy dan de leus van Vlaemsch en Wael!
En mogt die gulden spreuk, op de banier geschreven,
Die ge in den vryheidsstryd hebt moedig opgeheven,
Mogt zy, o Belg, aen 't nageslacht,
Dat ook den waren roem betracht,
Den eengen weg waer 't lauwren kan verwerven

Aenwyzen; 't dier geheim dat d'heilige erven
Bewaert, door 't bloed der voorzaten geykt;
Dan zeg 'k dat 't na- het voorgeslacht gelykt.

De H. Fassaert las ons den 26 van sprokkelmaend twee gedichtjes *Aen het beekje* en *Aen eenen vriend*, het eerste eene allegorie met smaek geschreven, het tweede een lierdicht vol van bevalligheid en van geestdrift.

De H. Dr. Nolet de Braùwere van Steeland, briefwisselend-lid van het Genootschap, kwam ons den 11 van lentemaend met de eerste lezing vereeren van een gelegenheidsgedicht *Het Pausdom*, even ryk en verheven van zin als keurig en krachtig van uitdrukking. Het verheugt ons voor de vlaemsche Letterkunde dat alhoewel de verdienstelyke dichter reeds zyne volledige werken heeft uitgegeven, hy toch zyne welluidende lier niet stemloos laet rusten; en het is ons byzonder vereerend dat daer, waer de verwandelde Rotterdammer-muzentelg, voor de eerste mael in een belgisch letterkundig genootschap, als gewoon werkend-lid, zyn lied aenhief, hy daer ook, met eereteekens en roem beladen, zyne laetste gedichten komt uitgalmen.

Een vry groot getal bydragen van andere buitenleden werden door den sekretaris voorgelezen, waeronder geteld worden twee lierdichten van den E. H. Smiets van Roermond, een *Bruilofslied* en een *Bardengroet aen den dichter Hofdyk* die door zyne Balladen uit Kennemerland en zyne Epopeeën *Helena*

en anderen, benevens zyne middeneeuwsche Dramen, een algemeen regt op bewondering verkregen heeft. Beide zyn gelegenheidsstukjes. Het eerste valt op de vereeniging van twee vrienden des Dichters, en onderscheidt zich door dichterlyke gedachten, terwyl het ook eene zekere en wyze hand toont in het verhandelen van dit slag van onderwerpen. Het tweede groet in den beroemden noord-nederlandschen dichter eenen nieuwen ridder van de orde der Eikenkroon en bewyst veel gemak en dichterlyk vuer, gevoed met historische kennissen. Door eene smaekvolle fictie doet de dichter de oude Kennemers en Zeeuwen uit hunne graven opstaen, om den Kenmer hunner waerd « die de meistreels evenaert » en tot ridder werd geslagen, te doen gaen heil zeggen. In de 5[de] stroof spreken zy aldus :

Zyn die zangen schilderachtig,
Wat zyn ook die toonen krachtig !
Wat zyn ook die klanken magtig,
Stevig als een stugge DYK ! —
Stormenzwangre pekel! stryk
Hier de vlag voor Néerlands zanger !
Neen ! Gy zyt het beeld niet langer
Van de forschheid en de pracht.
HOFDYKS tale heeft meer magt,
Dan, o zee! uw golvenkracht.

In de volgende zittingen lazen wy twee gedichten van den eerw. H. Brouwers, ook professor te Roermond. Het eene, getiteld *'s Jongelings wensch*, toont verhevene gedachten dichterlyk uitgedrukt, geest-

kracht en nauwkeurigheid. Ziet hier de 4de en de 5de stroof:

Om dan aen kind en grys, aen maegd en jongelingen
De kuische en zaelge drift der liefde Gods te zingen,
Van de eerste schemering der gouden ochtenstond
Tot aen 't gevoelig uer der zwygende avondrond;
Op bergen en in dal, aen hut en lustprieëlen
Waer jeugd en nachtegalen kwelen;

Te zingen met een kracht van onweerstaenbren klem
Met een verscheidenheid van toonen en van stem
Bestand om hart en geest der dwalende aerdelingen
Te ontkeet'nen aen 't genot der wereldsliefdekringen,
En op te beuren naer het zielewaerdig lot,
Een maetloos heil, in d'eeuwgen God.

Het andere is getiteld *De bekoring des jongelings*, en deszelfs zanger behandelt met beraed, stoutheid en voorzigtigheid dit onderwerp dat dezelfde gevaren en voordeelen aenbiedt als een bruilofslied.

Den 29 van louwmaend lazen wy een stuk, getiteld *Nieuwjaer*, van wylen den E. H. van Arenbergh, weleer professor te Lier, en van wien vroeger meerdere stukken in het Genootschap voor de eerste mael het licht zagen. Dit gedicht, dat ons overhandigd werd door den tegenwoordigen bezitter van de papieren des verleefden, heeft tot grond schoone zedelyke gedachten, niet zonder poezy uitgedrukt. De eerw. Heer gevoelde de behoefte van te schryven; want hy had veel te zeggen, en hy wist er de gebonden spraek toe te laten dienen.

De H. Smeets uit 's Hage deed ons ook andermael

het genoegen een paer dichtstukken mede te deelen, het eene van luimigen en het andere van ernstigen aert. *Studenten typen*, zoo heet het eerste, getuigt zeker van veel gemak en van niet minder geestigheid: dit werd door de algemeene toejuichingen van het Genootschap uitgedrukt, niettegenstaende dat in het hoog vrolyke, het Vlaemsch stellig het meest van aert verschilt met het Hollandsch. Het tweede draegt voor titel *Wat het zaed vormt tot planten en bloemen* en is een vervolg van *Aen 't water*. Het heeft voor onderwerp, op dichterlyke wyze behandeld, eene der geheimste werkingen der natuer te beschryven, en de dichter toont hierby kennis van zaken en rykdom van uitdrukking. Daer deze stukken tot den druk bestemd zyn, is het onnoodig hier ter plaetse er iets van over te schryven.

In de zitting van den 1 van hooimaend lazen wy ook dry stukken van den H. K. E. Legein, van Brugge, dewelke niet zonder verdiensten zyn : *Verrezen*, *Het werken* en *De vlaemsche maegd*.

De 2[de] sekretaris las in die zitting nog een stuk getiteld *Trouwen* in meerdere hoofdstukken, en opgesteld door een pseudo-Reinhart, die eenen philosophischen blik op de wereld werpt, en ons in eigenaerdigen vorm zyne waernemingen en bemerkingen mededeelt. Reinhart is observateur als een psycholoog, en satiriek als een masker.

Het Genootschap *Utile Dulci* van het klein seminarie van St-Truijen deelde ons dit jaer ook weder lettervruchten mede, die ons des te aengenamer waren,

dewyl zy de eerstelingen zyn van een nieuw tydvak, en eene letterkundige generatie aenkondigen, aen de gezonde litteratuer toegedaen. De H. Hollanders deed nogmaels eene aenmoedigingswaerdige pooging in het prozaschryven : hy toonde ons, in een belangwekkend verhael, de *standvastigheid van Ferdinand II*, en de vatbaerheid van dit onderwerp om tot grond van een treurspel te kunnen liggen. De H. Rynders toont gemak van schryven en rykheid van bewoording in een gedicht over het *vertrek van Columbus*. De H. van Genck bezingt in welluidende verzen en, niet zonder teederheid, *het kindje Jesus slapende in de armen van Maria*. De H. Ketelbueters doet zich onderscheiden door gedachten en door zuiveren styl, in een gedicht *Het kind op allerzielendag*. De H. Mantels is schryver van een stuk getiteld *De voetstap*, met veel economie bewerkt, en merkwaerdig wegens kennis van tael en verhevenheid van gedachten.

Eindelyk deelde het Genootschap een drama mede, in één bedryf, getiteld *David's edelmoedigheid*, en vertoond door de leden van het Genootschap, by de uitreiking der pryzen in 1859. Dit werk verdient, om zyne uitgestrektheid en om zyne innige waerde, eene byzondere melding en eene nauwkeurige ontleding. David, die omzwerft in de woestyn van Ziph, beklaegt zich, in het eerste tooneel, over de wreede vervolgingen van Saül, Israël's koning. Abisaï een getrouwe dienaer die hem gevolgd is, zoekt hem te troosten, doch te vergeefs. David, zyner onschuld bewust, en onbekend met hetgene hem ten laste

wordt gelegd, is diep aengedaen door den plotseling ontstanen haet van Saül, die gelukkiglyk niet gedeeld wordt door Jonathas, Saüls zoon. Hierop willen zy in eene grot treden om te rusten, en ontwaren daer Saül en zynen dienaer Abner slapende. Abisaï wil den vorst van 't leven berooven, doch David wederhoudt hem. In deze levendige tweespraek worstelt het gevoel van zelfbehoud tegen den eerbied voor den koning, het vertrouwen op Gods regtvaerdigheid en de vergeving van ontvangen leed. David besluit Saül te ontwapenen en hem dan tot betere gevoelens trachten over te halen; II hy gaet de grot binnen en III brengt den beker en het zwaerd van Saül in Abisaï's handen. IV Hierop komt Jonathas toegeloopen, die hem komt verwittigen dat Saül hunne schuilplaets ontdekt hebbende, hen doet achtervolgen door gewapende mannen, en zelf deze woestyn met Abner doorkruist. Hy spoort hem aen tot de vlugt, daer het hem zelfs niet gelukt is zynen vader tot betere gevoelens te brengen. Maer, zegt David, zoo God den vyand in myne handen stelde, zoo het my gegeven ware hem te dooden. Deze gedachte doet Jonathas verschrikken, doch David stelt hem gerust, hem verzekerende dat hy den gezalfde des Heeren eerbiedigen zal; hy voegt er by dat Saül nu nog in zyne magt is, maer dat hy slechts wil beproeven hem te overreden. V Terwyl Jonathas en Abisaï zich verwyderen, bidt David dat God de ziel zyns vyands moge vermurwen. VI Hierop verschynt Abner die, by het ontwaren van het gevaer verschrikt, doch dien David van zyne

goede inzigten overtuigt en belast van Saül er van te berigten. VII Saul komt hierop te voorschyn, en breekt los in verwytingen; maer zyne onmagt doet hem bedaren en om vergiffenis smeeken; nogtans ontneemt hy een dolk aen Abner en wil er zyn eerste ontwerp mede uitvoeren. VIII Abisaï snelt toe en ontrukt den dolk aen de handen van Saül. IX Eindelyk komt Jonathas by, en poogt nogmaels zynen vader in dit akelig oogenblik te bewegen, door hem het edelmoedig gedrag van David te doen zien en van den anderen kant, smeekt hy David om vergiffenis voor hem, en beide omarmen zich. Deze eenvoudige opgaef laet zien dat het stuk noch aen pathetiek, noch aen beweging te kort heeft; voegt daerby het dramatische der leiding en de eenvoudige verhevenheid van den styl : voorzeker is dit stuk eene der schoonste kunstproeven die *Utile Dulci* opleverde.

Een woord nog over de uiterlyke aengelegenheden van het Genootschap.

Onze boekery ontvangt steeds ten geschenke de nieuwe werken van de meesten onzer buiten-leden, waervoor wy hun hier de uitdrukking van onzen dank herhalen. Daerenboven hebben wy al de nieuw uitkomende werken van eenig belang gekocht, eene uitgave welke wy voortdurend voor wel besteed houden.

Het Genootschap nam ook deel aen de feesten die, dit jaer, de 25ste verjaring van het bestaen der Hoogeschool vierden, en wier ongemeene luister van de

verkleefdheid der belgische jeugd aen deze groote instelling getuigde. Uwe verslagdoener werd als 1ste sekretaris belast, te dezer gelegenheid een adres van heilzegging den H. E. H. Rector Magnificus aen te bieden, hetwelk reeds in het jaerboekje der hoogeschool van voorleden jaer gedrukt staet.

De pryskamp door het Genootschap uitgeschreven over het samenstellen van bydragen tot een algemeen vlaemsch *Idioticon* werd met den afgeloopen jaergang gesloten. Van nu af kunnen wy berigten dat hy allergunstigst uitgevallen is : zestien mededingende stukken en twee bydragen buiten concours, waeronder verscheidene zeer ryk aen gewestelyke benamingen, geven ons stof genoeg voor het samenstellen van dit belangryk werk. Eene commissie bestaende uit dry leden : de HH. Profr. Dart, Dr. Collaes en Mr. Deprins, is, op voorstel van den Z. E. bestendigen Voorzitter, belast er verslag over te doen. De uitspraek van den pryskamp zal gedaen worden met de viering der verjaring van het Genootschap, waerom zy onbepaeldelyk uitgesteld is. Nogtans hopen wy dat zelfs de uitgaef van het *Idioticon* nog in den loop van den ingetreden jaergang plaets zal hebben. Intusschen verzoeken wy nogmaels alle diegenen die in onze onderneming belang stellen, dezelve indachtig te zyn, en aenteekening te houden van hetgeen er zou kunnen toe bybrengen.

Het Genootschap benoemde dit jaer twee buitenleden, een werkend-buiten-lid, den H. J. Grubben, gemeente-sekretaris te Maesbree, ten bewyze van

hoogachting om moedige en verdienstelyke pogingen ter verspreiding der ware grondbeginselen door de periodieke drukpers, en een briefwisselend-lid, Dr. F. Oettker van Cassel, ten bewyze van hoogachting voor den verdienstelyken schryver van een voortreffelyk vlugschrift over *den vlaemschen taelstryd*.

Van den anderen kant had de Vlaemsche Maegd nogmaels dit jaer de dood van twee harer lievelingen te betreuren. Het Genootschap, en de vlaemsche Letterkunde met ons, verloren een groot dichter, tevens moedig stryder en eenen smaekvollen letterkundige, meester der poezy, beide briefwisselende-leden van het Genootschap. Prudens van Duyse ontsliep te Gent den 13 november, en Dominik Cracco, zyn vriend, den 5 van lentemaend in 't Strop. Deze was als letterkundige met lof bekend door zyne vertalingen van Homerus en van Virgilius van wonderbare nauwkeurigheid; hy werkte aen eene van Milton. Gene was een der yverigste voorstanders der Vlaemsche Zaek; van Duyse, de geleerde taelkundige, de begaefde schryver, de teregt beroemde improvisator, de gemakkelykste der belgische dichters, is niet meer. Kort na het uitkomen van zynen voortreffelyken *Jacob van Artevelde*, werd hy aen de zynen ontrukt eer nog de vruchten van zynen arbeid genoten te hebben. Die hem van naby kenden, roemen zyn goed karakter, zyne gezelligheid en zynen opgeruimden geest. Doch zyne talryke werken zullen altyd zyn' naem met eer doen geheugen, terwyl eene goede zaek altyd soldaten vindt die helden in haer leger zullen worden:

hun die verhuisden, zy de verdiende loon; de voortgang des tyds noodzaekt de beyvering van anderen om de taek te hervatten.

Deze taek, alleen voor 't geen het staetkundige aengaet, is vry zwaer, en van Duyse werkte er yverig aen mede; maer zy is bestemd niet voor afzonderlyke poogingen, maer voor de krachten van geheel eenen volksstam, die vraegt dat zyne tael in België dezelfde regten hebbe als de fransche. Rede, regtvaerdigheid, vryheid eischen dat de Wael verpligt zy het vlaemsch te kennen in dezelfde gevallen waer de Vlaming in het fransch moet geoefend zyn; dat de akten van het provinciael- en van het lands-bestuer in de beide talen afgekondigd worden, opdat alle Belgen er zouden kunnen kennis van nemen; dat de regterlyke zaken in de vlaemsche provinciën uitsluitelyk in het vlaemsch behandeld worden; dat alle provinciale en staets-ambtenaren, zoo in de waelsche als in de vlaemsche provinciën, de beide talen magtig zyn, opdat een Vlaming of een Wael in zyn eigen land nergens vreemd zy; dat dergelyke bepalingen genomen worden voor het hooger, middelbaer, en lager onderwys, voor de administratie, voor den militairen dienst, voor de diplomatie, onaengezien de ydele opwerping getrokken uit het regt der vryheid van talen voor alle Belgen, want deze verpligting zoude hun opgelegd worden niet als aen Belgen, maer als aen belgische ambtenaren, ten einde de uitoefening van gezegd regt voor de Belgen mogelyk te maken: immers de vryheid is een burgerregt waer men van

af ziet door ambtenaer te worden en dat men tegen een traktement verpandt.

Doch waerom zich de lastige taek op den hals gelegd van een staetsbestuer te regt te zetten ? Waerom het vlaemsch willen doen herleven als nationale tael, daer omtrent geheel België reeds fransch spreekt ? Laten wy ook het vlaemsch varen, en dat het bestuer doe wat het wil ! — Op zulke tael, MM. HH., is het niet noodig voor u te antwoorden, ieder uwer kent de lange rei van redenen die zoo vele boeken daer reeds tegen gesteld hebben. Veroorlooft my alleen uwe aendacht op een punt te trekken, waervan men dit jaer hier ter stede het praktisch belang noodlottig waernam. De vlaemsche tael is, in het vlaemsche vaderland, onontbeerlyk tot de wisseling der gedachten, niet onder ons (daertoe ware het vereeuwde akademisch- of keukenlatyn goed genoeg), maer om met het volk in betrekking te blyven, met dat oude dietsche volk, dat het fransch altyd verkeerd verstaet en het allerellendigst uitbraekt, zoo het er iets van kan. En bemerkt dit wel, het is ons niet alleen een voordeel, maer eene heilige, de heiligste der pligten, ons in de vlaemsche tael te oefenen, om het volk in zyne spraek, dat is op de eenigste redelyke wyze, van zyne pligten te kunnen onderrigten, met zyne regten bekend te maken, en over de algemeene belangen te verlichten. Nu, dat helaes, dat gaet te Leuven verloren : in de groote wryvingen die hier dit jaer by de verkiezingen plaets hadden, om niet te spreken van een blad dat zich niet met politiek ophoudt en dat met

veel verdienste door een onzer geschreven wordt, is het zoo geweest, dat men tot het schryven van plaetselyke bladen, vreemden heeft moeten doen komen. Het Genootschap, wel is waer, is niets minder dan eene politieke vergadering, ofschoon dat de kiezingen, zoo als de H. Oettker te regt zegt, den Vlamingen de gelegenheid geven, met zeer geringe middelen veel te doen voor de erkenning der regten onzer tael by het bestuer; maer eens zullen wy ook van die zyn op wie zulke verpligtingen rusten.

Als eene bykomende rede, door de omstandigheden daergesteld, kan beschouwd worden de bedenkelyke verhouding waerin de vlaemsche Leeuw zich tot den keizerlyken Adelaer bevindt, daer het stellig is dat onze tael en zeden ons ten sterkste tegen de beschaving van de fransche dekadentie behoeden, en dus voor zooveel eenen aenval afweren, terwyl van den anderen kant het Vlaemsch de ziel is eener nauwere verbinding met Noord-Nederland, de medebedreigde in dit gevaer, onzen handel- en stamgenoot, die zoo als wy de vryheden welke hem eene revolutie schonk, wel is waer drie hondert jaren ouder dan de onze, te verdedigen heeft en met wien wy nu, na 30 jaren vervreemding, weder plegtig verbroederen.

Moedig dan, medegenooten, aen de studie : standvastig in de beoefening der gemeene volkstael, op dat gy met tyd en vlyt in staet moogt zyn eens naer den eisch van uwen maetschappelyken stand, uwe geestgaven en uwe aengeworven kennissen, voor de verheerlyking der deugd en der waerheid ten algemeenen voordeele te kunnen aenwenden.

BASOCHE (1).

ANNÉE 1860—61.

Bureau.

Président, C. Delcour, professeur.
Vice-président, T. Smolders, professeur.
Secrétaire, G. Van Brée, étudiant.
Trésorier, F. De Ridder, id.
Membres, A. Croonenberghs, id. et H. Quirini, id.

Membres honoraires.

G. Arendt, professeur.
L. de Bruyn, id.
E. De Jaer, id.
C. Delcour, id.
C. Périn, id.
J. Quirini, id.
L. Rutgeerts, id.
T. Smolders, id.
A. Thimus, id.
J. Thonissen, id.
C. Torné, id.

(1) Voyez ci-dessous les statuts du 14 mars 1860.

A. Delvaux, avocat, à Charleroi.
A. Doucet, avocat, à Namur.
V. Henot, avocat, à Bruxelles.
A. Loiseau, avocat, à Charleroi.
Edm. Poullet, avocat, à Bruxelles.
F. Sarton, avocat, à Bruxelles.
H. Swartebroeckx, avocat, à Louvain.
M. Tops, avocat, à Louvain.
Ol. Van Stratum, avocat, à Anvers.
Am. Visart, avocat, à Bruges.
Em. Tossins, candidat-notaire, à St-Trond.

Membres actifs.

G. Aelbrecht. U. Aelbrecht. J. Bareel. U. Beckers. Ed. Biart. H. Biot. H. Boulvin. F. Broers. J. Caeymacx. H. Collaes. Ant. Croonenberghs. F. de Bagenrieux. G. De Brouwer. W. De Clippele. M. de Dieudonné. J. de Gerlache. A. de Grady. L. de Hody. H. d'Hont. A. Deleyn. A. Dierckx. F. De Ridder. J. B. Dubois. U. Dumonchaux. H. d'Ursel. L. Flameng. Em. Henriette. Edm. Hermans. Em. Hippert. J. Hoebanx. J. B. Kempeneers. A. Lienart. L. Limelette. F. Moons. F. Muller. H. Quirini. A. Richard. V. Saliez. L. Segers. C. Van Ackere. Em. Van Brabandt. G. Van Brée. A. Van Waesberghe. E. Wittmann. C. Wauters.

Membres assistants.

A. Bamps. G. Busschots. C. de Foullon. L. de Terwangne. E. Dumont. V. Hennebert. L. Smet. A. Peemans. C. Verdeyen. V. Wouters.

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR L'UNIVERSITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1860.

Bacheliers en théologie (1).

1 Hickey, Louis Joseph, de Dublin, prêtre de l'Ordre de S. Dominique; 9 juillet.
2 King, George Vincent, de Becca (Angleterre), diacre du même Ordre; id.
3 Lucq, Émile Albert, de Froid-Chapelle, diacre du diocèse de Tournai; id.
4 Stienlet, François Xavier, de Louvain, prêtre de l'archevêché de Malines; id.
5 Peyrot, Henri Marie, d'Anvers, prêtre du même diocèse; id.
6 Descamps, Cyrille Ghislain Jean Baptiste, de Frasnes-lez-Buissenal, prêtre du diocèse de Tournai; id.
7 Borremans, Louis, de Borsbeek, prêtre de l'archevêché de Malines; id.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125, de 1842, p. 94, et de 1858, p. 159-177.



Bacheliers en droit canon.

1 De Robiano, Ceslas Marie, de Bruxelles, diacre de l'Ordre de S. Dominique; 9 juillet.
2 Koelman, Charles Guillaume Othon Édouard, de Bochold, prêtre du diocèse de Munster; id.

Licenciés en théologie.

1 Josson, Joseph, de Taintignies, prêtre du diocèse de Tournai; 9 juillet.
2 Leroy, Auguste Jean Baptiste, de Macon, prêtre du même diocèse; id.

Licencié en droit canon.

1 Moulart, Ferdinand Joseph, de Saint-Sauveur, prêtre du diocèse de Tournai; 9 juillet.

Docteur en théologie.

1 Liagre, Adophe Joseph, de Tournai, prêtre du même diocèse; 9 juillet (1).

---

(1) Sa dissertation inaugurale a pour titre : *Interpretatio epistolæ catholicæ S. Jacobi*; Louv. 1860, pagg. 291. Voyez l'analyse de la dissertation dans la *Revue catholique*, 1860, août, p. 494, et dans la livr. de juillet, p. 426, une notice sur les thèses et les promotions en théologie de 1860.



Docteur en droit (1).

1 Slevin, Thomas Édouard, de Philadelphie (Amérique), *avec distinction*; 6 juin.

Épreuve préparatoire au doctorat en sciences politiques et administratives.

1 Verret, Louis Stanislas, de la Nouvelle Orléans (Amérique); 4 juillet.
2 De Dobiecki, Bronislas, de Lopuszno (Pologne); 5 juillet.
3 Gruszecki, Alexandre, de Varsovie (Pologne), *avec grande distinction*; 28 novembre.

Docteurs en médecine.

1 Klaverwyden, Albert, de Harlem (Pays-Bas); 20 mars.
2 Sweens, Pierre Antoine Henri, de Bois-le-Duc (Pays-Bas), *avec la plus grande distinction*; 4 juillet. Proclamé le même jour docteur en chirurgie et en accouchements.
3 Da Cunha, Olavo Adelio Carneiro, de Fernambouc; id.

(1) Les grades académiques en droit, médecine, philosophie et sciences, sont conférés conformément aux règlements du 8 février 1858 (*Annuaire de* 1859, *p.* 184), du 15 février 1837 (*ibid. p.* 178), du 8 mars 1858 (*ibid. p.* 174) et du 8 mars 1858 (*ibid. p.* 169).

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR LES JURYS D'EXAMEN, PENDANT L'ANNÉE 1860 (1).

Candidats en droit.

1 Mayer, Henri, de Tournai, *avec la plus grande distinction;* 13 juillet.
2 Hennau, Jules, de Wavre; id.
3 Permentier, Émile Gommaire, de Tamise, *avec distinction*; id.
4 Dubois, Jean Baptiste, d'Arlon; 14 juillet.
5 Soenens, Hector, de Courtrai; id.
6 Lehon, Louis, d'Antoing, *avec distinction;* id.
7 Ryelandt, Louis Bernard, de Bruges; 16 juillet.
8 Van Vreckem, Charles, de Meerbeke; id.
9 Jouveneau, Henri, de Dour; id.
10 Raymond, Auguste, de Namur, *avec distinction;* id.
11 De Leyn, Alphonse Joseph Marie François Louis, de Bruges; 17 juillet.

(1) Extrait des procès verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*. Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction*.

12 Descampe, Camille, de Marbais, *avec distinction*; 18 juillet.
13 Wasseige, Armand Édouard Xavier, de Dave, *avec distinction* ; id.
14 de Steenhault, Adhémar, de Bruxelles; id.
15 Vander Belen, Léon Adolphe, de Seviscourt; 19 juillet.
16 de Villegas de St-Pierre, Léon Balthasar Louis Ghislain, de Bruxelles, *avec distinction* ; id.
17 Gilmont, Victor, de Seneffe, *avec distinction* ; id.
18 Lienart, Albert, d'Alost, *avec la plus grande distinction* ; id.
19 Limelette, Léonce, de Lodelinsart; 20 juillet.
20 Muller, Félix, d'Arlon; id.
21 Incoul, Jules Joseph, de Ferrières; id.
22 Limpens, Honoré Firmin, de Westrem-Massemen, *avec distinction* ; id.
23 Aelbrecht, Gaëtan, de Louvain, *avec distinction*; 23 juillet.
24 Matthys, Edmond Abel, de Herzele; id.
25 d'Alcantara, Stephane Marie Sanche, de Gand; 24 juillet.
26 de Bagenrieux, Ferdinand Ghislain François, de Mons; id.
27 de Formanoir de la Cazerie, Oscar Ignace Philomène Ghislain Joseph, de Celles-lez-Tournai; id.
28 Wittmann, Eugène, de Malines; 25 juillet.
29 Goetbloets, Constant Élie Marie Louis, de Hasselt; 27 juillet.
30 Christiaen, Hector Auguste Léopold, de Passchendaele; 30 juillet.

Docteurs en droits (1er examen).

1 Collaes, Hippolyte Dominique Eugène Hubert, de Venloo; 14 juillet.
2 de Grady, Albert Henri, de Mayence; id.
3 Jonckeere, Camille Henri Marie, de Courtrai; id.
4 Quirini, Hippolyte Florent Frédéric, de Louvain, *avec distinction;* id.
5 Ernst, Victor François Marie, de Montzen, *avec distinction;* 16 juillet.
6 Richard, Alfred, de Namur, *avec distinction;* id.
7 Biart, Édouard Charles, d'Anvers; id.
8 Saliez, Victor Étienne Joseph Denis, de Braine-le-Comte; id.
9 Broers, François, de Malines; 17 juillet.
10 Dumonchaux, Ursmar Edmond Louis Joseph, de Tournai; id.
11 Jacminot, Eugène Joseph Désiré, de Habay-la-Vieille; id.
12 Van Outryve d'Idewalle, Charles, de Bruges; id.
13 Flameng, Léon Alexandre, de Boussu; 18 juillet.
14 Delsaux, Adolphe, d'Evrehailles; id.
15 Kempeneer, Jean, de Malines, *avec distinction;* id.
16 de Ribaucourt, Adolphe Christyn, de Perck; id.
17 Bertrand, Alphonse Louis, de Dinant; 19 juillet.
18 Roger, Jules Pierre, d'Ostende, *avec la plus grande distinction;* id.
19 de Troostembergh, Lucien Marie Auguste, de Louvain; id.

20 de Dieudonné, Maximilien Jean Alphonse Ghislain, de Louvain; 20 juillet.
21 Misson, Paul, de Bruxelles; id.
22 Spruyt, Charles François, de Tamise; id.
23 Wauters, Charles Constant, d'Anvers, *avec la plus grande distinction* ; id.
24 Croonenberghs, Antoine, de Hasselt; 23 juillet.
25 Lucq, Louis Nestor, de Froid-Chapelle; id.
26 Neut, Gustave François Stanislas Marie, de Gand; id.
27 Boulvin, Henri, de Gilly; id.
28 Iweins, Adolphe, d'Ypres, *avec distinction;* 24 juillet.
29 Aelbrecht, Ulmar, de Louvain, *avec distinction;* id.
30 Van Ackere, Constant, de Belleghem; id.
31 Piret, Léon Jules Marie, de Châtelet; 25 juillet.
32 Le Jeune, Jean Joseph Marie, d'Eecloo, *avec distinction;* id.
33 Van Brée, Gustave, d'Anvers; id.
34 Henriette, Émile, de Sclayn; 26 juillet.
35 Biot, Hyacinthe Joseph, de Rochefort; 27 juillet.
36 De Wulf, Paul Auguste, de Bruges, *avec distinction;* 31 juillet.
37 De Ridder, Frédéric Emmanuel, de Nieuport; 1 août.
38 Quinet, Émile Jules, de Mons; 3 août.
39 d'Ursel, Henri, de Bruxelles; id.
40 Hermans, Charles Edmond, de Diest; 4 août.
41 Ruyters, Louis Jean, de Maestricht; id.

Docteurs en droit (2d examen).

1 Legein, Edmond Alphonse Adolphe, de Roulers; 11 avril.
2 Gailly, Jules, de Saint-Symphorien; 12 avril.
3 Van Stratum, Olivier Alphonse, d'Anvers, *avec distinction;* id.
4 Visart, Amédée Charles Louis, de Ste-Croix-lez-Bruges; id.
5 de Monge, François, de Pétigny, *avec distinction;* 13 avril.
6 Ackermans, Philippe Antoine Félix, de Louvain; id.
7 Mercier, Louis Félicien Hubert, de Braine-l'Alleud; id.
8 Swartebroeckx, Henri Joseph Édouard, de Tirlemont; 8 août.
9 Van Brabandt, Edmond Jean Victorien, de Cruyshautem; id.
10 De Prins, Alphonse Égide Pierre, de Louvain; id.
11 Doucet, Auguste Henri, de Leuze (Namur), *avec la plus grande distinction;* 9 août.
12 Loiseau, Auguste, de Gosselies, *avec la plus grande distinction;* id.
13 Mombaerts, Michel, de Louvain; 10 août.
14 Tops, Matthieu Edmond Marie, de Louvain; id.
15 Poullet, Edmond Ives Joseph Marie, de Malines, *avec la plus grande distinction;* id.
16 Dechamps, Alphonse Louis Joseph, de Seneffe; 11 août.

17 Sarton, Félix, de Bruxelles, *avec distinction;* id.
18 Henot, Victor Charles, de Louvain; 13 août.
19 Reynaert, Auguste Ghislain, d'Anseghem; 14 août.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Lagae, Jules Isidore, de Courtrai; 14 avril.
2 Henry, Victor, de Marche; 28 juillet.
3 Delaey, Charles Benoît, de Hooglede; id.
4 de Borrekens, Constantin Ferdinand Joseph, d'Anvers; id.

Candidats notaires.

1 Hocke, Eugène François, de Bruges, *avec distinction;* 17 avril.
2 Tossins, Émile Victor Félix, de Wamont; id.
3 Masureel, Léon Vital, de Hulst; 18 avril.
4 Matthys, Victorin, de Herzeele; 19 avril.
5 Crevits, Léonard, de Handsaeme; 20 août.
6 Pattyn, Louis François, de Handsaeme; 21 août.
7 De Caluwe, Louis Pierre Dieudonné, de Kieldrecht; id.
8 Mombaerts, Henri Émile Louis, de Louvain; 23 août.
9 Bosquet, Philippe Maximilien Eugène, de Bruxelles; id.
10 Van Steenhuyze, Polydore François, de Courtrai; 25 août.

Candidats en médecine.

1 Timmermans, Jean Baptiste, de Gammerages, *avec distinction ;* 13 juillet.
2 De Cooman, Prosper, de Ninove; id.
3 Vygen, Jean François Ignace, de Gheel; 14 juillet.
4 Cambron, François, de Moulbaix, *avec distinction ;* 16 juillet.
5 Grégorius, Eugène, de Tongres; id.
6 Carlier, Édouard, de Haelen; 17 juillet.
7 Wandels, Edmond Benoît Alfred, de Lede, *avec la plus grande distinction ;* 18 juillet.
8 Winant, Jean Charles Léopold Marie, de Louvain; id.
9 Vandenschrieck, Édouard, de Herent; 19 juillet.
10 De Vloo, Charles Louis, d'Oostvleteren; 20 juillet.
11 De Cooman, Auguste, de Ninove; id.
12 Van Kerckhoven, Joseph Henri Armand, de Louvain, *avec distinction;* 23 juillet.
13 Van Diest, Martin Frédéric, de Cortryck-Dutzel; 24 juillet.
14 Gilliaux, Émile Joseph, de Philippeville; 26 juil.
15 Wittmann, Jules, de Malines, *avec distinction;* id.
16 Haas, Charles Joseph, de Hever; 27 juillet.
17 Dumont, Jules, de Dour; id.
18 Raes, Pierre, de Beveren lez-Roulers; 28 juillet.
19 Theyskens, Jean Aloyse, de Testelt; id.
20 Daury, Auguste, de Resteigne, *avec distinction ;* 30 juillet.

21 Winant, Jean Charles Georges Marie, de Louvain; id.
22 Deraedt, Justin, d'Iseghem, *avec distinction;* 31 juillet.
23 Amand, Jean Joseph, de Harzé, *avec la plus grande distinction;* id.
24 Hermans, Théophile, de Zele; 1 août.
25 Goffin, Lambert Alphonse, de Louvain; 2 août.
26 Louwers, Charles Joseph, d'Aywaille, *avec distinction;* id.
27 Van Elegem, Camille, de Flobecq, *avec distinction;* 3 août.
28 Segers, Corneille Égide, d'Anvers; id.
29 Ectors, Pierre, de Herent, *avec la plus grande distinction;* 4 août.
30 Quintin, Frédéric Gustave Joseph, de Houtaing; 6 août.
31 Coppée, Jules François, de Tongrinne; 8 août.
32 Nelis, Charles, d'Anvers; id.
33 Wolters, Henri, de Venloo; 9 août.
34 Miot, Léopold George Chrétien Frédéric, de Beaumont; 11 août.
35 De Mûelenaere, Conrad, de Coolscamp; 28 août.
36 de Ram, Isidore Marie Joseph, de Grobbendonck; id.
37 De Bie, Charles Augustin, de Westmalle; 29 août.
38 Cox, Jules Charles Auguste, de Diest; id.
39 Hermans, Louis Jean Joseph, de Louvain; 31 août.
40 Loosveldt, Constant, de Thielt; 3 septembre.

11 Morelle, Jules, de Celles, *avec distinction*; 19 sept.
12 Ghysens, Maximilien, de Hasselt; 28 septembre.

Docteurs en médecine (1er examen).

1 Janssens, Joseph, de Louvain, *avec distinction*; 10 septembre.
2 Schobbens, Théophile Alexandre Antoine, de Berchem lez-Anvers, *avec distinction*; id.
3 Alexandre, Cléophas, de Marche en Famenne, *avec distinction*; id.
4 Carton, Gustave Adolphe, de Wynghene; 11 sept.
5 Loncin, Jean Antoine, de Werchter; id.
6 Matagne, Antoine Jules Joseph, de Namur, *avec distinction*; id.
7 Barella, Hippolyte, de Louvain, *avec distinction*; 13 septembre.
8 Gratia, Nicolas, de Perle, *avec distinction*; id.
9 Van Loock, Louis Pierre, de Lierre; 14 sept.
10 Robert, Louis, de Tintigny, id.
11 Vandenfonteyne, Julien, de Bassevelde; 15 sept.
12 Lebrun, Pierre Désiré, de Renlies, *avec distinction*; id.
13 Beaucourt, Cyrille, de Fontaine-l'Évêque; 29 sept.
14 Hermant, Ernest, de Bruxelles; 3 octobre.
15 Piret, Clément François Ghislain, de Tarcienne; 4 octobre.

Docteurs en médecine (2e examen).

1 Lequindre, Victor, de Molembaix; 13 juillet.

2 Glibert, Joseph Norbert, de Glabais, *avec distinction ;* id.
3 André, Pierre Joseph Arsène, de Bastogne, *avec distinction ;* id.
4 Van Look, Louis Corneille, d'Oorderen, *avec distinction ;* 14 juillet.
5 Jouret, Théophile, de Bievene, *avec distinction;* id.
6 Mary, Horace, de Thuin ; id.
7 Naudts, Joseph, de St-Gilles (Waes), *avec distinction ;* 16 juillet.
8 Buckens, Pierre Ferdinand, de Baelen (Anvers); id.
9 Bernard, Hector Théophile, de Thuin, *avec distinction ;* 17 juillet.
10 Theyskens, Léopold Philippe Joseph, de Testelt, *avec distinction ;* id.
11 Vandevelde, Alphonse Marie, de Lessines; id.
12 Hulin, Paulin, de Ressaix ; 18 juillet.
13 Bruyr, Vincent, de Berzée, id.
14 Barella, Amand, de Louvain ; 8 octobre.

Docteurs en médecine (3e examen).

1 De Belie, Alexandre Marie, de Zele ; 10 avril.
2 Van Hoof, Louis Barnabé, de Hoogstraeten ; id.
3 Gillain, Louis Joseph, de Marbais ; 11 avril.
4 Glibert, Joseph Norbert, de Glabais, *avec distinction ;* 26 juillet.
5 Theyskens, Léopold Philippe Joseph, de Testelt, *avec distinction ;* id.
6 Bernard, Hector Théophile, de Thuin, *avec distinction ;* 27 juillet.

7 Naudts, Joseph, de St-Gilles (Waes), *avec la plus grande distinction ;* id.

8 Jouret, Théophile, de Bievene, *avec distinction ;* 28 juillet.

9 Hulin, Paulin, de Ressaix; id.

10 Van Look, Louis Corneille, d'Oorderen, *avec distinction ;* 30 juillet.

11 Vandevelde, Alphonse Marie, de Lessines; id.

12 Bruyr, Vincent, de Berzée, *avec distinction ;* 31 juillet.

13 Mary, Horace, de Thuin; id.

14 Lequindre, Victor, de Molembaix; 1 août.

15 André, Pierre Joseph Arsène, de Bastogne, *avec distinction ;* id.

16 Barella, Amand, de Louvain; 11 octobre.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Lebel, Léon, de Bruxelles; 13 juillet.

2 Neuville, Alfred, d'Oteppe; id.

3 Hempel, Jean Marie, de Janowice, *avec distinction ;* id.

4 Pussemier, Ferdinand Jean, de Gand; id.

5 Vandaele, Alfred Désiré, d'Ypres; 14 juillet.

6 Arendt, Léon Édouard Louis Marie, de Louvain, *avec distinction ;* id.

7 Goffaux, Félicien, de Gilly; id.

8 Lebrun, Alphonse, de Bastogne; 16 juillet.

9 Desmet, Gustave, de Courtrai; id.

10 Descamps, Ernest, de Courtrai, *avec distinction;* id.

11 de Crombrugghe, Georges Jules, de Stockholm; 17 juillet.

12 Poullet, Albert Joseph Camille Marie, de Louvain, *avec distinction;* id.

13 Grobschmitt, Nicolas, d'Echternach; 18 juillet.

14 Wouters, Victor François Marie Antoine Hubert, d'Anvers; id.

15 Corbisier, Adolphe Ernest Hubert Joseph, de Frameries; id.

16 Joos, Désiré Léon Joseph, de Waerschoot, *avec distinction;* 19 juillet.

17 Lize, Antoine Jean Joseph, d'Anvers; id.

18 Malou, Édouard Jean Baptiste François Xavier, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* id.

19 Van Vreckem, Jean François, de Meerbeke; 20 juill.

20 Van Wichelen, Théophile, de Lokeren; id.

21 Piret, Émile, de Gouy-le-Pieton; 23 juillet.

22 De Trannoy, Jules Henri Agapite, de Louvain; 24 juillet.

23 Demaret, Jules, de Gosselies; id.

24 De Burlet, Alexandre, de Bruxelles, *avec distinction;* 25 juillet.

25 Vanderseypen, Auguste, de Louvain, *avec distinction;* id.

26 Baerts, Hubert Julien Antoine, de Saint-Trond, *avec distinction;* 26 juillet.

27 Du Roy, Gustave, de Blicquy; id.

28 Van Gauwenbergh, Florent Auguste, de Lierre, 27 juillet.

29 Van Brussel, Ange, de Watervliet; id.

30 Saint-Omer, Léon Louis, de Javingue-Sevry; id.
31 Lagassé, Charles Adolphe Constant Joseph, de Wavre; 28 juillet.
32 Hellemans, Louis, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
33 Du Bus, Paul, de Tournai; id.
34 Van Male de Ghorain, Léon Baudouin Louis Octave Joseph Ghislain, de Molenbeek-St-Jean; 30 juillet.
35 Van Eecke, Gustave, de Moorslede; 31 juillet.
36 Reusens, George, d'Anvers; id.
37 Hubert, Nestor Louis Auguste, de Castillon, *avec distinction*; id.
38 Mathieu, Auguste, de St-Josse-ten-Noode; 10 août.
39 Lessines, Oscar, de Mons; 14 août.
40 Peemans, Albert, de Louvain; id.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Thibaux, Joachim Ignace Joseph, de Gelbressée; 1 août.
2 Zeegelaer, Jean Antoine, de Maestricht; id.
3 Verdeyen, Corneille Henri, de Louvain; 2 août.
4 Stillemans, Antoine, de St-Nicolas; 3 août.
5 Moeller, Charles Auguste Clément Marie, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
6 Feyens, Jean Baptiste, d'Anvers, *avec distinction*; 4 août.
7 Maldague, Joseph Théophile, de Monceau, *avec distinction*; id.

Candidats en sciences naturelles.

1 Decamps, Charles François, de Schepdael, *avec distinction ;* 13 juillet.
2 Nackers, Théophile Marie Alexandre Henri, de Moorseele; id.
3 Houbeau, Henri Gustave, de Branchon; 14 juillet.
4 Fonderie, Victorien Henri, de Diest; id.
5 Haesaerts, Guillaume Augustin, de Louvain, 16 juillet.
6 Elens, Armand Jean Joseph, de Beeringen; id.
7 Bidet, Auguste, de Brasménil; id.
8 Noots, Adolphe Hubert, de Neerpeelt; 17 juillet.
9 Lambret, Gustave, d'Yvoir; id.
10 Reynaert, Stanislas, de Kerckhove, 18 juillet.
11 Demain, Désiré Joseph, de Biez; 19 juillet.
12 Lambié, Guillaume, de Widoye; id.
13 Van Assche, Jean Gustave, de Baesrode; id.
14 Dimbour, Félix, de Lincent; id.
15 Ghellinck, Charles Louis, de Courtrai; 20 juillet.
16 Roëll, Henri François Vincent, de Lierre; id.
17 Van Cronenburg, Jean Hubert Louis, de Hasselt; id.
18 Gotemans, Charles, de Bruges; id.
19 Luyckx, Edmond, de Heyst-op-den-Berg, *avec distinction ;* 23 juillet.
20 Neeffs, François, de Malines; id.
21 Corstiens, Jean, d'Exel; id.
22 Bœver, Pierre Joseph Jules, de Bastogne; 24 juillet.

23 Beesau, Jules Auguste, de Hoogstade; id.
24 Boucau, Jean Baptiste, de Nivelles; 25 juillet.
25 Douterlungne, Remi, de St-Genois; id.
26 Geens, Laurent, de Malines; 26 juillet.
27 De Vos, François, de Hoorebeke-St-Corneille; id.
28 Dero, Jean Michel, de Goyck; 27 juillet.
29 Vandercam, Jean Baptiste, d'Isque; id.
30 Briquet, Georges, de Gonrieux; id.
31 Verdussen, Joseph François, de Delft; 28 juillet.
32 Soete, Louis, de Gheluwe; id.
33 Lefèvre, Théodore, de Meulebeke, *avec distinction;* 30 juillet.
34 Lecocq, Jean, de Vynckt; id.
35 Van Brabandt, Charles, de Mooreghem; 31 juillet.
36 Desneux, Charles, de Jodoigne; 1 août.
37 Van Schoote, Émile, d'Assenede; id.
38 Vermeulen, Alphonse, d'Anvers; 2 août.
39 Isebaert, Remi, d'Anseghem; id.
40 Maroy, Richard Louis, d'Audenarde; id.
41 Godfroid, Florent, de Marchovelette; id.
42 Mertens, Joseph Théophile, de Sempst; 3 août.
43 Durie, Richard, de Beveren-lez-Audenarde; id.
44 Smets, Eugène, d'Overpelt; 4 août.
45 Dusauçois, Augustin Adelson, de Montrœul-au-Bois; id.
46 Martens, Jean Baptiste, de Louvain; 7 août.
47 Hubert, Eugène Louis Auguste, de Louvain; 16 août.
48 Javaux, Joseph, d'Alost; 17 août.
49 Dubar, Camille, de Rongy; id.

50 Dochy, Alphonse, de Tournai; 21 août.
51 Leeuws, Frédéric Gustave, de Beeringen; 4 septembre.
52 Vandam, Albert Célestin, de Braine-le-Château; 5 septembre.
53 Vanneste, Constant, de Wynkel-St-Éloi; id.
54 Salembier, François, de Hérinnes; id.
55 De Broeu, Arthur, de Bruxelles; 7 septembre.
56 Demolder, Jules, de Court-St-Étienne; id.
57 Philippe, Léon, de Frasnes-lez-Gosselies; id.
58 Hillaert, Louis, de Gand; 10 septembre.

Pharmacien.

1 Duwaerts, Joseph Albert, de Diest; 25 août.

LAURÉATS DU CONCOURS UNIVERSITAIRE (1).

1844—1845.

1 BOGHE, Guillaume, de Bierbeek, *premier en médecine* (matières spéciales).

1845—1846.

2 ANDRIES, François Eugène, de Malines, *premier en sciences physiques et mathématiques.*

1847—1848.

3 VAN DEN ABEELE, François, de Bruges, *premier en médecine* (matières générales).

1854—1855.

4 VAN DEN BOSSCHE, Louis Hubert, d'Anvers, *premier en philosophie.*

5 ARENDT, François Eugène Auguste Marie, de Louvain, *premier en sciences physiques et mathématiques.*

---

(1) Voyez la loi de 1835 et celle de 1849 sur l'enseignement supérieur. La forme et l'objet de ce concours sont déterminés par l'arrêté royal du 13 octobre 1841.



1855—1856.

6 **Van Biervliet**, Paul Jacques Louis, de Courtrai, *premier en droit moderne.*

1857—1858.

7 **Brauch**, Auguste Julien, de Louvain, *mentionné honorablement en philosophie* (section d'histoire).

1858—1859.

8 **Carleer**, Léon Henri Marie, de Louvain (1).

---

(1) On lit dans le *Moniteur Belge* du 26 septembre 1859 :
« L'auteur du mémoire envoyé en réponse à la question de sciences naturelles, Léon Henri Marie Carleer, docteur en sciences naturelles, élève de l'Université de Louvain, est mort le 26 avril 1859, sans avoir pu prendre part au concours en loge; son mémoire rédigé à domicile avait obtenu 90 points sur 100. De l'avis du jury, ce travail faisait présager que le concurrent aurait subi les deux dernières épreuves du concours d'une manière remarquable. »

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	»	»	15
1860	7	2	2	1	1	»	13
TOTAUX	142	35	42	15	5	4	243

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit.	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
1857	104	85	58 (2)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
TOTAUX	1526	1352	1680	775	5333

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction(2)	La plus grande distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	»	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
TOTAUX	3552	1236	510	235	5533

(1) V. ci-contre p. 170, note 1re, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

(2) Il est à remarquer que le grade *de grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1859—60.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Humanités	Philos. et Scien. 1re a.	Sciences, 2me année	Philos. 2me année	Médecine	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35*	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51	»	64	95	86	112	202	56	615
1851-52	»	62	73	81	142	231	58	647
1852-53	»	68	57	93	134	222	55	629
1853-54	»	143	65	»	126	214	54	602
1854-55	»	144	49	»	150	204	53	600
1855-56	»	194	67	»	144	169	57	631
1856-57	»	186	96	»	145	200	66	693
1857-58	»	105	167	»	155	220	75	722
1858-59	»	92	161	»	192	227	82	754
1859-60	»	107	158	»	205	239	84	793
TOTAUX	1893	3097	2166	1369	2668	4011	1418	16622

(*) Pendant cette année on s'est borné aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850.

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	»

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-contre p. 172.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1860—61 (1).

Philosophie et lettres	108
Sciences	171
Médecine	214
Droit	232
Théologie	78
	803

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique 1860-61, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les Tableaux p. 172 et 173 donnent le chiffre total de chaque année académique.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

---

23 janvier 1860. DELFORTRIE, Édouard Joseph, président de la pédagogie Marie-Thérèse, professeur ord. à la faculté de philosophie et lettres, né à Gand, décédé à Louvain à l'âge de 58 ans, 10 mois. Voir dans les *Analectes* les discours prononcés à ses obsèques.

6 février. *Gallez*, Sylvain Joseph, étudiant en médecine, né à Pâturages le 27 juin 1836, décédé à Louvain.

13 février. *De Wint*, Charles Louis, étudiant en sciences, né à Erondegem le 22 janvier 1838, y décédé.

29 février. *De Massez*, Philibert Joseph, étudiant en philosophie, né à Fontaine-l'Évêque le 27 avril 1842, décédé à Louvain.

21 mai. *Goyens*, Alexandre François Joseph, étudiant en sciences, né à Perwez le 18 janvier 1841, y décédé.

12 juin. *Matthys*, Charles Ferdinand, docteur en médecine, né à Rumbeke le 9 juillet 1830, y décédé.

18 juillet. CROKAERT, Charles Josse, ancien trésorier de l'Université, chanoine titulaire de la métropole de Malines, né à Molenbeek-St-Jean le 9 mai 1793, décédé à Malines. Un service funèbre pour le repos de son âme a été célébré à l'église primaire de Saint-Pierre le 15 octobre de la part du corps académique, en témoignage d'affection et de reconnaissance. Son Éminence révérendissime le Cardinal-Archevêque de Malines et la famille du défunt assistaient au service.

23 septembre. *Ernst*, Victor François, étudiant en droit, né à Montzen le 19 juillet 1838, y décédé.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une Faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le Jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Universite les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes a transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le Règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant:

Le premier lundi, Faculté des Sciences;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;

Le mercredi, Faculté de Médecine;

Le jeudi, Faculté de Droit;

Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices

de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie.

Art. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

Art. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

Art. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions ;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux ;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire ;
4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité ;
5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par les succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par

les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

Art. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

Art. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

Art. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année.— Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : Exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique,

(1) Plusieurs dispositions de cet article ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 1857. Voir le programme annuel des cours.

la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande (1).

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (2).

Les rétributions pour les cours ordinaires et ex-

---

(1) En ce qui concerne les élèves de l'Institut philologique, voir le règlement pour l'organisation de cet Institut, du 15 octobre 1844 et du 30 octobre 1846.

(2) Cet article a été modifié de la manière suivante :
Candidature en Sciences naturelles, 270 francs.
Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs.
Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.
Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.
Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.
Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

traordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des cliniques interne et extèrne, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain,

---

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 200 francs.

Premier examen de docteur, 200 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 200 francs. Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.

le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (2).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés

---

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre le cours de Droit naturel, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours de Droit naturel.

(2) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 150 francs.

Examen de candidat notaire, 240 francs.



à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des

rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre. VII.

De la fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

Art. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

Art. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

Art. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

Art. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

Art. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur

peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures où les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

---

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches, les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

---

de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du 22 mai 1837.*



ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain le 18 *avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

STATUTS DE LA BASOCHE DE LA FACULTÉ DE DROIT (1).

I.

Il est fondé à Louvain avec l'approbation du Recteur de l'Université, une Société d'Étudiants en Droit portant le titre de BASOCHE.

II.

Le but de la Société est de familiariser les membres avec la discussion publique des questions de droit.

III.

Les thèses ne pourront rouler que sur les matières faisant l'objet de l'enseignement du Droit.

IV.

La Société se compose de membres actifs, de membres assistants et de membres honoraires.

V.

Peut être membre actif tout étudiant ayant reçu un grade en droit.

---

(1) Voyez ci-dessus p. 146, la liste des membres de la Société.

L'étudiant en droit, non encore gradué, est membre assistant.

Sont membres honoraires :

1° Les Professeurs de la Faculté de Droit qui feront connaître leur intention de faire partie de la Société; 2° les anciens membres actifs qui ont terminé leurs études universitaires.

VI.

Les membres actifs sont seuls appelés à présenter et à défendre des thèses.

Toutefois, tout membre assistant peut, sur sa demande, être autorisé par le Bureau à prendre une part active aux travaux de la Société. Il assume en ce cas les obligations d'un membre actif.

VII.

Pour être reçu membre de la Société, l'étudiant doit avoir été présenté au Bureau, par deux membres actifs, à la séance qui précède celle du ballottage et réunir la moitié des voix des membres actifs présents.

VIII.

La cotisation annuelle de chaque membre est de 5 francs. Elle est payable, par moitié et par anticipation, le 1er novembre et le 1er février.

IX.

Il sera constitué un Bureau composé de six mem-

bres : un président, un vice-président et quatre conseillers élus en assemblée générale, à la majorité absolue des voix des membres actifs présents.

L'élection du président et du vice-président feront l'objet d'un vote distinct.

Si tous les membres du Bureau n'ont pas été nommés au premier tour de scrutin, il sera procédé à un second vote. Dans ce cas, la nomination a lieu à la pluralité des voix.

Les membres du Bureau sont nommés pour le terme d'une année, dans la première séance qui suit le 10 octobre.

X.

Le président et le vice-président sont nommés parmi les professeurs de la Faculté de Droit; les conseillers parmi les membres actifs.

Le Bureau choisit dans son sein le secrétaire et le trésorier de la Basoche.

XI.

Les séances sont présidées par le président, ou, en son absence, par le vice-président, assisté du secrétaire et d'un des conseillers présents.

La police des réunions appartient au président. Il accorde et retire la parole.

XII.

Les séances ont lieu tous les 15 jours, le mercredi, à 3 heures.

Tous les membres sont tenus d'y assister. Ceux qui auront des motifs légitimes d'absence en donneront connaissance au Bureau.

Tout membre qui voudrait se retirer avant la fin de la séance devra en demander l'autorisation au Bureau.

XIII.

Un tirage au sort, fait à la 1re séance de chaque année académique, règlera l'ordre dans lequel les membres actifs auront, à tour de rôle, à soutenir la défense d'une thèse.

Un tableau en sera dressé et mis à la disposition des membres.

Les membres qui entreront dans la Société pendant le cours de l'année prendront rang, à la suite de ce tableau, dans l'ordre de leur présentation.

XIV.

Les membres actifs qui, sans excuse légitime, ne seraient pas prêts à défendre leur thèse au jour qui leur est assigné d'après l'ordre des travaux seront passibles d'une amende de 1 franc.

Toutefois il est loisible aux intéressés de s'entendre entre eux pour intervertir l'ordre des travaux, à la condition d'en prévenir le Bureau au moins 8 jours d'avance.

XV.

Toute thèse est soumise à l'examen préalable du Bureau.

Elle doit être remise au Bureau au plus tard à la séance qui précède celle fixée pour la discussion.

XVI.

Le Bureau désigne, pour chaque thèse à discuter, deux objectants d'office.

Les membres ainsi désignés d'office ont le pas, dans la discussion, sur les autres objectants qui pourraient se présenter.

XVII.

Trois jours au moins avant la réunion, chaque membre reçoit communication de l'ordre du jour de la séance.

XVIII.

Le membre qui, sans motif légitime, aura été absent de trois séances au moins, pourra être exclu de la Société.

XIX.

Tout membre contre lequel il s'élèverait de graves sujets de plainte, pourra, sur la demande du Bureau, être exclu de la Société.

L'exclusion ne pourra être prononcée que par les deux tiers des voix des membres actifs présents.

Disposition transitoire.

Sont considérés comme membres fondateurs de la Basoche, indépendamment de toute élection, chacun en la qualité respective que lui assigne l'art. V, tous les Étudiants en Droit qui feront connaître leur intention à cet égard dans les huit jours qui suivront la séance d'installation.

Fait et arrêté par la Commission, le 14 mars 1860.

Vu et approuvé par le Recteur.

P. F. X. DE RAM.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES RÈGLEMENTS PUBLIÉS DANS LES ANNUAIRES.

1. *Ordinatio pro disputationibus subbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835.
2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836.
3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia el Jure Canonico;* 4 mai 1837.
4. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*
5. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837.
6. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*
7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836.
8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836.
9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836.
10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836.
11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836.
12. *Statuts de la Société littéraire;* 8 déc. 1839.

13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico*; 19 juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.*

17. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849.

18. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Fac. de droit*; 8 février 1858.

19. *Idem, dans la Fac. de philosophie et lettres*; 8 mars 1858.

20. *Idem, dans la Fac. des sciences*; 8 mars 1858.

21. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit*; 14 mars 1860.

NOTE CONCERNANT LE COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE DE ROME.

En 1844, S. E. le Cardinal-Archevêque de Malines et NN. SS. les Évêques de Belgique ont institué à Rome le COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE, qui est principalement destiné aux jeunes ecclésiastiques qui ont fait avec succès leur cours de théologie ou de droit canon à l'Université catholique. Ceux qui y sont envoyés par leurs Évêques respectifs, ou qui du moins en ont obtenu l'autorisation de s'y rendre, sont seuls admis au Collége Belge. Ils y demeurent quelques années pour profiter des ressources nombreuses qu'on trouve à Rome pour les études ecclésiastiques (1).

On peut s'adresser pour les renseignements à Mgr *Sacré*, Président du Collége et licencié en théologie, rue du Quirinal à Rome, ou en Belgique à Mgr *Aerts*, proviseur du Collége, chanoine à Malines.

(1) Voyez dans les analectes de l'*Annuaire de* 1849 *p.* 193, la Notice sur le Collége ecclésiastique Belge de Rome.

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

CIRCULAIRE DE LA COMMISSION POUR L'ADRESSE A PRÉSENTER A SA SAINTETÉ PIE IX.

Messieurs et chers Condisciples. — Nous croyons répondre à votre désir en vous proposant de signer une Adresse au Souverain-Pontife. En présence des événements dont l'Italie est le théâtre et des dangers qui menacent la personne sacrée du Vicaire de J.-C. les catholiques ne peuvent garder le silence. L'Épiscopat tout entier, plusieurs Universités, un nombre considérable de chrétiens de tous les pays nous ont donné l'exemple.

Enfants de la libre et catholique Belgique, nous ne resterons pas en arrière : obéissant à la même pensée, sous l'impulsion des mêmes sentiments, nous aussi, nous tiendrons à déposer aux pieds du Souverain-Pontife l'hommage de nos sentiments de vénération et d'inaltérable dévouement.

Des listes de signatures, accompagnées de copies du texte de l'adresse, circuleront au cours mardi prochain et seront ensuite déposées aux Halles, jusqu'au lendemain après-midi (1).

Moulart, étudiant en théologie. *Joseph Verwilghen*, étudiant en droit. *Paul de Gerlache*, id. *Louis Van Biervliet*, étudiant en médecine. *Robert O'Reilly*, id. *Eugène Hubert*, étudiant en sciences. *Eugène Hocke*, étudiant en notariat. *Jules Wouters*, étudiant en philosophie.

Louvain, 11 mars 1860.

(1) L'adresse, dont le texte suit, fut couverte immédiatement de près de 700 signatures.



ADRESSE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ A SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX.

Très-Saint Père,

Les élèves de l'Université catholique de Louvain sont profondément affligés à la vue des coupables attentats dirigés contre votre autorité temporelle. Dans ces circonstances pénibles c'est pour eux un devoir de faire une éclatante profession de foi, et de protester hautement de leur inaltérable dévouement à votre personne et de leur respect pour la cause sainte que vous défendez avec une si admirable fermeté. Disciples de l'Université célèbre qui a donné à l'Église tant d'illustres et savants docteurs, enfants d'une des nations les plus catholiques du monde, ils n'ont pas oublié les nobles traditions du passé : ils sauront y rester fidèles. Pleins de confiance dans les promesses du Tout-Puissant, ils lutteront contre le mal avec la certitude qu'il sera vaincu et que ses efforts se briseront contre la pierre inébranlable sur laquelle est fondée l'Église. Et cependant ils ne cesseront d'adresser au Ciel de ferventes prières, afin qu'il daigne protéger et défendre, au milieu des dangers qui le menacent de toutes parts, le chef visible de son Église, le Pontife auguste et vénéré contre lequel tant de

haines s'acharnent, et dont la vie n'est qu'un long martyre.

Daignez, TRÈS-SAINT PÈRE, agréer l'hommage des sentiments de notre respectueux dévouement et de notre filiale vénération.

(*Suivent les signatures.*)

BREF DE SA SAINTETÉ PIE IX AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, EN RÉPONSE A LEUR ADRESSE (1).

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Pietati, fidei, et observantiæ quibus catholica ista studiorum Universitas erga Nos et supremam hanc Petri Sedem mirifice præstat, sensus omni ex parte respondent Litterarum quas a vobis, Dilecti Filii, com-

PIE IX, PAPE.

Très-Chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Les sentiments exprimés dans la lettre que vous Nous avez adressée, Très-Chers Fils, au nom de tous vos condisciples, et que Nous avons reçue avec la plus grande satisfaction, répondent entièrement à l'amour, à la fidélité et au

(1) Les étudiants de l'Université catholique, émus des attentats criminels et des violences sacriléges dont le chef auguste de l'Église est depuis longtemps déjà la victime, Lui avaient envoyé une *Adresse* collective pour Lui exprimer les sentiments que doit soulever dans le cœur de fils tendrement dévoués le spectacle d'épreuves si cruelles infligées au meilleur des Pères. Pie IX a daigné répondre à cette *Adresse* par ce beau *Bref*. Les paroles si affectueuses et si fermes du pieux et invincible Pontife seront pour ces généreux jeunes gens un encouragement à persévérer dans l'amour et la défense de ces grands principes catholiques, qui seuls peuvent empêcher l'Europe de retomber dans le chaos de la barbarie.

muni omnium nomine datas, perlibenter accepimus. Dolere enim ac lamentari incredibilem hanc Italiæ universæ conversionem ac temporalis Pontificii Status Nostri sacrilegam usurpationem voluistis, quam mox nequissimo armorum impetu immissoque exercitu suo Rex Sardiniæ plene absolvit. Jure adversus hæc omnia reclamatis, Dilecti Filii, quandoquidem communis omnium fidelium Patris plena et absoluta libertas cum bono et utilitate universalis Ecclesiæ arctissime omnino conjungitur, atque ad omnes catholicos patrimonium spectat quo divina Providentia ad liberum Apostolici muneris exercitium Romanum Pontificem Christi Vicarium adauxit. Nos quidem semel atque ite-

respect que Nous porte ainsi qu'à ce Siége suprême de Pierre l'Université catholique de Louvain, et par lesquels elle se distingue si admirablement. Vous avez en effet voulu gémir et vous lamenter sur cet incroyable bouleversement de l'Italie entière et sur cette usurpation sacrilége de Notre domaine temporel, usurpation achevée naguère par l'attaque très-injuste et l'invasion armée du roi de Sardaigne. C'est avec raison, Très-Chers Fils, que vous protestez contre ces attentats, puisque la liberté pleine et entière du Père commun des fidèles est étroitement unie au bonheur et à l'intérêt de l'Église universelle, et que le patrimoine donné par la divine Providence au Pontife Vicaire de Jésus-Christ pour lui assurer le libre exercice de sa charge apostolique, appartient à tous

rum detestanda potentium ac perduellium facinora orbi universo significavimus, atque ad tuendum vindicandumque Apostolicæ Sedis civilem Principatum opem novissime ac majorem in modum catholicorum maxime Principum et populorum invocavimus. Misericors ac miserator Dominus cœlestis virtutis suæ gratia omnes illustret, quo tandem intelligant quantum non modo Ecclesiæ et civili ipsi societati instet periculum, ac perniciem hujus ævi gravissimam intueantur. Vos interim, Dilecti Filii, pergite omni studio benignissimum Dominum obsecrare, ut suam et Ecclesiæ causam potenter tueatur, atque ut in Nostram Vestrumque omnium afflictionem propitiatus respiciat. Offi-

les catholiques. Aussi, avons-Nous déjà plus d'une fois signalé au monde entier le scrimes détestables d'ennemis puissants et acharnés; et Nous avons tout récemment et avec plus d'instance encore sollicité les Princes et les peuples catholiques à défendre et à revendiquer le domaine temporel du Siége apostolique. Puisse le Seigneur très-clément et très-miséricordieux les éclairer tous des rayons de sa grâce céleste, pour qu'ils comprennent enfin les périls qui menacent l'Église et la société elle-même, et qu'ils ouvrent les yeux sur le fléau le plus calamiteux de ce siècle. Quant à vous, Très-Chers Fils, continuez à demander avec ardeur au Dieu de toute bonté qu'il défende puissamment sa cause et celle de l'Église, et qu'il daigne jeter un regard de pitié sur Notre

ciis Vestris amantissimis maxime grati Deo vota facimus ut Vos omnes vera quavis et animi et corporis prosperitate lætificet. Et tanti hujus boni auspicem esse cupimus Apostolicam Benedictionem, quam Vestrum singulis, Dilecti Filii, effuso paterni cordis affectu peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 31 octobris 1860. Pontificatus Nostri anno XV.

PIUS PP. IX.

Superscriptio : Dilectis Filiis Edmundo Beauvois, El. Pigeolet aliisque catholicæ Lovaniensis Universitatis Alumnis.

Lovanium.

affliction et la vôtre à tous. Plein de gratitude pour les sentiments très-affectueux de respect que vous Nous avez témoignés, Nous adressons des vœux au Seigneur pour qu'il vous comble tous d'une vraie et complète prospérité d'âme et de corps. Et Nous désirons que la Bénédiction Apostolique que Nous accordons volontiers à chacun de vous en particulier, Très-Chers Fils, avec toute l'effusion d'un cœur paternel, vous soit le gage d'un aussi grand bien.

Donné à Rome près de S. Pierre, le 31 octobre 1860, la 15me année de Notre Pontificat.

PIUS PP. IX.

Adresse : A Nos Chers Fils Edmond Beauvois, El. Pigeolet et autres Étudiants de l'Université catholique de Louvain.

Louvain.

ADRESSE PARTICULIÈRE DE QUELQUES ÉTUDIANTS A SA SAINTETÉ PIE IX (1).

TRÈS-SAINT PÈRE,

Dans ces temps de douleurs et d'angoisses pour l'Église et son Chef vénéré, tous les cœurs catholiques se tournent vers Votre Sainteté pour Lui offrir les témoignages de leur amour et de leur dévouement.

Daignez-nous permettre, TRÈS-SAINT PÈRE, de nous associer à ces manifestations si consolantes pour Vous.

Obscurs, mais fidèles et dévoués enfants de l'Église, nous prenons part à ses douleurs et à celles de son auguste Pontife. Nous suivons avec une anxieuse attention les phases diverses de cette grande lutte que Vous soutenez pour la défense du Droit et de la Justice, outragés dans ce qu'ils ont de plus sacré ici-bas, et nous attendons le résultat de cette lutte avec la confiance que donne la Foi. Non, quelle que soit

(1) Lorsque M. Jean Moeller, étudiant de l'Université, et aujourd'hui lieutenant dans l'armée pontificale, partit pour Rome, quelques-uns de ses amis, étudiants et anciens étudiants de l'Université, le chargèrent de remettre au Saint-Père une adresse contenant l'expression de leur dévouement à l'Église et au Saint-Siége.

la violence de la tempête, la barque de Pierre ne chavirera pas. Née dans les douleurs du Calvaire, l'Église a toujours souffert, mais Elle a toujours vaincu : appuyée sur les impérissables promesses de son divin Fondateur, Elle se développe sans cesse dans les épreuves comme dans les victoires, Elle traverse les âges, défie les puissants du monde, et les laisse étonnés et vaincus devant son indestructible grandeur.

Telle est, TRÈS-SAINT PÈRE, notre foi profonde, et elle a eu un écho dans nos cœurs : tous, comme notre noble ami, qui déposera à Vos pieds l'expression de nos sentiments, tous nous sommes remplis d'ardentes aspirations vers Votre personne sacrée et de brûlants désirs de dévouement pour Votre défense et celle de l'Église. Impuissants à imiter l'héroïque exemple que nous donne cet ami généreux, nous ne voulons cependant pas rester inactifs et nous désirons prendre part à la lutte. Pendant que les nouveaux croisés combattront avec le glaive, nous combattrons avec la prière : c'est aussi une arme, et dociles à Votre voix, nous saurons l'employer. Nous invoquons donc, TRÈS-SAINT PÈRE, le Dieu Tout-Puissant, qui est aussi le Dieu des batailles et le Dieu de la paix, afin qu'Il donne bientôt la victoire à l'Église, et qu'Il fasse luire pour Elle et son Saint-Pontife des jours de consolation et de gloire.

Daignez, TRÈS-SAINT PÈRE, agréer cette faible expression des sentiments qui animent nos cœurs; nous osons croire que, parmi tant de témoignages d'amour et de vénération que Vous donne tout l'univers ca-

tholique, il n'en est point de plus vrais, de plus vifs et de plus ardents que ceux que nous déposons maintenant à Vos pieds.

Daignez aussi, TRÈS-SAINT PÈRE, de cette main qui ne se lève que pour bénir et pardonner, accorder Votre bénédiction aux humbles chrétiens dont le plus beau titre est d'être,

De Votre Sainteté
Les enfants les plus respectueux
et les plus dévoués,

(*Suivent les signatures.*)

BREF DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX, EN RÉPONSE A L'ADRESSE PRÉCÉDENTE.

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Accepimus perquam libenter Litteras Vestras die decima octava Martii proximi datas sensibus omni ex parte refertas eximiæ in Nos pietatis, devotionis, fidei et observantiæ, quibus in sævissima hac adversum Nos Sanctamque hanc Petri Sedem excitata ab potentibus improbisque hominibus tempestate condolere Nobis ipsis amantissimum in modum voluistis. Quod officium dolorem Nostrum aliquantulum lenit; nam quod vivis posterisque videbi-

PIE IX, PAPE.

Chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu avec la plus grande satisfaction votre lettre, datée du 18 mars dernier, laquelle est toute remplie de sentiments d'amour, de dévouement, de fidélité et de respect envers Nous. C'est dans ces sentiments, qu'en présence de la terrible tempête suscitée contre Nous et contre ce Siége de Pierre par des hommes puissants et pervers, vous avez voulu participer de la manière la plus affectueuse à Notre propre douleur : cette démarche l'adoucit quelque peu. Car, — ce qui paraîtra incroyable à nos

tur incredibile, eo insolentia et audacia eorumdem Nostri et Ecclesiæ hostium devenerunt, ut Provinciæ ferme omnes Status Nostri Pontificii fuerint armata manu ab Rege Sardiniæ occupatæ ejusque exercitus non procul ab almæ hujus Nostræ Urbis mœniis, nullo resistente, in præsentiarum reperiatur. Videat Dominus Nostram et Ecclesiæ Suæ Sanctæ afflictionem ac virtutem suam super Nos miseratus ostendat. Pergite idcirco, Dilecti Filii, Eumdem majore usque studio exorare, ut fœdus nequissimum disrumpat quod potentes homines cum perduellibus ad civilem Sanctæ hujus Sedis Principatum funditus evertendum statuerunt. Præsidium in hunc finem maxime postulate po-

contemporains et à la postérité, — l'insolence et l'audace de ces mêmes ennemis de Nous et de l'Église sont arrivées à un tel point, que le Roi de Sardaigne s'est emparé à main armée de presque toutes les Provinces de Nos États Pontificaux et que ses troupes se trouvent en ce moment, sans que personne s'y oppose, non loin des murs de Notre Ville Sainte. Daigne le Seigneur considérer Notre affliction et celle de Sa Sainte Église, et, usant de miséricorde, montrer Sa puissance sur Nous. Continuez donc, Chers Fils, de l'implorer avec une ardeur toujours croissante, afin qu'Il brise l'alliance monstrueuse que des hommes puissants ont faite avec Nos ennemis acharnés pour renverser de fond en comble le pouvoir temporel du Saint-Siége. Demandez dans ce but surtout

tentissimæ mundi Dominæ cœlorum Reginæ Virginis Immaculatæ et Matris Dei Mariæ. Et Nostræ in Vos paternæ caritatis pignus sit Apostolica Benedictio, quam omnis auspicem gratiæ cœlestis Vestrum singulis, Dilecti Filii, effuso cordis affectu peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 10 octobris 1860, Pontificatus Nostri anno XV.

PIUS PP. IX.

l'assistance de Marie, très-puissante Souveraine du monde, Reine des Cieux, Vierge Immaculée et Mère de Dieu. Et que la Bénédiction Apostolique, que Nous accordons volontiers à chacun de vous, Chers Fils, avec toute l'effusion de Notre cœur, comme présage de toute grâce céleste, soit le gage de Notre amour paternel pour vous.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 10 octobre 1860, la XVe année de Notre Pontificat.

PIUS PP. IX.

SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ POUR LE REPOS DES AMES DES DÉFENSEURS DU SAINT-SIÉGE.

La ville et l'Université de Louvain ont tenu à prouver qu'elles savaient apprécier, elles aussi, le noble dévouement des victimes tombées à Ancône et à Castelfidardo, sous l'agression brutale et déloyale des soldats de Victor-Emmanuel. Le samedi 13 octobre (1860) à onze heures du matin, une messe solennelle a été célébrée en l'église primaire de St-Pierre, pour le repos des âmes des vaillants soldats, morts glorieusement pour la défense des droits du Saint-Siége apostolique.

Le chœur de l'église était entièrement tendu de noir. Au pied d'un immense catafalque, on lisait l'inscription suivante :

ANCÔNE.

CASTELFIDARDO.

18 SEPTEMBRE

1860.

Quatre autres inscriptions se trouvaient sur des écussons suspendus aux piliers les plus rapprochés de l'autel. On remarquera avec quel bonheur ces nobles paroles, toutes empruntées à l'allocution pontificale, avaient été disposées en style lapidaire.

INEXPECTATA
HOSTILI · IRRUPTIONE · LACESSITI
PRO · DEI · ECCLESIÆ · SEDIS · APOSTOLICÆ · AC · JUSTITIÆ · CAUSA
FORTITER · VIRIBUS · LICET · LONGE · IMPARIBUS
DIMICARUNT

STRENUI · MILITES
AC · LECTISSIMI · PRÆSERTIM · JUVENES
IN · HAC · INIUSTA · AC · CRUDELI · INVASIONE
OCCUBUERUNT · RELIGIOSO · NOBILIQUE · ANIMO
ADVOLANTES · AD · TUENDUM · CIVILEM
SANCTÆ · ROMANÆ · ECCLESIÆ · PRINCIPATUM

QUI · SPLENDIDUM · ADEO
ERGA · OPTIMUM · PONTIFICEM · PIUM · PP · IX
ET · SEDEM · APOSTOLICAM
FIDEI · PIETATIS · ET · AMORIS · EXEMPLUM · DEDERUNT
MERITO · IMMORTALEM · NOMINIS · LAUDEM
ADEPTI · SUNT

HISCE · ITAQUE
QUI · GLORIOSISSIMAM
PRO · ECCLESIÆ · CAUSA · MORTEM · OBIERUNT
SEMPITERNAM · PACEM · AC · BEATITATEM
A · DEO · OPTIMO · MAXIMO
APPRECAMUR

Mgr de Ram, recteur de l'Université, assisté de M. le doyen et de MM. les curés de la ville, a officié pontificalement. Le corps professoral au complet et en costume académique se trouvait dans le chœur. Une foule pieuse et recueillie, parmi laquelle on remarquait les nombreux élèves de l'Université, remplissait toutes les parties de l'église.

Castelfidardo! Ancône! Ces noms brilleront à jamais dans l'histoire, car ils rappellent des défaites mille fois plus glorieuses que les victoires de Cialdini. Quand le triomphe n'atteste autre chose que la prédominance de la force brutale, la honte est pour les bourreaux et la gloire pour les victimes.

Le sang de ces nobles jeunes hommes n'aura pas coulé en vain. Si la justice de Dieu est patiente, elle ne perd cependant jamais ses droits. Le jour où le saint pontife Pie VII fut arraché de son palais, l'empereur Napoléon I gagna la célèbre bataille de Wagram. L'un était un pauvre vieillard, sans États, sans armée, sans finances, sans aucun des moyens matériels à l'aide desquels on peut repousser la force. L'autre était le monarque le plus puissant du monde, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, maître des rois et des peuples. Où étaient l'un et l'autre, dix ans plus tard ?

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ A SA MAJESTÉ LÉOPOLD I, ROI DES BELGES, A L'OCCASION DU COMMENCEMENT DE LA TRENTIÈME ANNÉE DE SON RÈGNE.

SIRE,

L'Université catholique de Louvain a toujours saisi avec bonheur l'occasion de déposer au pied du trône l'hommage de son dévouement au roi et à sa dynastie vénérée, au pays et à ses libres institutions.

Aujourd'hui que la Belgique, unanime dans ses sentiments de patriotisme et de reconnaissance, célèbre avec éclat le commencement de la trentième année d'un règne qui présente un glorieux enchaînement de bienfaits, nous ne saurions nous empêcher de joindre l'expression de nos vœux les plus ardents aux acclamations qui retentissent dans toutes nos provinces.

Établissement national, l'Université est heureuse de pouvoir acclamer à son tour un Roi bien-aimé, le restaurateur et le soutien de notre nationalité.

Institution éminemment belge, l'Université proteste de toute son énergie contre les idées de conquête que des étrangers sans mission répandent dans des écrits qui ont justement provoqué l'indignation de tous les Belges.

Fille de la Religion et de la Liberté, l'Université

verra dans les circonstances solennelles où se trouve le pays un nouveau motif d'inculquer à la jeunesse confiée à ses soins l'amour du Roi, de l'indépendance nationale et des institutions constitutionnelles de 1830.

Daignez, SIRE, agréer l'hommage de notre profond respect et de tout notre dévouement.

Le Secrétaire, LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
F. N. J. G. BAGUET. P. F. X. DE RAM.

Louvain, le 21 juillet 1860.

HOMMAGES PRÉSENTÉS PAR L'UNIVERSITÉ A SA MAJESTÉ LÉOPOLD I, ROI DES BELGES, LORS DE SON PASSAGE A LOUVAIN, LE 27 OCTOBRE.

Dans la soirée de vendredi 26 octobre (1860) le bruit se répandit subitement en ville que le Roi, se rendant le lendemain aux fêtes de Liége et de Verviers, s'arrêterait quelques instants dans la Station de Louvain pour y recevoir les hommages des autorités. Ce bruit fut bientôt confirmé par une proclamation de l'administration communale.

Samedi, à dix heures du matin, les diverses autorités civiles et administratives, l'Université en corps, les officiers de la Garde civique, se rendirent de l'Hôtel de ville, où ils s'étaient réunis, à la Station du chemin de fer; là se trouvaient déjà les autorités judiciaires, les généraux et les officiers de la garnison.

Un peu après onze heures le convoi royal fut signalé; aussitôt la musique des Lanciers se fit entendre, et, lorsque le train s'arrêta, elle joua immédiatement la *Brabançonne*. S. M. le Roi, suivi de S. A. R. et I. la duchesse de Brabant et de S. A. R. le comte de Flandre, descendit de voiture. Elle fut acclamée par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi ! Vive la Famille Royale !*

Lorsque le calme fut un peu rétabli, M. le Bourgmestre de la ville adressa un discours au Roi. Sa Majesté, après avoir répondu à M. le Bourgmestre,

daigna se retourner, avec une bienveillance particulière, vers M. le Recteur de l'Université qui adressa au Roi les paroles suivantes :

« SIRE, l'Université catholique de Louvain saisit
» avec empressement cette heureuse occasion pour
» renouveler l'expression de ses sentiments inalté-
» rables d'attachement à son Roi, à la dynastie royale,
» à nos institutions constitutionnelles.

» Les professeurs et les nombreux élèves de cet
» établissement continueront à demander avec fer-
» veur à CELUI par qui règnent les rois, de bénir et
» de protéger, bien longtemps encore, le règne glo-
» rieux d'un Prince, l'objet le plus cher de notre
» amour, le soutien le plus ferme de la sécurité et des
» espérances du pays. »

Le Roi a répondu dans les termes suivants :

« Je vous remercie, mon cher Recteur,
» des sentiments que vous m'exprimez ; ces
» bons sentiments, je les apprécie et ils me
» sont connus depuis longtemps. Vous savez
» aussi depuis longtemps l'intérêt que je
» porte à l'Université catholique qui, sous
» votre sage direction, a fait revivre la gloire
» de l'ancienne Université de Louvain. Nous
» avons confiance dans cette brillante et
» nombreuse jeunesse que vous formez ; elle
» continuera, j'en suis sûr, à rendre de
» grands services au pays. »

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 26 JANVIER 1860, PAR P. F. X. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ EN L'ÉGLISE PRIMAIRE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE M. ÉDOUARD JOSEPH DELFORTRIE, PRÉSIDENT DU COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE ET PROFESSEUR ORD. A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Messieurs,

En présence d'une perte récente, — perte à laquelle personne de nous ne semblait préparé, — nos pensées se portent sur tout ce que la mort a de plus rigoureux quand elle vient briser, après quelques jours de maladie, une organisation pleine de force et de vigueur qui paraissait défier les maladies mêmes et leurs suites les plus fâcheuses.

Les biens comme les maux de la vie passent avec une effrayante rapidité; les uns comme les autres aboutissent à la mort formulant toujours et partout, sans exception aucune, ce terrible arrêt : *transierunt* (1); — arrêt qui sépare l'âme d'avec le corps, cette âme immortelle qui retourne à celui qui l'a créée, et qui entre, comme dit l'Écriture Sainte, dans la maison de son éternité : *Ibit homo in domum œternitatis suæ* (2).

Celui que la mort vient de séparer de nous ne s'était jamais fait illusion sur les biens et les maux de la vie. Il était pénétré de la parole de l'Esprit-Saint qui nous dit : « Souvenez-vous de votre Créateur avant que la » poussière rentre en la terre d'où elle a été tirée, et » que l'esprit, qui anime cette poussière, retourne à » Dieu qui l'a donné (3). »

Dès le début de la maladie, la foi vive du chrétien et du prêtre se manifesta par une soumission complète à la volonté de Dieu. Et celui dont, par une triste et pénible prérogative, nous devons retracer en quelques mots la carrière, nous l'avons vu rendre grâces au Ciel de ce pressentiment de mort qu'il avait au-dedans de lui-même bien longtemps avant le moment suprême. C'était ce pressentiment que l'apôtre S. Paul nomme si énergiquement le *responsum mortis* (4) ; c'était ce pressentiment salutaire dont Dieu favorise ceux qui chaque jour méditent chrétiennement combien la vie et la force d'une existence humaine sont fragiles et de courte durée.

M. ÉDOUARD JOSEPH DELFORTRIE appartenait à une honorable famille des Flandres, qui, dans la personne d'Engelbert Delfortrie, donna à la célèbre abbaye de Baudeloo à Gand son dernier abbé.

Les années de son enfance se passèrent paisiblement sous le toit paternel auprès de son père, avocat distingué à Gand (5), où Édouard était né le 13 octobre 1801.

Après avoir terminé ses humanités au petit séminaire de Roulers, il entra en 1821 au séminaire

épiscopal de Gand, pour se consacrer à l'état ecclésiastique. Bientôt l'administration diocésaine confia au jeune lévite le poste difficile de sous-régent à l'Athénée royal de cette ville. Mais, par suite des mesures que prit le gouvernement hollandais, le clergé se vit forcé de retirer son concours à cet établissement, comme à d'autres, lorsqu'une politique aussi peu nationale que peu catholique commença à faire prévaloir des innovations désastreuses.

M. Delfortrie quitta l'athénée de Gand pour devenir vicaire de la paroisse de Sainte-Anne à Bruges. Le jeune et zélé ecclésiastique, qui, à son entrée en fonctions à Gand, avait débuté par l'instruction et la direction de la jeunesse, s'attacha à Bruges, avec une prédilection toute particulière, à l'instruction des enfants des pauvres. Toutes les autres fonctions du saint ministère lui étaient également chères : il les remplissait toutes avec cette sévère et loyale exactitude qui a toujours été un des traits les plus caractéristiques de sa vie.

Tous les paroissiens aimaient et estimaient leur vicaire; mais les pauvres surtout avaient pour lui une profonde affection. Lorsque, après plusieurs années d'absence, il revenait à Bruges pour y visiter ses nombreux amis, et qu'il lui arrivait de traverser des rues habitées par les classes peu favorisées de la fortune, chacun s'y empressait de saluer et d'accueillir l'ancien vicaire de Sainte-Anne, avec cette franche et populaire cordialité que provoque le souvenir permanent de la reconnaissance du pauvre envers celui

qui lui prodigue généreusement des services et des consolations.

Jeune, plein de forces, énergiquement dévoué à tous ses devoirs, M. Delfortrie exerçait à Bruges une espèce d'apostolat, lorsqu'une circonstance imprévue et inattendue pour lui vint l'appeler à Malines.

L'Épiscopat belge, en créant l'Université catholique, avait pris l'engagement de faire revivre une des plus utiles institutions de l'ancienne Université de Louvain, et d'établir près de son Université naissante des pédagogies ou colléges (6).

Au moment de l'ouverture des cours universitaires en novembre 1834, on ouvrit également un collége académique établi dans la propriété qu'un ancien membre du Congrès national, M. le chanoine Boucqueau, avait généreusement mise à la disposition de l'Épiscopat, et à laquelle l'Administration communale de Malines, prête à faire des sacrifices immenses pour contribuer au développement de la nouvelle école, avait annexé la belle église de l'ancienne prévôté des chanoinesses Norbertines de Leliendael.

L'ancien sous-régent de l'Athénée royal de Gand, répondant avec joie à l'appel qui lui fut fait, vint remplir les fonctions de sous-régent dans la nouvelle institution. D'anciens élèves de Malines, qui honorent aujourd'hui les rangs de notre corps professoral (7), diront pour moi et à ma place avec quelle scrupuleuse exactitude M. Delfortrie s'est acquitté, dès le premier jour, de ses délicates fonctions près du berceau de la jeune école académique.

Après la promulgation de la loi du 27 septembre 1835 qui supprima l'Université du gouvernement à Louvain, la vieille cité académique ne tarda pas à recevoir une compensation (8). La convention du 13 octobre 1835 décida le transfert de l'Université catholique à Louvain, où devait s'accomplir, ce qu'on avait tenté vainement en 1815 (9), la résurrection de l'ancienne ALMA MATER.

Après les ratifications de la convention, qui eurent lieu le 15 et le 19 octobre, il fallait rapidement terminer une foule de travaux matériels de toute nature pour parvenir, dans l'intérêt de la jeunesse, à une prompte reprise des cours académiques. Un mois à peine s'était écoulé, et l'Université fut solennellement installée à Louvain le 1 décembre de la même année (10).

Qu'il me soit permis de rappeler ici, avec un profond sentiment de gratitude, le souvenir du courageux intérêt et de l'actif dévouement dont fit preuve l'ancien bourgmestre de Louvain, l'honorable M. Van Bockel, qui se consacra avec nous à une œuvre de renovation et de réhabilitation, que les catholiques belges saluèrent à l'envi comme le retour d'une noble gloire du passé.

A ce sentiment de gratitude envers l'ancien magistrat vient se joindre le souvenir du dévouement et de l'activité de ceux qui, dans une sphère moins étendue, secondèrent le travail d'organisation. Aussi ne puis-je oublier que le transfert du collége de Malines avec son mobilier à Louvain, de même que l'organi-

sation matérielle du collége du Pape, rendu après tant de vicissitudes à son institution primitive, furent en grande partie l'œuvre de M. Delfortrie.

La reconnaissance et l'équité me firent une loi de lui en tenir compte lorsque le moment arriva de pouvoir développer les institutions pédagogiques et d'établir un nouveau collége dans les bâtiments où fut fondé en 1778, sous les auspices de l'impératrice Marie-Thérèse, un collége en faveur d'un certain nombre d'étudiants d'élite, qu'une dénomination vulgaire surnommait les *Vétérans* (11).

La présidence du nouveau collége, désormais désigné sous le nom de son auguste fondatrice, était due à M. Delfortrie. Dans ces nouvelles fonctions il fut, comme toujours et partout, un modèle d'exactitude et de régularité. Le mécanisme de son administration avait peut-être quelque chose de trop positif; mais, à côté de cette imperfection dont on aurait grand tort d'exagérer l'importance, que de belles et éminentes qualités ne remarquait-on pas en lui?

Sous des dehors en apparence un peu rudes battait un bon et noble cœur. Sa franchise égalait sa loyauté dans toutes les relations sociales. La constance de ses sentiments à l'égard de ses anciens amis ne se dément jamais. Il savait que vivre sans amis, c'est vivre dans l'exil. Des amitiés nouvelles, ordinairement si éphémères et si intéressées, ne lui allaient guère, il est vrai; mais avec les amis de sa jeunesse il ne cessait d'entretenir des relations sûres et pleines de tendresse.

A l'égard des élèves de son collége, la sévérité nécessaire au maintien de la discipline se tempérait par un grand fond d'affection pour chacun d'eux, — affection peu démonstrative en paroles, mais réelle et efficace par toutes ses tendances. Mieux que personne peut-être, je connais avec quelle instance il savait plaider les intérêts de ceux qui se distinguaient dans leurs études.

Depuis que M. Delfortrie s'est endormi dans le Seigneur, que d'hommages, et — permettez-moi de dire le mot, — que de justice n'a-t-on pas déjà rendu à sa mémoire ! Ce serait peut-être le cas de répéter ici la parole d'un poëte de l'antiquité : *Virtutem..... sublatam ex oculis quærimus invidi* (12).

A la faible esquisse que nous venons de tracer de la carrière du défunt, il importe d'ajouter quelques mots sur sa vie sacerdotale.

Ah ! Messieurs, vous savez combien cette vie était belle et digne de respect ; vous connaissez la confiance profonde que plaçaient dans ce prêtre ceux qui venaient, en si grand nombre, s'humilier devant Dieu dans le tribunal sacré de la pénitence et le rendre dépositaire des secrets de leur âme. Le zèle sacerdotal et la charité chrétienne lui donnaient je ne sais quelle science ou, pour parler plus exactement, quelle prescience des misères secrètes et des souffrances intimes du cœur humain. A l'église Saint-Michel, son confessionnal était sans cesse entouré de pénitents ; souvent même avant le lever du jour, souvent aussi jusqu'à une heure avancée de la soirée,

il y exerçait avec un admirable dévouement une des fonctions les plus importantes et les plus délicates du saint ministère. Pour gagner des âmes à Jésus-Christ, il était accessible à toutes les classes de la société; les riches comme les pauvres trouvaient également et à chaque heure, auprès du directeur de leur conscience, des conseils et des consolations. Aussi, à la nouvelle de la mort de M. Delfortrie, quelle manifestation extraordinaire de regrets ne vit-on pas éclater dans toute la ville de Louvain!

Son assiduité au confessionnal ne lui fit jamais perdre de vue les obligations qu'il avait contractées envers l'Université à laquelle, depuis un quart de siècle, il était dévoué de cœur et d'âme.

Nommé professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, il s'était chargé de faire un cours facultatif sur les littératures allemande et anglaise, et sur l'étude comparée des langues d'origine germanique. Un mémoire de 566 pages in-4°, renfermant, sur une vaste échelle, l'étude comparée des idiomes flamand, allemand et anglais, atteste l'étendue des connaissances qu'il avait acquises, sur cette matière spéciale, par plus de vingt années de recherches et de travaux.

Ce mémoire, publié en 1858, sert de réponse à une question sur les analogies linguistiques, — question que la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique maintenait depuis plusieurs années au programme de ses concours sans obtenir une solution satisfaisante. Dans la séance du 11 mai 1857, l'Aca-

démie couronna le travail de M. Delfortrie et le fit imprimer à ses frais dans le grand recueil de ses Mémoires.

Ce triomphe littéraire fut décerné à M. Delfortrie par un corps savant qui formula sa décision, en parfaite connaissance de cause, après avoir entendu les rapports motivés de ses commissaires, dont deux sont appelés à prendre aujourd'hui une part bien grande et bien vive dans le deuil d'une cérémonie funèbre (13).

Les rapports des honorables commissaires (14), les comptes-rendus des journaux scientifiques (15), et surtout ce qu'une parole plus compétente que la mienne dans cette sorte de matières va vous faire connaître, me dispensent de vous entretenir plus longuement de l'ouvrage composé avec tant de labeur par le lauréat de l'Académie. Je me borne à faire remarquer que les linguistes les plus distingués de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre ont confirmé par un concert d'éloges la décision de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

M. Delfortrie se préparait à détacher une partie de son ouvrage et à le réduire, sous une forme peu étendue, en livre classique pour l'enseignement primaire et moyen. La maladie, qui l'a conduit au tombeau, est venue arrêter ce travail, qui cependant ne sera pas perdu pour le public, puisqu'un vénérable ami du défunt, M. le chanoine Carton, s'est chargé, à la demande de l'auteur, de soigner l'impression de l'ouvrage et d'en combler les lacunes. Des noms unis

durant la vie tout entière par une noble et fraternelle amitié resteront ainsi inséparables après la mort même.

Que puis-je ajouter encore au sujet de la marche rapide du mal qui nous a enlevé M. Delfortrie? En peu de jours cette forte organisation se trouvait épuisée n'ayant plus de forces que pour résister aux remèdes les plus énergiques. Plus le mal augmentait, plus aussi augmentait l'admirable soumission du malade à la volonté divine. Avec cette fervente et sincère piété qui fut la compagne inséparable de sa vie sacerdotale, il s'empressa de demander les derniers sacrements de l'Église; dans la nuit du dimanche au lundi 23 janvier 1860 il s'endormit du sommeil des justes entre les bras de son frère et ceux de son ami.

Seigneur JÉSUS, Dieu de bonté et de miséricorde, écoutez les prières que nous vous adressons, afin que votre serviteur ÉDOUARD reçoive de vous, dans le Ciel, la récompense promise au serviteur vigilant et fidèle, la couronne destinée au prêtre animé de votre esprit et zélé pour la gloire de votre nom. — MARIE, vierge sainte et immaculée, mère de Dieu et des hommes, secondez par votre toute-puissante intercession les prières de vos enfants placés au pied d'une tombe et réclamant pour l'un d'entre eux votre assistance maternelle toujours si pleine de douceur et de consolation. Faites, ô MARIE, qu'en priant ainsi pour un ancien confrère, la rosée de vos grâces et de vos miséricordes descende aussi sur nous tous, afin que tous nous puissions vivre et mourir comme des en-

fants de Dieu, élus en Jésus-Christ, votre divin fils, et destinés par ses mérites à vivre un jour dans la béatitude éternelle.

NOTES.

(1) Sap. V. 9.
(2) Eccle. XII. 5.
(3) Eccles. XII. 7.
(4) II ad Corinth. I. 9.

(5) M. l'avocat Delfortrie et M. Reyphens, ancien membre des États généraux, furent les deux derniers échevins de la Châtellenie de Furnes, sous le gouvernement Autrichien.

(6) Voyez la circulaire de l'Épiscopat, publiée au mois de février 1834, dans les *Documents relatifs à l'érection et à l'organisation de l'Université catholique,* p. 7.

(7) MM. E. Dejaer et Ch. Périn, professeurs à la Faculté de droit, M. E. Van Kempen, professeur à la Faculté de médecine, et M. F. Nève, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

(8) Voyez, sur la réorganisation de l'enseignement supérieur en Belgique et sur la fondation des universités libres, l'ouvrage si remarquable de M. le professeur Thonissen : *La Belgique sous le règne de Léopold I,* tom. III p. 123-159.

On a prétendu, dit M. Thonissen, que la fondation d'une Université catholique amena la suppression de l'université de l'État établie à Louvain. C'est une grande erreur; car cette suppression était depuis longtemps réclamée par l'opinion publique. Dans un journal, organe du parti libéral et doctrinaire, *l'Indépendant* du 19 janvier 1832, on lit la note suivante : *Il semble décidé qu'il n'y aura que deux universités, à Liége et à Gand. Louvain sera dédommagé par l'érection d'une école vétérinaire, d'une école militaire, et par d'autres établissements.*

Les deux commissions instituées par le gouvernement,

bien avant la fondation des universités libres, étaient unanimes, comme l'a prouvé M. Thonissen, à demander la réduction du nombre des universités de l'État.

L'adoption d'un amendement proposé par M. Rogier, dans la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, et demandant une seule université aux frais de l'État à Louvain, aurait nécessairement eu pour conséquence la transformation des universités de Gand et de Liége en universités libres ou communales, de sorte que quatre universités libres se seraient trouvées en présence de cette université centrale de l'État.

L'auteur d'un pamphlet publié en 1850 sous ce titre: *Le parti libéral joué par le parti catholique dans la question de l'enseignement supérieur,* accuse l'opinion catholique d'avoir fait consacrer par ses intrigues, dans la loi de 1835, le principe de deux universités de l'État, et cela pour s'emparer de Louvain au profit de l'Université catholique. Dans un article imprimé dans les *Petites Affiches de Louvain, num.* 30 *de* 1850, il a été démontré par un exposé historique de la loi de 1835 :

1° Que c'est une pure invention que celle qui attribue le maintien de deux universités de l'État et la suppression de celle de Louvain à l'opinion catholique; que c'est une invention calomnieuse, basée sur le mensonge et n'ayant pour but que de nuire à une institution chère aux catholiques.

2° Que Louvain n'avait, en 1835, aucune chance de maintenir son Université, dans la lutte de deux villes aussi puissantes que Liége et Gand,—lutte du fort contre le faible.

3° Que Louvain a été heureuse d'obtenir ce dont M. de Haussy même eût voulu avoir l'assurance en 1835, — une université stable et très-stable malgré les intrigues de tout genre qui l'environnent.

(9) Voyez dans les Analectes de l'Annuaire académique de 1838, p. 199 et suiv., les documents concernant les démarches faites en 1814 et 1815 pour obtenir le rétablissement de l'ancienne Université de Louvain.

(10) La convention conclue entre l'Administration communale de Louvain et les Évêques de Belgique, pour l'établissement de l'Universite catholique à Louvain, et le procès-verbal de l'installation de l'Université dans cette ville, avec plusieurs pièces concernant l'installation, se trouvent dans le recueil cité: *Documents relatifs à l'érection et à l'organisation de l'Université catholique,* p. 44, 60 et suiv.

(11) Au-dessus de l'ancienne porte d'entrée du collége on lit l'inscription suivante :

SEMINARIUM · REGIUM
THEOLOGIS · VETERANIS · PASTORALI · OFFICIO
APTANDIS · AUSPICIIS · MARIÆ · THERESIÆ · AUGUSTÆ
JOSEPHO · II · CONREGENTE · VII · KAL · DEC · MDCCLXXVIII
ERECTUM · CAR · LOTHARINGO · BELGII · PRÆFECTO
GE · ADAMO · STARHEMBERGIO · RERUM · ADMINISTRO

Au-dessus de la porte d'entrée actuelle on lit :

PÆDAGOGIUM · FAC · SCIENTIARUM · ET · MEDICINÆ
COLLEGIUM
AUSPICIIS · MARIÆ · THERESIÆ · AUGUSTÆ · ERECTUM
AN · MDCCLXXVIII
RENOVATUM · AN · MDCCCXXXVII

Voyez, sur l'ancien collége des *Vétérans,* les Analectes de l'Annuaire académique de 1847, p. 216, et le *Journal historique* de M. Kersten, tom. I p. 626.

Le célèbre docteur en théologie Joseph François Engelbert Werbrouck, qui rendit comme vicaire-général tant de services au diocèse d'Anvers, pendant la tourmente révolutionnaire de la fin du siècle passé, et qui mourut en exil

à Ysselstad le 21 novembre 1801, fut le premier président de ce collége, et en même temps curé de la paroisse de S. Michel, transférée à l'ancienne église des Jésuites. Voyez sa notice dans les notes du discours *De Laudibus quibus veteres Lovaniensium Theologi efferri possunt*, p. 159, le *Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis*, p. 147, et *le Synodicon Belgicum*, tom. III p. CXII et seqq.

Werbrouck, ayant été nommé le 2 février 1785 doyen du chapitre de la cathédrale d'Anvers, eut pour successeur, dans la présidence du collége et la cure de S. Michel, Jean Augustin Bernard Van der Moeren, de Menin, licencié en théologie. Après la suppression de l'Université il devint en 1803 curé-doyen de S. Sulpice à Diest, et en 1814 curé-doyen de S. Gummar à Lierre, où il mourut dans la nuit du 19 au 20 janvier 1824, à l'âge de 68 ans.

(12) Hor. lib. III od. 24.

(13) M. le chanoine Carton, auquel le défunt a confié l'exécution de ses dernières volontés, et M. le professeur Arendt, chargé, en sa qualité de doyen de la Faculté de philosophie et lettres, de prendre la parole dans cette circonstance.

(14) Voyez les Bulletins de l'Académie, 2me série, tom. II p. 105 et suiv.

(15) Voyez la *Revue catholique*, VIme série 1858 tom. I p. 654, et *La Belgique*, tom. VIII p. 489 et suiv.

—

DISCOURS DE M. LE PROFESSEUR ARENDT, PRONONCÉ LE 26 JANVIER 1860, APRÈS LES OBSÈQUES DE M. DELFORTRIE.

Messieurs,

Je viens au nom de la Faculté de philosophie et lettres exprimer les légitimes regrets que nous fait éprouver la perte prématurée et si peu prévue d'un collègue, à qui notre estime et notre affection étaient acquises et à la mémoire duquel nous tenons à rendre un hommage mérité.

Une voix éloquente et autorisée entre toutes vous a retracé les principales phases de la carrière du président Delfortrie, elle vous a montré les vertus du prêtre, le zèle et le dévouement du fonctionnaire de l'Université, les qualités qui distinguaient l'homme privé. Pour ajouter aux traits d'une figure qui vivra dans nos souvenirs, je voudrais pendant quelques instants arrêter votre attention sur les études du savant, sur les services que notre collègue a rendus à une science dont l'utilité et l'importance sont de plus en plus appréciées, à l'étude comparée des langues modernes.

M. Delfortrie, attaché d'abord comme professeur honoraire, nommé ensuite professeur ordinaire à la

Faculté de philosophie et lettres, prêta pendant plusieurs années un concours utile à notre enseignement, surtout lorsque cet enseignement dut comprendre les principales matières exigées par la loi pour l'examen du grade d'élève universitaire. Il possédait d'ancienne date les langues anglaise et allemande, et les enseignait avec cette autorité que donne la connaissance approfondie d'un idiome quand elle est appuyée de longues et sérieuses études grammaticales et lexicographiques. Ces études, M. Delfortrie les avait entreprises depuis vingt ans avec toute la verve, je dirai avec toute la passion et tout le dévouement qui sont les meilleures preuves d'une vocation véritable pour la science.

Vivant, pendant qu'il exerçait les fonctions du saint ministère, au milieu de populations auxquelles une parenté de race et des circonstances sociales plus récentes rendent faciles et familiers la connaissance et l'usage de l'anglais, notre collègue s'était approprié de bonne heure cette langue et y avait ajouté dans la suite une connaissance fort remarquable et des plus complètes de l'allemand. Les analogies qui existent entre ces deux idiomes et le flamand, analogies qui paraissent naturelles et nécessaires quand on tient compte de l'origine de ces langues et qu'on se rappelle l'histoire de leur formation, ces analogies le frappèrent de bonne heure et fixèrent son attention. Avec cette prompte et sûre compréhension qui lui était propre, il aperçut dans la recherche de ces rapports un sujet nouveau, intéressant et utile, et

qui, suffisamment approfondi, devait rendre des services signalés à la linguistique comparée. Aussi s'y consacra-t-il avec toute l'application dont sa nature forte et énergique était capable; tous les moments de loisir qui lui restaient après l'accomplissement consciencieux et vigilant de ses devoirs principaux, il les donnait à ses chères recherches, ne reculant devant aucune peine, ne récusant aucun labeur, n'épargnant aucun sacrifice pour les étendre, les compléter, pour vérifier leur exactitude, assurer leur résultat. Ayant remarqué que plus on remonte aux formes premières des trois idiomes, plus l'analogie et les similitudes entr'eux deviennent nombreuses et évidentes, il porta son attention sur les monuments littéraires du moyen âge dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Angleterre, il en étudia les principaux, les annota, les explora dans l'intérêt du but qu'il poursuivait avec un zèle qu'aucune difficulté ne rebutait, et qui ne connut jamais la fatigue. Plus il avançait, plus il élargit le cercle de ses investigations, et il finit par y comprendre jusqu'aux langues scandinaves. D'immenses matériaux s'accumulèrent ainsi entre ses mains, une heureuse circonstance lui permit de les utiliser et d'en tirer de précieux fruits pour la science qui avait toutes ses prédilections. La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique mit au concours pour l'année 1837 la question suivante : « Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir les significations des mots

tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes, par celle qu'ils ont conservée dans un autre. »

On voit, le sujet de cette question rentrait tout-à-fait dans les études que notre collègue cultivait avec tant d'amour depuis vingt ans. Aussi s'empressa-t-il de répondre à l'appel du premier corps savant du pays. Redoublant d'efforts et d'activité, donnant au travail toutes ses veilles, épuisant en quelque sorte sa puissance d'application, et elle fut grande, Delfortrie réussit dans le court espace d'une année à coordonner tous les éléments d'une solution complète de la question, et à les présenter à l'Académie sous la forme d'un traité et de deux glossaires, le traité répondant à la première partie de la question, les deux glossaires à la seconde. Permettez-moi de m'étendre quelques instants sur cette œuvre, sa valeur pour la science, l'intérêt que vous portiez à son auteur, m'y autorisent, je pense.

La question telle que l'Académie l'avait posée pouvait être résolue de deux manières. Embrassant de préférence le point de vue théorique et prenant pour point de départ les recherches de l'école allemande sur les lois générales qui ont présidé à la formation des idiomes de souche Teutonique, on pouvait examiner comment et jusqu'à quel point ces lois ont été réalisées dans chacune des trois langues sur lesquelles porte la question; — ou laissant de côté la théorie générale et choisissant un point de vue plutôt pratique et d'une utilité certaine et immédiate pour l'étude simultanée du flamand, de l'anglais et de l'alle-

mand, on pouvait rechercher les radicaux et les formes semblables dans les trois idiomes et constater les analogies qui se remarquent dans les développements successifs par lesquels ces éléments ont passé. L'esprit et les tendances essentiellement pratiques de M. Delfortrie lui firent choisir cette dernière méthode. Voici comment il explique lui-même l'idée-mère de son travail et les motifs qui le portèrent à adopter de préférence le point de vue auquel il se plaça.

« De tout temps, dit-il dans l'introduction de son mémoire, l'étude de ces langues (flamande, allemande et anglaise) a été diversement appréciée. Quelques-uns n'ont voulu y voir qu'un jeu, ou tout au plus un simple passe-temps, tandis que d'autres se sont peut-être laissé trop effrayer par les premières difficultés qu'il fallait vaincre. Quoi qu'il en soit de la divergence de ces deux opinions, également fausses, parce qu'elles sont également outrées, on peut assurer d'avance que toutes les recherches faites en vue de favoriser une étude dont tant de personnes s'occupent de nos jours, seront reçues avec un accueil encourageant proportionné à l'utilité qu'elles pourraient produire. Cette idée paraît avoir préoccupé l'Académie; et l'opportunité de la question qu'elle a mise au concours est d'autant plus évidente, qu'en évitant tout ce qu'il y a de purement théorique et de spéculatif dans un problème de linguistique générale elle a bien voulu se borner à provoquer un mémoire sur le flamand, l'anglais et l'allemand, c'est-à-dire

les trois langues qui présentent le plus d'intérêt pour notre pays. » Le travail de notre collègue fut l'objet d'un examen attentif et approfondi de la part de l'Académie. Une circonstance particulière ajouta encore à l'intérêt qu'il y provoqua ainsi qu'à la valeur de la récompense qu'il obtint sur la même question. Un second mémoire avait été présenté, remarquable à plusieurs égards et offrant un mérite incontestable. Après une discussion approfondie, les conclusions des deux premiers rapporteurs furent adoptées, et la classe accorda le premier prix au travail du président Delfortrie.

Ce jugement a été ratifié par le monde savant, et il en devait être ainsi. Par son traité sur les analogies des radicaux et des dérivés dans les trois langues, notre collègue a fourni des matériaux nombreux et bien choisis pour préparer et faciliter le grand travail qui est réservé à une époque plus avancée des études de linguistique comparée, celui d'établir d'une manière complète et vraiment scientifique les lois générales sous l'action desquelles a eu lieu le développement de chacune de ces trois branches de la grande famille des langues germaniques. Dans les deux glossaires, dont le premier renferme les vieux mots flamands et allemands qui s'expliquent réciproquement, ou bien à l'aide de l'anglais ancien et moderne et de l'anglo-saxon, et dont le second est consacré aux vieux mots anglais, anglo-saxons et écossais anciens et modernes, qui s'expliquent par l'allemand et le flamand, Delfortrie a laissé un monument qui

rappelle le savoir des Bénédictins, leur amour de la science. L'interprétation philologique des auteurs du moyen-âge, surtout de ceux de l'ancienne littérature anglaise, y trouve les secours les plus précieux, et entrera, je ne crains pas de trop dire, dans une nouvelle phase, grâce aux labeurs du collègue dont nous pleurons la perte. La publication de son mémoire n'arrêta pas les travaux de Delfortrie. A peine fut-elle achevée qu'il conçut le projet de présenter dans un cadre moins étendu et sous une forme plus populaire les principaux résultats de ses recherches, afin d'en faire profiter l'enseignement usuel des langues qui l'avaient tant occupé. Sans tarder il se mit à l'œuvre, et déjà cette œuvre approchait de sa fin, lorsque la mort est venue glacer la main laborieuse qui la traçait, et que même les premières atteintes du mal funeste qui nous l'a enlevé n'avaient pu arrêter. Espérons qu'une autre main savante et amie achèvera ce qu'il reste à faire pour que cette dernière pensée de notre collègue puisse recevoir sa réalisation.

Ma tâche finit ici. Vous le voyez, Messieurs, le président Delfortrie a dignement fourni sa part à l'œuvre à laquelle nous travaillons tous, qui est celle de l'Université, à l'avancement de la science. Qu'il repose donc après une vie si bien remplie dans la paix de Dieu, et que sa mémoire reste honorée et respectée parmi nous !

NOTICE SUR NICOLAS DE LEUZE, LICENCIÉ EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR LE PÈRE PROUVOST, S. J.

Nicolas de Leuze mérite d'être compté parmi les savants de l'Université de Louvain qui, au 16e siècle, consacrèrent leurs talents au service de notre sainte religion. Il a surtout la gloire d'avoir attaché son nom à la fameuse Bible française dite de Louvain.

Il semble qu'il était natif de Frasnes en Hainaut, vu qu'il est presque toujours désigné de la manière suivante : Nicolaus Leusius ou de Leuze à Fraxinis. Il est toutefois à remarquer que dans une de ses lettres il prend le nom de Nicolaus de Fraxinis alias Leusius et que, dans un acte, il est appelé Nicolaus à Fraxinis de Leuze, ce qui pourrait faire croire que son vrai nom était Defrasnes, Dufresnes ou quelque nom semblable et qu'il était originaire de Leuze.

Paquot, dans ses fastes de l'académie de Louvain, que l'on conserve manuscrits, à la Bibliothèque royale à Bruxelles, nous apprend que de Leuze devint écolâtre à l'église de St-Pierre à Louvain le 12 décembre 1550 et chanoine du premier ordre dans la même église le 22 juin 1559. Il était de plus licencié en théologie dès l'année 1550. Il enseigna assez longtemps la philosophie à la Pédagogie du Lys et fut un des bienfaiteurs de ce collége.

Ce fut là qu'il eut pour élève Jacques Sluper natif d'Herzelle, poëte latin de cette époque, qui nous a

conservé dans ses œuvres, aujourd'hui fort peu connues, quelques détails sur son ancien maître (1).

Disons d'abord quelques mots sur les travaux scripturistiques de Nicolas de Leuze.

Il y aurait une notice fort curieuse à faire sur la Bible dite de Louvain. Cette question a été traitée d'une manière assez peu complète par Richard Simon (*Hist. crit. du vieux Test. it. du nouv. Test.*). On trouve des renseignements plus exacts dans Brunet, dans Van Hulthem, qui s'est servi des notes de Paquot, et surtout dans la Bibliothèque sacrée du P. Lelong.

Ce fut en 1530 qu'on vit paraître pour la première fois, en un seul volume in-folio, une traduction complète de toute la Bible. Elle avait été imprimée chez Martin Lempereur en vertu du privilége de l'empereur Charles-Quint, donné à Malines le 4 juillet 1530. On s'accorde à la regarder comme l'œuvre de Jacques Le Febvre, d'Etaples, théologien catholique de l'Université de Paris, qui fut quelque temps lié avec les Calvinistes, mais qui mourut dans la Foi catholique. Il est à remarquer toutefois que cette édition complète n'est en quelque sorte qu'une réimpression de diverses éditions partielles; car le nouveau Testament avait déjà été imprimé à Paris en 1523 chez Simon de Colines (3 vol. in-8°) et le Psautier en 1525 chez le même (in-8°) (2). De plus en 1528 avait paru à

(1) Valère André, *Fast. Acad.*, pag. 263 et 45. Paquot, *Mémoires* II, p. 318.

(2) Le Febvre avait publié longtemps auparavant un Psautier en

Anvers, chez Martin Lempereur, la traduction du reste de la Bible, vue et examinée par le frère Bonaventure, gardien du couvent des Franciscains à Anvers, de concert avec quelques autres religieux de la même maison, et publiée avec la permission de Nicolas Coppin, maître et docteur en théologie, doyen de l'église collégiale de St-Pierre et inquisiteur de la Foi catholique (4 vol. in-8°) (1). Charles V dans son privilége de 1530 fait mention de la permission accordée, après examen, par l'inquisiteur de la Foi et de l'avis donné par le même inquisiteur et par d'autres théologiens de Louvain.

En 1533, par des lettres données à Bruxelles le 21 novembre et faisant mention du privilége de l'an « trente dernier, » l'empereur permit de réimprimer la même Bible qui fut livrée au public l'an 1534. Cette nouvelle édition différait de la précédente. On y avait introduit des corrections faites d'après les sources grecques et hébraïques. On y avait aussi ajouté des notes, dont plusieurs malheureusement, dit Lelong, favorisaient le Luthéranisme. Il est indubitable que l'autorité ecclésiastique n'avait pas revêtu ces changements de son approbation, et Paquot fait observer avec raison que d'après le privilége on aurait dû

---

cinq colonnes, *Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus, conciliatum.* V. l'index des livres défendus.

(1) Lelong indique une seconde édition de cette traduction incomplète, publiée en 1529-32 (4 vol. in-8), avec le privilége impérial de l'an 1530.



suivre dans la réimpression l'exemplaire approuvé par l'inquisiteur. Aussi l'édition fut-elle supprimée aussi bien que celle de 1541 qui paraît lui avoir été semblable (1). Toutes deux se trouvent marquées comme prohibées dans l'index publié par ordre du duc d'Albe et imprimé à Liége en 1560. On les trouve aussi marquées comme défendues (à la page 16 non chiffrée) dans les « catalogues de livres réprouvez et de ceulx que l'on pourra enseigner par l'advis de l'Université de Louvain avec l'édict et mandement de la Majesté Impériale (2). »

C'est, comme on le voit, tout-à-fait à tort que l'on a donné à la bible imprimée à Anvers avant 1572 et 1578, le nom de Bible de Louvain, vu que les théologiens de Louvain n'ont pris aucune part à ses diverses éditions.

La véritable Bible de Louvain est celle qui a été publiée en 1550 par les soins de Nicolas de Leuze. Elle a pour titre : « La saincte Bible nouuellement translatée de latin en françois, selon l'édition latine, dernièrement imprimée à Louvain : reueuë, corrigée

---

(1) Il existe à la bibliothèque académique de Louvain un exemplaire de l'édition de 1530 et un de celle de 1534.

(2) On lit dans les *Annales de l'imprimerie Plantinienne*, publiées par M. Ch. Ruelens et le R. P. Aug. De Backer (p. 187) que « Charles-Quint, par son édit de 1546, avait défendu *toutes* les bibles traduites en français et en flamand, imprimées aux Pays-Bas depuis 1526. » Il en résulterait que même l'édition de 1530 aurait été prohibée du moins d'une manière implicite.

et approuuée par gens scauants, à ce députez. A chascun chapitre sont adiouxtez les sommaires, contenants la matière du dict chapitre, les concordances et aucunes apostilles aux marges.... a Louvain, par Bartholomy de Grave : Anthoine Marie Bergagne : et Jehan de Waen MDL au moys de septembre avec Grace et Privilege de la M. Impériale. in folio ff. 388 et 92. »

Le privilége donné à Bruxelles le 9 Novembre 1546 constate que « maistre Pierre Curtius (1) Docteur en Théologie de l'université de Louvain a subsigné et approuvé ceste bible en langue Françoise. » Un second privilége accordé pour trois ans fut signé le 11 août 1548 à Bruxelles. Ce qui prouve que l'impression du volume ne fut pas rapide, mais qu'on procéda avec un grand soin à une œuvre aussi importante.

Le dessein de l'Université de Louvain dans cette édition était de donner une traduction française qui, de même que la traduction flamande, fût conforme au texte latin, publié par les docteurs de Louvain, et qui fut exempte des erreurs que les nouveaux sectaires avaient introduites dans un grand nombre de Bibles. Au reste voici en quels termes Nicolas de Leuze expose le but de son travail :

« Au fidèle, humble, et deuot liseur, maistre Nicolas de Leuze, licencié en theologie, salut. Apres que par la commission de l'Impériale Maiesté (treschier

---

(1) Curtius ou de Corte est le même qui fut plus tard évêque de Bruges.

lecteur) a esté commis a aucuns venerables docteurs de la sacrée faculté de theologie en son Vniversité de Louain, mectre et reduyre en latin une Bible, correcte selon les vieux exēplaires hebraiques, chaldaiques, grecz et latins, pour la remectre en sa premiere dignité, d'autant que aucuns inuenteurs de recents erreurs, et suscitateurs d'antiques, y avoient semé la faulse herbe parmy le pur froument : dont issoit vne puanteur d'heresie, empoisonnante les cœurs fideles et catholiques. Lors a esté ordonné la faire traduyre de mot à mot, premièrement en Flameng, et après en François, sans adiouxter ou diminuer, tant que les propriétés des languaiges peuvent souffrir. »

Il est curieux de connaître en quoi surtout a consisté l'œuvre du théologien de Louvain. Le P. Lelong dit que cette version n'est autre pour le fond que celle de Jacques Le Febvre. La comparaison des deux versions ne laisse aucun doute à cet égard. D'ailleurs Nicolas de Leuze ne se donne nulle part comme traducteur de la Bible. Jacques de Bay dans l'avis au lecteur des éditions postérieures de la Bible de Louvain dit seulement qu'on a songé à faire en sorte qu'il y eût une version (versio aliqua) conforme au texte de la Vulgate.

Pour mieux corriger la Bible d'Anvers, de Leuze avait rassemblé de toutes parts les Bibles françaises qui avaient déjà paru. De ce nombre était fort probablement la première bible Calviniste imprimée à Neufchatel en 1535, comme l'œuvre de Pierre Olivetan, mais qui n'est autre que celle d'Anvers dont on a cor-

rigé quelques expressions et qu'on a rendue moins conforme à la Vulgate (1).

De Leuze fut aidé dans son travail par un religieux français auquel on doit aussi la traduction de l'épître de S. Jérôme à Paul prêtre et la préface du même Saint au Pentateuque. Voici en quels termes le savant Louvaniste rend compte de sa coopération. « En quoy nous a grandement adsisté deuot religieux, et venerable personage frère François de Larben, prieur pour lors des Celestins de Heuere, léz Louain, natif de France en Lionnois et bien expert en son languaige. Lequel après auoir reduict aucuns mots en meilleur estat, totalement a traduict les sommaires latins de la Bible en languaige françois. Parquoy ce labeur de traduction ou correction nous a esté tant plus facile : néantmoins, aiants de toutes pars exemplaires des Bibles en françois et aiants esleutz d'iceux les phrases, et manières de parler plus conuenables : auons vsé des termes communs et faciles sans obscuration des parolles non accoustumées aux gentz simples, pour lesquelz principalement auons modéré la traduction. Car combien que les autres ont fort bien suiuy l'orthographie moderne inuentée et autres propriétez fort exquises : Toutesfois auons mieux aymé auoir le vray sens, suiuant l'ancienne orthographie

(1) D'autres éditions de la Bible d'Olivetan avaient paru avant 1550, en 1540 à Genève, en 1541 à Lyon, en 1545 à Lyon et à Genève. L'édition de 1545 à Lyon avait été retouchée pour le style par Calvin et a peut-être été aussi sous les yeux de Nicolas de Leuze qui n'en aura pas admis ce qu'il regardait comme des néologismes.



des anciens Romains, que trop arrester aux nouueletez, et laisser la vérité du texte. »

On peut conclure de ces dernières phrases que de Leuze avait eu surtout en vue de rendre le texte de la Sainte-Écriture intelligible aux populations des provinces Wallonnes de la Belgique. Du reste il avait sur la lecture de la Bible en langue vulgaire les vrais principes de l'Église, et il se serait bien gardé d'exhorter tous les fidèles indistinctement à lire les saints livres, comme l'avait fait fort imprudemment Jacques Le Febvre d'Étaples qui s'était par là en particulier attiré les censures de Paris et de Rome. Après les deux passages de sa préface qu'on a lus plus haut, de Leuze fait des réflexions fort sages sur la clarté apparente et l'obscurité réelle de la Ste-Écriture, obscurité que les traductions ne peuvent faire disparaître et qui est telle que le Saint-Esprit seul peut donner à l'homme la véritable intelligence de ses oracles. Il déplore aussi avec S. Jérôme la témérité avec laquelle des gens sans instruction se mêlent d'interpréter l'écriture. « Car on voit maintenant, dit-il, par expérience (ô pudeur) que gens méchaniques, comme foullons, tisserans, massons, charpentiers, marchans, et autres qui d'auenture ne sçaiuent lire ne escripre, veullent juger de la tressaincte et tresparfonde theologie, et sur icelle donner leur opinion, en peruertissant souuentesfois la vraie intelligence du texte, et l'entendans selon l'affection charnelle, dont plusieurs heresies, opinions, dissensions, et mouuementz sourdent en la foy catholique. »

D'où il conclut sagement que la publication de la Bible en langue vulgaire n'est pas sans danger. « Vraiement telz sont occasion que l'on ne peult publier les textes des sainctes escriptures, pour la crainte des erreurs que ses gens indoctes sement, fondants raison vulgaire sur leur languaige maternel. »

Après un tableau des excès auxquels se livrent dans l'interprétation des écrits inspirés ces hommes animés d'un esprit d'orgueil semblable à celui qui causa la chute de Lucifer, il conclut à la nécessité de « captiuer (comme dict S. Paul) et reduire son entendement en seruitude et constraindre de non trop largement euaguer, et abonder en son sens. Aussy, ajoute-t-il, faict bon d'auoir recours aux gens lettrez, fideles, approuuez en saincte doctrine, comme bons pasteurs, predicateurs et vrays annunciateurs du verbe divin, qui par exemple de bonne vie monstrent qu'ilz quierent la verité, qui est Dieu, en Dieu, et de Dieu. Car nostre Seigneur a donné à peu de gens ce don de Prophetie ou d'entendement des sainctes escriptures, dont parle sainct Paul : à fin que autres receussent telz dons diuins par ceux qui en ont ouuerture, et administration. »

Il confirme ces doctrines par plusieurs exemples et plusieurs maximes tirées de la Ste-Écriture. Il ajoute que pour cette raison qu'il n'est pas « bien possible aux populaires d'entrer le sentier des sainctes escriptures sans guyde et demonstrateur.... il a mis en marge de la Bible quelques matières touchant

la foy, les œuures, les Saintz Sacrementz de nostre mere saincte eglise à fin que voyent les vulgaires, ou sont fondées telles choses, et n'en ayent quelque doubte, et ne se laissent abuser de gents heretiques, opiniastres. »

Enfin il exhorte les fidèles à se soumettre à l'autorité de l'Église et à lire la bible en esprit d'humilité, de soumission, de foi, de respect et d'amour de Dieu et du prochain.

Il est impossible en lisant la préface de Nicolas de Leuze de ne pas concevoir une profonde estime de sa doctrine et de sa piété. On voit que pour avoir étudié les auteurs latins du siècle d'Auguste, au point de les pouvoir citer avec facilité, il n'avait rien perdu de la vivacité de sa foi et n'en était pas devenu plus profane.

Son œuvre fut dans la suite retouchée par ses collègues, comme l'indique l'avis au lecteur de Jacques de Bay placé en tête de la première édition Plantinienne de l'an 1578 (1). Le but de cette révision avait

(1) « Antistites aut inquisitores operæ pretium duxerunt Theologos aliquot Lovanienses deligere quibus curæ esset ut versio aliqua Gallica Vulgatæ Latinæ fideliter responderet, qua tanquam sano textu absque periculo liceret uti. » Un exemplaire de cette édition se trouve à la bibliothèque académique de Louvain qui possède une magnifique collection de Bibles de tous genres. Il est nécessaire de remarquer que l'édition Plantinienne de 1578 est la première édition complète, mais qu'une édition partielle du Nouveau Testament avait paru en 1573. (*Ann. Plant.* p. 141.)

été sans aucun doute de rendre la traduction déjà corrigée plus conforme au texte de la Vulgate qui, depuis surtout qu'elle avait été déclarée authentique par le concile de Trente en 1546, avait acquis des droits plus incontestables au respect de tous les fidèles. La nouvelle édition fut approuvée le 12 février 1572 par Jean Molanus, agissant en vertu de l'autorité qui lui avait été déléguée par le Pape et par le Roi. Le privilége accordé par Philippe II est de la même année et fut prorogé jusqu'à l'an 1576.

Ce texte ainsi corrigé à deux reprises fut dans la suite très-souvent réimprimé. Le P. Lelong en cite plus de quarante éditions subséquentes. Il était naturel qu'il inspirât de la confiance aux catholiques. Aussi le célèbre Père Edmond Auger, de la Compagnie de Jésus, en fit-il lui-même à Paris en 1586 chez Sébastien Nivelle une nouvelle édition qu'il dédia au roi Henri III dont il était le confesseur. Dans son épître dédicatoire, après avoir rappelé les règles établies par l'Église au sujet des traductions en langue vulgaire, qui ne doivent être publiées qu'après avoir été légitimement examinées et approuvées et qui, nonobstant cette approbation, ne peuvent être lues par les simples fidèles qu'avec la permission des supérieurs ecclésiastiques, le Père Auger ajoute : « Ce qui a de tout poinct esté gardé en la publication de cette Bible, Sire, d'autant que la translation faicte du latin commun sort de la docte et catholique académie de Louvain. »

La Bible de Louvain a néanmoins été assez vive-

ment attaquée par François Véron (1) qui lui reproche tout d'abord de n'être qu'une reproduction de la Bible de Genève. Il est possible que les docteurs de Louvain aient profité pour le style français des corrections faites à Genève, mais ils n'ont point reproduit la Bible calviniste, et la ressemblance qui existe entre cette Bible et la leur s'explique quand on sait que toutes les deux avaient reproduit, quant à la substance, le texte français publié primitivement à Anvers en 1530. Véron attaque en particulier 13 passages de la Bible de Louvain qui pouvaient, d'après lui, fournir des armes aux protestants pour la défense de leurs erreurs.

Richard Simon a répondu à ces accusations et après lui le religieux Carme auteur de l'*Apparatus Biblicus* dans la *Bibliotheca criticæ sacræ*. Plusieurs des critiques de Véron paraissent en réalité peu fondées. Toutefois nous remarquerons qu'une bonne partie de ses observations ne tombe pas sur le texte tel qu'il avait été publié d'abord par Nicolas de Leuze.

Voici maintenant les autres ouvrages que Paquot attribue au théologien de Louvain, en partie d'après Gazet, en partie d'après les éditions qu'il avait vues lui-même :

« *Briève confession de foi composée en flamand par Corneille Jansenius, évêque de Gand, et mise en français par Nicolas de Leuze.* Louvain, Jean Bogard, 1567, in-8°.»

---

(1) Appelé aussi le P. Véron ; mais il n'était plus jésuite à cette époque.



Ce titre nous apprend que, par suite sans doute de son long séjour à Louvain, Nicolas de Leuze avait appris l'idiome brabançon.

« *La pérégrination spirituelle vers la Terre sainte et cité de Jérusalem, traduite du latin en français.* Anvers, 1576, et Paris, Michel Sonnius, 1577, in-8°. »

« *Les heures de Notre-Dame réformées, corrigées, etc. par le commandement de Pie, Pape, cinquiesme du nom, publiées avec plusieurs hymnes, oraisons et contemplations dévotes, heures de la Croix, du St-Esprit, des Trépassés et les sept Psalmes, le tout translaté du latin en français par Nicolas de Leuze.* Douai, Jean Bogard, 1577, in-8°. »

Gazet fait remarquer que ces heures latines-françaises ont été souvent éditées à Louvain, à Douai et ailleurs. Le même auteur attribue encore à Nicolas de Leuze une traduction du latin en français du livre de dévotion intitulé : *Hortulus animæ.*

Le vénérable prêtre était ainsi occupé à publier des traductions utiles aux fidèles, lorsqu'un hommage d'un de ses anciens éleves vint lui rappeler, d'une manière bien agréable, les premières années de son enseignement à la pédagogie du Lys.

Le 29 mai 1593 Jean Sluper lui envoyait, de Boesinghe dans les environs d'Ypres, un de ses poèmes latins accompagné d'une épître dédicatoire en vers élégiaques (1). Le poème, qui contient plus de

---

(1) Jacobi Sluperi, Herzelensis, Flandri poëmata, Antverpiæ apud Joannem Bellerum 1575. pag. 125, 127, 225, 227, 242, 404,

350 vers, a pour titre : *Ægon sive Henricus II Francorum rex. Ecloga.* Dans cette pastorale imitée de Virgile, Mélibée retrace aux yeux de Palémon le tableau lamentable des malheurs qui désolent la France depuis la mort du roi Henri, dont le touchant récit termine l'églogue. Tout dans cette pièce est couvert du voile de l'allégorie. Palémon est Sluper, Mélibée un de ses amis qui a traversé la France à son retour de Rome. Egon est le roi Henri II, son gendre Philippe II est désigné sous le nom de Jason. Calvin est Idas, descendu des montagnes de la Savoie pour donner aux troupeaux de la Gaule une nourriture empoisonnée. Enfin le respectable chanoine lui-même est devenu le wallon Idmon, maître autrefois des deux bergers dans les lieux où la Dyle, aux flots jaunâtres, parcourt les champs des Grudiens :

Ambos erudiit... nos Gallicus Idmon
Flavescens Grudios ubi Dilia circuit agros.

Mais, dans l'épître dédicatoire, de Leuze est désigné par son nom et Sluper y fait l'éloge de l'éloquence et de la sagesse de son maître.

Qui mihi Lovania ductor in urbe fuit,
Leusius ille quidem facundo nobilis ore,
Quo nec Palladia clarior arte fuit.

---

423. Voir l'article consacré à Sluper par Paquot, qui promettait sur Nicolas de Leuze une notice qui n'a pas paru. L'ouvrage de Sluper est fort rare.



De Leuze mettait son talent d'orateur au service de la cause de l'Église et se livrait avec succès à la prédication. *Musis dilectissimum Leusium*, dit Sluper,

Quem nunc verendum civitas
Mystam colit Lovanium
Sacrisque concionibus
Audit vacantem gnaviter.

Ces vers terminent une pièce assez longue et assez profane en vers iambiques dimètres, intitulée : *Convivium Bucolicum sive epuli rustici apparatus*, adressée à de Leuze.

Sluper avait encore dédié à son maître une autre pièce du même rhythme, mais beaucoup plus courte sur l'hiver : *Tempus hybernum*.

Il semble que ces divers poèmes aient été envoyés imprimés à Nicolas de Leuze, bien que les bibliographes n'aient point parlé de cette première édition. Le bon chanoine éprouva une joie très-vive à la réception des œuvres de son ancien disciple, qui, dans une lettre d'envoi, lui rappelait ses anciennes leçons et les encouragements qu'il donnait à ses auditeurs dans l'espoir de voir luire un jour des jours meilleurs. Dans une lettre, imprimée à la suite des œuvres de Sluper, de Leuze le prie de saluer ses anciens élèves qui étaient à Ypres et dont l'un, Jean Snickius, était prévôt de St-Martin. Il ne manque pas non plus d'adresser à son cher élève, maintenant son ami, des exhortations qui respirent le zèle sacerdotal. Dans une lettre postérieure, il rend compte à son

ami du plaisir qu'il a éprouvé à la lecture de ses œuvres, il le loue surtout de ce qu'il a cherché à inspirer dans ses vers l'amour du bien, il l'engage enfin à se charger du soin d'une paroisse, promettant de s'employer, pour lui obtenir une cure, auprès de son évêque Martin Rythovius, qui se trouvait alors au concile de Trente. Les ravages causés dans la bergerie du Seigneur par Luther (le *Medon* saxon des églogues de Sluper) et par Calvin (l'*Idas* savoisien) exigeaient que des pasteurs zélés travaillassent à préserver les brebis du Christ.

De Leuze, d'après sa correspondance, devait avoir joui de l'estime et de l'amitié de l'illustre évêque d'Ypres. Ce dernier, en quittant Louvain pour sa ville épiscopale, lui avait laissé ses appartements et tout le personnel qui l'entourait. La lettre est datée : *ex domo nostra Antoniana*. Comme la chapelle de Saint-Antoine à Louvain, ainsi que la maison attenante, appartenait au grand collége des Théologiens, il est bien probable que c'était là qu'avait demeuré Rythovius, autrefois président de ce collége, et que Nicolas de Leuze y avait pris sa place.

Le bon prêtre semble avoir terminé sa carrière de la manière la plus honorable. Une approbation donnée par lui à une pièce flamande de Jan Stroosnijder (1) nous apprend qu'en 1573 il était censeur des livres. La formule qu'il emploie : *vidit et subsignavit*, est

(1) Réimprimée avec une autre pièce du même auteur par M. Van Even. Louvain, Vanlinthout 1852.



une nouvelle preuve qu'il avait acquis la connaissance de la langue flamande. D'après Paquot, il portait à la date du 28 mai 1577 le titre de chapelain de St-Pierre *in Unclea*, diocèse de Malines, et à la date du 28 juin 1587 celui de chapelain perpétuel de la chapellenie perpétuelle des hautes formes, dite de la Cocquerie à l'autel de S. Thomas de Cantorbéry, fondée par Guillaume de la Vacquerie, du diocèse de Tournai. Plus tard il eut l'honneur d'être nommé deux fois de suite recteur de l'Université, d'abord le dernier jour d'août de l'an 1589 en vertu de la demande de la faculté de médecine, ensuite le dernier jour de février de l'an 1590 par suite du choix de la faculté des arts.

Il mourut dans un âge très-avancé le 8 août 1598 et fut enterré à S. Pierre devant l'autel de la corporation des chirurgiens. On y voyait contre le mur son monument avec son portrait et l'inscription suivante :

D. ac M. Nicolaus de Leuze a Fraxinis quondam hujus ecclesiæ per decennium scholaster nunc vero canonicus hoc monumentum vivens valensque sibi posuit a° 87° *qui mortuus est anno* 1598 *die octava mensis augusti orate pro anima ejus.*

Nous transcrivons ici les deux lettres latines de Leuzius qu'on peut regarder comme inédites, vu la rareté du recueil qui les contient.

Nicolaus de Fraxinis, alias Leusius,
Jacobo Sluperio, Herzelensi, amico optimo
S. P. D.

Cum mihi, dilectissime mi in Christo, tuas pridie conceptionis virgineæ reddidisset litteras Hyprensis nuntius, nescio prorsus, an me terra tum sustineret, an me vero cœlum haberet: ita raptus eram, novoque quodam ac incredibili gaudio perfusus : non quod cernerem meis auspiciis, vel nomine tuum opus prodiisse, sed magis, quod ex Discipulis tam multis unum tam insignem virum, Poetam facundissimum, et disertissimum scriptorem haberem : quo nomine mihi perpetuo gratulabor. Quid enim refert, quam multos habeas Discipulos, quando, ut fere fit, Præceptorum cura prorsus intermoriatur, ac passim negligatur? Gaudeo merito quod video te nostrarum adhuc exhortatiuncularum memorem, et perinde ante oculos nos versari ac si præsentes essemus : ita nosti præclare etiam ipsa verba referre, scilicet:

O passi graviora, dabit Deus his quoque finem :
Durate, et vosmet rebus servate secundis.
Per varios casus per mille pericula rerum,
Tendimus in Latium, sedes ubi fata quietas
Ostentant;

quibus te tuosque commilitones admonebamus : quæ res tum insignem tuam bonitatem, tum etiam animi candorem aperte demonstrat. Non potui adhuc universum opus perlustrare, ac Libellos perlegere, quos ad me dignatus es mittere, nam nuntius hic

vester festinabat. Sed quantum ex ipsa fronte, potui cursim judicare, ac ut dici solet, Leonem ab unguibus internoscere, redolent miram quamdam eruditionis raræ fragrantiam. Macte igitur virtute, sic pergito, ac Christianam Rempublicam, tuis lucubrationibus illustrare satage, talentumque istud tam præclarum, a Domino tibi traditum, ad mensam ejus nummulariam cum usuris reportato, memor dicti Salvatoris : Negociemini donec veniam. Nescio quid vicissim, gratitudinis ergo, rependam. Habebis me ergo, ut olim Præceptorem, nunc vero et semper tibi devinctissimum amicum, et gratias tantum agam, more mendicorum, non vero hac vice referam.

Habeo plerosque discipulos Hypris, unum Carmelitam D. Georgium Vekium, D. Joannem Zomerium, D. Jacobum Belcherium, et plerosque alios, quorum nomina non succurrunt, et quos etiam, si adessent, non internoscerem, sicut nec te, adeo mihi perierunt ac exciderunt, temporis mora, fere omnia. D. Præpositus, D. Martini, Joannes Snickius, etiam meus est Discipulus : quos omnes, quando videbis, modo non sit grave, salutare digneris. Non potui colligere e tuis scriptis, tantum adhuc a limine salutatis, an sis sacerdos, an Laicus, quove in statu sis, sed tamen anguror omnino, Sacerdotem Christi te esse. Nos, gratia Deo, rite valemus, tuique memores sempe erimus, vicissim, ut nostri memineris, precamur, ac bene vale. Pridie Mariæ conceptæ anno Domini 1563.

Tuus semper Nicolaus Leusius
a Fraxinis, Lovanii.

Nicolaus Leusius a Fraxinis, Jacobo Sluperio, Herzelensi, amico optimo ac singulari.
S. P. D.

Salve plurimum, vir doctissime. Pridie hujus diei, quam mihi tuas redderet nuntius Hyprensis literas, libellos tuos in manibus habueram. Et Eucharim totam absolveram, non sine magno animi mei oblectamento. Alia vero opuscula Ægonem scilicet, ac Daphnidem antea perlegeram in quibus Eclogis miram artem comperi et utriusque Mantuani (1), veluti peculiarem genium, ac Theocriti exemplar, absit meis dictis ullus fucus, aut assentationis species. Quod si fallor, ignosce, quæso : Non possum enim, quod sentio, non loqui. Legimus et alia nonnulla : utpote spectrum, Elegias aliquas : in quibus te plane Ecclesiasten reperi, ac graphice cuncta describentem : Mortem ipsam ac horam fatalem ante oculos hominum depingentem, quod ipsum summe Poëticum est. Et in iis omnibus, quæ degustare potui, miram animi tui pietatem libenter exosculor : Quando mortales ab avaritia dehortaris ad Eleemosynas largiendas, Castitatem Matrimonialem ac Fidem scite describis : ut semper Fatalem horam exspectent hortaris : ad Dei cultum, ac Ecclesiasticam vitam admones : vitia ipsa, seu teterrimas pestes, insectaris : et, ut finem faciam,

(1) Virgile et Batista Spagnuoli dit le Mantouan, religieux Carme, poëte latin du 15ᵉ siècle.

ad omne genus virtutum repentia ac jacentia pectora excitas. Hæc sane sunt officia Poëtarum Christianorum. Vides, mi Jacobe, num tua scripta manibus meis triverim : quæ utinam omnium juvenum manibus tractentur, maxime ubi ad sobrietatem ac puritatem mentis morales sententias, easque plurimas describens, exhortaris. Gaudeo te sacris initiatum, ac hujusmodi studiis addictum : longe secus quam vulgus sacerdotum (proh dolor) nunc est aleis, potationibus et scortationibus deditum. Deus hanc tibi mentem, qui dedit, semper conservet. Illud doleo, te, pro studiorum ratione, nimis tenui conditione frui : sed Deus providebit. Mihi omnino videretur commodum, ut hoc seculo misero, quando Pastoribus opus est, tete ad ovium Dominicarum regimen conferres, modo voceris. Quod ipsum fortassis fiet,

Quando Tridentinis remeabit Daphnis (1) ab oris
Lætus et in caulis præsto erit ille suis.

Jam enim Flandria, ut audio, occidua illa vestra, præcipue Pastorum bonorum laborat inopia, quando Medon ille Saxonicus (2), et Sabaudus Idas (3) ovilia omnia suis infecerunt venenis. Qua in re, si quid possum et mea opera indigebis apud nostrum Daphnidem, faciam, ut decet virum suorum discipulorum amantissimum. Inhabito ædes ab eo mihi cum tota

(1) L'évêque d'Ypres Martin Rythovius.
(2) Luther.
(3) Calvin.

sua familia traditas, quando Hyperas ad curam suarum ovium vocabatur, ita me longo jam tempore carum habuit. Si quid novæ fœturæ abs te prodierit, fac, oro, ut videam, et non secus de ea gaudeam, quam solent Avi de suorum gnatorum prolibus. Non facerem finem scribendi, ni chartæ angustia me moneret: Proinde vale, et me tuis precibus Deo commenda, Amicos per opportunitatem resalutans. Lovanii ex domo nostra Antoniana. Iterum vale. Pridie Pauli 1563.

Tuus ex animo
N. Leusius.

SUPPLÉMENT A LA NOTICE SUR LES TROIS PREMIERS DE LOUVAIN NÉS A LOKEREN.

Dans la notice : *Les trois premiers de Lokeren, au concours de l'Université de Louvain* (1) M. Henri Raepsaet a dû, faute de documents spéciaux, recourir à un ouvrage de M. Moke (2), pour donner une idée de la solennité qui s'attachait à la proclamation du *Primus* et des fêtes qui se donnaient à cette occasion. Plus heureux que dans ses premières recherches il a découvert dernièrement la relation de la marche triomphale du *Primus Jean-Baptiste de Smet*, depuis Louvain jusqu'à Lokeren. Ce document complète son travail.

« Op den 15 november 1694 synde eenen mandag, is alhier met eenen expressen van Loven tydinge gecomen dat : *Jan-Baptiste de Smet* fs. d'heer Gillis, aldaer by de universiteyt *primus* was verclaert, synde den heer vaeder met twee priesters getrocken naer Loven omme hem inne te halen die, tot Loven de groote ordinaire eere waeren ontfangende, ende van daer vertrekkende, wierden vuytgeley gedaen door veele heeren van de voornoemde universiteyt ende van veele philisopen tot Mechelen, alwaer den heere

(1) Voyez les *Analectes* de 1857, p. 275.

(2) Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges, 2me partie, p. 202.



primus wierdt vereerdt met stadts trompetters ende timballiers, ende was aen de vaert eene jacht met viere stucken cannon, omme te vaeren naer Tempsch, bedryvende op 't waeter veele vreucht, met speelen der trompetten ende timbaelen ende schieten van tcannon; ende aldaer gearriveert synde wierdt den heer primus verwillecomt door de *wet*, ende van daer treckende naer St. Niclaes wiert tot *Hoocht camere*, door twee deputeerde van de edele heeren van 't hooft collegie van den Land van Waes verwillecomt, ende gecomen synde tot buyten het dorp van St. Neclaes, is aldaer van de edele heeren van 't hooft collegie in corpora verwillecompt reyden soo heel tromphanthelyck naer t'lands huys, leetden t'selve edel gezelschap naer de kerck onder 't luyden van al de clocken ende wiert den Te Deum gesongen, ende God gedanck zynde keerden al t'gezelschap naer t'landthuys alwaer een kostelycke maelteyt wiert verheert ende veele santëen wierden gedroncken, ende 's'anderdags accompagneerden de selve edele heeren te peerde met hunne dammes in de carossen, chaisen en de calessen den selven heer primus naer Lokeren, die wiert verwillecompt door den capiteyn deser prochie met omtrent 200 mosquetiers comende soo naer de Lokersche houte brugge, wierdt aldaer verwillecompt door de wet van de keure ende Beversche welcke brugghe cirelyck was toegemaekt, alwaer de vier broederschappen met hunne vandel en de vannen 'tselve geselschap leyden al schietende naer de kerckt, alwaer op t'kerkhof stond vele cannoniers die wierden gelost

en alle de mosquetairs. Ende wierdt gedaen eene misse ende Te Deum gesongen, ende luyden alle de klocken ende wiert alzoo met alle t'gezelschap geleyt ten huyse van zynen heer vader, alwaer een schoon festyn was bereydt, ende den avond gecommen synde, wierden veele vierpeylen afgesteken ende wel honderd pecktonnen op veele staeken gebrandt, welcke vrucht aldus duerde tot in den nacht.

» Werdende door den heere primus tot St. Necolaes eenen costelycken vercierden tesis met eene oratie door den heer primus aen t'hooft collegie gepresenteert, welcke edel heeren eene schoone vereerenge hebben gegeven aen den selven primus.

» Ende wierdt by de heeren van de wet van St. Necolaes den wyn aen den primus in gelde gegeven.

» Ende by de heeren van Lokeren ofte *keure* is verheert aen den heer primus tot.

» Ende by de heeren van de wet van t'Beversche in Lokeren is verheert tot twee dobbel pistolen. »

(*Registre van de Heerlycheyt van den Beversche in Lokeren* 1672-1717).

LA MILICE ANGÉLIQUE DU CORDON DE S. THOMAS A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR LE PÈRE TH. HALFLANTS, DE L'ORDRE DE S. DOMINIQUE (1).

La fête de St Thomas d'Aquin, qui se célèbre chaque année solennellement le 7 mars à la chapelle du collége du Saint-Esprit (2), nous a inspiré la pensée de dire quelques mots sur une association célèbre fondée jadis au sein de l'Université de Louvain, en l'honneur du Docteur angélique.

Cette association, connue sous le nom de Milice angélique du cordon de St-Thomas, et qui depuis s'est répandue par le monde, eut un Belge pour auteur et l'Université catholique pour berceau.

A ce double titre elle suffirait pour intéresser, si dans un ordre supérieur d'immenses avantages n'y étaient attachés, et si elle ne répondait aux aspirations les plus nobles de notre âme.

Retracer l'origine de la Milice angélique, l'accueil

---

(1) Extr. de la *Revue cath.* 6me *série* 1859, *tom. II p.* 145.

(2) Voyez dans les *Analectes* de 1856, p. 165, la notice sur les faveurs spirituelles accordées par Sa Sainteté Pie IX à l'Université.

qui lui fut fait à Louvain, ses bienfaits toujours actuels, tel est notre but.

I.

Quand on nomme St Thomas d'Aquin, on a nommé la plus haute raison théologique qui depuis six siècles se soit levée sur l'horizon de l'Église. Le soleil est son emblème. Jamais la raison d'un homme n'eût pu atteindre cette hauteur, sans d'abondantes lumières surnaturelles. St-Thomas avoua lui-même qu'il avait acquis plus de connaissances aux pieds de son crucifix que dans les livres des docteurs. Et cependant, chose merveilleuse ! tous les historiens s'accordent à dire que cette surabondance de lumières chez l'Ange de l'École fut, de la part de Dieu, la récompense d'une victoire signalée remportée dans sa jeunesse contre un ennemi terrible. C'est cette victoire, couronnée du ciel par un prodige, qui dans la suite des temps donna naissance à la Milice angélique.

Issu de la noble maison des Sommacle et des d'Aquin, descendant en ligne directe des empereurs d'Allemagne, Thomas, à peine âgé de 16 ans, renonce au prestige de son rang pour revêtir l'habit de Frère-Prêcheur. Grande fut la colère de sa puissante famille. Au moment où le jeune homme croyait échapper à ses poursuites, en passant en France, la Providence permit qu'il tombât entre les mains de ses frères, lieutenants dans l'armée de Frédéric II, leur cousin.

Ramené captif au château d'Aquin, et enfermé dans

la tour du manoir paternel, les caresses et les menaces assaillirent tour à tour sa constance. Le courageux novice demeura inflexible.

« Un dernier assaut cependant restait à livrer par le » monde à la vocation de Thomas. Le jeune homme » allait éprouver une de ces secousses qui ébranlent » les plus fortes tours, fléchissent la dureté de la » pierre, déracinent avec la violence de la tempête » les cèdres du Liban.

» .... Une courtisane, abondamment pourvue de » tous les avantages qui pouvaient assurer le triom- » phe de l'enfer, fut introduite dans la chambre où » Thomas était seul renfermé. La lutte fut ce qu'elle » devait être pour tourner à la gloire de l'athlète du » Christ, je veux dire, courte et décidée. Hors d'état » de prendre le parti conseillé en pareil cas par la » sagesse évangélique, en présence d'un ennemi » aussi dangereux qu'inévitable, il adopte un autre » genre de combat, il se crée de nouvelles armes. » Il lève un regard au ciel, et prenant un tison en- » flammé, il repousse et poursuit l'infortunée qui » s'était faite l'instrument des projets de ses frères. » Puis avec le même tison, instrument de sa victoire, » il trace une croix sur le mur dépouillé de sa prison, » tombe à genoux, renvoie à Dieu l'honneur de son » triomphe, et renouvelle en cette glorieuse circon- » stance le vœu qui le consacrait entièrement au » Seigneur.

» Or, pendant qu'il priait, un doux sommeil s'em- » para de lui, semblable, comme dit un pieux auteur,

» à celui du premier homme dans le paradis terres-
» tre (1). Il y eut en effet dans ce sommeil du chaste no-
» vice quelque chose de mystérieux et de fécond. Tous
» les anciens historiens racontent de concert que les
» anges le visitèrent dans cette extase de la virginité,
» et qu'après l'avoir félicité d'une victoire qui don-
» nait un guerrier de plus à leurs phalanges imma-
» culées, ils ceignirent ses reins de la ceinture des
» divins combats en lui disant : Nous venons à toi de
» la part de Dieu te conférer le don de la virginité
» perpétuelle dont il te fait dès ce moment la grâce
» irrévocable.

» Mais Thomas ne fut pas armé chevalier du ciel et
» de la pureté sans un vif sentiment de douleur qui
» le rappela tout à coup à la vie extérieure. Au gé-
» missement involontaire qu'il fit entendre en se
» réveillant, ses gardes accoururent. Mais il les ren-
» voya, se gardant bien de rien dire à ces hommes
» grossiers des faveurs singulières qu'il venait de
» recevoir. Son humilité profonde les tint absolument
» cachées durant tout le cours de sa vie. Ce ne fut
» qu'à l'approche de sa mort qu'il en révéla le secret
» au Père Renaud, son confesseur, et le dernier
» comme le plus intime de ses amis. Il confessa jus-
» qu'au bout les miséricordes du Seigneur, en lui
» déclarant que depuis le jour de la lutte et du triom-
» phe le céleste cordon l'avait mis à l'abri de ces

(1) Le P. Touron, liv. 1, chap. 14.

» tentations si humiliantes pour le chrétien, de ces » soufflets injurieux de l'ange de Satan que le grand » Apôtre éprouvait toujours malgré la sublimité de » ses révélations et l'immensité de ses travaux (1). »

Qui n'admire dans ce prodige un dessein admirable de la Providence ! Thomas d'Aquin est destiné à être la lumière de son siècle, nul ne le surpassera dans l'intelligence des choses divines ; mais auparavant sa grande âme foule aux pieds la chair et ses convoitises. Pour récompense les anges le ceignent du cordon de la pureté. Désormais son esprit, dégagé d'entraves cruelles, prendra son essor comme l'aigle. Le monde invisible, si obscur à l'intelligence dominée par les sens, se révèlera à son regard. Voyageur dans des sphères inconnues, il en descendra éblouissant de clartés et ravissant nos âmes par le sublime accord des harmonies célestes. A l'éclair de son génie, tout s'illuminera de la lumière d'en haut : l'homme et l'atome lui découvriront leurs merveilles, les anges mêmes abaisseront la splendeur de leurs rayons devant son regard... Un jour la sagesse éternelle lui apparaîtra et lui dira : « *Thomas, tu as bien écrit de moi !* » Mais cet homme fut pur comme un esprit céleste. La chair et le sang ne ternirent jamais la candeur de son âme. Il fut, sous une enveloppe mortelle, l'incarnation vivante de cette parole du Christ :

---

(1) M. l'abbé Bareille, *Histoire de St Thomas d'Aquin*, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, chap. VIII, pp. 50, 51, 52 (Louvain, 1845, chez Fonteyn).

« *Bienheureux les cœurs purs, ils verront Dieu* (1). » Enseignement sublime pour tant d'âmes avides de connaître. En effet, le sanctuaire de la vérité reste à jamais clos à l'esprit dominé par les sens. La chasteté est à la science comme la lumière à l'œil. Sans lumière l'œil ne voit point, sans pureté l'intelligence ne comprend pas, elle gît dans les ténèbres, elle est morte. La philosophie païenne, d'accord en cela avec le christianisme, le comprit. Pythagore et ses disciples au Mont-Carmel en sont un témoignage éclatant. Mais ce que le paganisme ne fit qu'entrevoir dans quelques-uns de ses rares génies, depuis dix-huit siècles le christianisme l'étale au grand jour. Ses plus belles gloires, à commencer par St Thomas d'Aquin, sont des gloires chastes ; c'est même dans leur chasteté que gît le secret de leur grandeur. Comment allier la dépravation et le génie ? — Autant vaudrait affirmer que les nuages n'obscurcissent pas le soleil !

« Le cordon miraculeux que Thomas avait reçu
» des anges et qu'il porta jusqu'à la fin de sa vie fut
» donné à la maison des Dominicains de Verceil (2)

---

(1) St Math., c. V, v. 8.

(2) Verceil avait dans l'antiquité le nom de Veneris-Cella. Son temple de Vénus était célèbre par ses fêtes et ses orgies. — Le précieux cordon de St Thomas fit de cette ville au moyen âge un des sanctuaires les plus renommés pour les grâces de pureté. Jean de Verceil, général des Frères-Prêcheurs, dont Nicolas III disait : « Dignus est Joannes magister Ordinis Prædicatorum accipere gloriam et honorem nostri Pontificatus, » en gratifia non sans une intention particulière le couvent de sa ville natale.

» en Piémont, par Jean de Verceil, sixième supérieur
» général de l'ordre. Rome a vivement désiré depuis
» de posséder ce riche trésor ; mais la famille de
» St Dominique n'a pas craint de le refuser aux
» instances des Souverains-Pontifes, ce qui n'a point
» empêché ces derniers (entr'autres Innocent X dans
» un bref du 21 mars 1654 et Benoît XIII dans une
» bulle donnée en faveur de l'université de Toulouse
» en 1725) d'enrichir des grâces les plus précieuses
» la pieuse confrérie à laquelle il avait donné nais-
» sance (1). »

Le cordon de St Thomas existe toujours. Depuis la suppression du couvent de Verceil, on le garde dans la maison des Frères-Prêcheurs de Chieri près de Turin.

Le P. Deurwerders, qui eut le bonheur de le contempler durant son séjour à Verceil, nous en donne la description suivante : « Ce cordon se compose de deux parties distinctes. La première qui entoure le corps est terminée par deux boucles dans lesquelles on passe le reste pour serrer les reins. Elle est unie et un peu plus large qu'un brin de paille. La seconde partie qui tient à la première se divise en deux branches minces et carrées, réunies par quinze nœuds de même grandeur et à même distance ; c'est cette partie qui, en passant par les boucles, permet de serrer ou d'élargir autour de la taille le cordon dont

(1) Barreille, chap. VIII, p. 52.

la longueur totale est de sept palmes, c'est-à-dire 1 mètre 36 centimètres ; la couleur en est blanche, seulement elle est obscurcie par le temps et par le contact des cordons semblables qu'on y a fait toucher. Il est tissu d'un fil si serré et si délié que l'œil le plus exercé ne peut le distinguer. On ne comprend pas non plus comment les nœuds sont formés (1). »

Ce n'est certes pas sans une raison profonde qu'il plut au ciel de *ceindre*, après sa victoire, les *reins* de Thomas d'Aquin d'un *cordon*.

De tout temps un symbolisme merveilleux a été attaché à l'idée de ceinture. Chez les Romains un homme sans ceinture équivalait à un lâche, à un voluptueux. C'était une insulte que de dire à quelqu'un qu'il portait mal la ceinture. La plus grande marque d'infamie que l'empereur Auguste infligeait aux lâches dans la guerre, était de les condamner à se tenir debout aux yeux de toute l'armée devant sa tente sans ceinture (2). Strabon nous fait remarquer que les Gaulois et les Ibériens étaient fiers de leurs ceintures (3). De là, la prédilection des poètes à dépeindre la ceinture de leurs héros ; mieux ils la portaient, et plus leur caractère ressortait mâle et vigoureux. De là aussi l'antique usage : « Accincta

---

(1) Le P. Decrwerders, *Militia angelica Divi Thomæ*. Lovanii, 1659, cap. 6, p. 50. — E. Cartier, *Histoire des reliques de St Thomas d'Aquin*. Paris, 1854. Chap. V.

(2) Sueton. *In vita.*

(3) Strabo, *Lib. Geogr.*

vestis, accincta mens. Discincta vestis, discincta mens. »

Au fond cette idée de grandeur, d'énergie, de continence attachée à la ceinture est une idée chrétienne. On la trouve exprimée à chaque page des Livres saints. Aussitôt après leur chute, nos premiers parents, comme pour se préparer au combat de la vie, se font des ceintures. Le roi Ochozias reconnaît le prophète Élie par cela seul qu'il portait la ceinture (1). Lorsque Dieu ordonne à Jérémie d'ôter sa ceinture et de la cacher, c'est pour faire comprendre au peuple d'Israël qu'il est lâche et sans vertu. Parmi les menaces adressées à la superbe Tyr on trouve cet anathème : « Non est cingulum ultra tibi (2). » L'Évangile ne manque pas de mentionner que le Précurseur du Christ portait une ceinture de cuir (3).

Et en effet, selon le langage de l'Écriture et des Pères, les reins sont le siége de la concupiscence; la ceinture qui les entoure indique la continence, la force d'âme. C'est dans ce sens que le Sauveur disait : « *Sint lumbi vestri præcincti.* » Que vos reins soient ceints (4).

En ceignant donc par la main des anges les reins de Thomas d'Aquin du *cordon de la chasteté*, la Providence voulut que ce symbole de pureté et de magna-

---

(1) *Quatrième Livre des Rois*, c. 1, v. 8.
(2) Isaïe, c. 23, v. 10.
(3) Math., c. 3, v. 4.
(4) St Luc, c. 12, v. 35.

nimité, donné à un saint, survécût à sa mort comme un *Labarum* victorieux autour duquel viendraient se rallier et s'abriter dans la suite des âges les âmes fatiguées du combat de chaque jour et qui aspirent à quelques moments de repos dans la lutte.

On conçoit de quelle vénération profonde le moyen âge entoura le céleste cordon. La légende du jeune comte d'Aquin était si naïve, si touchante; il s'en exhalait un parfum de virginité et de grandeur d'âme si pur, qu'instinctivement elle devait consoler les âmes aux prises avec les séductions sans nombre de la chair et du monde.

Aussi Verceil devint bientôt après la mort de l'angélique Docteur le rendez-vous d'innombrables pèlerins. Les siècles, loin de ralentir la ferveur des fidèles, ne firent que l'augmenter. Cependant, chose étonnante, on ne sait pas, malgré les prodiges opérés par la précieuse relique, qu'avant la fin du seizième siècle on ait fait des cordons semblables à celui de Verceil. Jusque-là on portait sur soi des objets de piété qui avaient touché à la relique, et que la foi des peuples accueillait comme un remède puissant contre les rébellions de la chair.

Ce ne fut qu'en 1580 qu'un Frère-Prêcheur, le P. Cyprien Uberti, docteur en théologie et prédicateur célèbre en Piémont (1), pour satisfaire à l'em-

---

(1) Né vers 1535 à Yvrée sur les confins de la France, Cyprien Uberti, entré jeune dans l'ordre de St Dominique, y brilla par ses vertus et son savoir. Terrible adversaire de l'hérésie, il la com-

pressement toujours croissant des fidèles, eut la pensée de composer des cordons semblables à celui de St Thomas. Un immense succès répondit à la pieuse invention. Des milliers de cordons se distribuèrent en peu de jours à Verceil et dans les cités voisines. Bientôt on en porta dans toute l'Italie. Les Frères-Prêcheurs ne furent pas les seuls à propager cette belle dévotion : les Clercs-Réguliers et les PP. Jésuites, en l'introduisant dans leurs colléges et en la recommandant aux personnes de toutes conditions, la firent aimer et connaître au monde entier (1).

Ce fut cette pratique pieuse, individuelle, qui, un demi siècle plus tard, donna naissance à la Milice angélique, dont l'origine maintenant nous est con-

---

battit durant plus de quarante ans dans sa patrie. Grâce à son zèle, l'erreur déjà condamnée de ceux qui soutenaient que les âmes des justes étaient privées de la vision béatifique avant le jugement dernier, fut de nouveau étouffée à sa réapparition. Le P. Cyprien Uberti mourut en odeur de sainteté l'an 1607, après avoir accompli une mission importante du Pape Grégoire XIII en France.

(1) « Neque solum illi (Prædicatores) in quotidie augenda hac devotione strenue laborant, sed plurimum venerandi DD. Clerici-Regulares Collegii Sti Christophori, Congregationis Divi Pauli Apostoli, in deliciis quoque habent, non tantum Vercellis Cingula distribuere, verum etiam ad longinqua loca suis Patribus ea transmittere; magno sane devotionis erga Angelicum Doctorem incremento. Insuper multum honorandi Patres Collegii Societatis Jesu illa promiscue suis scholaribus et cujusvis status hominibus tanquam salutare castitatis præsidium gestanda concedunt : nec non ad varias orbis regiones suis Religiosis ubique pro virtute castitatis strenue laborantibus destinant ; ingentemque inde fructum in Christiana Republica reportant. » (Deurwerders, p. 101.)

nue. Avant de raconter comment un religieux belge établit, l'an 1649, la première association du cordon de St Thomas au sein de l'Université de Louvain, remontons plus haut, et constatons à quel degré le culte de l'Ange de l'École était cher aux maîtres et aux élèves de l'Alma Mater.

II.

Tout d'abord il semble naturel que St Thomas d'Aquin ait eu un culte particulier au sein de l'Université de Louvain. Il y a des affinités dans l'ordre de la grâce comme dans l'ordre de la nature. Un homme qui a foulé le même sentier que nous, qui a goûté nos joies et nos tristesses à l'ombre d'une carrière commune, nous intéresse plus vivement que celui dont le sort nous est étranger. A plus forte raison si cet homme est un saint.

Ce n'est plus seulement une sympathie naturelle qui nous attire à lui, c'est de l'admiration, un amour tendre et respectueux. Nous le vénérons, nous aimons à évoquer son souvenir, à contempler son image, là partout où notre destinée se relie à la sienne. On dirait un fanal allumé par la bonté divine au bout de notre route pour éclairer nos incertitudes, un ami nous tendant les bras et nous indiquant le chemin à suivre.

Dans la vie d'étude, vie silencieuse et méditative, où l'esprit, sous l'enveloppe douloureuse qui le presse, lutte péniblement à creuser chaque jour l'âpre sillon

de la pensée, comment, si un peu de foi l'anime, l'âme ne chercherait-elle pas du regard les traits de cet homme dont la figure, comme une étoile radieuse, brille au sommet escarpé du travail et du génie ?

Thomas d'Aquin passa sa vie dans les écoles; la prière, l'étude, l'enseignement forment le tissu de son existence trop courte, hélas (1)! Vierge toute sa vie, il aima les jeunes gens; c'est pour eux, comme il le déclare, qu'il composa la *Somme théologique* (2). Se pouvait-il que son culte fût négligé au sein d'une Université destinée à donner au monde des chrétiens et des savants ?

Plus d'un lien d'ailleurs rattachait l'Alma Mater à l'Ange de l'École.

Ce fut le jour où l'Église célèbre la fête du Docteur angélique, le 7 mars de l'an 1431, que le Souverain-Pontife, Eugène IV, érigea à Louvain la faculté de théologie devenue si célèbre.

Un siècle plus tard, l'Université adopte pour l'enseignement de la théologie, au lieu de Pierre Lombard qu'on expliquait encore, la *Somme* de St Thomas (3).

---

(1) St Thomas d'Aquin, né à la fin de 1226, mourut en 1274 l'âge de 48 ans, au monastère de Fosse-Neuve, de Citeaux, lorsqu'il se rendait au second concile de Lyon, où le Souverain-Pontife Grégoire l'avait mandé par un bref spécial.

(2) St Thom., 1 p. *Sum.* in prologo.

(3) On sait que ce fut aux instances de Philippe II et à la demande réitérée des docteurs de Louvain que la faculté de théologie adopta l'an 1596 le 24 avril la *Somme* de St Thomas pour l'enseignement de la théologie. Le premier professeur de St Thomas

Enfin, pour témoigner combien le nom et la mémoire de l'Ange de l'École lui étaient chers, et afin que les élèves, tout en se formant l'intelligence par *une doctrine très-sûre et invincible* (1), imitassent ses vertus, l'an 1637 le 30 septembre, la sacrée faculté de théologie réunie, après avoir invoqué les lumières du St-Esprit, choisit St Thomas d'Aquin pour *son patron et protecteur perpétuel*, et elle ordonna que la messe solennelle qu'on avait coutume de chanter à St-Pierre en l'honneur du saint Docteur, le 7 mars, serait désormais célébrée par le doyen des bacheliers dans l'église des Frères-Prêcheurs (2).

N'oublions pas que la présence des Frères-Prêcheurs à Louvain ne contribua pas peu à établir le culte de l'Ange de l'École, leur frère et leur docteur.

Antérieurs de deux siècles dans la cité (3), l'Univer-

---

fut l'illustre Jean Claret. Ce fut pour les étudiants de la doctrine de St Thomas que Philippe II fit ériger à ses frais le magnifique collége dit *Regius*. L'hérésie, qui envahissait déjà nos provinces, nécessitait de la part de ceux qui devaient un jour la combattre et prêcher la vérité une doctrine sûre et à l'abri de ses attaques; on ne pouvait mieux la trouver que dans St Thomas. On connaît les paroles du célèbre chancelier Ruard Tapper à Baïus : « Etudiez bien, lisez avec application les théologiens, et *surtout St Thomas*, et vous comprendrez sans peine mes réponses. »

(1) Alexandre VIII, « *Dogmata inconcussa, tutissimaque.* »

(2) Deurwerders, p. 204.

(3) Les Frères-Prêcheurs vinrent à Louvain en 1228 selon l'opinion la plus commune. Henri III leur fit don en 1258 de tout le terrain enfermé entre la Dyle et l'Aa, appelé *'s Hertogen-Eyland*, où ils bâtirent leur couvent et leur église. Un grand nombre d'hommes

sité les incorpore dans son sein par acte authentique le 28 juillet de l'an 1447 (1).

C'était chez eux que se faisaient l'élection annuelle du recteur, la célébration des anniversaires le 3 novembre, et la résignation des offices le 22 décembre,

---

illustres par leur sainteté et leur savoir rendirent bientôt le couvent de Louvain un des plus célèbres de l'ordre de St Dominique. On compte parmi eux : le B. *Henri de Calstris* (ou du Château), d'une famille patricienne de Louvain ; le B. *Conrad ;* le B. *Thomas de Cantimpré ; Guillaume Maresfeld ; Pepin Rosa*, créé évêque de Salubres en 1562 et suffragant du cardinal de Granvelle ; *Eustache de Zichen*, le premier ou un des premiers docteurs belges qui écrivirent contre Luther ; *Jean Hentenius*, savant hébraïsant et correcteur de la Bible dite de Louvain (Voir pour plus de détails : Choquet, *Sancti Belgii Ord. Præd.* — De Jonghe, *Belg. Dominic.*).

(1) Par cette incorporation les Frères-Prêcheurs avaient des chaires de théologie publique, et leurs élèves tant séculiers que réguliers jouissaient, pour l'obtention des grades, des priviléges octroyés aux élèves de la faculté ordinaire. Un de leurs docteurs était membre du conseil de la stricte faculté. Vernulæus cite les noms des trois premiers professeurs Dominicains dont l'enseignement soutint dignement l'éclat de la faculté naissante. Durant l'espace de trente ans, ajoute le même auteur, leur école donna jadis à l'université quatorze docteurs en théologie. Voici ses paroles : « De Colonia venit Joannes a Wyningen, Prædicator, Petrus Welle (Wellens) ex conventu Antverpiensi, Joannes de Oesterhauft, Prædicator, atque hi, nascente Academia, theologiæ scholæ dignitatem sustinuerunt... Illud vero nequaquam reticendum : ex hac schola, aliquando inter annos dumtaxat viginti, doctores S. Theologiæ quatuordecim renuntiatos esse. Numerantur etiam septem vel octo, qui nostra fere memoria in strictæ facultatis collegium adsciti sunt, quod peculiare huic Ordini semper fuisse constat. (Nic. Vernulæus, *Academia Lovan.*)

ainsi que la proclamation du programme des cours le 10 octobre (1).

On comprend qu'une alliance si étroite tourna entièrement à la gloire du Docteur angélique, pour qui les Frères-Prêcheurs professèrent toujours le plus haut respect et le plus sincère attachement.

Une circonstance particulière rendait le culte de l'Ange de l'École plus cher encore à leur maison de Louvain. D'après une tradition certaine, St Thomas, se rendant de Cologne à Paris avec son maître Albert-le-Grand, avait séjourné chez eux.

Vernulæus remarque que de son temps on conservait dans l'église des Frères-Prêcheurs un pupitre sur lequel St Thomas aurait chanté l'épître (2). S'il faut croire une autre tradition mentionnée par quelques auteurs, l'illustre Docteur aurait été à Tirlemont pour régler les affaires du chapitre de l'église de St-Germain, et aurait signé de sa main les actes et règlements faits par ses conseils.

Quoi qu'il en soit de ces traditions sur lesquelles les auteurs se partagent, il est hors de doute que St Thomas visita à Louvain la duchesse Alix de Bourgogne, et que ce fut à ses instances qu'il composa

---

(1) Ces solennités se firent au couvent des Frères-Prêcheurs jusque vers la moitié du dix-septième siècle ; alors l'Université eut un auditoire pour ses réunions.

(2) Ce pupitre dont parle Vernulæus (lib. 3, c 8) fut donné en 1857, quelques mois après leur réinstallation à Louvain, aux Frères-Prêcheurs par le vénérable M. Peetermans de pieuse mémoire, curé de la paroisse de N. D. aux Dominicains.

son traité *De regimine Judæorum*, pour les juifs répandus dans ses domaines (1).

Mais un événement mémorable et à jamais glorieux dans les fastes de l'Université montra, l'an 1649, au monde entier, combien étaient profonds la vénéra-

---

(1) « St Thomas fut nommé en 1248 par le chapitre général de son ordre pour professer la théologie à Cologne avec Albert-le-Grand. En 1252 il fut obligé de se rendre une seconde fois à Paris pour y enseigner et pour y prendre les degrés dans cette célèbre Université. C'est peut-être vers cette époque, dit Touron (*Vie de St Thom. d'Aq.*, p. 3), qu'il faudrait placer le voyage que St Thomas fit dans le Brabant pour les affaires qui regardaient les chanoines d'un chapitre, dans les archives duquel on a prétendu qu'on conservait les actes de cette visite avec les règlements faits et signés par le saint Docteur. C'est aussi vers la même époque qu'il faudrait placer son séjour dans le couvent des Dominicains à Louvain, séjour dout parlent Vernulæus (*Academia Lovan.*, p. 130) et le Père de Jonghe (*Belgium Dominicanum*, p. 132). Mais les anciens auteurs de la vie de St Thomas n'ont point parlé de ces faits; cependant il est vrai qu'à son retour de Cologne il visita à Louvain Alix de Bourgogne. Cette princesse fut si satisfaite des manières nobles et religieuses de Saint Thomas, aussi bien que des avis salutaires qu'il lui donna, soit pour sa propre perfection, soit pour la conduite de ses sujets, particulièrement des juifs qui étaient dans ses domaines, que, pour tirer un plus grand profit de ses instructions, elle lui fit promettre qu'il les mettrait par écrit. C'est ce que St Thomas fit après son arrivée à Paris. Par le commencement du vingt-et-unième de ses opuscules, adressé à la duchesse de Brabant (*De regimine Judæorum, ad ducissam Brabantiæ*), il paraît qu'Alix lui avait écrit elle-même, soit peut-être pour le presser de remplir sa promesse, soit pour marquer plus en détail toutes les difficultés sur lesquelles elle voulait avoir des décisions. » (Mgr de Ram, *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain*. Bruxelles, Hayez, 1845. p. 20 en note).

tion et l'amour que l'Alma Mater portait à l'Ange de l'École.

Nous avons dit qu'à la fin du seizième siècle il s'était produit tout un mouvement en Italie par la distribution de cordons semblables à celui de St Thomas. On ne tarda pas à en voir en Belgique. Le P. Hyacinthe Choquet (1), homme éminent en vertu et en science, de retour d'un voyage en Italie, se mit à les répandre à Anvers. De là cette pratique pieuse se propagea rapidement dans les autres cités belges. Il existe encore un bref de son Exc. Fabius de Lagonissa, légat du pape Urbain V dans nos contrées, par lequel il accorde 300 jours d'indulgence aux fidèles portant le cordon de St Thomas et récitant tous les jours 15 *Ave Maria* avec une invocation au Docteur angélique (2).

Chose à remarquer et à laquelle beaucoup d'auteurs n'ont pas fait attention, c'est que jusqu'à cette époque

---

(1) Hyacinthe Choquet, né à Lille, entra dans l'ordre de St-Dominique à Anvers. Envoyé en Espagne pour ses études théologiques, il eut pour professeurs à l'université de Salamanque les célèbres Dominique Bannès, Pierre de Ledesma et Pierre de Herrera. En 1615, le P. Choquet passa docteur à Douai, où il érigea le collége théologique de son ordre. On le voit tour à tour enseignant à Louvain, à Douai et à Anvers. Religieux d'une piété profonde, il écrivit outre des ouvrages de théologie plusieurs livres sur la dévotion à la Vierge, dont le catalogue se trouve dans la bibliothèque de Richard, t. II, p. 22. Le style de ses ouvrages est d'une latinité parfaite; on sent que la lecture des classiques anciens lui était familière et qu'il savait relever par le charme de la diction les sujets les plus arides. Il mourut à Anvers le 28 juillet 1646.

(2) Le bref se trouve *in extenso* dans Deurwerders, p. 114.



le culte du cordon de St Thomas était purement individuel. On portait simplement sur soi un cordon sans faire partie d'une association quelconque. Il est vrai, il existait déjà dans l'Église plus d'une confrérie en l'honneur de St Thomas, telles que celles des étudiants de Barcelone (1) et de Valence (2) en Espagne; celle des libraires à Rome, fondée en 1600 par les soins du P. de Brassichel, maître du Sacré-Palais; mais ces associations ne sont nullement à confondre avec la Milice angélique du cordon de St Thomas dont l'Université de Louvain fut le berceau.

L'homme qui eut la gloire de l'y établir est le Père Deurwerders, natif d'Anvers, religieux d'une piété exemplaire et d'un zèle ardent pour le salut des âmes.

Durant un pèlerinage qu'il fit en Calabre en 1644 pour vénérer l'image du saint fondateur de son Ordre (3), voyant les effets merveilleux que produisaient parmi les fidèles les cordons de St Thomas déjà fort en usage en Italie, la pensée lui vint de fonder à son retour en Belgique une association en l'honneur du Docteur angélique, dont les membres

(1) La confrérie d'étudiants de Barcelone date du seizième siècle, Sixte V l'enrichit d'indulgences l'an 1686.

(2) Celle de Valence date de la même époque. Plus tard en 1692 elle fut transformée par Innocent III en association du cordon de St Thomas.

(3) L'image de St Dominique *in Suriano*, apportée selon la tradition par la Sainte Vierge à un religieux Dominicain. L'Église a autorisé les Frères-Prêcheurs à célébrer par un office la commémoration de ce prodige.

porteraient le cordon et s'engageraient à un amour spécial pour la vertu que l'Ange de l'École avait pratiquée à un degré si héroïque. Peut-être son séjour à Louvain, où il avait professé la philosophie, lui avait-il déjà fait entrevoir le bien immense qui rejaillirait au sein d'une nombreuse jeunesse d'une pareille institution.

Le P. Deurwerders se rendit donc à Rome, en conféra avec le P. Vincent Candide, alors vicaire-général de l'Ordre. Celui-ci approuva le dessein du religieux belge et le nantit de tous les pouvoirs nécessaires pour visiter le sanctuaire de Verceil et constater l'authenticité des documents ayant trait à la vénérable relique (1).

Cette mission accomplie, le P. Deurwerders revint en Belgique, et n'eut rien de plus empressé que de se rendre auprès de Mgr Jacques Boonen, archevêque de Malines, qui à son tour approuva hautement son pieux dessein. Les lettres d'approbation, contenant en outre des indulgences, sont datées de Bruxelles du 1er mars 1649.

Quatre jours après, la faculté de théologie de Louvain, à qui le projet du Dominicain belge n'était pas inconnu, se réunissait en conseil et publiait les décisions suivantes :

1. La sacrée faculté de théologie reçoit pour toujours sous sa sauve-garde et sa protection la Milice angélique de St Thomas d'Aquin.

---

(1) Deurwerders, p. 87.

2. Elle établit le doyen de la faculté, *pro tempore*, protecteur et défenseur de cette Milice.

3. Elle institue le doyen des bacheliers, *pro tempore*, préfet de la Milice, et lui ordonne de célébrer chaque année le 28 janvier, fête de la translation de St Thomas, une messe solennelle chez les Frères-Prêcheurs, à laquelle assisteront tous les bacheliers et les étudiants de la faculté.

4. Elle ordonne à tous les bacheliers et à tous les étudiants de la faculté d'assister chaque année, le 7 de mars, fête de St Thomas, à la messe solennelle chantée par les Frères-Prêcheurs, ainsi qu'à la procession et au panégyrique du saint Docteur en latin (1).

Mais là ne se borna pas la vénération de la sacrée faculté de théologie pour St Thomas.

---

(1) 1. Sacra Facultas Theologica recipit in perpetuam suam Tutelam et Protectionem Militiam Angelicam D. Thomæ Aquinatis.

2. Statuit eximium Dominum D. *Decanum* suæ Facultatis pro tempore, Protectorem et conservatorem hujus Militiæ.

3. Instituit D. *Decanum Baccalaureorum*, pro tempore, Præfectum ejusdem Militiæ : illique mandat, ut die XXVIII mensis januarii, qui est Festum Translationis corporis D. Thomæ, apud PP. Prædicatores, singulis annis cantet solemne Sacrum, ad Altare hujus Militiæ : cui intererunt omnes Sacræ Theologiæ Baccalaurei et studentes.

4. Ordinat, ut omnes Baccalaurei, et suæ Facultatis studentes, quotannis die VII mensis martii (quæ est D. Thomæ) apud PP. Prædicatores intersint Missæ Majori, a Religiosis cantari solitæ; nec non Processioni, et Orationi Latinæ de laudibus ejusdem Angelici Doctoris (Deurwerders, p. 205).



Elle venait d'approuver la Milice dédiée à son honneur ; elle voulut prêcher d'exemple et couronner par un acte digne d'elle l'amour qu'elle portait à l'Ange de l'École, et dont elle désirait faire partager l'élan au cœur de ses élèves.

Le septième jour de mars, qui était la fête de St Thomas d'Aquin, la population de Louvain, accourue en foule à l'église des Frères-Prêcheurs, assista à une imposante et pieuse cérémonie.

Après la messe solennelle, chantée par le célèbre Libert Fromond, doyen de St-Pierre et de la faculté de théologie, président du collége de Liége et professeur d'Écriture sainte, ce digne vieillard (1), à la grande édification de ses élèves, vint s'agenouiller au pied de l'autel devant le R. Père Deurwerders et recevoir de ses mains le cordon de la Milice angélique de St Thomas d'Aquin. Le *premier* ensuite il inscrivit son nom dans le livre de la nouvelle association.

A son exemple s'approchèrent tour à tour de l'autel les autres docteurs de la stricte faculté de théologie. C'étaient : *Gérard Van Werm*, chanoine de St-Pierre, professeur de théologie scolastique et président du collége d'Arras; *Jacques Pontanus*, chanoine de

(1) Libert Fromond, né à Haccourt, pays de Liége, en 1587, était âgé alors de 62 ans. Il enseigna la philosophie à Louvain au collége du Faucon, prit le bonnet de docteur en théologie, et fut promu en 1635 à la chaire royale d'Écriture sainte. Ses commentaires sur les Épîtres de St Paul et divers autres ouvrages ont rendu son nom célèbre. Il mourut à Louvain, doyen de la collégiale de St-Pierre, le 27 octobre 1653, âgé de 66 ans.



St-Pierre, censeur de livres et président du collége de Viglius; *Fr. Michel Paludanus*, de l'ordre des Ermites de St-Augustin, professeur de théologie et régent ordinaire de la faculté; *Jean Sinnighius*, chanoine de St-Pierre, professeur de théologie, régent ordinaire de la faculté et président du collége théologique majeur; *Fr. Thomas Leonardi*, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, professeur de théologie et régent ordinaire de la faculté; *André Laurent*, chanoine de St-Pierre, professeur ordinaire de théologie et professeur du collége théologique mineur; et *Sébastien Stockmans*, chanoine de St-Pierre, professeur ordinaire de théologie et président du collége du Pape (1).

Jamais peut-être corps savant n'offrit témoignage plus solennel et plus touchant des sentiments qui l'animaient envers un saint, pour le bien de la jeunesse, que cette réunion d'hommes distingués et vénérables. Car ce ne fut pas un simple acte d'hommage rendu à la mémoire de l'Ange de l'École que cette cérémonie du 7 mars 1649, ce fut un magnifique exemple proposé à la jeunesse; c'était montrer que la pureté et la science, comme deux rayons émanant d'un même foyer, devaient s'embrasser dans son âme et pouvaient seuls lui ouvrir la voie du grand, du beau, de l'éternel.

Aussi tous les docteurs, les licenciés, les bache-

---

(1) DEURWERDERS, p. 206 et suiv.

liers et les élèves de la faculté de théologie présents, sans compter un grand nombre d'ecclésiastiques, de professeurs et d'élèves des autres facultés et une foule de personnes de la ville, se firent gloire de recevoir le cordon de St Thomas et d'apposer leur nom sur le livre de la fraternité. En peu de temps on compta plus de 4000 membres inscrits.

De ce jour la Milice angélique était fondée dans l'Église; depuis elle a parcouru le monde (1).

Nous ne nous étendrons pas sur l'éloge d'un acte aussi glorieux que méritoire pour l'Alma Mater de Louvain; le rappeler est son plus bel éloge. Seulement aux associations fondées depuis en si grand nombre ailleurs, nous appliquerons en les généralisant les paroles qu'adressait le P. Deurwerders peu après son érection à celle de Maestricht : que, par rapport à la Milice angélique de l'Université de Louvain, elle était comme le ruisseau à sa *source*, les rameaux au *tronc*, la fille à la *mère* (2).

---

(1) Ce qui montre que la Milice angélique fut proprement d'abord instituée pour l'Université de Louvain, c'est qu'à son origine les hommes seuls pouvaient en faire partie. « *In qua soli viri ac adolescentes, tum Ecclesiastici tum sæculares, præcincti virtutem ad bellum caste militent*, » est-il dit dans la bulle d'érection. Ce ne fut que trois ans après, à la demande du R. P. Leonardi, docteur de la faculté, que Mgr Boonen l'étendit aux personnes de l'un et e l'autre sexe.

(2) « *Unde merito censeri debeat illius (Lovaniensis) fontis rivulus, et arboris ramus, imo matris primogenita filia.* » La Milice de Maestricht fut fondée immediatement après celle de Louvain (Deurwerders, *in proœmio*).



Complétons notre aperçu par quelques mots sur les bienfaits attachés à la Milice angélique du cordon de St Thomas.

III.

L'excellence d'une association quelconque se déduit surtout de sa fin et des moyens proposés pour y atteindre.

Le but de la Milice angélique nous est suffisamment connu. Sous ce rapport on peut dire que jusqu'à la fin du monde elle sera actuelle, parce que toujours l'homme aspirera à s'élever au-dessus des sens et de la matière.

Il fallait encore que les moyens fussent dignes de ce but excellent : ce sont ceux que J.-C. lui-même nous propose dans son Évangile. L'exposé des règles de la Milice nous les fera mieux connaître. Nous les transcrivons sur l'original latin.

1. « Omnes sub cœlesti Doctoris Angelici D. Thomæ Cingulo militaturi in Libro, apud PP. Prædicatores præparato, sua Nomina inscribi procurent : ut Indulgentiarum et Orationum participes reddantur. »

2. Ipso admissionis suæ die, salutari confessione peccata expiabunt, Sacra Synaxi animam reficient ; et corporis mentisque castimoniam (prout status ratio exiget) semper se conservaturos proponent.

3. Cingulum hujus Militiæ, ex *Filo Niveo* confectum, et Quindecim Nodulis interpunctum, postquam a R. P. Directore fuerit benedictum, palam vel oc-

culte, circa corporis lumbos, continuo gestabunt.

4. Quotidie in honorem *Divi Thomæ*, pro sua omniumque in ea militantium castitate et extirpatione vitiorum carnis, ad Cinguli nodulos *Daciesquinies* Angelicam salutationem, Ave Maria, etc., devota mente persolvent.

5. Carnales Dæmonis suggestiones atque impuras mentis cogitationes (invocatis *Jesu et Mariæ* nominibus, nec non Divi Thomæ auxilio) forti quantocius animo reprimere studebunt.

6. Verba obscæna nunquam proferent, picturas inhonestas suis domibus proscribent, lascivis comœdiis non intererunt, et a spurcis libris, cantilenis ac saltationibus sedulo abstinebunt.

7. Quodcumque illicitum blandientis carnis opus perpetrare diligenter cavebunt : et in Angelica virtute Castitatis continuo sese exercebunt, omnes fœdæ libidinis occasiones evitando.

8. Ad hoc semper incumbent, ne in sua præsentia, ab aliis scurrilia loqui, cantari, legi, aut fieri patenter sustineant. Si vero aliquos carnali vitio inquinatos cognoverint, blande eos ad Castitatem exhortabuntur.

9. Diem 28 januarii, *Translationi* corporis *D. Thomæ*, nec non 7 martii, illi dedicatos celebrabunt : vel confitendo, et communicando; aut sacris Orationibus suam aliorumque commilitonum Castitatem Deo commendando.

10. Justo ac debito honore et veneratione *D. Thomam*, tanquam eximium suæ castitatis Tutelarem,

semper prosequentur; ejusdemque Militiam Angelicam apud alios propagare studebunt (1).

On le voit, c'est le règne de la pureté que la Milice angélique tend à établir dans les âmes. Les pratiques qu'elle impose ne sont ni nouvelles ni surhumaines; tout homme tant soit peu désireux de son salut les met en œuvre. — Exalter les bienfaits qui en résultent serait exalter la vertu qui est l'essence même du christianisme. Aussi nous bornerons-nous à indiquer les noms des Souverains-Pontifes qui depuis l'érection de la Milice angélique ont publié des bulles en sa faveur : Innocent X qui approuva en 1652 l'association de Louvain; Alexandre VII (1662); Innocent XI (1689); Innocent XII (1692 et 1693); Benoît XIII (1727) et Pie VII.

Voici les principales indulgences accordées à la Milice angélique :

Indulgence plénière (en remplissant les conditions requises pour le gain de toute indulgence plénière) :

a) Le jour de l'inscription dans la fraternité;

b) Le 28 janvier, jour de la translation des reliques dé St Thomas, fête principale de l'association, si l'on visite l'église où elle est érigée, en y priant aux intentions du Souverain-Pontife;

c) Une fois par mois, si l'on a été fidèle à réciter chaque jour 15 *Ave Maria* en l'honneur des 15 mystères de la vie du Sauveur et de la Ste-Vierge;

d) A l'article de la mort.

---

(1) Deurwerders, p. 213.

Indulgences partielles.

De sept ans et sept quarantaines pour les membres qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront l'église de la confrérie aux fêtes de Noël, Pâques, la Pentecôte, l'Assomption, la Nativité et la Présentation de la Ste Vierge, la Toussaint, la Conversion de St Paul (25 janvier), St Grégoire-le-Grand (12 mars), St Ambroise (4 avril), St Vincent-Ferrier (5 avril), St Pierre, martyr (29 avril), Ste Marie-Madeleine (22 juillet), St Dominique (4 août), Exaltation de la Ste-Croix (14 septembre), le bienheureux Albert-le-Grand (15 novembre), Ste Catherine d'Alexandrie (25 novembre), et dans l'Octave des Morts.

Il y a en outre d'autres indulgences qu'on peut voir dans le manuel de la Milice.

D'obligations extérieures, il n'y en a pas à proprement parler; seulement chaque membre est invité à réciter tous les jours 15 *Ave Maria* pour demander la grâce de la pureté pour lui-même et pour tous les confrères.

En terminant cette esquisse sur la Milice angélique du cordon de St Thomas, nous ne pouvons omettre de rappeler les belles paroles de l'historien du saint Docteur, envisageant les bienfaits d'une pareille association :

« Cette légion sainte, armée pour le triomphe de
» l'esprit sur la chair, se répandit avec une merveil-
» leuse rapidité dans toutes les contrées de l'Europe
» et s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

» ..... On a vu se ranger sous les enseignes de cette
» belle et chaste Milice les hommes et les femmes de
» toutes les conditions, depuis celles dont la richesse
» seconde les penchants jusqu'à celles dont l'indi-
» gence ne peut vaincre les passions. Les rois et les
» reines se firent gloire de porter le *cordon de Saint*
» *Thomas et de la Ste Vierge;* il devint surtout en
» usage parmi les étudiants de toutes les universités.
» Et qui pourrait dire combien de désirs impurs il
» étouffa dans ses chastes étreintes, combien il fit
» germer d'héroïques vertus? Qui pourrait compter
» aussi les désordres qu'il prévint, les avenirs qu'il
» garantit contre les orages affreux de la jeunesse?
» Héritage sacré d'un grand homme et d'un grand
» saint, monument précieux de la lutte décisive qui
» sauva son génie en même temps que sa pureté, oh!
» qui me donnerait de vous voir recueilli accrédité
» parmi les jeunes générations! La nouvelle disci-
» pline, les nouveaux enseignements, s'il faut en
» croire aux leçons de l'expérience, ne remplaceront
» point les célestes émanations dont vous étiez le
» symbole! O bonheur de la vertu! seriez-vous donc
» aussi une de ces institutions surannées que les
» *progrès* du temps doivent détruire chez les hom-
» mes (1)? »

---

(1) Bareille, p. 53, ch. 8.

DESCRIPTION DU MUSÉE ACADÉMIQUE AUX HALLES. SUITE (1).

Num. 113.

Pièce de vers latins imprimée sur satin, chez Martin Van Overbeke à Louvain en 1738, avec ornements en peinture. Cette pièce est dédiée : ***Reverendo admodum, prænobili eruditissimoque Domino Domino Joanni Roberto Gisleno Caimo, Bruxellensi, Collegii S. Annæ præsidi vigilantissimo, Lovanii in Sacra Facultate Theologica Licentiæ gradum summa cum laude adipiscenti, die III junii MDCCXXXVIII.***

La pièce se termine par les chronogrammes suivants :

Chronicon :

VIVAT CAIMO, ERUDITUS THEOLOGUS LAURO ORNATUS.

Chrono-distichon :

BRUXELLENSE DECUS FLORET FULGETQUE CORONA,
HOC NUNC ATTINGIT; POSTEA DOCTOR ERIT.

Applaudit Collegium S. Annæ.

Num. 114.

Vers latins imprimés sur satin chez Jean Jacobs,

(1) Voir les notices publiées dans les *Analectes* de 1853, p. 175 et de 1859, p. 311.



encadrés avec ornements peints et surmontés des armoiries de la famille Heuschling. Ces vers sont adressés par les théologiens Luxembourgeois : *Spectatissimo Clarissimoque Domino Joanni Petro Heuschling Luxemburgo in Alma Universitate Lovaniensi summo cum applausu doctoralibus juris utriusque honoribus donato, XVI junii MDCCLXII.*

On y lit le chronogramme suivant :

DoCtor JUrIDICas DItabIs rIte palæstras.

Le poëme est surmonté des armoiries de la famille du Lauréat, qui sont : d'or à la bande de gueules chargée de trois étoiles à six raies d'or, sommé d'un beaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, fourré et attaché d'asur, aux bourrelets et hachements de gueules et d'or; cimier : une étoile de l'écu; devise : *nunquam sinistre.* — Voyez les *Analectes* de 1843 p. 151, où la promotion au doctorat est marquée *1761* au lieu de 1762.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

—



